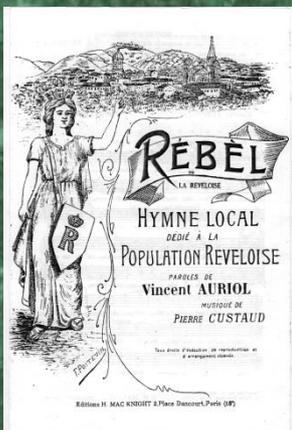


# les cahiers de L'HISTOIRE DE REVEL

N° 1-2-3-4 – 1995/1998  
2<sup>ème</sup> édition 2025



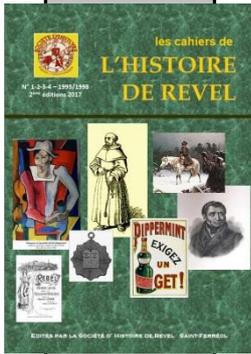
"Arlequin à la bouteille de Get pipermin"  
Huile sur panneau, signée en bas à droite  
65 x 45 cm, circa 1950











**NOTRE COUVERTURE :**  
Rappel des 4 premiers numéros des cahiers de l'Histoire de Revel

LE SITE INTERNET DE  
L'ASSOCIATION



[WWW.LAURAGAIS-PATRIMOINE.FR](http://WWW.LAURAGAIS-PATRIMOINE.FR)

**VOUS INFORME**

**Société d'Histoire  
de Revel  
Saint-Ferréol**

Association loi 1901

Adresse :  
22 rue des Escoussières  
31250 REVEL

pour nous joindre :  
Mail :  
[patrimoine31@free.fr](mailto:patrimoine31@free.fr)

Tirage des cahiers de  
l'Histoire de Revel  
200 exemplaires  
- parution annuelle -

INFORMATIONS-  
CONFÉRENCES : par voie de  
presse ou secrétariat

Directeur de la publication :  
Frédéric Mouynet

Maquette J.C. Pétronio

Dépôt légal : 2018  
N° ISSN 1258 - 1704

LES CAHIERS  
DE L'HISTOIRE

de

**REVEL**  
**SAINT - FERRÉOL**







[WWW.LAURAGAIS-PATRIMOINE.FR](http://WWW.LAURAGAIS-PATRIMOINE.FR)

**VOUS INFORME**

## **Archives de la Société d'Histoire de Revel Saint-Ferréol**

**la Société d'Histoire de Revel Saint-Ferréol a réalisé une réédition  
des CAHIERS DE L'HISTOIRE numéros 1-2-3-4 en 2025  
Cette nouvelle édition est augmentée de divers textes et enrichie d'illustrations  
photographiques, dessins, plans, etc...**

**D'après « LES CAHIERS DE L'HISTOIRE » n° 1 - 1995**

## **SOMMAIRE**

### **NOMS DE LIEUX ET DE FAMILLES DE LA RÉGION DE REVEL - Par Paul Redon**

<b>PRÉFACE</b>	<b>4</b>
<b>NOTE LIMINAIRE</b>	<b>5</b>
ORONYMIE DE LA MONTAGNE NOIRE	5
NOMS DE FORÊTS	6
NOMS DE SOURCES	6
NOMS DE GROTTES	6
ORONYMES DIVERS	6
ORIGINE DES NOMS DE VILLES ET DE VILLAGES DES ENVIRONS DE REVEL	7
HYDRONYMIE DE LA RÉGION DE REVEL	10
ORIGINE DES NOMS DE MÉTAIRIES ET DE LIEUX-DITS DE REVEL	12
NOMS DES QUARTIERS DE REVEL	16
NOMS DES RUES DE REVEL	16
ORIGINE DES NOMS DE FAMILLES	18
NOMS D'ORIGINE OCCITANE	18
NOMS D'ORIGINE GERMANIQUE	28
SURNOMS ET SOBRIQUETS	32
SURNOMS ET SOBRIQUETS MASCULINS	32
SURNOMS ET SOBRIQUETS FÉMININS	34

**D'après « LES CAHIERS DE L'HISTOIRE » n° 2 - 1996**

**SOMMAIRE**

<b>Le Conseil Municipal de Revel sous le Consulat et l'Empire (1800-1815) - par Francis PUJOL</b>	
I - INTRODUCTION ET GÉNÉRALITÉS	35
II - STRUCTURE DU CONSEIL	36
III - TENUE DES RÉUNIONS	36
IV - LES MEMBRES DU CONSEIL	37
V - LES ACTIVITÉS DU CONSEIL	38
1) - L'activité économique :	38
a) l'agriculture et le commerce	38
b) l'industrie	39
2) - Les travaux	40
3) - Le budget	41
4) - L'instruction publique	43
5) - Les cultes catholique et protestant	43
6) - Le bureau de bienfaisance	44
7) - Gardes champêtres et police municipale	45
8) - La justice de paix	45
VI - LE CULTE DE NAPOLÉON	46
VII - CONCLUSION	47
VIII - TABLEAUX DES MAIRES, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX	48
IX - SOURCES DOCUMENTAIRES	50
<b>Emmanuel de Las Cases - Un Revelois à Sainte-Hélène - par Paul REDON</b>	51
<b>Les Cent-Jours - par Maurice de POITEVIN</b>	
La première Restauration et les Cent-Jours : 1814-1815	55
Les Cent-Jours	57
Chronologie	58
<b>Les pertes militaires sous le Consulat et l'Empire (1800-1814)</b>	63
Annexe : Liste des militaires décédés (1800-1814)	67

**D'après « LES CAHIERS DE L'HISTOIRE » n° 3 - 1997**

**SOMMAIRE**

<b>Pour mieux nous souvenir de la forêt de Vauré ... - par Albin Bousquet</b>	69
Note sur la charpente de la halle centrale de Revel	75
<b>1342, naissance d'une bastide en lauragais - Par Sylvie Mallary</b>	76
Une occupation du sol très ancienne	76
La plaine de Revel au Haut Moyen Âge	76
Revel, bastide médiévale	77
<b>Les Dominicains à Revel - par Bernard Montagnes</b>	79
À qui revient l'initiative de fonder ce couvent ?	80
Passons du bâtiment au personnel	81
<b>Pierre-Paul Riquet hommage à celui qui nous donna Saint-Ferréol - par Bernard Blancotte</b>	85
Un personnage hors du commun	85
Sur les traces de Riquet dans la Montagne Noire	86
L'homme qui n'entend ni grec, ni latin	88
Naissance de la Rigole et Édité de Louis XIV	90
Les travaux	90
Saint-Ferréol, un chef d'œuvre ajouté à la nature	91
Les difficultés	92
Révoltes à Saint-Ferréol	92
Il faut finir l'ouvrage ou mourir à la peine	92
Renseignements bibliographiques	93

**D'après « LES CAHIERS DE L'HISTOIRE » n° 4 - 1998**

**SOMMAIRE**

<b>Une famille illustre : la famille des « Rigaud de Vaudreuille » - par Paul Redon</b>	<b>94</b>
<i>Louis-Philippe de Rigaud, Marquis de Vaudreuille (1691-1763)</i>	<b>98</b>
<i>Philippe-Antoine de Rigaud, Baron de Vaudreuille (1693-1742)</i>	<b>98</b>
<i>Pierre de Rigaud, Marquis de Cavagnal de Vaudreuille (1698-1742)</i>	<b>99</b>
<i>Francois-Pierre de Rigaud, Comte et Marquis de Vaudreuille (1703-1779)</i>	<b>101</b>
<i>Louis-Philippe de Rigaud, Marquis de Vaudreuille (1724-1802)</i>	<b>102</b>
<i>Armoiries de la famille de Vaudreuille</i>	<b>103</b>
<i>Blason n°1 : blason des Rigaud en 1410 (Armorial d'Hoziér)</i>	<b>104</b>
<i>Blason n°2 : Armoiries des Rigaud d'Aigrefeuille (manuel du blason = galbreath et jequier)</i>	<b>104</b>
<i>Armes de cour des Marquis de Vaudreuille</i>	<b>104</b>
<i>Blason de la ville de Vaudreuil Québec, Canada</i>	<b>104</b>
<i>Armoiries de Vaudreuille, commune de Vaudreuille (Haute-Garonne)</i>	<b>104</b>
<i>Les fresques du début du xv<sup>ème</sup> siècle, ancienne église de Vaudreuille</i>	<b>105</b>
<b>Les protestants à Revel - par Nelly Abruzzo</b>	<b>108</b>
<i>Avant-propos et sources</i>	<b>108</b>
<i>La composition sociale</i>	<b>108</b>
<i>Les notables - Le petit peuple</i>	<b>108</b>
<i>Le fonctionnement de la communauté</i>	<b>110</b>
<i>Les protestants dans la cité - Les protestants dans l'église</i>	<b>110</b>
<i>Comportements culturels et religieux - Baptêmes et mariages</i>	<b>111</b>
<i>L'instruction, fille d'hérésie ?</i>	<b>111</b>
<b>1685 : le temps de la révocation</b>	<b>111</b>
<i>Sources manuscrites - Sources imprimées</i>	<b>112</b>
<b>Abjurations (1685-1686) - Par Jean Hébrard</b>	<b>113</b>
<b>Pendant la Révolution à Revel - par Pierre Espenon</b>	<b>119</b>
<i>Revel à la pointe des idées nouvelles</i>	<b>119</b>
<i>Alarmes à Revel et dans les environs</i>	<b>120</b>
<i>Revel au cœur de la réorganisation administrative</i>	<b>122</b>
<i>Les problèmes religieux</i>	<b>124</b>
<i>Revel entre terreur et anti-terrorisme</i>	<b>125</b>
<i>Revel au cœur d'un complot royaliste</i>	<b>126</b>
<i>Annexe : un exemple de la terreur à Revel</i>	<b>128</b>
<i>Sources documentaires et bibliographiques</i>	<b>129</b>
<b>Pippermint Get - par Évelyne Fabre / Jacques Batigne</b>	<b>130</b>
<i>Décor généalogique</i>	<b>130</b>
<i>Jean Get - maire de Revel</i>	<b>131</b>
<i>Pippermint : à lui tout seul, une vraie pharmacopée !</i>	<b>131</b>
<i>Du commerce au « marketing »</i>	<b>131</b>
<i>Ce que Get a généré</i>	<b>131</b>
<i>Pippermint Get aujourd'hui</i>	<b>132</b>
<i>« Get 27 »</i>	<b>132</b>
<i>La « fabrique Get » aujourd'hui « espace culturel Get »</i>	<b>133</b>
<b>Les années de jeunesse de Vincent Auriol 1884-1914 - par Jacques Batigne / Paul Redon</b>	<b>135</b>
<i>Sa famille, son enfance et son adolescence à Revel</i>	<b>135</b>
<i>Sa jeunesse, ses études et sa carrière professionnelle à Toulouse</i>	<b>138</b>
<i>Ses actions durant la période sombre de 1940 à 1945</i>	<b>143</b>
<i>Ses activités politiques d'après-guerre</i>	<b>144</b>
<i>Son élection à la présidence de la V<sup>ème</sup> République française</i>	<b>146</b>
<i>Son septennat, sa vie à l'Élysée de 1947 à 1954</i>	<b>148</b>
<i>Son premier voyage présidentiel sur sa terre natale, à Toulouse, Revel, Muret</i>	<b>151</b>
<i>Les jours heureux d'une paisible retraite et ses nouvelles visites à sa ville natale</i>	<b>155</b>
<i>Bibliographie</i>	<b>159</b>
<i>Les événements durant le septennat de Vincent Auriol</i>	<b>161</b>

## PRÉFACE

Après les fastes du 650<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation de notre ville, la Société d'Histoire de Revel Saint-Ferréol a retrouvé sa sérénité et sa disponibilité pour envisager maintenant de publier les premiers résultats de ses recherches et investigations.

La première publication a d'ailleurs été éditée à l'occasion des fêtes du 8 juin dernier. Il s'agit de « *Revel* » raconté par Pierre Antoine Barrau, Léodère Géry et Gustave Doumerc, ouvrage rassemblant les œuvres des trois historiens revéolois.

Celles de Barrau et de Géry, qui datent du XIX<sup>ème</sup> siècle, étaient restées à l'état de manuscrits. Leur édition s'imposait donc avant toute autre considération et constituait un hommage préalable à leurs auteurs.

Mais ces ouvrages, malgré tout leur mérite, s'ils ont sauvé de l'oubli l'essentiel du passé revéolois, n'ont pas pour autant épuisé le sujet. De nombreux points et même certaines périodes entières restent encore fort obscurs et nécessitent des recherches approfondies.

Nous serions curieux par exemple de connaître comment se présentait à l'époque gallo-romaine le paysage de la plaine de Revel que l'on sait avoir été couverte de « *villae* » et d'exploitations agricoles prospères.

Nous aimerions aussi avoir des lumières sur les IX<sup>ème</sup> et X<sup>ème</sup> siècles qui ont vu l'établissement de la féodalité. Nous ne connaissons à peu près rien de la seigneurie et ensuite de la ville de Vauré, laquelle est vraiment l'ancêtre de notre ville. Nous ignorons totalement quel fut son sort durant les quarante années de l'époque cathare.

L'énigme du château de Montrevel n'est toujours pas résolue ; de même l'origine du nom de Revel n'est pas établie avec certitude.

Nous aimerions aussi restituer la vie quotidienne à Revel pendant le siècle de Cocagne, avant que ne se déchaînent les fanatismes des guerres dites de religion.

Le grand Riquet a passé quelques années dans notre ville qui furent décisives pour la réalisation de son œuvre, et nous ne connaissons pratiquement rien de son séjour chez nous.

L'histoire de Revel pendant la Révolution reste à écrire.

Quels furent les premiers Montagnards ? Un sujet très général pourrait même être proposé comme thèse universitaire : c'est l'étude des causes, circonstances et conditions ayant poussé les Revéolois à embrasser à partir de 1560 la religion réformée, et ensuite, au cours des siècles ultérieurs, la prodigieuse reconquête des consciences par l'Église catholique, transformant un foyer ardemment calviniste en un modèle de paroisse catholique romaine, au point d'être surnommée au XIX<sup>ème</sup> siècle la « *Vendée du diocèse de Toulouse* ».

Les sujets contemporains sont également nombreux. Citons entre autres :

- les progrès de l'instruction publique dans notre ville tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle ;
- l'essor industriel à partir du Second Empire ;
- la formation à partir de 1880 du parti « *républicain* » et les débuts de l'école « *laïque* » ;
- et à partir de 1945 l'extraordinaire expansion territoriale de notre ville, sans oublier deux problèmes majeurs de notre temps, la baisse de la natalité et l'exode rural.

Les travaux ainsi évoqués ne sont que des exemples. La liste ci-dessus n'est nullement limitative. Le champ d'investigations reste très étendu et nous réserve sans doute quelques surprises.

À ce jour, plusieurs travaux effectués par des membres de la Société d'Histoire sont terminés et peuvent être portés à la connaissance des Revéolois.

La formule retenue pour leur publication est celle d'une publication périodique de « *Cahiers de l'Histoire de Revel* », à raison de deux livraisons par an, qui pourraient être portées à trois si la moisson s'avérait particulièrement abondante.

La Société d'Histoire de Revel-Saint-Ferréol souhaite que les Revéolois réservent le meilleur accueil à ces Cahiers inédits et que, retrouvant avec l'éveil de leur curiosité de nouveaux motifs pour aimer le passé de leur petite patrie, ils collaborent à la recherche, en exhumant par exemple de leurs greniers, des archives ou documents privés qui font actuellement défaut.

Paul Redon.

## NOTE LIMINAIRE

Les noms de lieux et de familles répertoriés dans la présente étude sont pratiquement tous d'origine occitane.

Les mots occitans dont ils sont issus ont été écrits selon l'orthographe préconisée par le linguiste Louis Alibert et recommandée par « *l'Institut d'estudis occitans* ».

Les différences phonétiques avec le français sont rappelées ci-après :

	SE PRONONCE EN FRANÇAIS	EXEMPLE :	SE PRONONCE
a final dans les féminins	o très ouvert	la femna, las femnas	femno, femnos
â final	a		
e	é		
o	ou		
p	o		
u	u (ü)	(comme en français)	
au	aou	agadous	agadôous
eu	eou	beurre, boire	béouré
v	b		
lh	l mouillé : ill	botelha, bouteille	bouteillo
nh	gn	castanha, châtaigne	castagno

Le « n » dans les finales « en -an, -en, -in -on » n'est plus prononcé, de même le « r » dans la finale « -or » :

EXEMPLES	PRONONCER
vin	bi
pan	pa
plan	pla
Tarn	Tar
Drollon (petit garçon)	droullou
Orador (oratoire)	Ouradou (nom de famille)

Seuls in fine les surnoms et sobriquets sont donnés avec l'orthographe française, comme les noms de familles.

## ORONYMIE DE LA MONTAGNE NOIRE (partie occidentale)

La Montagne Noire est un des plus vieux reliefs de France. L'érosion y a fait disparaître depuis les temps primaires les pics, les aiguilles et autres sommets élevés. L'étude oronymique s'en trouve simplifiée.

Notre montagne tire son nom de la teinte sombre de ses forêts qui, de tout temps, l'ont recouverte. Cette appellation est certainement très ancienne et remonte aux temps antéceltiques. D'ailleurs elle n'est pas unique en Europe. On connaît une Montagne Noire en Bretagne, en Allemagne (la Forêt Noire), dans les Balkans (le Montenegro), en Espagne (La Sierra Morena).

Chez nous les Ligures ou les Celtes, qui lui ont donné son nom, ont sans doute voulu la différencier des clairs sommets des Pyrénées, très visibles par beau temps ou des vertes collines du Lauragais.

Les vieux oronymes des Pyrénées, **cuc**, **calm**, **car**, **gar** se retrouvent mais seulement, et curieusement, dans la plaine ou dans des noms de villes.

**Cuc** (tac, tsuc, suc, tusse), qui désigne dans les Pyrénées un sommet arrondi, est à l'origine de Cuq-Toulza (le Cuq toulousain). De même sur **car** (gar, ger, « rocher ») ont été formés les noms de Caraman, Caragoudes, Carcassonne etc.

En revanche la Montagne Noire abonde en « serres » (espagnol sierra), qui sont des mouvements de terrain allongés, ainsi qu'en noms formés sur **Cant**, oronyme du Massif Central, (cf. Cantal) comme **Cantemerle**, **Canteperdrix**, **Cantecoucut** etc...

Le point culminant est le pic de **Nore** (1210 m), qui n'a de pic que le nom. L'origine de **Nore** est obscure. Certains oronymistes ont voulu y voir une altération de **negra**, **néra**, **noire** mais rien n'est moins sûr (*note de la rédaction : voir annexe*).

Les autres « sommets » de la partie occidentale, la seule étudiée ici, sont :

- le pic de **Montaud** (1031 m), dont le nom peu original est tiré du latin **Mont** (em) **alt** (um), mont haut,

- le signal de **Montalric** (792 m) qui évoque le chef wisigoth **Alric**,  
 - l'**Alroc** (788 m) près de Montaud, et dominant Sorèze, le **Berniquaut** (568 m) dont le nom est germanique, wisigoth ou franc. Berniquaut est l'ancien **Berniquel**, **Bruniquil**. Il nous vient du nom féminin **Brunehilde**, devenu dans le nord de la France **Brunehaut**.  
 Nous ne connaissons pas cette Brunehilde qui fut peut-être l'épouse d'un comte mérovingien ou carolingien ?

## NOMS DE FORÊTS

Toute la Montagne Noire est couverte de superbes forêts de hêtres et de chênes dont les noms sont très divers :

- forêt de l'**Aiguille** (origine obscure),
- la **Bouissède**, qui est une forêt où abonde le **bois** (buis),
- la forêt de **Cayroulet** où **Cayroulet** désigne (ou a désigné) un petit dolmen,
- la forêt de **Crabemorte** (forêt de la chèvre morte),
- la forêt de **Hautaniboul** qui est la forêt du « *haut brouillard* »,
- la forêt de **Loubatière**, nom dans lequel le terme occitan **lobatièra** désigne un lieu habité de jeunes loups, de **lobats**,
- la forêt de **Montaud** : latin *mons altus* : mont haut,
- la forêt de **Ramondens**, nom dans lequel Ramondens, autrefois **Ramondengs**, est un ancien **Ramondingen**, nom collectif désignant « *les gens, les enfants* » du chef wisigoth Ramondo,
- la forêt de **Sagnebaude** dont le nom est formé de *sagne*, **sanha** en occitan, qui signifie « *marécage* » et de **baude**, issu probablement du verbe occitan (se) *baudar*, se vautrer,
- la forêt de **Sarremetge**, en occitan **serra mieja**, « *serre du milieu* »,
- les forêts de **Serre Haute**, **Serre Basse** etc.

## NOMS DE SOURCES

- **Fonsagut**, sur la route de Revel à Saint-Ferréol : anciennement **Font Sahuc**, c'est-à-dire la « *source du Sureau* » (*sahuc* est le nom occitan du sureau, du latin *sambucus*),
- **Fontbruno** : source ou fontaine dédiée à Saint-Bruno,
- **Font de la Mandre** (Sorèze) : une **mandra** est la femelle d'un renard ; c'est aussi le nom d'une femme de mauvaise vie.

## NOMS DE GROTTES

- la **Fendeille** (route de Sorèze à Arfons) : nom occitan **fendelha**, du latin *findicula*, petite fente,
- Grotte du **Calel** (commune de Sorèze) : un calel est une ancienne lampe à huile munie de trois

becs (en français *chaleil*, du latin *caliculus*, petite coupe, petit calice).

## ORONYMES DIVERS RELEVÉS DANS LA RÉGION DE SORÈZE ARFONS ET LA HAUTE VALLÉE DU SOR

- La **Bassègue** : peut-être l'occitan **baciga**, timon, flèche de charrue,
- La **Bengue de Martel** : **benca** est un mot gaulois, passé en occitan, signifiant « *aspérité rocheuse, chicot* »,
- La **Combe Nègre**, **Combe Grande** : **comba** est le nom gaulois d'une vallée étroite sans issue,
- **Cante Merle**, **Canteperdrix** : les noms en **cant-** ont fait l'objet d'une étude approfondie de la part de l'occitaniste Alain Nouvel. **Cant-** est une base rocheuse. Les termes **merle** (merle se retrouve avec ce sens de « *Pierre* » dans le français merlon) et **perdrix**, (ce dernier en réalité **perditz**) désignent, eux, des espaces ou des bancs pierreux. Le sens général de ces deux noms est donc « *champs pierreux* » mais le sens particulier à chacun d'eux nous échappe. Cantemerle, Canteperdrix sont donc des francisations fantaisistes de noms indigènes qui n'ont rien à voir avec des oiseaux chanteurs,
- La **Lauzière** : l'ardoisière,
- **Palabut** (route de Sorèze à Arfons) : origine inconnue,
- **Rabasset** : en occitan « *petit blaireau* »,
- La **Rassègue** : la scie,
- Le **Mourrat mofut** : le museau moussu,
- Les **Souleillans** : les endroits exposés au soleil,
- **Terme de Martel**, **de Roquecave** (roche creuse) : terme ou timbre désigne en occitan un tertre, un talus, formant borne ou limite,
- **Trabets**, **Trabex**, **Travers** : en occitan *travers*, mouvement de terrain transversal à une ligne de crête principale,
- **Trabex de la Baicho** : occitan *travers de la bassa*, travers du bas-fond.

### La légende de la Fée Nore.

La géologie nous dit que la montagne s'est constituée lorsque des terrains métamorphiques (gneiss et micaschiste) se sont trouvés exhaussés à l'ère tertiaire (formation des Pyrénées). Mais la tradition des anciens l'attribue à l'action d'une fille du rêve, la fée Nore. Deux versions de la légende existent. Dans la première, la fée Nore, désolée par les atteintes que le vent de Cers porte aux cultures, fiche sa pique dans le sol. Les rochers, comme attirés par une force magnétique, viennent se placer par magie autour de la pique et deviennent... la pique de Nore ou le pic de Nore. Dans la deuxième version, Nore, Bug et Arach se plaignent à Jupiter des ravages occasionnés par le vent de Cers sur les cultures humaines. Jupiter, fort courroucé d'être ainsi importuné, change Nore, Bug et Arach en montagne. Si Bug et Arach deviennent le sommet de Bugarach, Nore se métamorphose en pic de Nore.

## ORIGINE DES NOMS DES VILLES ET VILLAGES DES ENVIRONS DE REVEL

**Aguts** : latin *acutos* ; sommets pointus.

**Arfons** : latin *orbifontes*, « les sources cachées » (on connaît le nom Orfons dans un document de 1237, devenu Arfons au XVII<sup>ème</sup> siècle).

**Auriac** : latin *Auriacum* ou *Auriaca villa*, villa gallo-romaine d'Aurius ou Aureus.

**Auvezines** : latin *pacina*, terre « opaque », exposée au nord (le terme provençal ubac a la même origine).

**La Bécède** : (Labécède) latin *beceta*, lieu où poussent des beçes, « des bouleaux » (du gaulois *betto*, *besso*) ; le nom existe aussi au masculin : bessel (latin *bessetum*).

**Belleserre** : occitan *bella serra* : serre est un nom préceltique très répandu en France désignant un mouvement de terrain allongé, une ligne de crête, un bord de plateau ou de coteau (un sérrat ou sarrat est une colline ou un coteau isolé).

**Blan** : latin *Blannum* : domaine gallo-romain de *Blannus* ou *Blanius*, nom peut-être apparenté à *Belenus*, nom gaulois du dieu Apollon (avec le suffixe gallo-romain - *acus*, nous avons *Blaniacum*, Blagnac).

**Les Brunels** : ancien domaine d'une famille Brunel.

**Cadenac** : latin *Capitonacum* : ancien domaine gallo-romain de Capitonus.

**Cadix** : bastide du Moyen Âge baptisée du nom de la ville espagnole de Cadix.

**Cahuzac** : latin *Cadusacum*, domaine gallo-romain de Cadusus ou Catusus.

**Les Cammazes** : occitan Les Caps-masses (de Rocafort), « les chefs-mas » (du château de Roquefort sur le Sor), c'est-à-dire les fermes principales de la seigneurie de Roquefort.

**Caraman** : latin *caramagna*, « le grand rocher » : *car(a)* est un mot préceltique (ibéro-basque, ligurique ?) que l'on retrouve dans de nombreux noms de lieux du Midi de la France, notamment chez nous, dans Caragoudes, près de Caraman (latin *caracutas*, roches pointues), dans Carcassonne etc.

**Les Casses** : occitan, « les Chênes » : le nom vient du gaulois *casso*, chêne ; il indique que le village a été construit dans une forêt de chênes.

**Castelnaudary** : latin *Castel (lum) nov(um)* de Ariis, « le nouveau château des Ariens » c'est-à-dire des Wisigoths : nom donné par ce peuple à l'ancienne bourgade gauloise de *Sostomagos* vers 450.

**Couffinal** : origine obscure : le village actuel de Couffinal date de la fin du XV<sup>ème</sup> siècle. Il a été construit sur l'emplacement d'une ancienne métairie du même nom. Ce nom était peut-être celui d'un fabricant de couffins ou celui d'un lieu de fabrication de couffins. Couffinal est peut-être aussi l'occitan *confinhal* signifiant « du confin, de la limite, de la frontière ». Couffinal serait ainsi le nom de la métairie située à la limite d'un domaine seigneurial.

**Cuq-Toulza** : occitan *Cuc tolosan*, « *cuc toulousain* » : *cuc* est un nom préceltique, conservé en occitan, signifiant « hauteur arrondie » ; on le trouve aussi dans les Pyrénées sous les variantes *tuc*, *suc*, *tsuc*, *tusse*.

**Dourgne** : latin *Durnianum*, nom de l'ancien domaine du noble romain *Durnius* ou peut-être *Durnios* (en gaulois *durnos* signifie « poing »).

**Dreuilhe** : ancien nom gaulois latinisé en *Drullia*, issu de *d(e)ruos*, nom gaulois d'une variété de chêne, indiquant probablement comme pour Les Casses que le premier village gaulois a été construit dans une chênaie. Les Gaulois, originaires de l'Europe centrale, alors boisée, avaient un vocabulaire forestier très fourni. Pour le chêne ils avaient quatre noms, *blaco*, *casso*, *derullio*, *tanno* ; mais pour le chêne-vert qu'ils ne connaissaient pas, ils empruntèrent le nom local ibéro-basque, *garric*.

**Durfort** : latin *Duroforte* : nom de château très répandu, présumé imprenable parce que « *dur et fort* ».

**Le Falga(r)** : nom occitan issu du latin *falgarium*, lieu couvert de *falquieras* ou *falheras*, fougères. (nous connaissons aussi les formes *fauga*, *houga*, *heugas*, ces deux dernières étant gasconnes).

**Les Fouets** : au XVIII<sup>ème</sup> siècle *Les Fauets* : nom occitan de la hêtraie (fau, hêtre, fauet, hêtraie, fajal).

**Gandels** : de l'ancien occitan *gandelh* signifiant fuite, salut, refuge.

**Garrevaques** : ce nom pourrait être la francisation de l'occitan *gara vacas*, « endroit où

*l'on gare les vaches* ». Mais le nom le plus anciennement connu de ce village et de sa seigneurie est « *En Garrevaques* » qui pourrait être construit sur le verbe *engarrar* signifiant « *entraver* ».

**Issel** : ce nom pourrait provenir d'*Icellium* qui serait le nom du domaine gallo-romain d'*Iccius* ; mais des toponymistes audois revendiquent pour lui une origine gauloise ; Issel serait le gaulois *Uxellos*, « *élevé* », que nous retrouverons dans *Ussel* et *Uxello-dunum* devenu *Issoudun*, signifiant « *forteresse élevée* ».

**La Jalabertie** : nom français : domaine de Jalabert. Jalabert est un nom d'origine franque *gailabehrt*, signifiant « *célèbre par sa joie, sa jovialité* ». La paroisse de la Jalabertie est citée avec ce nom dans la bulle donnée par Jean XXII en 1318 créant l'archevêché de Toulouse et créant le diocèse de Lavaur.

**Lempaut** : origine obscure. Deux étymologies sont proposées :

1/ un nom de guerrier germanique *Lempald* (thèse d'Albert Dauzat).

2/ une origine occitane selon Ernest Nègre, *Empaut* signifiant « *(arbre) greffé* ».

Cette deuxième thèse qui considère le « *L* » initial comme un article incorporé s'accorde avec les noms médiévaux *Empeuco* (1277) et *Empeuto* (1384).

**Lescout** : nom occitan, *L'escot*, la tour de guet, à rapprocher de *escotar*, écouter (latin *auscultare*).

**Massaguel** : diminutif occitan de Massac, village tarnais, ancien domaine du gallo-romain *Maccius*.

**Maurens** : ancien *Maurencs*, *Maurincs* issu de *Moringen*, établissement wisigothique du nom du chef Moro.

**Montégut** : occitan *Mont Agut*.

**Montgey** : Certains toponymistes voient dans ce nom un ancien Mons Jovis, Mont de Jupiter mais ce nom aurait dû donner l'occitan *Montjou*. Deuxième hypothèse : le nom latin étant au Moyen Âge *Mons Gaudii*, « *Mont de la Joie* », Montgey pourrait être le nom de lieu français Montjoie, désignant à l'origine une éminence, une butte artificielle de pierres et de terre élevée comme repère ; dans ce cas Montjoie serait d'origine germanique, *Mungawi*, et signifierait « *territoire de protection* », c'est-à-dire « *terrain militaire* ».

**Montmaur** : occitan, mont noir ou brun, ou Mont Maure, c'est-à-dire tenu par les Maures (Sarrazins).

**Nogaret** : nom occitan : lieu planté de noguiers, noyers (le nom existe aussi au féminin, *nogareda*).

**Palleville** : latin *Palatii villa*, domaine rural du romain *Palatius* : des vestiges romains, poteries, amphores, tegulae, monnaies ont été retrouvés dans les champs de la métairie En Solomiac, près du château de Palleville. Les fouilles qui permettraient de délimiter l'emprise de la villa restent à faire.

**La Pastourie** : nom d'un ancien domaine rural, à l'origine station d'élevage, en français La Bergerie.

**Péchaudier** : latin *Pod(ium) Auderii*, podium d'*Auderius* : ancien poste wisigoth ou franc du chef *Aldhari* (la « *vieille armée* »).

**Peyrens** : nom d'un ancien poste wisigoth, *Petringen*, les hommes de « *Petrus* ».

**La Pomarède** : occitan *pomareda*, lieu planté de pommiers (le nom existe aussi au masculin *pomaret*).

**Puéchoursi** : latin *Pod(ium) Ursini* : nom de l'ancien domaine gallo-romain *Ursinus* (Ursus, ours).

**Puylaurens** : occitan *Puechlaurens*, latin *Pod(ium) Laurentii*, nom de l'ancien domaine gallo-romain de *Laurentius*.

**Poudis** : nom de l'ancien domaine gallo-romain de *Potitius*.

**Revel** : latin *rebell(em)*, de *rebellis*, rebelle. L'origine du nom de Revel reste encore controversée.

1/ Les historiens Dom Vaissette et Frère Léodère Géry attribuent la paternité au chancelier de France, sénéchal de Toulouse Guillaume Flote, homme de confiance du roi Philippe VI de Valois. Celui-ci était déjà seigneur de Revel (Ravel) en Dauphiné, près de Domène (Isère) au pied du massif de Belledonne et aurait donc donné ce nom à la nouvelle bastide. Frère Géry précise que ce Guillaume Flote était également le seigneur de Montrevel, château construit en 1174 sur les bords du Laudot (NDLR : voir étude de Pierre Bouyssou sur « *L'origine du nom de Revel* » - Cahier d'Histoire n°14 - 2009).

2/ Le docteur Clos, historien de Sorèze et Pierre-Antoine Barrau attribuent le parrainage de la ville à Pierre de Montrevel, seigneur dudit château et juge-mage de la sénéchaussée de Toulouse, dont le nom est mentionné dans la charte de fondation datée du 8 juin 1342. La question du parrain de Revel reste ouverte. Le nom de Montrevel est très répandu en France. On connaît des Montrevel dans l'Isère, le Jura, un Montrivel dans l'Ain, un Montrevault dans le

Maine-et-Loire. Appliqué à un château, il veut dire que ce château est réputé « *rebelle* » aux attaques et qu'il est imprenable.

**Roumens :** ancien domaine gallo-romain, occupé par les Wisigoths vers 450 et nommé par eux *Ruomingen*, du nom du chef local *Ruomo*.

**Saint-Amancet :** diminutif de Saint-Amans, nom du premier évêque de Rodez (401-440).

**Saint-Félix-Lauragais :** anciennement Saint-Félix de Caraman. Félix est le nom de quatre papes aux III<sup>ème</sup> et IV<sup>ème</sup> siècles et de plusieurs évêques et martyrs.

**Saint-Julia-de-Gras-Capou** *Julia(n)* : est la forme languedocienne de *Julianus*, nom de plusieurs saints dont Saint-Julien l'Hospitalier et un martyr de Brioude du IV<sup>ème</sup> siècle. Un temple à la mémoire de Julius César, *Fanum Julii*, existait à l'époque gallo-romaine à l'emplacement du village actuel. Le nom chrétien est probablement en rapport avec le nom romain. Quant à la qualification de « *gras capou* », c'est-à-dire « *du chapon gras* », elle date du XIX<sup>ème</sup> siècle ; elle est une excellente réclame pour les volailles du pays à l'intention des voyageurs et touristes.

**Saint-Papoul :** *Papulus* (« *le petit pape* ») est le nom d'un saint martyr du III<sup>ème</sup> siècle, disciple de Saturnin (Sernin), premier évêque de Toulouse.

**Saint-Paulet :** diminutif de Saint-Paul.

**Saissac :** ancien *Saxacum*, domaine du noble gallo-romain *Saxus* (*Saxo* désigne en gaulois une épée).

**Sorèze :** nom issu de *Soriz*, nom primitif de l'Orival, ruisseau qui roulait des paillettes d'or aux temps gallo-romains. *Soriz-Sorèze* dérive de *Sor*, dont il est peut-être un diminutif, mais l'origine et le sens de ces deux noms restent encore inconnus. *Sor* est un nom préceltique, peut-être ligurique que l'on a rapproché de *Sorgue*, rivières de l'Aveyron et du Vaucluse. Le nom de *Sorèze* a désigné ensuite une grande abbaye bénédictine, appelée à l'origine Notre-Dame de la Sagne, à sa fondation par Pépin 1<sup>er</sup> d'Aquitaine en 759 et détruite lors des guerres de Religion. Il désigne aujourd'hui le village.

**Soual :** ancien *Ansoald*, établissement franc du nom de son chef *Ansowald* (*Anso*, nom de divinité et *Wald* chef, gouverneur).

**Souilhe :** en occitan un *solh* est une fondrière, un borbier mais l'ancien nom du village, *Solhan*, nous fait penser à *Solianum*, domaine du romain de *Solius* (*Solianus* est un nom purement romain, tandis que *Soliacus*, qui nous a donné Souillac dans le Lot, est gallo-romain).

**Les Souilhanel :** diminutif occitan, pluriel de Souilhe.

**Souplex :** en occitan *sopes* : origine obscure, peut-être un ancien *super(um)*, « *lieu élevé* ».

**Tréville :** ancien *Tresvilla*, villa du chef wisigoth *Treso*.

**Vaudreuille :** latin *Vall(is) Drulliae*, val de Dreuilhe, vallée du Laudot.

**Vauré :** toponyme très répandu en France sous les formes les plus diverses de Lavaur, Vaour, Vabre, Vavre, Vorey, Woivre, Vavray, Vouvray : c'est un nom gaulois *Vobero* ou *Vabero* qui, chez nous, a donné le doublet Vauré et Vabre et le nom commun occitan *Vaur* qui signifie ravin, abîme, fondrière alors que dans l'Est les mots correspondants Vavre, Woivre ont le sens de ruisseau, terrain humide, marécage et même bois.

**Verdalle :** le village est connu en 1173 sous le nom de *Castrum Verdalle* qui signifierait « *château verdâtre* » selon Ernest Nègre.

**Verdun-Lauragais :** Verdun est le nom gaulois *verdunon*, latinisé en *Verdunum*, et signifiant « *superforteresse* » ; le préfixe *ver* est un préfixe d'intensité correspondant au latin *per* (cf. *Vercingétorix*, le grand chef des guerriers).

**Villemagne :** latin *villa magna*, la grande « *villa* » c'est-à-dire « *le grand domaine rural* ».

## HYDRONYMIE DE LA RÉGION DE REVEL

### (Plaine de Revel et Montagne Noire)

Les cours d'eau de la région de Revel sont tous tributaires de la Montagne Noire. Le climat relativement sec de notre région n'a pas permis la formation de véritables rivières mais seulement de ruisseaux dont plusieurs alimentent le canal du Midi.

Ces ruisseaux sont des **rius**, beaucoup même ne sont plus que des **recs**. Ce dernier mot, purement occitan, est d'origine gauloise. Il y a un féminin **rega** (sillon) et un diminutif **rigola**.

La grande crête de la Montagne Noire qui part de la Pomarède et court vers le pic de Nore en passant par la Régine, Arfons et Font-Bruno, partage les eaux en deux réseaux correspondant chacun à un versant de la montagne.

1- Sur le versant nord ou atlantique, nous trouvons le réseau constitué par le **Sor** et ses affluents, le Sor étant lui-même un affluent de l'**Agout** comme le **Thoré** et l'**Arn de Mazamet**. Du nord au sud nous avons :

le Bernazobre,  
le Taurou,  
le ruisseau des Avaris,  
le Dourdou,  
l'Aïgo pesado,  
l'Orival,  
le Laudot.

2- Sur le versant méditerranéen, le réseau du Fresquel comprend d'ouest en est :

le ruisseau des Glandes,  
l'Argentouïre,  
le Tenten,  
la Migaronne,  
le Lampy,  
la Vernassonne,  
la Rougeanne formée à partir de Montolieu par les eaux de l'Alzeau et de la Dure,  
l'Orbiel,  
le Glamoux,  
l'Argent-Double...

Tous ces ruisseaux rejoignent le **Fresquel** qui, lui, prend sa source au pied de la colline de Saint-Félix-Lauragais et coule vers l'Aude dans la grande gouttière orientée est-ouest séparant le Massif central de l'ensemble pyrénéen.

Pratiquement tous ces noms de cours d'eau sont antérieurs à l'établissement des Romains dans notre région (120 avant J.C).

Un seul est romain, l'Orival (*Aurivallis*). Deux sont occitans ou occitanisés (*Aïgo pesado*, *Laudot*).

Près de la moitié sont des hydronymes authentiquement gaulois mais les autres sont encore plus anciens sans que nous puissions en préciser avec exactitude leur origine.

Quelques-uns d'entre eux sont probablement d'origine ligurique. Les Ligures, selon Hérodote et les historiens grecs anciens, auraient dominé pendant le deuxième millénaire avant J.C., à l'âge du bronze, la Gaule et l'Italie du Nord. Leur origine reste encore très mystérieuse et leur langue très mal connue. Ils pourraient être un premier rameau détaché très tôt du groupe indo-européen avant le grand éclatement que l'on situe vers -2000.

Ils nous ont transmis, entre autres, les suffixes hydronymiques :

- ar  
- onna  
- enco

que l'on trouve dans de très nombreux noms de rivières de France. C'est des Ligures que nous viennent les noms de la Garonne (« *rivière des rochers* »), de la Durance ou de la Durenque (*Durenco*) et du Tarn, de l'Arn, noms que nous retrouvons d'ailleurs en Italie sous les formes *Tarno*, *Taro*, *Arno*.

Nous ne connaissons pas (encore) l'origine des racines hydronymiques ou « bases » :

*dor-*, *dour-*, *dur-*, *tor-*, *taur-*, *sor-*, que nous allons retrouver dans les noms de plusieurs de nos cours d'eau.

**Aïgo Pesado**, nom occitan « *eau pesée* », ruisseau traversant le domaine de Beauregard près de Couffinal, utilisé aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles pour l'irrigation des terres.

**Alzeau (Alzon, Alzonne, Alsou, etc.)**, hydronyme celtique très répandu en France, issu de *alisa*, *alesa*, signifiant rocher, escarpement, falaise et correspondant au germanique *falisa*, devenu *felsen* en allemand moderne (à rapprocher du nom gaulois de la ville d'Alisia, Alésia et du français falaise). Le nom d'Alzonne comporte en outre le suffixe *-on(n)a* ligurique, connu aussi des Gaulois et signifiant probablement « *eau courante* ». Ce suffixe a été assimilé par les Romains au latin *unda*. L'exemple le plus connu est celui de *Garon(n)a* devenu dans son cours inférieur *Garunda*, *Gerunda*, *Gironde*.

**Argentouïre et Argent-Double**, noms des ruisseaux de Labécède et de Caunes-Minervois, noms purement celtiques issus de *Arganto dubron* signifiant « rivière d'argent ».

**Bernazobre**, voir Vernazobre.

**Dourdou (ruisseau de Cahuzac et de Belleserre)**, construit sur la base *dor-* (*dour-*, *dur-*) que nous retrouvons dans de très nombreux noms de rivières européennes comme Dordogne (*Dor-d-ona*), *Dure*, *Douro* en Espagne, *Doire* dans le val d'Aoste, la Durance (*Dor-enco*), la Drôme (*Dor-ona*) etc. Selon M. Ernest Nègre, le toponymiste du Tarn, Dourdou devrait se lire *Dourdour* ; la racine serait simplement redoublée et le redoublement serait signe d'intensité. Dourdou est peut-être aussi l'occitan *Dor-d-on*, où l'on retrouverait le suffixe celto-ligurique *-ona* ; le nom nous rappellerait ainsi *Dordonia*, Dordogne que les Romains appelaient aussi *Durania*.

**Dure (Montolieu)**, nom construit sur la base *dor-*, *dour-*, *dur-*, cf. le précédent Dourdou.

**Fresquel**, origine obscure. Fresquel est la forme (mal) occitanisée du latin *Fiscavus* qui est peut-être d'origine gauloise.

**Glamous**, origine inconnue.

**Ruisseau des Glandes**, nom francisé de façon fantaisiste ; *glando*, *glanno*, *glenno* sont des mots gaulois signifiant « rive, vallée » (cf. l'écossais *glen*) ; *glano* signifie aussi « pur ».

**Lampy**, le nom latin était *lampius*, tiré lui-même du gaulois *lampios* signifiant « brillant », de même racine que *limp-idus* et en grec *lampas*, lampe. Avec le suffixe *-onna* nous avons peut-être le nom ancien de *Lampillon*, affluent du Lampy. Le nom de la rivière de Saint-Papoul, le *Limbe* a sans doute la même origine.

**Laudot**, Laudot s'écrivait encore au XIX<sup>ème</sup> siècle l'*Audot* ou l'*Audeau* ; ces noms sont des diminutifs occitans signifiant « petite Aude ». Mais il est fort possible que, sous cette écriture récente, il cache un nom beaucoup plus ancien ayant un rapport effectif avec la rivière de Carcassonne. Dans le Vidimus de la Charte de fondation de Revel, daté de 1462, le Laudot est appelé *Daudaut*.

**Mayre, Mayral**, Mayre, en français mère, est le nom ou le surnom donné au Sor entre La Rouminguière et l'Albarel. Cette appellation est très ancienne et pourrait remonter aux Gaulois qui assimilaient les cours d'eau principaux à des

« mères » rassemblant les affluents, leurs enfants. (cf. *Matr.ona*, « rivière mère », l'actuelle Marne). De même le *riu Mayral* est le nom donné au collecteur de tous les recs, anciens caniveaux de la ville avant la construction des égouts.

**Migaronne**, origine inconnue.

**Rec Mouré**, nom d'un ancien ruisseau aujourd'hui disparu, affluent du Sor, qui prenait sa source sur les hauteurs au sud de la Garrigole et traversait le site actuel de Revel.

**Orbiel**, en latin *orobia*, d'origine inconnue ; hydronyme répandu en Gaule : Orb à Béziers, Orbieu dans les Corbières et Orge en Ile-de-France.

**Ruisseau d'Orival**, nom donné à l'époque gallo-romaine à la Sorèze, affluent du Sor, elle-même à l'origine du nom de l'abbaye et de la ville de Sorèze. Orival est le latin *Auri vallis*, « vallée de l'or ». La Sorèze roulait alors des paillettes d'or comme d'autres ruisseaux de la Montagne Noire et l'Ariège.

**Rougeanne**, (rivière de Montolieu) formée de l'Alzeau et de la Dure, hydronyme gaulois *Rubionna* ou *Rubienna*, « ruisseau rouge ».

**Sor**, « Base » hydronymique très ancienne, peut-être ligurique comme *Tar-*, *Ar-* : les hydronymistes l'ont rapprochée de Sorgue, en occitan *Sorga*, noms des rivières de l'Aveyron et du Vaucluse. On ne connaît pas sa signification mais on connaît son dérivé Sorèze, ancien *Soriz(e)* ou *Soris*, aujourd'hui l'Orival, qui est peut-être un diminutif comme Arize (rivière ariégeoise) et se rapporte à *Ar*, nom authentiquement ligurique.

**Taurou**, en occitan *Tauron* ; nom antéceltique, *Taur*, *Tor* pouvant signifier « montagne, (Dourgne) lieu élevé ». Thoré, nom de la rivière de Mazamet a la même origine.

**Tenten**, origine et sens inconnus (le nom ancien est *Teuten*).

**Vernassonne**, (Saissac) celto-ligurique *Vernas-onna*, signifiant « rivière des aulnes » (*vernhas*).

**Vernazobre, Bernazobre**, celtique *Vernadubron*, même signification que le précédent.

En conclusion cette petite étude, très incomplète, nous permet d'affirmer, sans pour autant disposer de documents historiques écrits, que la région de Revel a été peuplée ou tout au moins visitée à une époque très reculée.

## NOMS DE MÉTAIRIES ET DE LIEUX-DITS DES ENVIRONS DE REVEL

Les métairies de notre région sont toutes des *borias*. Au XVI<sup>ème</sup> siècle on trouvait encore des mas comme dans le Languedoc actuel.

**Mas** (latin *mansus*) est en effet, dans le Midi de la France, le terme le plus ancien pour désigner l'exploitation agricole issue de la villa gallo-romaine. Il ne subsiste guère plus que dans les noms de **Mazamet** (le Mas Azamet) ou **Les Cammazes** (les Cap-masses).

Bien que de climat relativement sec, le Haut-Languedoc est un pays de pâturages permettant l'élevage. Toutes les *villae* de chez nous possédaient une étable à bovins, le *stabulum bovarium* ou *bovaria* qui est à l'origine de notre *boria*. L'élevage est devenu, au cours des siècles, une part de l'exploitation agricole aussi importante que la culture des céréales. D'ailleurs, dans la construction de la bâtisse rurale, l'étable occupera une place plus ou moins centrale autour de laquelle seront distribuées les pièces d'habitation, ne serait-ce que pour profiter en hiver de la chaleur animale fournie gratuitement par le bétail.

Il ne faut pas confondre *boria* et *borda* ; la *borda*, mot germanique, désigne une cabane en planches ou en pierre destinée à abriter du bétail, en particulier, chez nous, des porcs. L'actuel quartier des Bourdettes de Revel était aux XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles un quartier de jardins ayant tous leur *borda* ou *bordetta* à cochons.

Nos métairies portent, en règle générale, le nom de leurs premiers propriétaires précédé de **En**. Cette particule n'est nullement la préposition *en* indiquant par exemple, sur le panneau à l'entrée d'une propriété, que l'on se trouve ou que l'on pénètre dans le domaine de M. Untel.

**En** est en réalité un titre honorifique signifiant « *maître, seigneur, monsieur* ». C'est l'ultime altération subie en occitan par le mot latin *Dominum*, devenu successivement *Domen*, *Donen*, **En** et même **N**. Il correspond exactement au titre espagnol ou italien de **Don**. Il avait un féminin **Na**, issu de *Domina*, qui a disparu assez tôt de la langue courante.

La coutume s'est cependant assouplie au fil des siècles et au XVII<sup>ème</sup> siècle la particule « **en** » n'est plus systématiquement employée. C'est ainsi que nous avons des métairies s'appelant Devals, Peyssou, Farel, Carpinel qui sont de simples noms de familles.

Il y a lieu de noter toutefois que le pays revélois est situé à l'extrême limite orientale de la région où le titre **En** est utilisé en toponymie rurale alors qu'on le retrouve dans tout le Lauragais, le Toulousain, en Gascogne et jusque dans les Landes. À partir de Sorèze et, en gros, à l'est de la route de Sorèze-Castres, les noms de domaines agricoles deviennent différents. Nous trouvons des noms terminés en - **aria** (prononcé ariè) et précédés de l'article féminin. Pour la plupart ils sont construits sur des noms de propriétaires mais aussi sur des noms de métiers, des établissements d'artisans, des particularités topographiques, de végétaux....

Nous avons par exemple :

La Janardariè (domaine de Janard ?),  
La Ricardariè (Ricard),  
La Montagnariè (Montagné),  
La Sabartariè (Sabart),  
La Rivalariè (domaine de Rival(s)),  
La Teulariè (Tuilerie),  
La Vacariè (Vacherie),  
La Joncariè (Jonquerie)  
etc.

Dans la Montagne Noire les métairies sont souvent désignées par le nom de famille au pluriel précédé de l'article :

Les Moureaux,  
Les Brunels,  
Les Carles,  
Les Bastouls,  
etc.

La construction de nos plus anciennes métairies remonte, grosso modo, à la deuxième partie du XV<sup>ème</sup> siècle, au retour de la paix dans nos campagnes, après la Guerre de Cent Ans. À cette époque, les châteaux seigneuriaux perdent leur caractère féodal et militaire et deviennent des résidences. La sécurité relative qui s'établit progressivement dans notre région, sous les règnes de Charles VII et Louis XI, permet à l'habitat agricole de se disperser.

Les appellations sont donc souvent très anciennes. Nous savons par exemple que le propriétaire de la métairie En Besset, située au nord de l'agglomération revéloise, était en 1460 Noble Jean de Besset qui était aussi seigneur de Couffinal et dont la famille conservera la seigneurie jusqu'en 1755 soit près de trois siècles.

La constitution du paysage rural que nous connaissons se poursuivra tout au long des XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles. Au XVIII<sup>ème</sup> siècle presque toutes les métairies actuelles sont en exploitation et portent les noms qu'elles ont aujourd'hui.

Nous trouvons ensuite beaucoup de noms simples comme Métairie Blanche (*Boria Blanca*), Métairie Basse, Métairie Grande, Petite, Neuve. D'autres noms, plus originaux, ont rapport à la situation ou l'environnement comme La Forêt, L'Embuscade, Les Pesquiers, La Caussade, La Graverie... Certains veulent être ironiques : La Pachaque, Le Piot, Les Trois-cocus etc.

Un petit nombre de métairies enfin ont des noms très caractéristiques qui pourraient remonter aux temps romains :

Les Maziers (latin *macerias*, les ruines),  
Labejeau (*Lapidiolus*),  
Dauzats (*Davisacum*),  
Mandoul, Calvayrac, Tartanac,  
etc.

L'existence de ces noms, sous réserve de confirmation ou de recoupement, pourrait constituer une preuve du fort peuplement de la région de Revel au début de l'ère chrétienne. La toponymie, science auxiliaire de l'histoire, recouperait ainsi les résultats des recherches archéologiques. Quant aux vastes forêts de Vauré et de Dreuilhe, impénétrables selon Dom Vaissette, elles ont vraisemblablement poussé ou repoussé pendant la grande période de troubles consécutive aux grandes invasions du V<sup>ème</sup> siècle.

**Albarel (Vauré)**, Lieu planté de saules blancs, *albas* (existent aussi les noms d'Albaret, Albarède).

**Anticamarède**, origine inconnue.

**L'Apoticario**, occitan *apoticaria*, apothicairerie : la métairie dudit nom était peut-être un lieu de vente d'herbes médicinales et pharmaceutiques.

**L'Aujol**, occitan : « l'aïeul ».

**Badorque**, occitan *badorca* : poste de garde, de surveillance, et aussi tanière, cabane, taudis, grotte.

**La Balbauge**, origine inconnue (Sorèze).

**La Baysse**, voir La Vaysse.

**Belesta de Bel Estar**, domaine « *bellement situé* » (Route de Castelnaudary).

**Belloc**, en français Beaulieu.

**Berniquaut**, altération de *Bruniquau*, *Bruniquel*, *Bruniquil*, provenant du nom franc féminin de *Brunchild*, *Brunhild*, qui d'autre part a donné

*Brune haut*. Le château, puis la métairie de ce nom, est un ancien poste militaire franc qui a succédé à l'oppidum gaulois *Verdunon*. *Brun-Hild* signifie en franc « *bouclier de combat* ».

**Le Bisconte**, en français, Le Vicomte : ancienne petite seigneurie enclavée dans le consulat de Revel.

**Les Bombardelles (Rigole de la plaine)**, origine obscure, peut être déformation de *borbadella*, lieu boueux, fangeux (cf. le français bourbeux).

**Boscau ou Bascaud (Saint-Ferréol)**, nom très ancien d'une métairie aujourd'hui disparue, provenant vraisemblablement du gaulois *bascauda*, signifiant vase, boue (sur l'emplacement de cette métairie a été construit l'hôtel La Ferme de Riquet).

**Bouscatel (Sorèze)**, occitan *boscatela*, petit bois.

**Bracadelle (Vaudreuille)**, métathèse de *barcadela*, diminutif de *barcada*, charge de barque.

**Calès (Saint-Ferréol)**, Calès est certainement le nom du propriétaire (un des députés de la Haute-Garonne à la Convention nationale portait ce nom). Calès est aussi le nom d'un village du Lot.

**Calvayrac**, (ancienne paroisse à la sortie ouest de Revel, aujourd'hui hameau des Fouets). Nom provenant vraisemblablement d'un ancien domaine gallo-romain *Calvariicum*, propriété de *Calvarius*.

**Campautier**, origine inconnue (route de Revel à Castres).

**Caoulissou**, occitan *caulisson* ?

**Capellanie**, forme castraise de *capelania*, nom occitan du presbytère (Chapellenie).

**Carpinel**, métairie à l'est de Revel dénommée du nom de son propriétaire au XVIII<sup>ème</sup> siècle, *Carpinelli*, d'origine italienne (*carpino*, charme, en occitan *calpre*).

**Caussade**, occitan *cauçada*, chaussée, route ; métairie située près d'une chaussée.

**Caussinières**, occitan *caucinieras*, fours à chaux (de *calç*, *cauç*, chaux). Sur la carte de 1771 de Dillon, on lit à côté de la métairie des Caussinières, le nom de **Las Tolières**, qui est celui d'anciennes tuileries (*teulerias*).

**Le Cédassier (Sor)**, occitan *sédassier*, nom de métier, le sédassier était un fabricant de *sedas*, tamis ; le métayer éponyme était probablement un artisan fabricant les tamis des nombreux moulins de la Rigole et du Sor.

**Codarman (route de Castelnaudary)**, occitan *Cô d'Arman*, chez Armand. *Cô de*, en *cô de* signifie « chez ». *Cô* se retrouve aussi dans la Montagne Noire dans **Cô de David**, **cô de Vaysse**.

**La Condamine (route de Sorèze)**, latin médiéval *condominium*, ce mot désigne une terre contiguë au château seigneurial, réservée au seigneur et exempte de droits féodaux ; il désigne aussi un terroir soumis à deux seigneurs qui ont la souveraineté en indivision.

**Le Conquet (route de Revel à Saissac)**, diminutif de *conca*, conque, vallon, bas-fond, (en l'occurrence le bas-fond de la vallée du Sor).

**Les Coudercs**, en occitan *coderc* est un pâturage, un pacage communal (mot gaulois *cotericon*, latinisé en *cotericum*).

**Coudougnère**, occitan *condonhera*, lieu planté de cognassiers, de *condonhs* (latin *cotoneus*).

**Couffinal**, nom d'une ancienne métairie sur les terres de laquelle le village actuel a été construit à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle ; *coffinal* en occitan est le nom d'un fabricant ou d'un atelier de *couffins*, mais il est plus probable que *coffinal* soit un ancien *confinhal*, signifiant (terre) du confin (limite, frontière).

**En Couyoulet (route de Caraman)**, nom du propriétaire ; *coyoulet* en occitan est le diminutif de *coyol*, *cogol*, signifiant « coucou » (l'oiseau et la plante), doublet de *cocut* (latin *cucullus*).

**Les Dausatzs**, nom collectif de famille qui au XVIII<sup>ème</sup> siècle s'écrivait *Dausaces*, pluriel de *Dausac* provenant de *Davisacum* ou *Davitiacum* qui serait le nom du domaine d'un gallo-romain *Davisius* ou *Davitus*.

**Château de Vals**, Devals ou De Vals est le nom d'une famille de riches propriétaires de Revel ayant donné plusieurs consuls aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, notamment Alexandre Devals qui fut un bienfaiteur de la ville.

**Dournes (Couffinal)**, nom provenant, peut-être, de l'ancien occitan *dorn* signifiant « poing » (gaulois *durno*) et par extension « éperon rocheux » (cf. Le Dourn, village situé sur un éperon dominant un affluent du Tarn, à 30 km au nord-est d'Albi).

**L'Emboscade (Vauré)**, occitan *emboscada*, « embusquée » c'est-à-dire située, cachée dans les bois.

**L'Espérou (Vaudreuille)**, diminutif de *espera*, affût de chasse. La métairie de l'Espérou, sise au pied de la Montagne Noire, à Vaudreuille, a peut-être été construite sur un ancien lieu d'affût dans l'ancienne forêt de Dreuilhe.

**La Fajole (Vaudreuille)**, occitan *fageola*, petite hêtraie (*fau*, *fag*, *faja*, sont les noms occitans du hêtre).

**Le Farel**, nom d'un propriétaire (XVII<sup>ème</sup> siècle).

**La Farguette**, petite *farga*, petite forge (latin *fabrica*).

**La Forêt (Vaudreuille)**, nom d'une métairie située dans l'ancienne forêt de Dreuilhe, contiguë à la forêt de Vauré dans laquelle a été construite la ville de Revel.

**Garrigole**, petite garrigue ; la garrigue (occitan *garriga*) est une lande où poussent les chênes kermès, à feuilles persistantes, appelée en occitan *garrics* ; *garric* est un terme préceltique employé aussi pour désigner le chêne-vert.

**La Goffie (Garveques)**, occitan *gofia*, gouffre, piège pour attraper les loups.

**Le Gourp**, occitan *gorg*, *gorga*, gouffre, cascade, endroit le plus profond d'un cours d'eau, plan d'eau en amont d'un barrage.

**Gouttemirou**, obscur ; une *gota*, goutte, désigne en occitan une source de faible débit.

**La Graverie**, occitan *gravaria*, gravière.

**Guirguille**, occitan *guirguilh*, *guirguilha*, dispute, chicane : l'avenue Alexandre Monoury s'appelait au siècle dernier *ieis de Guirguilha*, « sortie de la Guirguille », mais nous ne connaissons plus quelle est cette dispute ou ce procès, apparemment célèbre en son temps pour avoir donné son nom à une rue et un quartier de Revel.

**L'Hort (route de Castelnaudary)**, occitan *ort*, jardin (latin *hortus*).

**Les Iganauts**, autre nom de la métairie du Roudier, située sur la route de Caraman : métairie des Huguenots (XVI<sup>ème</sup> siècle).

**La Jalabertie**, domaine de Jalabert.

**La Jasse (route de Castelnaudary)**, occitan *jaç*, litière, bergerie (latin, *jacere*, être couché, gésir).

**La Jonquerie (Sorèze)**, occitan *joncaria*, lieu couvert de joncs.

**Labéjeau (Palleville)**, nom à rapprocher de celui de Labège, village à l'est de Toulouse construit sur l'ancien domaine gallo-romain de *Lapidius* ; Labéjeau serait ainsi un ancien *Lapidiolus*, domaine certainement contigu au domaine de *Palatius* (Palleville).

**Landelle (route de Caraman, bord du Sor)**, petite lande.

**Moulin de Lauzy**, occitan Molin de l'Auzin, moulin de l'yeuse (l'yeuse est l'autre nom du chêne-vert, en latin *ilicinus*).

**Lencastre (Saint-Ferréol)**, *En Castre* avec article incorporé ; l'origine reste obscure. *Castre* n'est peut-être pas un nom de famille mais le latin *castrum*, château-fort. Le château de Lencastre aurait donc été construit sur les fondations d'un ancien château-fort, en l'occurrence celui de Montrevel (d'après P.A. Barrau - ce que ne confirme pas Pierre Bouyssou dans son article sur « *L'origine du nom de Revel* »).

**Mandoul (Rigole de la plaine)**, ancien nom romain *Mandiullius*, qui est aussi celui d'un château près de Campans, à 7 km au nord-ouest de Castres ; les terres de la métairie de Mandoul seraient ainsi un ancien site romain, d'ailleurs voisin de Calvayrac.

**Massillargues (Montagne Noire)**, anciennement *Massilianicum* : un des rares noms, avec le précédent, vraiment romain ; il s'agit du domaine du noble romain *Massilianus*, probablement originaire de *Massilia*, Marseille.

**Les Maziers (route de Castres)**, ancien nom occitan signifiant « *ruines* » ; c'est le latin *macerias*, nom donné au Haut Moyen Âge aux ruines romaines laissées par les grandes invasions ; on le trouve dans toute la France à l'origine des très nombreux Mazères, Mazières, Maizières, Mézières etc ; c'est aussi l'ancien nom de Montégut-Lauragais.

**La Mittatmens**, occitan « *la moitié moins* », nom donné au domaine peut-être lors d'un partage.

**La Monte (route de Saint-Ferréol)**, occitan *monta*, *haras*.

**Moussoula**, Le nom occitan est *Mossolan*. Il vient peut-être de *Mussulanum*, qui pourrait être le nom de la propriété du noble romain *Mussulus* ou *Mutiulus*. Le nom de Moussoulens, apparemment voisin, qui est celui d'un village sur la route de Revel à Carcassonne, après Montolieu, est lui d'origine wisigothique : *Muskilingen*, c'est-à-dire « *les hommes de Muskilo* ».

**Les Moureaux**, métairie de la famille Moureau.

**Nayral**, lire *En Ayrail*, propriété de Monsieur Ayrail. Ayrail est aussi le nom d'un des sept députés de la Haute-Garonne à la Convention Nationale (tous régicides).

**Les Ouillès**, occitan *Les oliers*, fabricants d'*olas*, de marmites.

**L'Oulm**, métairie de l'Olm, de l'orme.

**L'Ourmette (ourmède)**, l'Ormaie (latin *ulmeta*).

**La Pachaque (route de Caraman)**, occitan *pachaca*, mauvaise affaire, tromperie, tripotage.

**Pech de Maffre**, le puy de Maffre.

**Le Pepelier**, le *puech Bellier*, le puy de (du) bélier : très ancien lieu-dit cité dans l'acte de (Vaudreuille) bornage des forêts de Vauré et Dreuilhe en 1359.

**La Pergue**, occitan *perga* (latin *pertica*) : ancienne mesure de surface valant entre 40 et 50 mètres carrés.

**La Périère**, occitan *peiriera*, carrière de pierres.

**Perricaud**, nom de propriétaire : Pierre-Ricaud.

**Les Pesquiers**, nom occitan du vivier à poissons (de *pescar*, pêcher).

**Peyre Bazal**, origine inconnue, peut être le nom du propriétaire Pierre Bazal.

**Peysou**, occitan *peisson*, petit poisson, nom d'un propriétaire (XVII<sup>ème</sup> siècle).

**Picotalen**, occitan *picatalent*, pique-faim : lieu-dit repéré sur un itinéraire connu pour faire une halte-repas.

**Le Piot**, nom de l'ancienne métairie sur l'emplacement de laquelle est aujourd'hui construit l'hôtel de la Renaissance à Saint-Ferréol ; *piot*, dindon en occitan, est certainement le surnom d'un propriétaire.

**Le Pistre**, nom occitan de l'ouvrier pétrisseur dans une boulangerie (« *forniera* »), profession d'un des premiers propriétaires.

**Le Plo de Blan**, l'occitan *Plô*, tiré de plan (latin *planum*) désigne un petit plateau ou un palier sur une pente.

**Le Plo de la Jasse**, le plateau de la bergerie (*jaça*).

**Ponpouly (Vauré)**, *pont polit*, pont joli (sur le Sor).

**Les Pugets (Couffinal)**, en occitan *puget* est un diminutif de *puech*, comme pujol, et désigne une colline, une élévation de terrain de faible hauteur. Le diminutif de puget-pujol est *pujolet*.

**Rastel (Saint-Ferréol)**, râteau : nom d'un propriétaire.

**Le Rie**, vieil occitan : le riche, surnom d'un propriétaire, sans doute un « *riche laboureur* ».

**Pont du Rigat**, *rigat* ou *regat* est en occitan un sillon, un fossé destiné à évacuer l'eau (du gaulois *rec*, *riga*).

**Le Rodier**, nom de métier, du fabricant de roues pour charrettes et voitures (latin *rota*, roue).

**La Rominguière**, occitan *romenguiera*, *rominhiera*, « la ronceraie » (de *romec*, ronce, latin *rumex*).

**Sénégadis**, pour *senecats*, les vieux, les délabrés.

**Soujol**, ancienne métairie aujourd'hui disparue, qui se trouvait dans la prairie bordant au nord-ouest le bassin de Saint-Ferréol ; elle-même était construite sur l'emplacement de la chapelle de Saint-Ferréol.

**Tartanac (rigole de la plaine)**, ce nom pourrait provenir de *Tartanacum* ou *Dardanacum*, nom du domaine appartenant au gallo-romain *Tartanius* ou *Dardanius*. Il est curieux de noter que la métairie de Tartanac se trouve dans le voisinage immédiat de Mandoul, Calvayrac et Thuriès qui portent aussi des noms romains.

**Les Terrisses, Las Tarrisses**, de l'occitan *terrissa*, pisé, terre à bâtir employée avec ou sans mélange de paille ; les premières *terrisses* furent donc bâties en terre.

**La Teule (Vauré)**, occitan *teula*, tuile.

**Les Thoumaces (route de Castelnaudary)**, occitan *Les Thomasses*, les Thomas, nom de famille du propriétaire qui a donné son nom au hameau au XVII<sup>ème</sup> siècle.

**Thuriès**, ancien nom romain *Turianus*.

**La Tour**, nom d'un ancien propriétaire.

**Les Trois Cocus**, lieu-dit à la sortie de Revel, sur la route de Caraman, son nom date du XIX<sup>ème</sup> siècle et rappelle celui d'un quartier au nord de Toulouse.

**Vigouroux**, nom francisé d'un propriétaire, *Vigoros*.

## NOMS DES QUARTIERS DE REVEL

**Le Barri(y)**, occitan : faubourg (cf. espagnol *barrio*), ancien nom du quartier situé au nord de Revel (place H. Laurent et rue des Fuziès).

**Les Fuziès**, Ce nom est également celui d'une rue de Castres. Son origine reste obscure. Sur le cadastre de 1845 de Revel ladite rue porte le nom de « Rue des Fayssiès ». Fuziès pourrait alors être une altération du mot occitan *faissiers* signifiant porte-faix.

**La Barque**, quartier à l'est de Revel où était installé l'atelier de fabrication de barques à fond plat destinées à la navigation sur la rigole (1750) ; cet atelier appartenait à Jacques Sarrat,

bourgeois de Revel, dont la maison existe toujours route de Sorèze.

**La Guirguille**, quartier qui fut appelé ainsi en raison d'un procès, dispute, chicane apparemment célèbre mais dont nous ne savons plus rien.

**Le Linier**, occitan *lenhièr*, bûcher, réserve de bois à brûler devenu un lavoir. Ce Linier, situé dans l'actuelle rue Roger Laffont était une réserve de bois communal. Sur son emplacement fut construit au XIX<sup>ème</sup> siècle un lavoir disparu depuis 1945.

**Waterloo**, origine inconnue.

**Verrerie, (route de Sorèze)** ancienne verrerie du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

**Les Bourdettes**, jardins potagers avec « *bordettas* » à cochon.

**Le Patti**, ancien *pati*, pâtis, cloaque, fumier.

**Les leisses**, au singulier *ieis*, sortie (latin *exitus*). Dans le Revel ancien il y avait jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle :

- L'*ieis* du Farel,
- L'*ieis* de Narbonne (avenue Ricalens),
- L'*ieis* de Guirguille.

L'orthographe Hieis est à rejeter.

**Padouvencs**, à l'origine quatre *padoencs*, pacages communaux (verbe *padoir*, faire paître).

## NOMS DES RUES DE REVEL

- **Les boulevards** : actuels ont été construits sur les anciens fossés (*vallats*) en 1779, sous le consulat de Raymond Basthoul, Pierre Mellis, André Escaffre et Pellure. Ils ont alors constitué « *La Promenade* ».

- **Rue du Temple** : autrefois rue des Teinturiers, anciennement rue des Affacheries, c'est-à-dire rue des Tanneurs, (occitan *afachaire*, tanneur ; *afacharia*, tannerie). Le nom actuel date de 1834, année de construction du temple de l'Église réformée.

- **Rue Victor Hugo** : ancienne rue de Castres.

- **Rue Jean Moulin** : ancienne rue de Sorèze.

- **La rue Marius Audouy** : est l'ancienne rue Saint-Antoine ainsi nommée en souvenir de la chapelle dédiée à Saint-Antoine du T, patron de l'ordre de St-Antoine du Viennois qui se consacrait à secourir et soigner les malades atteints du « *mal des ardents* » ou « *feu de Saint-Antoine* » (causé par l'ergot du seigle).

La chapelle fut construite en 1344 et rasée en 1577 par les Huguenots, maîtres de la ville.

Marius Audouy est l'ancien maire de Revel, mort en déportation en 1945.

- **Rue du Taur** : nom emprunté à Toulouse ; le Taur est le taureau qui traîna Saint-Saturnin, martyr vers 250.

- **Rue de l'Étoile** : origine obscure ; il s'agit peut-être aussi d'un nom emprunté à Toulouse. La rue toulousaine de l'Étoile est une ancienne rue de la *Stèla*, monument romain non identifié.

- **Rue du Four** : rue du four banal, c'est-à-dire communal.

- **Rue G. Sabo** : Georges Sabo, notaire à Revel, est mort en déportation en 1944. La rue G. Sabo est l'ancienne rue Roquefort et au XVIII<sup>ème</sup> siècle la rue des Frères (soit les frères prêcheurs Jacobins dont le couvent était situé Galerie du levant, à l'emplacement des maisons Gibert et Raymond, soit les frères Doctrinaires installés à Revel en 1680 par le Consul Alexandre Devals pour l'éducation de la jeunesse et la conversion des protestants).

- **Rue des Escoussières** : en occitan *las escorsieras* désigne un chemin de ronde, une rue qui longe les remparts (du latin : *excursare*, patrouiller).

- **Rue du Cap Martel** : origine inconnue. Un cap martel en occitan est :

- la maçonnerie qui fixe la tête d'une vanne,
- un clou à grosse tête,
- une terre en forme de hache,
- un têtard,
- un cormoran.

- **Rue des Sœurs** : nom rappelant les Soeurs de la Croix de Lavarat qui tinrent une maison d'éducation pour jeunes filles au XVIII<sup>ème</sup> siècle ; cet établissement fut fermé en 1905 au moment de la Séparation de l'Église et de l'État.

- **Rue des Écuries** : c'est dans cette rue que furent aménagées les écuries destinées aux troupes à cheval cantonnant à Revel, notamment les fameux dragons de Koenigsmark au moment de la Révocation de l'Édit de Nantes (1685).

- **Rue de la Liberté** : ancienne Caussade de Toulouse (*caussade*, route pavée, le « *pavé du Roi* »).

- **Les quatre couverts ou garlandes** : (mot occitan : *guirlande*, couronne de mariée, bord de chapeau, couronnement de créneaux, séveronde d'un toit, margelle d'un puits, a donné *garlandatge*, *galandage*, colombage) :

- garlande haute : galerie du nord,
- garlande de la minoterie : galerie du levant, appelée au XVIII<sup>ème</sup> siècle le couvent des moines,
- garlande basse : galerie du midi,
- galerie du couchant : galerie de la volaille.

- **Pont Richard** : origine inconnue.

- **Fontaine de l'île d'Elbe** : (1833) cf Waterloo ?

- **Rue de la Colombe** : origine inconnue.

## ORIGINES DES NOMS DES VIEILLES FAMILLES REVÉLOISES

La plupart des noms français actuels ne remontent guère plus haut qu'au XIII<sup>ème</sup> siècle. Les anciens noms de familles romains et gallo-romains, les gentilices, qui eux-mêmes avaient supplanté les noms gaulois, ont disparu avec l'établissement du christianisme.

Pendant l'époque franque et le début de l'époque capétienne, on ne porte officiellement que des noms de baptême. Ces noms sont imposés par l'Église et sont tous des noms de saints ou de martyrs inscrits au calendrier religieux au hasard du martyrologe. Ce saint est avant tout un « patron », censé protéger celui qui porte son nom. Tous ces noms sont individuels et changent presque toujours d'une génération à l'autre. Ils s'accompagnent peu à peu de surnoms. Ils sont devenus nos prénoms modernes.

C'est seulement au XIII<sup>ème</sup> siècle que les noms deviendront des patronymes, c'est-à-dire des noms héréditaires de père en fils et que réapparaîtront les noms de famille comme du temps des Romains.

Ils seront formés avec des noms de baptême, des noms de métier, des noms de localités ou des pays d'origine et surtout avec les innombrables surnoms qui passeront ainsi aux descendants. Stabilisés au XV<sup>ème</sup> siècle, ils se sont fixés avec l'institution des registres d'état-civil, tenus par les curés jusqu'en 1790 et rendus obligatoires par François I<sup>er</sup>.

À Revel nous avons encore quelques noms de familles formés avec des noms de baptême (devenus prénoms) comme Davit, Jam, Jammes (Jacques), Julia (Julien), Pascal, Pierre, Pierre-Louis, Raimond. Mais la grande majorité est faite de noms de métiers (certains ont disparu), de noms de pays, noms de village ou de lieux-dits et de surnoms extrêmement divers, d'origine essentiellement rurale (noms de terres, noms relatifs à une particularité de la maison, d'un champ, sobriquets). Pratiquement tous sont des termes occitans languedociens. Quelques noms gascons ou limousins témoignent d'immigrations certainement très anciennes.

Dans les noms de famille issus de noms de localités, quelques uns, assez peu à Revel, se terminent en *ac*. Ce sont les noms d'anciens domaines ou villas gallo-romaines, eux-mêmes construits sur le nom du maître (*dominus*) avec le suffixe *-acus* (gaulois *-acos*). Ainsi Alayrac vient de *Hilariacum* ou *Hilariaca villa*, domaine d'*Hilarius*. Rayssac est l'ancien *Rexacum*, domaine du noble gaulois *Rexus* ou *Recius*.

Les noms en *-ens* sont des noms de lieux d'origine wisigothique. La terminaison *-ens*

s'écrivait encore au XVII<sup>ème</sup> siècle *-encs*, *-engs* ; elle vient du germanique *-ingen*, signifiant « les enfants de... », « les hommes de... ». Ainsi Ricalens, nom d'un domaine dans le Tarn est l'ancien *Rikilingen*, c'est-à-dire « les hommes de *Rikilo* » (*Rikilo* est le diminutif de *rik*, roi).

Nous trouvons ensuite une proportion notable de noms francs remontant aux temps carolingiens, sinon mérovingiens. Ils sont récapitulés et étudiés séparément dans la deuxième partie de ce recueil.

Enfin quelques noms, selon une tradition vivace, seraient d'origine arabe et proviendraient d'ancêtres sarrazins ayant fait souche dans nos régions aux VIII<sup>ème</sup> et IX<sup>ème</sup> siècles. Cette légende est sans fondement. Les Sarrazins qui auraient pu échapper aux massacres après les batailles de Toulouse et de Poitiers ou après leurs incursions dans notre midi furent rarissimes. Dans tous les cas ils furent forcés de se convertir dès la capture et de donner à leurs enfants des noms chrétiens. Les noms très répandus de Maurel, Maurin, Maury, More, Moreau, Morin, Mouret, Sarrazin ne sont en fait que des sobriquets donnés aux XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles à des individus de peau brune.

Quant au nom de Benazet(h) dans lequel on a cru voir le nom arabe *Ben Nase(r)*, c'est tout simplement l'occitan *benasit* ou *benesit* signifiant béni (latin *benedictus*).

### PREMIÈRE PARTIE

#### LES NOMS DE FAMILLE D'ORIGINE OCCITANE

##### A

**Abadie**, de l'occitan *abadia*, abbaye (latin *abbatia*).

**Agasse**, occitan *agaça*, pie.

**Ajac**, originaire d'Ajac, localité de l'Aude, ancien domaine gallo-romain. *Adiacum*, appartenant à *Adius*.

**Alary**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Alayrac**, originaire d'Alayrac, localité de l'Aude ou du Tarn, ancien domaine *Hilariacum*, appartenant au noble gallo-romain *Hilarius*, Hilaire.

**Albarel, (Albarède, Albret)**, de l'occitan *albareda*, lieu planté d'*albas* ou *aubas*, saules blancs (latin *albaretta* et *albaretum*).

**Albert**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Albouy**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Algans, Argans**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Alibert**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Alquier**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Amalric**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Amila, (Amilat, Amilhat)**, autre forme d'*Amilhac*, originaire d'*Amilhac*, ancien domaine du gallo-romain *Aemilius*.

**Andraud**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Andrieu**, forme occitane du prénom André.

**Anglès**, occitan *Anglais* (Les Anglès sont peut-être des descendants de routiers anglais demeurés chez nous après l'une ou l'autre des deux guerres de Cent Ans).

**Arnaud, Artigue, Lartigue**, noms germaniques (voir 2<sup>ème</sup> partie), de l'ibéro-aquitain *artiga*, « éfrichée ».

**Assié ou Assier**, issu d'*as*, l'*assier* étant un fabricant de cartes à jouer, métier d'ailleurs assez mal défini.

**Astor**, occitan : *autour*, oiseau rapace.

**Astre**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Astruc**, occitan : « *chanceux aux astres* ».

**Auger**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Auriol**, occitan : de couleur d'or (latin *aureolus*).

**Aussarresse(s)**, contraction de *As Saressas*, « *Aux Saresses* », nom de lieu de la Lozère (une *saressa* est une saulaie ou saussaie, en occitan *sausseda* ou *saussareda*).

**Aussenac**, nom d'une localité non identifiée, peut-être disparue, ancien *Ausonacum* ou *Alsonacum*, domaine du noble gallo-romain *Ausonius* ou *Alsonius* (En Aussenac est le nom d'une métairie au nord de Soual).

**Aversenc(q)**, nom occitan, se dit d'un terrain exposé au nord (celui exposé au sud est un *admit* ou un *solan*) ; sens figuré : adversaire.

**Aymès**, origine inconnue.

**Ayral**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Azais**, surnom occitan d'un homme aisé, riche (*As ais*, tu as de l'aise).

**Azam**, forme occitane d'Adam.

## B

**Bacon**, occitan *bacon*, surnom d'un vendeur de bacon, de lard, charcutier.

**Baillon**, nom français ou francisé, cas-régime de Bailli ; le bailli était un officier royal, représentant le roi auprès d'un consulat, le nom occitan correspondant est *baile*, dont le cas-régime était *bailon* (du latin *bajulus*, serviteur).

**Baïssset**, voir Vaysse.

**Banquet**, occitan : petit banc.

**Baraillé, Barrau**, de l'occitan *barailher*, fabricant ou vendeur de *barrals* ou de *barraus*, nom occitan des *barrils* (*barro* est un mot gaulois ; ce sont en effet les Gaulois qui ont inventé les barrils et les tonneaux en bois pour le transport et la conservation du vin).

**Barbaste**, formes gasconnes (sans r après t) de Basbastro, ville du Haut-Aragon reconquise sur les Sarrazins en 1060. Les Barbaste seraient les descendants d'anciens Aragonais ayant émigré au Moyen Âge ou au XVI<sup>ème</sup> siècle en Gascogne, où ils auraient donné leur nom à la ville de Barbaste, près de Nérac et d'où ils auraient essaimé en Languedoc.

**Baret**, diminutif de Bar, cas-sujet occitan et français de Baron, nom d'origine germanique signifiant « *homme libre* ».

**Bartas**, épaisse broussaille.

**Barte, Barthe**, occitan *barta*, lieu de broussailles (mot antéceltique).

**Barthès**, habitant dans une *barthe*.

**Bastier**, nom occitan du fabricant, du vendeur ou du réparateur de *bastes*, bâts pour mulet.

**Bastoul(h)**, surnom provenant du vieil-occitan *bastolha* (prononcer *bastouillo*) signifiant « *comporte* ».

**Batigne**, surnom occitan, *bastina* ou *bastinha*, en français « *bâtine* », « *bardelle* », ancien nom d'une large selle pouvant servir de bât ou de civière.

**Batut**, nom occitan correspondant au français battu, en vieil-occitan le *batut* désignait le chemin de terre « *battue* » conduisant à la maison ainsi que la partie de l'aire servant au battage des épis.

**Baylet**, occitan *vailet* (prononcer *baylet*) signifiant valet, serviteur, domestique (vient du latin *vassalitus*, diminutif de *vassus*, vassal, mot d'origine gauloise) ; nota : Baylet n'est pas le diminutif de Baile, forme occitane de *bailli*, nom du fonctionnaire royal représentant le roi auprès des communes ou des consulats pourvus de franchises comme Revel.

**Benazet(h), Benezet, Benezech**, occitan *benazît*, béni (latin *benedictus*) ; la forme Benezech est gasconne Benezet, pyrénéenne.

**Benet**, forme occitane de Benoît (même origine latine que le précédent, *benedictus*).

**Berjaud**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Bernès, Bernis**, formes contractées de *Bearnes*, originaire du Béarn.

**Berthoumieu**, forme occitane de Barthélémy, nom d'origine juive, *Bar Tolmaï*, signifiant « fils de Ptolémée ».

**Bès, Bessière**, occitan *beç*, bouleau blanc (du gaulois *besso* ou *betto*, latin *betula*).

Notons que *beç* est à l'origine de Besset et Bécède (latin *bessetum* et *besseta*) qui désignent des lieux plantés de bouleaux, ainsi que Bessière qu'il ne faut pas confondre avec Vaissière.

**Besombes**, nom d'une localité du Tarn-et-Garonne, commune de Monsempron, près de Fumel.

**Bessou**, occitan et français *besson*, jumeau.

**Béteille**, nom d'une localité non identifiée ou disparue, ancien domaine du noble gallo-romain *Vitellius*. Notons qu'il existe un domaine de Béteille près de Saissac. Les noms de Béteille et de Bedeilhac (*Vitelliacum*) ont même origine.

**Biau**, occitan : boeuf.

**Bigot**, surnom occitan et français, à l'origine injurieux, représentant le juron anglais *By God* ! Par Dieu ! Bigot avec le sens de dévot excessif, apparaît au XV<sup>ème</sup> siècle, assez tôt pour créer, avec ce sens, quelques surnoms héréditaires.

**Blanc, Blan**, nom de couleur ; Blan (sans c) pourrait aussi provenir du nom du village du Tarn, ancienne villa gallo-romaine du noble *Blannus*.

**Blaquière**, de l'ancien occitan *blaquiera*, lieu planté de chênes blancs, *blacas*, (du gaulois *blaco* ou *blacco*).

**Bluze**, nom occitan d'une terre schisteuse, chaulée ou d'un domaine rural implanté sur une telle terre ; existent aussi les formes *Baluze*, *Beluze*, *Bleuze*.

**Bon(n)afous**, occitan *bona fonsa*, la *fonsa* étant le bas-fond plat bordant un ruisseau. Une autre origine, très probable, a été proposée : *Bon Anfons*, c'est-à-dire Bon Alphonse, cet Alphonse pouvant être l'un des deux comtes de Toulouse ayant porté ce nom : Alphonse I<sup>er</sup> Jourdain (1112-1148), fils de Raymond IV, très populaire, et Alphonse de Poitiers, frère de Saint-Louis (1249-1271).

**Bondouy**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Bonheure**, occitan *bona ora*, bonne heure : surnom donné à un lève-tôt.

**Bonnes**, origine inconnue.

**Bonnet**, ancien nom de baptême, *Bonitus*, nom d'un saint du VII<sup>ème</sup> siècle.

**Bonsirven**, occitan *bon sirvent*, *sirvent* est la forme occitane de sergent (latin *servient (em)*).

**Borrel, Bourrel**, occitan, harnais ; le fabricant ou réparateur de harnais est le *borralier*, bourrelier.

**Bourdil**, occitan : petite *borda* : la *borda* est à l'origine une construction en planches réservée au bétail ; c'est un mot d'origine germanique signifiant « planche », qu'il ne faut pas confondre avec *boria*, métairie.

**Bousquet**, occitan « *petit bosc* », petit bois, l'occitan *bosc* est d'origine germanique (cf. l'allemand *busch*).

**Boutibou**, origine obscure ; ce nom pourrait être le mot occitan *botivol* (prononcé boutiboul), adjectif verbal de possibilité, tiré du verbe *botar* qui signifie « bouder » ; *botivol* pourrait ainsi signifier « boudeur » (cf. le français Boutboul). Note : *botivol* est construit comme *aboquivol* (banca) à partir d'*abocar*, comme *venjivol* (vindicatif) à partir de *venjar* etc.

**Boutier**, origine germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Bouysset**, originaire d'un lieu couvert de buis ; existe aussi la forme féminine *bouissède*, en occitan *boisseda* (latin *buxetum* et *buxeta*).

**Boyer**, occitan, *boier*, bouvier.

**Brels, Brel**, origine obscure, peut-être ancien nom occitan correspondant au français *breil* ou *breuil*, au gaulois *brogilo* désignant un petit bois entouré d'un mur ou d'une haie.

**Bressole(s)**, un *breç*, une *breça* ou une *breçola* désignent en occitan un berceau. Bressol pourrait être le nom d'un fabricant ou d'un marchand de berceaux, comme le nom de profession Bressolier. Mais Bressole pourrait être aussi le diminutif de Brès (gaulois *Briccios*), nom de village du Tarn-et-Garonne.

**Brunel**, brun de cheveux, le brun de peau étant un Morel.

**Bussac, Boussac, Poussac**, nom de localité, ancien *Bexacum* du noble gallo-romain *Buxus* ou *Bucius*.

## C

**Cabaussel**, surnom tiré de *caboça*, grosse tête, ou (moins probable) de *cabucel*, couvercle.

**Cabrol**, contraction de *cabirol*, nom occitan du chevreuil (la forme limousine et auvergnate est Chabrol).

**Cahuzac**, originaire du village de Cahuzac (canton de Dourgne), ancienne villa du noble gallo-romain *Cadusius* ou *Catusius*.

**Cailhassou**, petite caillasse ; en occitan *calhas* est aussi un gros caillot de sang, un grumeau.

**Calas**, nom d'une localité de l'Ariège, dans la commune de Lacourt, au sud de Saint-Girons ; en vieil occitan *calas* est un lieu rocheux et caillouteux ; le nom est formé sur la racine antéceltique *kal-* que nous retrouvons dans le gaulois *calio*, caillou.

**Calmel**, originaire d'un *calm*, mot antéceltique désignant un haut plateau dénudé et correspondant au français chaume (cf. dans les Vosges, les Hautes Chaumes).

**Calmette**, diminutif de *calm(a)*, plateau dénudé.

**Calvet**, sobriquet occitan : chauve.

**Candébat**, du languedocien *camp d'en bas* ou plus probablement du gascon *camp de vat* (prononcé candébat) signifiant « *champ de vallée* ».

**Canitrot**, surnom occitan venant de *canestrot*, diminutif de *canestra*, corbeille, (grec *kanastron*), et attribué à un marchand ambulancier.

**Carrade**, surnom tiré de l'ancien occitan *carada*, charretée (de nos jours *carretada*).

**Carrausse**, originaire de Carausse, village proche de Lacaune, des Berlats, ancien domaine du gallo-romain *Carantius*.

**Carrié**, nom occitan de métier : carrier, ouvrier fabriquant où réparant les chars, charron, et non l'ouvrier travaillant dans une carrière de pierre qui se dit *rocarier*, *roquier* ou *traçaire*.

**Carrière**, nom occitan *carriera*, rue accessible aux *cars* ou *carris*, chars.

**Cassagne, Cassan**, noms d'origine celtique, dérivés de *casso*, chêne, latinisé en *cassus*. Cassan vient du masculin *cassaneus* signifiant « *en chêne* » et Cassagne de la forme féminine *cassanea*. Les noms français correspondants sont Chassagne et Chassain(g).

**Catala**, occitan catalan : originaire de la Catalogne en Espagne.

**Cau**, ancien occitan *cau*, signifiant « *creux* » (latin *cavus*) ; nom donné à un habitant d'un terrain creux. Notons que le mot gaulois correspondant est *cros*.

**Cauquil**, occitan coquille : surnom donné au pèlerin de Saint-Jacques-de-Compostelle.

**Causse**, originaire d'un *causse*, terre calcaire et pierreuse (mot antéceltique *kalso* ou *karso*) ; l'habitant d'un *causse* est appelé dans le Lot et l'Aveyron un *caussenard* ou un *caussinal* mais ces noms n'existent pas à Revel. Autre origine possible : sobriquet tiré de *cauçà*, chausse.

**Cavailès**, originaire de Cavaille, nom de plusieurs hameaux et lieux-dits du Lot-et-Garonne (en vieil occitan une *cavalha* est un ravin). L'autre étymologie cavaliers, chevaliers (et non pas cavaliers) est beaucoup moins probable.

**Cavannac**, originaire de Cavannac, nom d'un village au sud de Carcassonne, ancien *Cabannacum*, domaine du noble *Cabannus*.

**Cazette**, diminutif occitan de *casa*, petite maison, l'autre diminutif *cazotte* n'existe à Revel que sous la forme limousine ou auvergnate de Chazotte.

**Chaix**, forme limousine ou auvergnate, francisé avec *-x*, du languedocien *cais*, mâchoire (latin *capsum*) ; Cais, Chais, Chaix sont des sobriquets donnés à des hommes aux fortes mâchoires (cf. en catalan *caix*, prononcé *caïch*).

**Chap**, origine obscure.

**Chazotte**, voir Cazette.

**Clanet**, originaire de Clanet, village de l'Ariège dans la commune de Montardit, au nord de Saint-Girons.

**Clerc**, surnom donné à un homme d'église et plus particulièrement chez nous à un enfant de chœur (latin *clericus*).

**Combe, Combos, Lacombe**, occitan *comba*, vallée fermée (mot gaulois).

**Cornac** originaire de Cornac, localité du Lot, ancien domaine du gaulois *Cornos* ou *Cornus*.

**Coste, Lacoste, Costal**, occitan *costa*, côte, montée, talus : surnom d'un homme habitant sur une côte par opposition à Desplats, habitant une plaine.

**Couturier**, occitan tailleur.

**Craman**, originaire de Caraman.

**Cramaussel**, métathèse de Carmaussel, habitant de Carmaux (Carmaux, en occitan *Carmaus*, se disait au Moyen Âge *Caramans* et était à l'origine la résidence du gallo-romain *Caramantius*).

**Crayol**, originaire de Carayol, lieu-dit du Tarn (commune de Viviers-les-Montagnes).

**Crémilh**, occitan *crémalh*, crémaillère.

**Crespy**, occitan *Crespin*, nom du Saint patron des Cordonniers, *Crispinus* (du latin *crispus*, crépu).

**Croux**, occitan *crotz*, croix.

**Crozès**, originaire d'un *cros*, creux, ravin, fossé (mot d'origine gauloise correspondant au latin *cavus* et à l'occitan *cau*). Le Cros (pluriel Croses) est aussi un nom de métairie ou de domaine rural, très répandu, dont l'origine est évidente.

**Cruzel, Crusel ou Cluzel**, désignent en occitan un souterrain refuge de château-fort (du gaulois *cros*). N.D.L.R. : les « *souterrains refuges* » appelés actuellement « *souterrains aménagés* » n'étaient pas forcément construits près des châteaux-forts, ils pouvaient être en relation directe avec une maison médiévale, et former, en quelque sorte, « *la cave* » de cette maison...

## D

**Daïdé, Daydé, Deïdé** nom gascon d'origine obscure, signifiant peut-être « *d'aide* », c'est-à-dire secourable, peut-être aussi la contraction de « *Dio aida* », Dieu aide (en occitan languedocien *Dio ajuda*).

**Dalbis**, originaire d'Albi.

**Dandurand**, voir Durand.

**Dandurant, Dom Durant**, monsieur ou seigneur Durant : Dom (latin *Dominus*) est l'appellation des seigneurs dans le nord de la France aux IX<sup>ème</sup> et X<sup>ème</sup> siècles. (cf. Dampierre pour Dom Pierre, Dammartin pour Dom Martin). L'équivalent chez nous est En Durant, En Peire, En Martin.

**Dartiguenave**, occitan : *d'artigua nova*. Voir Lartigue.

**de Gouttes**, nom d'un domaine ou d'un village évoquant une source (*gotta*).

**Delbosc**, français Dubois (gascon Delbos, Dubos, Dubost).

**Demié (Demier, Deymier, Deyme, Deymès)**, de l'occitan *deimier* « *décimateur* », collecteur de l'impôt de la dîme, dû à l'église (occitan *deima*, latin *decima*, vieux français *dixme*).

**Descugnaux**, de l'occitan *des cunhons*, « *des quignons* » ; *cunh* ou *conh* en occitan est un coin, un angle, un bout pointu, un quignon.

**Desplats**, habitant d'un pays plat ou possesseur de terrains et champs en plaine (en opposition à Dumont, Duval, Laval, Coste, Lacoste).

**Dhombre**, surnom de l'habitant d'une maison ou d'un versant de montagne situé à l'ombre.

**Diomard**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Dirat**, autre forme de Dirac, nom de lieu, ancien de *Atiriaco* domaine gallo-romain d'*Atilius* ou *Atrius*.

**Doat, Douat**, vieil occitan : conduit, canal, aqueduc ; mais ce nom pourrait être aussi le gascon *doat* équivalent au languedocien *donat*, *donné* et désignant le domestique (celui qui s'est « *donné* »).

**Dompeyre**, Dom Peyre, Monsieur Pierre (*Dominus Petrus, En Peyre*).

**Doumic, Doumerc, Doumergue**, formes languedociennes contractées de *Dominic (us)*, nom du saint évangéliste des Cathares ; les formes gasconnes sont *Domenc, Doumenc*. Doumergue est un ancien *Dominicanus*.

**Ducos**, forme gasconne du languedocien *ducost* signifiant « *de la hauteur* » (*cost* est le masculin de *costa*).

**Dugas**, occitan *du ga*, du gué, une autre origine est proposée : du *gast*, un *gast* étant une terre inculte, une gastine, mais ces termes ne sont pas occitans.

**Dupuy**, voir Pech.

**Durand, Durant**, qualificatif français et occitan signifiant « *endurant, opiniâtre, obstiné, courageux* » (du verbe *durar*, durer, endurer).

## E

**Enjalbal**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Escaffre**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Escande**, nom basque signifiant « *petit chêne* » et aussi nom occitan, autre forme d'*escandal*, scandale.

**Escribe**, nom occitan de l'écrivain public (en français scribe).

**Escudier**, forme occitane du français écuyer, homme d'armes portant l'écu (*scutum*), c'est-à-dire la bannière du chevalier.

**Espinasse**, occitan *espinas*, lieu planté d'épineux.

**Espouy**, voir Pech.

**Esquirol**, nom occitan de l'écureuil (latin *scuriolus*).

**Estève**, nom occitan d'Étienne (latin *Stephanus*).

## F

**Fabre, Faure**, nom de métier, forgeron (latin *faber*). Ces deux noms sont des doublets. Fabre est le nom du forgeron dans l'Aveyron et la partie

orientale du Tarn, tandis que Faure est le nom donné dans le Toulousain, le Lauragais, l'Aude, l'Ariège et la Gascogne.

**Farel**, voir Pharamond.

**Fargue**, occitan *farga*, forge (latin *fabrica*) ; ce nom est à l'origine de nombreux noms de villages et de lieux-dits : La Fargue, La Farguette, La Fourguette, etc.

**Fau**, nom occitan du hêtre (latin *fagus*, gaulois *fago*).

**Fedou**, occitan *fedon*, agneau nouveau-né (latin *foeda, brebis*).

**Ferrier, Ferriès**, nom de métier, maréchal-ferrant, ouvrier en fer.

**Fontès**, nom donné à un homme habitant près d'une *font*, source ou fontaine.

**Fournier**, nom occitan du boulanger.

**Franc, Frède**, noms germaniques (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Fuziès**, origine inconnue.

## G

**Gabolde**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Galaup**, surnom occitan pour « *galop* ».

**Galban**, nom d'une localité du Capcir (Pyrénées-orientales), d'origine romaine (*Galbanus*).

**Galinier**, nom de métier : éleveur de volailles (*galina*, poule) le nom français correspondant est gélin.

**Gardiès**, origine inconnue.

**Garouste**, nom d'un hameau du Tarn ; en occitan une *garrosta* (*garrolha, garossa*) est un terrain planté de chênes rabougris, une sorte de garrigue.

**Garrigue, La Garrigue**, surnom issu de l'occitan *garriga* ou *garrica*, lieu planté de *garrics*, chênes verts. Garric est un mot ibéro-basque conservé et adopté par les Gaulois qui ne connaissaient pas le chêne-vert dans leur habitat antérieur de l'Europe centrale.

**Gasc**, cas-sujet de Gascon.

**Gauzy, Gouzy**, origine obscure : pourrait être issu de l'occitan *gauzin* correspondant au français gaudin ancien nom germanique issu de *waldo* gouverneur, chef.

**Gay**, occitan et français gai.

**Gayral, Gayraud, Guiral, Guiraud**, noms germaniques (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Gazel**, occitan *gasel*, petit gué.

**Gélis, Gély**, ancien nom de baptême, forme occitane de Gilles, du latin *Aegidius*, nom d'un saint ermite provençal du VII<sup>ème</sup> siècle (nom d'origine grecque *aigidion*, petite chèvre).

**Germa**, occitan *Germaït*, *Germain*, nom du premier évêque d'Auxerre (V<sup>ème</sup> siècle).

**Get**, de l'occitan *get* désignant un endroit où l'on « *jette* », une cour, un débarras (du latin populaire *jectum*, de *jectare* pour *jactare*, jeter). Note : en Savoie un get est un couloir par où on fait descendre (où l'on jette) le bois coupé dans la montagne (cf. le village les Gets).

**Gisclard**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Gleyse**, occitan *gleisa*, église (latin *ecclesia*), surnom d'un employé laïc d'église.

**Gras, Gros**, sobriquets.

**Grilhère, Grillaire** peut-être l'occitan *grasilhaire*, rôtiisseur.

## H

**Hébrard**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Hérisson**, surnom d'orthographe française représentant l'animal, symbole d'un mauvais caractère, en occitan l'hérisson se dit *eriç* ; *eriçon* est le cas-régime en vieil occitan.

## I

**Iché**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Imart**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Imbert**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Itier**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

## J

**Jacob**, signifie en hébreu « *Dieu supplante* ».

**Jalabert**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Jalbaud**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Jam, Jammes**, formes occitanes de Jacques, la forme primitive est *Jacme*, issue du latin *Jacomus*, altération de *Jacobus*. *Jam* est la forme languedocienne, *Jamme(s)* est gascon ou toulousain, *Jaume* est catalan (cf. l'anglais *James* et l'espagnol *Jaime*). *Jacob* signifie en hébreu « *Dieu supplante* ».

**Joucla**, occitan *joclar*, jongleur.

**Julia, Jullia**, occitan *Julian*, *Julien*, nom des trois saints, notamment d'un martyr auvergnat de Brioude ; *Julié* est la forme albigeoise et rouergate et *Jullian* la forme provençale.

## L

**Lacaze, Sacaze**, occitan *casa*, petite maison ; Sacaze est la forme gasconne, où « sa » est l'ancien article féminin gascon, le masculin étant *es* (latin *ipse, ipsa*).

**Lafont**, occitan *la font*, la source, la fontaine.

**Laguens**, origine inconnue.

**Lamarque**, nom très répandu en France provenant du surnom donné à un homme « *marqué* » soit d'une marque naturelle, soit d'une marque au fer rouge suite à une condamnation etc. il pouvait être aussi le nom d'une localité d'origine des Hautes-Pyrénées, de la Gironde etc.

**Langeard, Lanjard**, noms germaniques (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Lapeyre**, occitan *la peira*, la pierre.

**Lartigue**, occitan *l'artiga*, une *artiga* est un espace défriché pour la culture ou l'élevage (mot très ancien, probablement ibéro-basque). On connaît aussi les noms *Dartiquenave*, « *de la friche nouvelle* », *Dartiguevieille*, *Dartiguelongue*.

**Latapie, Tapie**, occitan *tapia*, une *tapia* est un mur de terre mélangé de bruyère, construit en torchis.

**Latché, Latger, l'Atger** : nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Lattes**, nom de lieu de l'Hérault (ancienne *Latara*).

**Lavail, Laval, Daval, Devals**, surnom donné à un homme venu d'un lieu ou domaine situé en aval.

**Libes**, prononcé *libès*, de l'occitan *liba* avec le suffixe *-es* indiquant une origine ; une *liba* est une tranche de gazon obtenue par écobuage.

**Limes**, prononcé *limès* avec le suffixe *-es* indiquant l'origine ; *lim* est le nom occitan du limon, de la vase (latin *limus, limosus*, cff. les noms de villes de Limoux et Limours).

**Limouzy**, surnom donné à un immigré du Limousin.

**Louman**, nom tiré du nom *Luman*, nom d'un village situé près de Castelnau-Montmiral dans le Tarn, il est d'origine germanique, *liutman* et signifie « *homme du peuple* ».

**Lugan**, nom d'une localité de l'Aveyron, ancienne villa du romain *Lucanus*.

## M

**Madrènes**, origine inconnue, peut-être le mot espagnol d'origine arabe *almadrena*, signifiant sabot.

**Maffre**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Magnabal**, nom d'origine gasconne signifiant « *grand val* » (latin *magna vallis*).

**Maillebiau**, occitan *malhebiau*, maillet à bœuf : surnom donné à un ouvrier d'abattoir.

**Malacan**, altération de *malacalm(a)*, mauvaise lande (voir Calmel).

**Malet**, nom d'origine française, forme familière de Malo, contraction de Macloud, nom d'un saint du VI<sup>ème</sup> siècle vénéré en Normandie et en Bretagne.

**Mansau**, origine obscure, originaire du Mans ou du Maine (?).

**Manset**, forme familière de *Amanset*, diminutif de *Amans*, nom du premier évêque de Rodez (V<sup>ème</sup> siècle).

**Marquier**, nom de métier, marqueur de bétail.

**Marre**, vieil occitan *marre*, bélier : surnom donné à un homme vigoureux.

**Martin, Marty, Saint-Martin**, nom du saint patron de Tours, fêté le 11 novembre (*Martinus* est un diminutif de Mars).

**Mas**, maison rurale isolée (latin *mansus*).

**Massip**, altération de l'occitan *mancip*, émancipé, surnom donné à un ouvrier agricole affranchi de servage, à un jeune garçon ayant atteint sa majorité (latin *manceps*).

**Massot**, aphérèse, forme familière de *Thomassot*, petit Thomas.

**Maurel, Maury**, surnoms donnés à des hommes bruns de peau, comme des Maures.

**Ménard**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Méric**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Merle**, surnom donné à un homme aimant chanter ou siffler.

**Milhavet**, occitan *Milhaves*, originaire de Millau, capitale de la ganterie en Aveyron (Millhau est l'antique *Aemiliavum*, domaine du noble romain *Aemilius*).

**Millet**, diminutif de *milh*, maïs (?).

**Mithridate, Mistou, Mittou**, origines inconnues.

**Moligner, Molinier** nom occitan de métier : meunier.

**Mom, Maum**, (en français Maumin, Maumy) : tous ces noms se rattachent à *Maumet*, forme occitane de Mahomet ; *Mom* (Le Morne) était à Revel un sobriquet.

**Monoury, Maunoury**, sobriquet de l'Île-de-France : mal nourri.

**Mons**, nom de localité de la Haute-Garonne près de Balma.

**Monsarrat**, occitan *Mont sarrat*, mont « serré », un *sarrat* est une colline isolée, tirant son origine de *serra*, serre, mot antéceltique très répandu en France, désignant un mouvement de terrain allongé (cf. le castillan *sierra*).

**Montagné**, occitan *montanher*, montagnard, c'est-à-dire « relatif à la montagne » (le montagnard habitant de la montagne est le *montanhol*).

**Moron**, autre forme de Maure, « brun de peau ».

**Mortémart**, nom de la ville de la Haute-Loire, ancien fief marquisal dont le nom initial était « *morte mare* » (IX<sup>ème</sup> siècle).

**Mouisset**, occitan *moisset*, qui a des oreilles courtes (latin *mutius*).

**Moulis**, occitan *Molins*, les moulins, nom d'une localité de l'Ariège.

**Mouret**, diminutif de *more* (cf. Maurel).

## N

**Naudinat**, contraction de En Audinat ; Audinat ou Audinac est l'ancien domaine gallo-romain *Aldinacum*.

**Nietge**, origine inconnue.

**Nouguier**, occitan *nouguier*, noyer.

**Olivier**, même sens qu'en français.

**Ouradou**, occitan *orador*, oratoire (latin *oratorium*).

**Ourliac**, occitan *Orlhac*, originaire d'Aurillac dans le Cantal, nom donné à des émigrés d'Auvergne.

## P

**Padiès**, nom de lieu dérivé de *Patrinus*, nom romain.

**Pagès**, ancien nom occitan du paysan. Le pagès était un paysan aisé, sinon riche propriétaire, « un riche laboureur » (du latin *pagensis*, habitant d'un *pagus*, bourg rural, pays).

**Pailès**, occitan *pailler* : marchand de paille ou vagabond, qui couche sur la paille.

**Papaïs, Papaix**, nom issu de l'occitan *papach*, signifiant jabot et donné comme surnom à un homme vaniteux ; il est curieux de noter aussi que *papach-roch* désigne le rouge-gorge et est à l'origine du surnom revélois *Piparot*.

**Passebosc**, occitan *passabosc*, passeur de bois, c'est-à-dire, accompagnateur armé, chargé de la sécurité des personnes devant traverser un bois réputé dangereux pour ses loups, voire pour ses brigands.

**Pastre**, forme occitane de pasteur.

**Pauziès**, origine inconnue.

**Pébernat**, contraction de Peyre Bernat, Pierre-Bernard.

**Pech, Puech, Dupouy, Espouy**, occitan *puég*, hauteur, mouvement de terrain, nom issu du latin *podium* (grec *podion*) signifiant « *estrade* ». *Puy* est la forme française et *Espouy* la forme gasconne pyrénéenne, ayant incorporé l'ancien article *es* (cf. Lacaze, Sacaze).

**Pélistier**, forme occitane de *pelletier*, ouvrier travaillant les peaux ou marchand de fourrures.

**Pemarty**, contraction de *Peire Martin*, Pierre-Martin.

**Penavayre**, origine obscure ; peut-être le nom de lieu Pech Avari (*Podium Avarii*).

**Périer**, occitan *peirier*, tailleur de pierres.

**Pérellé**, origine inconnue.

**Perramond**, contraction de Pierre Ramon, Pierre-Raymond.

**Pharamond**, orthographe sophistiquée de *Faramond*, nom germanique composé de *fara*, famille, domaine et *mund* qui signifie protection. De *Fara* dérive aussi *Farel* et *Farman*.

**Picou**, occitan *picon*, petit pic.

**Pinel**, petit pin.

**Piquemal**, occitan *picamal*, mauvais piqueur, le piqueur, *picaire*, pouvant être l'ouvrier qui creuse avec un pic, qui pique avec une aiguille, qui rebat une faux ou qui « *repique* » une meule de moulin.

**Pistre**, ancien nom occitan de l'ouvrier chargé de pétrir le pain chez le fournier (latin *pistor*).

**Pontier**, nom occitan de métier : péagier d'un pont.

**Poux**, mauvaise francisation de *pouts*, en occitan *pots*, puits (et non puy).

**Pradal**, nom occitan d'une grande prairie naturelle (latin *pratium*).

**Pradel, Pradelle**, noms de localités (issus de *prat*, pré).

**Pradier**, occitan : qui vit, qui pousse dans les prés.

**Prat**, occitan : pré.

**Prom**, forme contractée de *prohom*, *prodhom*, *prodhon* signifiant prudhomme ; *prod* en vieil occitan correspond au vieux français *preud* et signifie « sage », il est issu du latin *prud-ens*, contraction de *providens* « qui voit pour quelqu'un, qui surveille, qui veille » (cf. Providence).

**Puech**, voir Pech.

**Puget**, diminutif de puech, petit « podium ».

**Puginier**, nom de village de l'Aude proche de Soupex (latin *Podio Ainerio*, le puy ou le pueg du franc *Aginhari*, latinisé en *Ainerius*).

**Pujol**, autre diminutif de puech (latin *podiolum*). Le mot *podium* a encore donné les noms de *pujolet* (sentier abrupt), *poujade* (montée raide) et *poujouly*.

**Py**, occitan *pin*, pin, arbre caractéristique d'une propriété.

## R

**Raffel**, forme occitane de Raphaël (nom hébreu signifiant « Dieu guérit »).

**Raimond**, **Ramon**, **Ramondou** noms germaniques (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Raissac**, nom de plusieurs villages de l'Aude, notamment Raissac-sur-Lampy, de l'Ariège et du Tarn : c'est l'ancien *Rexacum*, domaine du gallo-romain *Rexus* (nom tiré du latin *rex*, gaulois *rix*, roi).

**Rastoul**, surnom tiré de l'occitan *rastolh*, signifiant « éteule, chaume » (latin *re-stupula*).

**Raynaud**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Redon**, sobriquet occitan signifiant « rond », le féminin étant *redonda* (latin *rotondus*).

**Revel**, occitan : rebelle (latin *rebellis*). N.D.L.R. : la publication de Pierre Bouyssou sur « L'origine du nom de Revel » a bien démontré que le mot latin n'est pas à l'origine du nom de notre ville.

**Reverdy**, rajeuni.

**Rey**, occitan *rei*, roi.

**Reynès**, **Reynis**, noms de plusieurs localités des Pyrénées-Orientales, du Tarn-et-Garonne correspondant au nom français de Reignier ou Reynier, issu du nom d'homme germanique *Raginhari* (armée du conseil).

**Ribe(s)**, occitan *riba*, rive : nom donné à une personne demeurant sur la rive d'un cours d'eau ou d'un canal.

**Ricalens**, **Rigaud**, **Rigaudis**, noms germaniques (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Rispal**, origine obscure, nom issu peut-être de l'ancien occitan *rispa*, pelle à feu.

**Rivals**, occitan *rival*, diminutif de *riu*, ruisseau : nom donné à une personne demeurant au bord d'un ruisseau.

**Rodier**, nom occitan de métier : fabricant ou réparateur de *rodas*, roues de charrette ou de voiture.

**Roland**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Roque(s)**, nom donné à un habitant d'un terrain de *rocas*, roches.

**Roquefort**, occitan *roca forta*, roche forte.

**Rouanet**, origine obscure ; deux possibilités :  
1) surnom donné d'après les cheveux aux couleurs mêlées, comme celles d'un *rouan*, cheval au pelage de plusieurs couleurs,  
2) surnom d'artisan travaillant à la rouanne, autre nom de la *taravela*, tarière.

**Roucariès**, occitan *Rocariès*, originaire de La Roucariè, (la Rocaria), village du Tarn (nom formé sur Roc).

**Rouïre**, **Roure**, **Rouyre**, nom occitan du chêne rouvre.

**Roumegous**, occitan *romegos*, plein de ronces, de *romecs* ou *arromecs* (latin *rumex*).

**Rouquet**, occitan *roquet*, petit rocher.

**Roux**, occitan *ros*, roux de cheveux.

## S

**Sabadie**, occitan gascon *sa abadía*, l'abbaye.

**Sabatier**, nom occitan du savetier (*sabata*, ancien nom de chaussure).

**Sablairolle(s)**, occitan *sablairola*, petite sablière.

**Sacaze**, voir Lacaze.

**Salle(s)**, occitan *sala*, salle de réception ; en vieil occitan *la sala* désignait la maison rurale ayant une salle de réception (du germanique *sala*, désignant la maison du chef).

**Salvaing**, nom de baptême occitan issu de *Salvinus* ou *Silvanus*, martyr mal identifié.

**Salvat**, nom de baptême occitan : sauvé.

**Salvetat**, nom de localité, en français Sauveté ; les *salvetats* (« *sauvetés* ») étaient des places de sûreté tenues par l'église pour les temps de troubles (XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles).

**Salvignol**, nom de baptême issu de *Salvinolus*, diminutif de *Salvinus*, nom d'un martyr non identifié.

**Salvy**, nom occitan de baptême issu de *Salvius*, nom de plusieurs martyrs mal connus (de *salvus*, sauf).

**Sarda(n)**, originaire de Cerdagne (*Ceretania*), équivalent de Cerdan.

**Sarrat**, nom de hameau ou de lieu-dit situé sur un *sarrat*, mouvement de terrain isolé et allongé (mot issu de serre, voir Montsarrat).

**Segonne**, origine obscure : pourrait correspondre au nom français *segogne*, issu du latin *ciconia*, cicogne, et serait ainsi un sobriquet attribué à un homme au long cou, aux longues jambes.

**Semenou**, occitan *Semenon*, petit Simon (français Simenon, Simonin).

**Séna(c)**, nom de localité des Hautes-Pyrénées, ancienne résidence du noble gallo-romain *Senos* ou *Senus* (nom signifiant « vieux »).

**Sérieys, Sérieyx**, occitan *cerier*, cerisier.

**Serre**, voir Sarrat, Montsarrat.

**Séverac**, nom de lieu, ancien *Severacum*, domaine de *Severius*.

**Sicre**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Sié**, nom germanique (voir 2<sup>ème</sup> partie).

**Siret**, petit sire, petit seigneur.

**Solomiac**, nom de localités du Gers, du Tarn, de la Haute-Garonne, anciennes villas gallo-romaines *Solemniaca* appartenant au noble *Solemnus* (de *solemnis*, solennel).

**Soulayrac**, nom de localité, ancienne *Solariacum*, domaine de *Solarus*.

**Sudre, Sure, Suire**, nom occitan du cordonnier, en latin *sutor*, en vieux français *sueur*.

## T

**Taillade**, occitan *talhada*, taillis.

**Tarbouriech**, nom d'une localité des Pyrénées aujourd'hui disparue.

**Taussac**, nom d'une localité de l'Aveyron, ancienne villa *Talussiacum* appartenant au noble gallo-romain *Talusius* ou *Talisus*.

**Ténégal**, origine inconnue.

**Tesseyre**, occitan *teisseire*, tisserand, en vieux français Tissier, Texier.

**Teste**, tête, sobriquet donné à un homme têtue : La *testa* est à l'origine un pot de terre, le mot a été employé en latin vulgaire aux III<sup>ème</sup> et IV<sup>ème</sup> siècles pour désigner la tête *caput*, exactement comme le fait de nos jours l'argot quand il parle de fiole, de cafetière.

**Thomas**, nom de baptême, celui d'un des douze apôtres (le nom est hébreu et signifie « jumeau »).

**Thuriès**, originaire de Thuriès, villa du Tarn, proche de Carmaux, ancien *Turia(n)*, nom issu lui-même de *Turianum*, domaine du Romain Turius (la ville de Thuir dans les Pyrénées-Orientales a la même origine).

## V

**Vaisse, Vaysette, Baïssset, Vaissière**, nom d'un lieu planté de *vaïssas*, coudriers ou noisetiers (gaulois *vaïssa*), à ne pas confondre avec *bessière* qui est un lieu planté de bouleaux.

**Varenard**, nom donné à l'habitant d'une *varena* (mot gaulois), terrain granitique dans le Rouergue ; le nom de varenard est construit sur *varena* comme caussenard sur causse.

**Vassal**, jeune noble (gaulois *vasso*).

**Ventouillac**, nom de lieu probablement d'origine gallo-romaine mais *Ventuliacum*, domaine du noble *Ventulius* n'est pas identifié ou a disparu.

**Verdier**, nom occitan du verger.

**Vergne**, occitan *vernhe*, aulne (du gaulois *verno*, qui a donné aussi Vernet, Vernède, Vernière).

**Vialelle**, occitan Vilalela, diminutif de Viala, forme cévenole de *villa*, domaine rural.

**Vidal**, nom de baptême occitan, issu de *Vitalis*, nom de plusieurs saints et martyrs (du latin *vita*, vie).

**Viennes**, originaire de Vienne dans l'Isère ; ce nom devrait être prononcé Viennès (français Vianney).

**Vigouroux**, occitan *vigoros*, vigoureux.

**Viguié**, nom occitan du vicaire, du latin *vicarius*, remplaçant (formé sur *vice*, à la place de).

**Vilotte**, diminutif occitan de *vila* ; on connaît aussi Vilette, Villèle, Vialelle diminutif occitan de *villa*.

**Vitrac**, originaire de Vitrac, ancien *Victoriacum*, domaine appartenant au noble *Victorius* (on connaît dans le nord de la France Vitray, Vitré, Vitry ayant même origine).

## DEUXIÈME PARTIE

### LES NOMS DE FAMILLE D'ORIGINE GERMANIQUE

Ces noms sont chez nous d'origine franque. Ils furent portés par les guerriers qui accompagnèrent les comtes chargés par les rois carolingiens de gouverner notre région au IX<sup>ème</sup> siècle.

Toutefois les Revéolois qui les portent aujourd'hui ne peuvent tous prétendre à quelque glorieux ancêtre venu du Nord au temps de Charlemagne ou de Louis le Pieux. Seuls les descendants des anciens seigneurs pourraient peut-être revendiquer de tels aïeux. Des travaux récents ont en effet établi que dès le IX<sup>ème</sup> siècle, au moment où précisément la vieille Gaule changeait de nom pour prendre celui du royaume des Francs, s'est produit un véritable engouement pour des noms de baptême francs. Beaucoup de « Français » voulurent s'appeler comme leurs seigneurs, sans que ceux-ci d'ailleurs connaissent tous la signification de leur nom, la langue francique étant de moins en moins parlée. Cette mode, partie du Nord, avait gagné les campagnes les plus reculées comme l'Auvergne à la fin du IX<sup>ème</sup> siècle. D'après Maurice Grammont, au XII<sup>ème</sup> siècle la presque totalité des noms de baptême (mais non les surnoms) étaient germaniques

dans le Nord de la France et environ la moitié de la Provence.

Tous ces noms sont des métaphores brillantes, évoquant avec emphase des cliquetis d'armes et rehaussant la noblesse ou la vaillance des titulaires. Les conquérants germaniques, grands enfants barbares, aimaient s'affubler d'appellations sonores, tout comme les Gaulois quelques siècles auparavant.

Quatre suffixes ont eu notamment leur faveur :

- **bald(o)**, devenu *-baud* et signifiant hardi, intrépide.
- **beht**, devenu *-bert* et signifiant brillant, illustre.
- **hard**, devenu *-ard* et signifiant dur, fort, puissant.
- **wald(o)**, (prononcé ouald) devenu *-aud* et signifiant chef (c'est le radical du prénom Walter).

Deux noms ont eu un grand succès dans le Midi languedocien : Raymond et Roger. Ils furent portés par les Comtes de Toulouse, d'Albi, de Carcassonne, de Foix et de Barcelone et leurs vassaux, avant d'être ceux de très nombreux gens du peuple et de devenir les prénoms que nous connaissons.

Nom actuel	Forme germanique	Signification
Alary, Alric	Alaric	tout puissant
Albert (forme contractée de d'Adalbert)	Adal-behrt	illustre par sa noblesse
Albouy	Alboin-Alb-wyn	ami des Elfes (cf. Alberic roi des Elfes)
Alfred	Adal-frid	noble paix
Alibert	Ala-behrt	tout brillant
Alier, Alié	Adal-hari	noble armée
Alquier (voir Auger)		
Amalric	Amal-ric	roi des Amal (nom de clan)
Andraud (Andral)	Andro-wald	le chef André
Armengaud	Armin-gaud	le dieu Erminio (dieu germanique)
Arnaud	Arn-wald	chef des aigles
Astre	Ast-hari	armée de piques
Atger (Latger)	Ata-gari	lance du père
Audouy	Alda-win	vieil ami
Auger	Adal-gari	noble lance
Ayral	Hari-wald	chef d'armée (en français Héraut)
Azéma (forme occitane d'Adhémar)	Ata-mar	fils de père célèbre (on retrouve le suffixe -mar dans les prénoms scandinaves Ingmar, Dagmar, etc.)
Bardou	Bardo-wulf	loup géant
Bergougnan		Bergougne est la forme occitane « <i>Bergonha</i> » de Bourgogne (Bergougnan est le Bourguignon). Elle n'a rien à voir avec « <i>vergonha</i> », honte (en latin <i>verecundia</i> )
Bergougne	Burgundien	Bourgogne
Bermond	Behrt-mund	illustre protecteur (ou protection)
Bernard, Bernat	Bern-ard	fort comme l'ours
Bondouy		obscur peut-être une altération de Baudouy qui serait l'équivalent de Baudouin, c'est-à-dire Baldwin, ami courageux ou plus probablement Bund-wyn, signifiant « <i>l'ami allié</i> »
Boutier	Bot-hari	armée messagère
Bringuier	Beren-gari	lance d'ours (français Bérenger)
En jalbal(d)	Engil-bald	vaillant à l'épée (français Angibaud)
Escaffre	Scata-frid	paix du bouclier
Franc	Frank	homme libre (diminutif Francillon)
Frède, Frédéric	Frido, Fridric	le roi de la paix
Gabolde	Wad(o)-bald	hardi en gage c'est-à-dire n'ayant pas peur de donner des gages, de « <i>s'engager</i> », de prendre des risques
Galabert, Galibert, Gaubert, Jalabert (forme limousine)	Gail(an)-behrt	brillant de joie
Gérard	Gari-hard	fort à la lance
Gibert, Gilbert, Gislebert, Guibert		célèbre par ses flèches

Guiraud, Guiral, Giraud, Géraud, Gayraud, Gayral	Gari-wald	chef des lances (Guiral et Gayral sont les formes catalane et castillane)
Hébrard	Eber-hard	fort comme le sanglier
Henri	Heim-ric	roi de la maison, du domaine (la vieille forme occitane est Aimeric)
Iché	Ic-hari	le sens des racines Ic, It est obscur
Imart, Imbert	Im-hard, Im-berhrt	la racine Im est obscure, peut-être une contraction de Ermin-Irmin, nom de dieu germanique
Isar, Izar	Is-arn	aigle de glace (la glace, Is pour les Germains, était un symbole de fermeté)
Itier	It-hari	obscur
Jalbaud (forme limousine de Galbaud, Gerbaud)	Gari-bald	vaillant à la lance (c'est le nom italien de Garibaldi)
Lanjard, Langeard		origine obscure : le L initial est probablement l'article défini agglutiné au nom Angeard, qui lui-même serait un péjoratif d'Anger ou Angé. Anger est la forme méridionale dérivée du francique Ansgari signifiant « la lance d'Ans » (Ans(o) est une divinité germanique). Il existe aussi la forme Dangeard.
Maffre	Macht-frid	la paix de (par) la force
Raimond, Rémond, Ramon (forme occitane, catalane, et castillane), Ramondou (diminutif)	Ragin-wald	protecteur par le conseil
Raynaud, Raynal (forme occitane de Renaud)	Ragin-wald	chef du conseil (ou chef par le conseil)
Reynis, Reynès, Reyniès (fr. Régnier)	Ragin-hari	armée du conseil
Ricalens	Rikilingen	les hommes de Rikilo, chef wisigoth (Ricalens est un nom de localité, notamment d'un domaine important près de Lautrec)
Richard	Ric-hard	fort puissant
Rigaud, Rigal	Ric-wald	chef puissant
Rigaudis « Les Rigaud »		double pluriel (Rigaud + i +s) ; le i est la marque du pluriel latin et le s du pluriel roman ; cette orthographe est due à des scrupules de scribe ou de copiste voulant absolument mettre au pluriel le nom de famille Rigaud.
Robert	Chrod-behrt	illustre de gloire
Roger	Chrod-gari	lance glorieuse
Roland	Chrod-landi	pays glorieux
Royer	Chrod-hari	armée de gloire
Seguin	Sig-win	ami de la victoire
Sicard	Sig-hard	armée victorieuse (français Séguier)
Sicre	Sig-gari	lance victorieuse
Sié (Sier), Sigier	Sig-hari	armée victorieuse

## SURNOMS ET SOBRIQUETS

(*Escaïsses e escaïssons*)

L'étude des noms de famille ne saurait être complète si nous ne faisons pas mention in fine des surnoms et des sobriquets, en occitan « *escaïsses* ». Les sobriquets sont des surnoms donnés plutôt par dérision.

Leur usage est immémorial. Nous savons que les Romains les employaient officiellement et au Haut Moyen Âge, lorsque l'Église imposa les noms de baptême, les ressources du Calendrier des Saints, malgré les richesses du martyrologe, ne suffirent plus pour différencier les gens. Les surnoms réapparurent et, en cette fin du XX<sup>ème</sup> siècle, ils sont toujours vivants même si cette pratique est tombée de nos jours quelque peu en désuétude.

L'état qui est donné ci-après a été établi dans les années 50 par Victor Rispal, Émile Béteille et Victor Desplats.

La plupart de ces surnoms ont été portés par des Révélois pendant l'entre-deux guerres, mais certains sont beaucoup plus anciens, car ils étaient transmis de père en fils : Trochu, l'Empereur, Thiers, l'Assommoir ou Zola nous ramènent au Second Empire ou aux premiers temps de la III<sup>ème</sup> République. Quelques uns comme Berdallo (Verdalle) ou Garric remontent même à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Cette liste est donc offerte à la nostalgie des Révélois qui pourront exercer leur mémoire ou leur sagacité à retrouver les noms de famille et évoquer les personnages que ces désignations ont accompagnés pendant plusieurs générations.

Nous noterons enfin que beaucoup de ces surnoms sont presque tous occitans et sont précédés de la particule « *en* » qui, comme nous l'avons vu, était une particule honorifique et qui, elle aussi, reste un vestige historique des siècles révolus.

### SURNOMS MASCULINS

#### A

L'Agadous  
L'Agassou  
L'Allumetou  
L'Araignée  
L'Artillur  
L'Assommoir  
L'Ausel  
L'Auta(n)

#### B

Le Balent  
Le Barou  
Le Barracou  
En Bartabello  
Le Bartou  
En Bartblo  
Le Basset  
Le Beau Blond  
En Berdallo  
En Bessou  
Le Binagret  
Le Bioutet  
Le Birol  
En Biscotin  
En Bitrac  
Le Blancou

Le Blanquet  
Le Blu  
Le Boer  
Le Bolbichard  
En Bonaparte  
Le Boulant  
Le Boulart  
En Bourbotte  
Le Bourgeois  
Le Boutarel  
En Boutiolo  
Le Bracomart  
Le Bras de fer  
Le Brave Jan  
Le Brutus  
Le Boutofiolo  
Le Cap rouge  
Le Carnot  
Le Carré  
En Cassanello  
Le Castagnou  
Le Castor  
Le Catet Bourrut  
La Catet à mirai  
Le Charlot  
En Chocolat  
Le Chot

Le Cigale  
Le Cinq dal Cent  
Le Claque  
Le Clavet  
Le Col vert  
Le Comte  
En Confiture  
Le Corbineau  
Le Coubertou  
En Coubo de Callos  
Le Couet  
Le Couillet  
Le Couo ramat  
Le Coupat  
Le Courdelatou  
Le Cournayre  
Le Crabier  
En Criquetto  
En Cubillès  
En Curopochos  
Le Cussou

#### C

En Cacaoueto  
En Cacto  
En Calisto  
Le Camart

Le Camilou  
Le Cammazol  
Le Campaniè(r)  
Le Canissou  
Le Caporal  
Le Cap Ponchut  
Le Cap Gros

#### D

La Daubo  
Le Do  
Le Droullou  
Le Dudule

#### E

L'Emperur  
L'Endebiou  
L'Endialan  
L'Endourmit  
L'Escloupet

#### F

Le Factou fioulaire  
Le Falet  
Le Fanfan  
Le Fanfayo  
Le Farel

Le Farnat  
 En Fauvette  
 Le Fayot  
 En Fennotos  
 En Fernandel  
 En Ficello  
 Le Fifi  
 Le Figaro  
 En Finetto  
 Le Fister  
 Le Francesou Pel  
 blanc  
 Le Franciman

**G**

Le Gaillard  
 Le Gaillardet  
 Le Gardo poulit  
 Le Garennou  
 En Garric  
 Le Garrou  
 Le Gayou  
 En Germénil  
 Le Gnafrou  
 Le Gnarou  
 Le Godiche  
 Le Gacho de trabès  
 Le Gorp  
 Le Grabat  
 Le Graumart  
 En Guinguetto

**J**

Le Jan Bourro  
 Le Jan Commis  
 Le Jan das Pès  
 Le Jan de la Carotto  
 Le Janjan  
 Le Janoutil  
 Le Jan pichou  
 Le Jan sans Pur  
 Le Jardinier Pichou  
 Le Jésus  
 En Joannès  
 Le Joseph bramaire  
 Le grand Jules

**K**

Le Kroumir

**L**

En Labego  
 En la Clau

En la Flur  
 En la Grioulo  
 En Laiquo  
 Le Lampirou  
 Le Lanternou  
 En la Poste  
 En Lardollo  
 Le Lausetto  
 En Lebretto  
 La Lebro  
 Le Louffet  
 Le Luet

**M**

Le Madur  
 Le Magre  
 En Manèflo  
 En Manel  
 Le Manon  
 En Manoro  
 Manjo Mouscos  
 Le Marc  
 Le Marcounet  
 En Marganel  
 Le Marinou  
 Le Marquet  
 En Maus  
 Le Mausot  
 Le Médecin de las aucos  
 En Meneco  
 Le Menut  
 En Mescou  
 Le Minsou  
 La Mirgo  
 Le Momo  
 Le Mongol  
 Le Mouliniè(r)  
 Le Mounart

**N**

Le Nap  
 Le Nas de Cuer (nez  
 de cuir)  
 Le Ninet

**O**

L'Opich  
 L'Ombre de mes  
 moustaches

**P**

En Passo pel  
 Le Patanaïre

En Patano  
 Le (Francès) Pater  
 Le Pecharrou  
 Le Péchil  
 Le Pé de boumbo  
 Le Pedou  
 Le Pèlerin  
 En Pentoy  
 En Pepito  
 Le Perdigal  
 Le Pérot  
 Le Pèruc  
 Le Pérou  
 Le Peze brumat  
 Le Piastrou  
 Le Picarel  
 Le Pierre l'esclop  
 Le Pierroustel  
 Le Piffarou  
 Le Pigeon  
 Le Paillou  
 En Pilato  
 En Pampeluno  
 Le Piot  
 En Pampouro  
 Le Piparot  
 Le Papaï  
 En Pipo  
 En Papetto  
 En Pisso qui  
 La Papierou  
 Le Pitole  
 En Parro  
 Le Poisson frais  
 Le Parrol  
 Le Pompier  
 Le Pompil  
 Le Posse  
 En Potin  
 Le Prou  
 En Pouet pouet  
 Le Poulet  
 En Prentou  
 Le Primur

**Q**

En Quarante-sept  
 Le Quicou  
 Le Quiqui

**R**

Le Rabichou  
 Le Racanil

Le Rasségou  
 Le Ratou  
 Le Rat de cave  
 Le Raynard  
 Le Rébélou  
 Le Rey de las aigos  
 En Rigadin  
 Le Ril  
 Le Ripolin  
 Le Riquiqui  
 Le Rispet  
 En Roman Le Ronne  
 Le Rouzet  
 En Rumo salso  
 Le Russe

**S**

Le Salsou  
 Le Saprissi  
 En Sardine  
 Le Sicou  
 Le Sistou  
 En Souri  
 Le Suisse

**T**

En Tafari  
 Le Taler  
 Le Tanc  
 En Tequi  
 Le (Victor) Thiers  
 Le Tintin  
 Le Tirou  
 Le Toino dal tet  
 En Toncu  
 En Tontano  
 Le Tonto  
 Le Tonton  
 Le Toto  
 En Toula  
 En Tournôou  
 Le Touyou  
 En Trochu  
 En Trontron  
 En Troumpetto  
 Le Trutru trutru  
 Le Turlu

**Z**

Le Zidor de la Socialo  
 En Zola

## ***SURNOMS FÉMININS***

### **B**

La Bébé rose  
La Bellou chantas  
La Bessarito  
La Bibareso  
La Bluzetto

### **C**

La Caillassouno  
La Carbeno  
La Carretiero  
La Catinou  
La Chapot  
La Chiffonnetto  
La Couetto  
La Couilletto

### **D**

La Dono (épouse du Do)

### **F**

La Farcinel  
La Farinello  
La Fetge blanco  
La Finfarletto  
La Francou

### **G**

La Garouno  
La Golmo

### **J**

La Juju  
La Jupiter  
La Jupou-court

### **L**

La Lionne  
La Lunetto

### **M**

La Mama sans car(n)  
La Marcounetto  
La Maria del Cantou  
La Maria traucado  
La Marianno  
La Maria de l'ase  
La Marie Francou  
La Marie Poulido  
La Marisou  
La Marono  
La Mélie Plouraïre  
La Miejo riche

La Mimi Finou  
Miquelou l'estamayre  
La Miss Mich  
La Mounourino

### **N**

La Nini gui

### **P**

La Pataroto  
La Payrouletto  
La Petarello  
La Pié  
La Pimoïno  
La Pissaïre  
La Pisso-pubre  
La Pisso-qui  
La Platou(no)  
La Poulardo  
La Poupo retto

### **R**

La Ranso  
La Régiment (La Régimendo)  
La Rillo

La Rino  
La Rosa taillado

### **S**

La Sans-geine  
La Selbio (Sylvie)  
La Sophie fiolo

### **T**

La Tata de l'Onclou  
La Thésousou de Carpinel  
La Tinton  
La Titi  
La Treillouno  
La Tripetto

### **V**

La Ventre molio  
La Ventre en sus  
La Vestido

### **Z**

La Zoe

## ***SOURCES***

### ***Noms de lieux et de familles de Revel***

Les noms de Lieux du Tarn - Abbé Nègre Ernest Toulouse ECHE 1986

Les Noms de famille en France - Albert Dauzat et Charles Rostaing

Dictionnaire occitan-français - Louis Alibert Toulouse Institut d'études Occitanes 1966.

# LE CONSEIL MUNICIPAL DE REVEL SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE 1800-1815

par Francis PUJOL

## INTRODUCTION ET GÉNÉRALITÉS

Cette étude s'applique à dégager les traits essentiels de la vie du conseil municipal de Revel sous le Consulat et le 1<sup>er</sup> Empire. L'examen des documents d'archives de la commune, principalement les registres des délibérations, les livres de correspondance et les bulletins des lois, nous a permis de retracer, assez précisément pensons-nous, les activités municipales durant cette période.

Nous avons volontairement négligé certains aspects des travaux du conseil pour ne retenir que les plus significatifs ; ils nous paraissent éclairer d'un jour suffisant notre propos pour donner une image assez fidèle de la vie du conseil municipal.

Dès 1789, l'assemblée constituante avait bousculé tous les cadres de l'ancienne administration en créant une organisation territoriale entièrement nouvelle : le territoire français était divisé en départements, les départements en districts, les districts en cantons et ceux-ci en communes.

Les municipalités étaient régies par la loi du 14 décembre 1789. Dans chaque commune, anciennement appelées paroisses, les citoyens actifs qui, en raison de leur fortune, avaient le droit de vote, éalisaient au suffrage direct, parmi les contribuables payant une contribution égale au moins à dix journées de travail, les membres du conseil général de la commune. Ce conseil était réparti en 2 échelons : les notables, au nombre de 16 à Revel, et les officiers municipaux, au nombre de 8, lesquels composaient le corps municipal. À la tête de la commune se trouvait le maire. Tous étaient élus pour 2 ans et renouvelables par moitié chaque année. Il existait aussi un procureur de la commune, également élu pour 2 ans ; il représentait le roi mais aussi les contribuables.

Sous le Directoire, la constitution de l'an III supprima les municipalités dans les villes de moins de 5.000 habitants ; c'était le cas de Revel où il y avait seulement un agent municipal et un adjoint élus par l'assemblée communale

composée des citoyens de la commune. Les agents municipaux d'un canton formaient la municipalité cantonale.

La constitution de l'an VIII, promulguée le 15 décembre 1799, maintint le système des listes de notabilités. Les élections, pour les listes communales, avaient lieu dans chaque commune au suffrage universel.



Les électeurs devaient choisir le dixième d'entre eux ; ce dixième formait la liste des notabilités communales. Les citoyens inscrits sur la liste communale désignaient, dans la même proportion du dixième, les notables départementaux et ceux-ci, par le même procédé, établissaient la liste des notabilités nationales. Ces notabilités n'étaient que des candidats proposés par la confiance de leurs concitoyens au gouvernement qui choisissait dans ces listes les fonctionnaires, c'est-à-dire, pour les communes, les maires et les conseillers municipaux. Devenu consul à vie le 2 août 1802, Bonaparte fit adopter la constitution de l'an X. Les listes de notabilités furent supprimées et remplacées par les collèges électoraux formés par les citoyens les plus imposés.

Ces collèges électoraux devaient se perpétuer jusqu'en 1848, à travers les régimes successifs, créant ainsi en France une aristocratie électorale fondée sur la richesse.

Avec l'établissement de l'Empire, le 18 mai 1804, la constitution de l'an XII n'apporta pas de changement notable dans l'organisation municipale.

Mais la centralisation excessive et le renforcement des pouvoirs de Napoléon se firent sentir jusque dans les lieux les plus reculés de l'Empire.

Comme nous le verrons au fil de ces pages, Revel n'échappa pas à l'emprise d'une administration toute puissante et extrêmement hiérarchisée.

### **STRUCTURE DU CONSEIL**

Ce fut la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) qui organisa l'administration communale.

Comme cette loi le prévoyait pour les villes de 2.500 à 5.000 habitants<sup>1</sup>, Revel était administré par un maire, 2 adjoints et 20 conseillers municipaux.

Tous étaient nommés par le préfet qui pouvait les suspendre de leurs fonctions.

La loi du 28 pluviôse ne fixait pas la durée du mandat du maire et des adjoints. Celle du 16 thermidor an X (4 août 1802) précisa qu'ils étaient nommés pour 5 ans<sup>2</sup>, qu'ils pouvaient être renommés et qu'ils devaient être choisis parmi les conseillers municipaux. Ces derniers étaient désignés pour 3 ans dans le système de l'an VIII<sup>3</sup>, pour 10 ans dans celui de l'an X. Les conseils municipaux étaient renouvelés par moitié.

Le maire et les adjoints étaient nommés et installés séparément des autres membres du conseil. Ainsi, pour la première municipalité du Consulat, le maire, Élisée Fauré, et ses deux adjoints, Jean-Louis Gouttes et Abel Loup, nommés le 15 prairial an VIII (5 juin 1800) par arrêté préfectoral, furent installés dans leurs fonctions le 10 messidor (29 juin 1800). C'est seulement près de 6 mois plus tard, le 1<sup>er</sup> nivôse an IX (22 décembre 1800), que furent installés les 20 conseillers municipaux désignés par le préfet le 24 brumaire (15 novembre 1800).

La population revéloise ayant dépassé les 5.000 habitants - 5.282 recensés en 1809 - le nombre

des conseillers municipaux, outre le maire et les deux adjoints, fut porté à trente, conformément à l'article 15 de la loi du 28 pluviôse an VIII.

Lors de son renouvellement, le conseil municipal fut donc complété le 30 décembre 1814 par l'ordonnance du roi Louis XVIII.

### **TENUE DES RÉUNIONS**

Le conseil municipal devait se réunir le 15 pluviôse (3, 4 ou 5 février) de chaque année, en session ordinaire dont la durée ne pouvait dépasser 15 jours.

Toutes les autres réunions, appelées séances extraordinaires, ne pouvaient avoir lieu que par arrêté et sur convocation du préfet ou du sous-préfet qui en fixait le motif<sup>4</sup>.

En l'an X, exceptionnellement, tous les conseils municipaux du territoire furent appelés à s'assembler en session extraordinaire, du 15 au 30 thermidor<sup>5</sup>, pour établir l'état du passif et de l'actif de leur commune.

Lorsque l'urgence et l'importance des questions à traiter l'exigeaient, le préfet pouvait être conduit à convoquer le conseil en sessions extraordinaires, une seule séance extraordinaire ne suffisant pas.

Ce fut le cas en l'an XI où la session du 25 germinal au 1<sup>er</sup> floréal (du 15 au 21 avril 1803) permit au conseil municipal de Revel de délibérer sur les bâtiments destinés au culte.

À partir de 1806, les sessions annuelles furent fixées du 1<sup>er</sup> au 15 mai<sup>6</sup>.

De 1800 à 1816, le nombre des séances fut très variable, allant de 1 à 6 par session tandis que les séances extraordinaires furent souvent plus fréquentes ; elles atteignirent une douzaine au cours de l'année 1810.

Dans certains cas, très rares, le maire prit l'initiative de demander au préfet l'autorisation de convoquer le conseil municipal.

Le secrétaire de séance, élu à la majorité des suffrages<sup>7</sup>, était chargé de rédiger le compte-rendu qui figurait dans le registre des délibérations.

L'heure à laquelle se tenaient les réunions y est rarement indiquée, mais c'est toujours à 1 heure ou 2 heures de l'après-midi que commençaient les séances qui se continuaient le soir si l'ordre du jour n'était pas épuisé.

Le jour de leur installation, tous les membres du conseil étaient tenus de prononcer cette déclaration : « *Je promets d'être fidèle à la Constitution* ». Cette obligation s'appliquait aussi,

<sup>1</sup>. En 1802, Revel comptait 4 453 habitants.

<sup>2</sup>. Un décret impérial du 15 avril 1806 fixe l'époque de renouvellement quinquennal des maires et des adjoints de toutes les communes de l'Empire. Ce renouvellement devait s'effectuer le 1<sup>er</sup> janvier 1808. À Revel, le maire et les adjoints furent nommés le 18 janvier 1800.

<sup>3</sup>. Article 20 de la loi du 28 pluviôse an VIII.

<sup>4</sup>. Article 15 de la loi du 28 pluviôse an VIII.

<sup>5</sup>. Arrêté des consuls du 4 thermidor an X (23 juillet 1802).

<sup>6</sup>. Décret impérial du 14 février 1806.

<sup>7</sup>. Loi du 16 janvier 1791, §5.

avant leur prise de fonctions, aux ministres de tous les cultes et aux instituteurs<sup>8</sup>. Après la proclamation de l'Empire<sup>9</sup>, la loi imposa non seulement à tous les conseillers municipaux mais aussi aux divers fonctionnaires publics, secrétaires de mairie, gardes champêtres, fermiers de l'octroi, et d'autres, de prêter individuellement et l'un après l'autre le serment suivant : « *Je jure obéissance aux Constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur* ». <sup>10</sup> À la Restauration, ils durent prononcer cet autre serment : « *Je jure fidélité au roi, obéissance à la Charte Constitutionnelle et aux lois du royaume* ». <sup>11</sup>

Au début des comptes-rendus de chaque séance sont mentionnés les noms des conseillers présents qui signaient, à la fin, le registre des délibérations. Un examen détaillé des registres montre qu'il n'y avait pas toujours concordance entre les présents et leur signature qui parfois ne figurait pas. Le nombre des conseillers absents aux séances était souvent élevé mais, excepté 2 fois en 15 ans, le quorum a toujours été atteint ce qui ne semble pas être le cas dans les autres communes de la Haute-Garonne puisque une circulaire du préfet fait état de nombreuses plaintes de maires qui ne peuvent réunir en nombre suffisant les membres de leur conseil pour délibérer<sup>12</sup>. En revanche, mis à part Joseph Roquefort<sup>13</sup>, on est très frappé par l'absence quasi permanente des adjoints. Ainsi, Pierre Antoine Assié, 2<sup>ème</sup> puis 1<sup>er</sup> adjoint, n'assista, en 12 ans, qu'à une dizaine de séances sur une centaine.

Quant à André Cailhasson, adjoint de 1804 à 1812, sur les 91 réunions qui eurent lieu durant cette période, il ne fut présent que 7 fois. On comprend l'insistance du maire sur la nécessité pour les conseillers et adjoints d'assister régulièrement aux séances<sup>14</sup>. Les interventions des conseillers municipaux sont très rarement mentionnées ; quand elles le sont, l'identité de l'intervenant n'est jamais précisée ; les termes employés étaient : « *un membre a appelé l'attention de l'assemblée sur... « ou » membre prenant la parole a dit* ». Seul le maire, en début de session, soit lors de la présentation du projet de budget, soit après le vote du compte administratif, dresse, parfois assez longuement,

le bilan des actions passées et fixe le programme de l'année à venir.

### LES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseil municipal de Revel comprenait un maire, deux adjoints et 20 conseillers dont le nombre fut porté à 30 à partir de 1815.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les administrateurs avaient un costume particulier. Dans les villes de moins de 5.000 habitants, le maire était vêtu d'un habit bleu, ceint d'une ceinture rouge à franges tricolores et coiffé d'un chapeau de couleur unie, à la française. Les adjoints portaient la même tenue mais les franges de la ceinture étaient blanches. Dans les villes de plus de 5.000 habitants - ce fut le cas de Revel à partir de 1810 - l'habit bleu, brodé d'argent au collet, aux poches et aux parements, était orné de boutons d'argent et d'un triple liséré uni. Une ganse et un bouton d'argent étaient ajoutés au chapeau. Le costume des adjoints, identique, comportait deux rangs seulement de liséré brodé. Tous avaient le droit de porter une arme<sup>15</sup>.

Pour les 61 Revelois ayant rempli des fonctions municipales de 1800 à 1816, nous avons pu relever, parmi les professions exercées : 16 propriétaires terriens, 14 négociants, 9 hommes de loi, 5 anciens militaires, 3 marchands de fer, 2 marchands, 1 instituteur, 1 chimiste-distillateur, 1 orfèvre, 1 tanneur, 1 manufacturier et 1 fabricant. Pour cette époque, leur niveau d'instruction était assez élevé. Un seul ne sait ni lire, ni écrire : Delmas, dit Mounard de Couffinal, qui déclare ne pas savoir signer.

Une très grande majorité de conseillers étaient mariés et pères de famille, et souvent pères de famille nombreuse.

Les professions libérales étaient exclusivement représentées par des hommes de loi : 4 juges de paix, 3 notaires, 2 avocats. Dans une ville où l'agriculture et le commerce occupaient une grande place, il n'est pas surprenant que les négociants, par ailleurs eux-aussi propriétaires terriens, aient été, dans le conseil municipal, aussi nombreux que les seuls propriétaires fonciers.

Si l'on tient compte de la date de leur nomination, la moyenne d'âge des conseillers était de 51 ans, le plus jeune ayant 24 ans, le plus âgé 73 ans.

### LES MAIRES DE REVEL PENDANT LE CONSULAT ET L'EMPIRE

Il y en eut trois en 15 ans.

<sup>8</sup>. Article 1<sup>er</sup> de la loi du 21 nivôse an VIII (11 janvier 1800).

<sup>9</sup>. Sénatus-consulte du 28 floréal an XII (18 mai 1804) appelé constitution de l'an XII.

<sup>10</sup>. Séance extraordinaire du 29 prairial an XII (18 juin 1804).

<sup>11</sup>. Séance du 2 août 1816.

<sup>12</sup>. Circulaire du préfet des Touches, du 24 juin 1813 - *Mémorial administratif de la Haute-Garonne*.

<sup>13</sup>. Nommé 2<sup>ème</sup> adjoint le 11 mai 1812.

<sup>14</sup>. Séance du 1<sup>er</sup> mai 1811.

<sup>15</sup>. Arrêtés du 17 floréal et du 8 messidor an VIII (7 mai et 27 juin 1800).

Élisée Fauré était né à Revel en 1765. Protestant, marié à une Revéloise, Gabrielle Adélaïde Lacombe avec qui il eut 4 garçons, il avait sa demeure sous le couvert haut<sup>16</sup> et possédait la propriété de La Teule.

Il fit ses débuts dans l'administration communale comme adjoint de Jean-Louis Gouttes, d'octobre 1795 à mars 1798, et comme président de l'administration du canton de Revel, en 1797 et en 1799, pour une période de 6 mois.

De 20 ans son aîné, Raymond Bastoulh avait été nommé maire de Revel en 1775. Il démissionna en 1783 et s'en fut habiter Labécède où il possédait des terres. De 1803 à 1805, il fut maire de cette localité après avoir été successivement juge de paix du canton, membre du Directoire et procureur général de l'Aude. Soupçonné de fédéralisme, il fut arrêté, emprisonné à la Conciergerie à Paris, jugé et acquitté par le tribunal révolutionnaire après le 9 thermidor. En 1806, il remplaça le maire Elisée Fauré, démissionnaire.

Quant à Isidore David de Beauregard qui succéda à Elisée Faure, il était né à Couffinal en 1766 et était propriétaire du domaine qui porte son nom ; marié à Marie-Antoinette Villèle, il était père de 6 enfants. Ancien officier dans le régiment d'infanterie de Soissons, ex-chevalier de Malte, il avait exercé les fonctions de directeur de l'Enregistrement et des Domaines au Caire, puis de directeur des douanes à Rosette. En 1815, sa fortune, évaluée en revenus, était estimée à 6.000 francs alors que celle de la plupart des conseillers municipaux variait de 300 à 2.000 francs.

### LES ACTIVITÉS DU CONSEIL

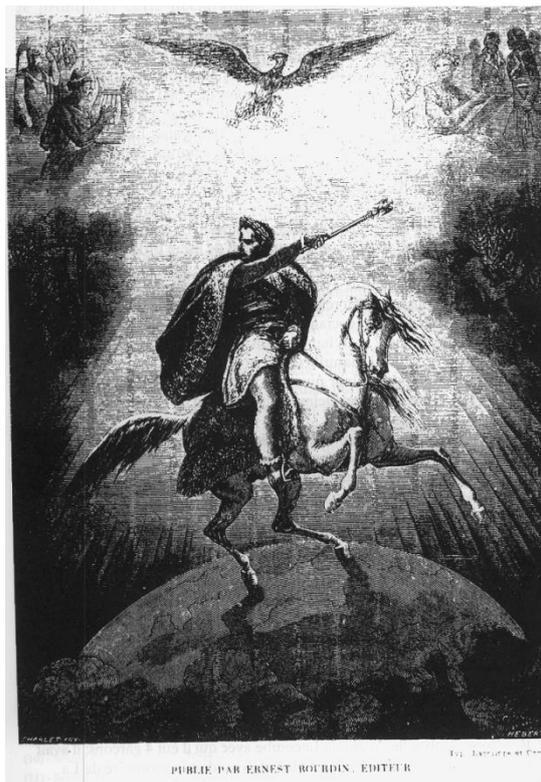
Les documents consultés, plus précisément les registres des délibérations prises par le conseil municipal, permettent de connaître ses activités et les préoccupations des administrateurs qui reflètent, d'une manière assez détaillée, la situation et la vie de la commune dans des domaines variés : économique, financier, scolaire, social, religieux, militaire, judiciaire ou dans les affaires courantes dont les travaux et le maintien de l'ordre constituaient l'essentiel.

#### 1) - L'activité économique

À la crise économique dont souffre la France depuis plusieurs années, crise particulièrement profonde sous le Directoire puisqu'elle touche toutes les catégories sociales, fait suite une ère de prospérité, perceptible dès 1802 et sur l'ensemble du territoire. Revel semble en bénéficier comme l'affirme le maire : « *L'esprit de sociabilité fait tous les jours quelques progrès et le luxe est généralement répandu dans toutes les couches de la société* »<sup>17</sup>.

<sup>16</sup>. Maison aujourd'hui occupée, anciennement étude de Maître Trouche, notaire.

<sup>17</sup>. Séance du 18 floréal an XI (8 mai 1803).



#### a) L'agriculture et le commerce

La situation géographique de Revel, l'importance de ses foires et de ses marchés lui donnaient un rang considérable parmi les villes de l'arrondissement. Le compte rendu de la séance du 10 mai 1810 nous apprend qu'avant la Révolution ces foires et ces marchés étaient les plus importants du Languedoc, après ceux de Béziers et qu'ils avaient conservé, au début du 19<sup>ème</sup> siècle, leur « *ancienne splendeur* ». C'est là que se faisaient les échanges des produits entre la Montage Noire et la plaine. Celle-ci fournissait des graines, des vins et autres productions agricoles et recevait en retour des bois de toutes espèces, du charbon, des outils aratoires, des bestiaux. « *Ainsi, Revel a toujours été l'entrepôt d'une vaste contrée dans un rayon de plusieurs lieues* ». Le 25 fructidor an VIII (12 septembre 1800), le maire et les adjoints adressaient une réclamation au sous-préfet de l'arrondissement pour l'établissement d'un 5<sup>ème</sup> marché au lieu des 4 fixés les primidi, tridi, quintidi, septidi et nonidi de chaque décade<sup>18</sup> et pour ajouter une 4<sup>ème</sup> foire, le 1<sup>er</sup> fructidor, à celles qui se tenaient les 2 vendémiaire, 16 pluviôse et 15 floréal<sup>19</sup>.

Tous les ans, après le 15 septembre, le conseil

<sup>18</sup>. Dans le calendrier républicain, les 1<sup>er</sup>, 5<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> jours de la décade qui en compte 10.

<sup>19</sup>. Considérant que le senatus consulte du 22 fructidor an XIII (9 septembre 1805) substitue le calendrier grégorien au calendrier républicain et conformément à l'arrêté des consuls de la République du 29 pluviôse an IX (18 février 1801), les jours de foires furent fixés les 2 février, 3 mai, 18 juillet et 22 septembre.

municipal nommait des prud'hommes - 3 pour Couffinal, 3 pour Dreuilhe et 5 pour Revel - qui devaient déterminer l'état de maturité des raisins. Au début de vendémiaire (fin septembre), le conseil municipal se réunissait pour prendre connaissance du rapport établi par les prud'hommes et pour fixer la date des vendanges dans les 3 localités. Le ban des vendanges était publié. Les propriétaires des vignes devaient strictement s'y conformer. Gendarmes et gardes champêtres étaient chargés de dresser des procès-verbaux aux contrevenants.

L'établissement d'un octroi<sup>20</sup> pour la perception des taxes sur le vin et sur la viande de boucherie fut décidé par le conseil municipal le 11 fructidor an X (29 août 1802).

Déjà, en 1800, sa création avait été envisagée. Les conseillers y renoncèrent sous le prétexte que le nombre des employés nécessaires à la perception des droits en « *abolirait le revenu* ». Ils craignaient aussi que le mécontentement populaire ne vînt troubler la tranquillité publique. La perception des droits d'octroi faisait partie des attributions de l'autorité municipale. Les tarifs et le nombre des objets soumis à cette taxe locale étaient établis par le conseil municipal sous réserve de l'approbation du préfet. Le produit, inscrit dans le budget, venait suppléer l'insuffisance des recettes nécessaires pour couvrir les dépenses, de sorte que les droits d'octroi furent peu à peu étendus à d'autres objets, les tarifs augmentés d'année en année et l'enceinte à l'intérieur de laquelle ils devaient s'appliquer, progressivement élargie pour comprendre, en 1806, toute la commune<sup>21</sup>.

En 1810, l'octroi constituait la branche la plus importante des revenus de la commune. Toutefois, le conseil municipal, par la voix de son maire, déplorait, à maintes reprises, les pertes considérables subies par la commune depuis la mise en régie de l'octroi.

Et de réclamer avec insistance le rétablissement de la ferme supprimée en 1812, seul moyen, affirmait-il, « *d'obtenir des produits avantageux et invariables, du moins pendant la durée des baux* » !

Et de dénoncer, en termes sévères, le peu de zèle manifesté par les deux préposés qui, ayant des appointements fixes, ne surveillaient pas rigoureusement et permettaient la fraude<sup>22</sup> !

Pour l'année 1814, deux causes non négligeables peuvent expliquer la diminution des revenus de

l'octroi : la guerre qui sévissait dans le département<sup>23</sup> et la résistance de certains bouchers à s'acquitter de leurs droits.

Les marchands forains étaient redevables non seulement de ces droits mais aussi de la patente. Ils étaient admis à débiter le pain et la viande sur les marchés les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine mais ils ne pouvaient établir leurs bancs et leurs étals qu'au « *midy* » de la place, près du marché aux grains. Il y avait, à Revel, un grand nombre de boulangers et de bouchers. Les jours de marché, ceux venus de l'extérieur créaient une concurrence encouragée par le conseil municipal qui la jugeait avantageuse et nécessaire pour assurer la bonne qualité des denrées.

Pour alléger les charges des agriculteurs, le conseil municipal qui comptait en son sein une majorité de propriétaires terriens, supprima, en 1806, les droits sur les vins provenant des propriétés des habitants domiciliés sur la commune. Cette décision fut justifiée par le fait que lorsque la récolte est abondante le vin se vend à vil prix et que, si elle est médiocre ou mauvaise, les frais de culture étant les mêmes, les produits sont presque absorbés par l'impôt foncier, ce qui incite les propriétaires à arracher les vignes ou à laisser le terrain en friche.

Il semble que cet impôt, source importante de revenu pour la commune et pour l'État<sup>24</sup>, soit de moins en moins bien accepté par ceux qui en sont frappés. Les innombrables délibérations qui en font l'objet pendant 15 ans en témoignent.

## **b) L'industrie**

Une ère de prospérité avait commencé au 18<sup>ème</sup> siècle avec l'installation d'une fabrique de crépons puis d'une manufacture de bas qui firent la richesse et le bonheur des habitants de Revel. La population augmenta avec l'installation de nouvelles familles venues chercher du travail. Le savoir-faire des ouvriers et la qualité de la marchandise, très prisée par les étrangers, donnèrent à ces fabriques une solide réputation. En 1751, furent créés des fabriques de filature de coton, de mousseline, de couvertures de laine et un atelier de teinture de coton. Bermond, Assié et Lacombe ainsi que Jean-Louis Gouttes établirent, en 1792, une manufacture et une filature de coton qui employaient, sous l'Empire, un grand nombre d'ouvriers, faisant ainsi vivre une partie importante de la population reveloise.

Le maire, Raymond Bastoulh, leur rendit hommage et proposa au conseil d'adresser au

<sup>20</sup>. Les lois constitutives des octrois datent des 11 frimaire an VII (1er décembre 1798), 27 frimaire et 5 ventôse an VIII (18 décembre 1799 et 24 février 1800).

<sup>21</sup>. « Les droits établis sur l'octroi seront perçus sur toute l'étendue de la commune ». Séance du 8 octobre 1806.

<sup>22</sup>. En 1815, le traitement des surveillants était de 250 francs chacun, auquel s'ajouta une prime de 5 % sur le produit de l'octroi au dessus de 9 000 francs, prime partagée entre eux dans la proportion de leur traitement.

<sup>23</sup>. L'armée anglaise avait envahi le département.

<sup>24</sup>. L'article 75 de la loi du 24 avril 1806 autorise un prélèvement de 10 % sur le produit net des octrois et l'arrêté du 24 frimaire an XI (15 décembre 1800) un prélèvement de 10% destiné à la fourniture de pain aux troupes en garnison dans la ville.

ministre de l'Intérieur et à l'Empereur un état circonstancié de leurs fabriques pour qu'un « *brevet d'encouragement soit décerné à ceux qui se distinguaient dans les différentes branches de l'industrie* ».

## 2) - Les travaux

Les travaux de reconstruction, de réparation et d'entretien étaient aussi un sujet constant de préoccupation pour le conseil municipal. À en juger par la nature, l'importance et l'urgence de ces travaux que les ressources financières de la commune ne permettaient pas toujours d'entreprendre, on imagine une ville assez sale, des lieux et des édifices publics mal entretenus et dégradés, des rues nauséabondes et encombrées de détritus, des chemins bourbeux et difficilement praticables.

L'évaluation des travaux à réaliser était généralement confiée à des conseillers municipaux nommés « *commissaires* » chargés d'établir un compte-rendu. Pour les sections, étaient désignés leur représentant au conseil municipal.

En 1801, c'est la porte effondrée de la rue du Taur qu'il faut reconstruire, celle de Vauré qu'il faut consolider. Deux maisons appartenant à la commune, l'une dite de la Legoinne, l'autre servant de caserne, doivent être réparées dans les plus brefs délais. La démolition de quelques maisons se révèle nécessaire pour ménager une issue facilitant la communication de certaines rues avec le tour de ville. De même, est devenue indispensable l'ouverture des portes de la rue du Temple, du Four et des Frères. Le corps de garde situé sous la halle restant inoccupé, le maire propose d'y installer le poids public ce qui impose des aménagements.

L'église de Dreuilhe, mais aussi le presbytère, nécessitent des restaurations différées d'année en année.

En 1805, pour pallier l'insuffisance publique, des habitants de Couffinal souscrivent pour faire rénover, à leurs dépens, la maison curale de Couffinal<sup>25</sup>.

En revanche, le conseil municipal portait une grande attention au bon état des réservoirs et des fontaines de la ville.

Il y en avait deux, adossées à la place : l'une près du couvert haut qui fut remplacée en 1804, l'autre près du couvert bas.

Il fallait pouvoir disposer d'eau en abondance pour éteindre les incendies qui « *faisaient des progrès rapides dans cette ville toute bastie en*

*bois et où le vent marin est très fréquent et souffle ordinairement avec la plus grande violence* ».

L'eau de ces fontaines permettait aussi d'évacuer les immondices qui jonchaient les rues. Malgré l'interdiction de jeter des détritus pouvant occasionner des « *exhalations nuisibles du lever du soleil à minuit* », des monceaux de fumiers encombraient souvent les rues et les places publiques. Les Revelois ne répondaient sans doute pas toujours aux injonctions renouvelées et pressantes du conseil municipal. Les habitants étaient tenus de balayer et d'arroser le devant de leur maison deux fois par décade lorsque la saison n'était pas pluvieuse et d'enfourir les animaux morts afin d'éviter que leur « *putréfaction n'occasionne des maladies pestilentielles ou d'autres maux qui pourraient se propager* ». Il leur était également interdit de jeter des animaux morts dans les réservoirs, fossés et égouts de la ville.

Les propriétaires des maisons assises sur les rues étaient responsables de l'entretien et de la réfection du pavé jusqu'au ruisseau situé en leur milieu<sup>26</sup>. Les employés municipaux étaient alors peu nombreux. Jacques Boucquier, nommé cantonnier, fut choisi « *pour son aptitude au travail et surtout - ajoute le maire - parce qu'il a un caractère qui m'a paru extrêmement docile, qualité très essentielle pour les hommes qui doivent obéir* »<sup>27</sup>.

Les délibérations relatives aux travaux sont très nombreuses. Nous avons retenu les plus significatives. Un fait mérite d'être rapporté qui est révélateur de la lenteur d'exécution des décisions prises et de la lourdeur de la procédure administrative : le 15 pluviôse an XII (5 février 1804), le conseil municipal évoque la nécessité de faire consolider la halle. Le 16 août 1806, en séance extraordinaire, le maire déclare que le couvert de la halle menace de s'effondrer et que sa réparation devient urgente. Le 1<sup>er</sup> mai 1812, le conseil municipal confirme son intention de faire procéder aux travaux. Dans la nuit du 30 juillet 1813, la partie nord de la halle s'écroule et ébranle dans sa chute les autres parties qui menacent ruine.

Le 7 avril 1811, en séance extraordinaire, il est décidé de prélever les 1.500 francs nécessaires pour les réparations sur les 1.535 francs restant disponibles dans la caisse du receveur municipal qui ne veut pas s'en dessaisir sans l'autorisation du ministre de l'Intérieur.

Le 4 décembre 1814, le conseil municipal décide d'établir une imposition extraordinaire de 1.500

<sup>25</sup>. Il s'agit de Jean-Pierre Banquet, chauxfournier, de Jean et Antoine Delmas, de Pierre Alary, agriculteurs et de Jean Constat cultivateur.

<sup>26</sup>. Loi du 22 juillet 1791.

<sup>27</sup>. Séance du 4 février 1806.

francs supportée par les 100 citoyens les plus fortement imposés aux contributions foncières et mobilières.

Ainsi, onze ans se seront écoulés pour qu'une proposition soit suivie d'exécution.

Que de fois le maire n'a-t-il pas mis en cause la responsabilité de l'autorité supérieure accusée, en termes à peine voilés, de lenteur administrative et d'esprit tatillon. Les précautions de style et les louanges à l'adresse du « *sauveur de la patrie* » et à son régime ne parviennent pas toujours à tempérer la sévérité des jugements portés sur l'autorité de tutelle.

On ne peut qu'être frappé par l'étonnant contraste existant entre les dithyrambes envers Napoléon et le dénigrement du système administratif régi par l'Empire qui exigeait de la part des conseillers municipaux une grande persévérance, sinon une forte obstination pour surmonter les nombreux obstacles que les formalités opposaient à l'exécution des décisions.

### 3) - Le budget

À chaque session, en l'absence du maire, le conseil municipal examinait et se prononçait sur le compte des recettes et des dépenses de l'année écoulée. Puis le maire entrait en séance et présentait à la discussion le projet du budget que le conseil, après avoir délibéré, arrêta. À partir de 1806, une distinction fut établie entre les dépenses fixes et variables appelées aussi ordinaires et les recettes extraordinaires. Plus tard, le budget fut divisé en titres comportant plusieurs chapitres. L'actif et le passif de la commune devaient obligatoirement figurer sur les pièces comptables soumises à l'approbation du préfet. Enfin, un budget supplémentaire permit de corriger les prévisions du budget primitif.

Aujourd'hui, si la procédure est semblable - compte administratif, budget primitif et budget supplémentaire - la présentation des documents s'est considérablement modifiée en raison de la complexité de la comptabilité communale.

Les recettes municipales se composaient :

- des centimes additionnels aux contributions foncière, somptuaire et mobilière<sup>28</sup>,
- du produit des biens communaux susceptibles de location,
- des patentes,
- des droits de poids et mesures,
- des droits d'octroi,
- des amendes de police.

<sup>28</sup>. Les principes de ces contributions furent établis en 1790 et 1791 par plusieurs lois souvent révisées et complétées au cours des années suivantes. Pour en connaître les détails on se reportera utilement au code administratif rédigé par Mr Fleurigeon en 1806. Précisons simplement que les taxes somptuaires furent assises sur les cheminées, sur les domestiques attachés au service des personnes, sur les chevaux, mulets et voitures de luxe.

L'état des dépenses ne pouvait excéder le montant du revenu de la commune ; le budget devait être en équilibre.

Le conseil municipal déterminait le nombre des centimes perçus additionnellement aux contributions pour l'année suivante dans les limites établies par la loi. Après examen, le sous-préfet transmettait le budget au préfet qui réglait et arrêta définitivement l'état des dépenses avant de l'adresser, dans la quinzaine, au maire.

L'autorité de tutelle exerçait un contrôle très rigoureux sur l'activité du conseil municipal qui ne pouvait demander ni obtenir aucune imposition extraordinaire pour les dépenses ordinaires. Mais les recettes étaient souvent insuffisantes pour couvrir les dépenses envisagées et de nouvelles ressources étaient constamment recherchées pour financer les travaux d'entretien indispensables.

Proposée par le maire pour permettre la reconstruction urgente des portes effondrées des rues du Taur et de Vauré ainsi que la réparation d'une fontaine, une imposition extraordinaire de 5 centimes additionnels sur les contributions mobilières et personnelles<sup>29</sup> est déconseillée par le préfet qui invite le conseil municipal à rechercher des ressources nouvelles par l'établissement ou le rétablissement de certaines taxes : droits de pesage, de mesurage et de jaugeage, octroi. Une lettre du préfet du 9 pluviôse an X (29 janvier 1802) et la délibération prise par le conseil municipal le 13 pluviôse de la même année traduisent deux conceptions radicalement opposées sur les moyens d'accroître les revenus de la commune. D'une part, le maire et le conseil municipal considèrent que l'institution de nouvelles taxes, rappelant trop « *l'ancien régime encore odieux aux citoyens* », serait non seulement « *impopulaire et impolitique* » mais aurait surtout le grave inconvénient de frapper des objets d'une consommation journalière<sup>30</sup>. D'autre part, le gouvernement, par la voix du préfet, estime que ces droits n'ont rien d'odieux, que leur perception ne doit point se faire « *au profit du fisc ou d'un seigneur* » mais est « *destinée à l'amélioration de la commune* »<sup>31</sup>.

Le gouvernement de l'époque, convaincu que les centimes additionnels étaient une charge nouvelle pour l'agriculture, un poids nouveau ajouté à la contribution foncière, préférait sanctionner les droits sur la consommation, « *toujours proportionnés aux fortunes* », plutôt que d'augmenter la masse des centimes fixés par la loi.

<sup>29</sup>. Séance du 29 pluviôse an IX (18 février 1801).

<sup>30</sup>. Séance du 15 pluviôse an X (4 février 1802).

<sup>31</sup>. Instructions du préfet adressées aux maires de la Haute-Garonne - An X.

Bien que les données soient aujourd'hui changées, ce débat entre la fiscalité directe et la fiscalité indirecte est toujours d'actualité.

- L'évolution du budget communal de 1800 à 1815 :

Nous n'entrerons pas dans le détail des opérations budgétaires et nous nous bornerons à indiquer les éléments qui nous ont semblé les plus significatifs.

Le projet de budget établi pour l'an IX (du 23 septembre 1800 au 23 septembre 1801) fixait l'état des recettes équilibrées en dépenses comme suit :

- Centimes additionnels sur la contribution foncière :	1.537,26F
- Centimes additionnels sur les contributions personnelles, mobilières et somptuaires :	200,59F
- Revenus communaux :	255,00F
- Patentes :	156,53F
- TOTAL :	2.149,38F

Pour l'année 1809, les prévisions des recettes étaient les suivantes :

- Centimes additionnels sur les contributions foncières, mobilières et somptuaires :	1683,20F
- Revenus communaux :	447,62F
- Patentes :	160,00 F
- Droits de poids, mesure et jauge :	500,00 F
- Location de la halle :	1200,00F
- Droits d'octroi :	17500,00F
- TOTAL :	21490,82F



Pour 1815, le conseil municipal fixait ainsi le montant présumé des recettes :

- Centimes additionnels aux contributions foncières, mobilières et somptuaires :	1700,20F
- Revenus des biens communaux :	241,12F
- Patente :	160,00F
- Droits de poids, mesure et jauge :	300,00 F
- Location de la halle :	1200,00F
- Droits d'octroi :	10000,00F
- TOTAL :	13601,32F

La comparaison de ces états de recettes nous conduit à formuler quelques remarques, confirmées par une étude plus large des budgets de la ville pendant ces 15 années.

- le produit des centimes n'a que fort peu augmenté : 11% en 15 ans,
- les revenus des biens communaux et ruraux ne varient guère,
- le produit des patentes reste remarquablement stable,
- la location de la halle et surtout les droits d'octroi établis dès l'an X constituent une source de revenus considérable absorbée par les charges de plus en plus lourdes qui pèsent sur la commune et qui limitent ce que nous appelons aujourd'hui ses possibilités d'investissement. Toutefois, comme le déplorait le conseil municipal, le produit de l'octroi ira en diminuant à partir de 1811.

En l'an IX où le budget ne dépassait guère 2.000 francs, la quasi totalité des recettes servait à couvrir les frais d'administration générale et de personnel<sup>32</sup>. Un quart seulement restait disponible pour les travaux d'entretien et de réparations.

En 1813, pour un budget s'élevant à près de 21.000 francs, les travaux communaux représentaient à peine 4 % des dépenses totales alors que les crédits affectés à l'instruction publique et les indemnités accordées aux curé, vicaires et ministre du culte protestant atteignaient respectivement 20% et 11% du montant des dépenses.

Ce n'est qu'à partir de l'an XII qu'un receveur sera nommé à Revel conformément à l'arrêté consulaire du 4 pluviôse an XI (24 janvier 1803) qui autorise l'établissement de receveurs particuliers dans les communes dont les rôles s'élèvent au-dessus de 1.500 francs. Leur traitement, versé par la commune, ne pouvait dépasser 4 centimes par franc du montant des contributions qu'ils étaient chargés de percevoir.

<sup>32</sup>. Ce personnel comprenait, sous le Consulat, un secrétaire de mairie, un concierge de la maison communale, un gardien de la maison de police, un garde champêtre et trois tambours de la Garde Nationale sédentaire. Jacques Vieu fut secrétaire de mairie du 15 messidor an VIII (4 juillet 1800) au 20 mars 1815, date à laquelle il démissionna.

Documents essentiels de l'administration communale, les différents budgets de la commune constituent une source précieuse de renseignements sur l'activité financière du conseil municipal.

#### 4) - L'instruction publique

« Le goût de l'instruction paraît assez généralement répandu. Chacun sent aujourd'hui très heureusement que la fortune ne suffit pas pour mériter l'estime et la considération de ses concitoyens ; elle l'usurpe quelquefois mais les talents seuls la commandent toujours<sup>33</sup> ».

C'est par ces mots que le maire, Élisée Fauré, ouvrit la session de pluviôse de l'an XI pour réclamer la création de trois nouvelles écoles primaires dans la commune. Il n'existait à Revel, à cette époque, sous le Consulat, qu'une école secondaire comptant 55 élèves dont l'organisation n'était pas conforme à la loi<sup>34</sup> et deux écoles primaires accueillant l'une 47, l'autre 52 élèves<sup>35</sup>. Dans la séance extraordinaire du 25 janvier 1813, le conseil municipal décida l'acquisition et la transformation de la maison d'éducation dirigée par M. Saussol en un collège communal de 2<sup>ème</sup> classe<sup>36</sup>.

Pour une population scolaire proche de 160 enfants<sup>37</sup>, les instituteurs étaient en nombre insuffisant ; ce qui explique les demandes répétées et pressantes du conseil municipal au préfet. Ses vœux seront en partie exaucés puisqu'en 1807, Dreuilhe, puis Couffinal et plus tard Vauré auront chacune leur école. Les locaux étaient insuffisants, inadaptés et le traitement des instituteurs peu élevé. Leur logement devait être fourni par la commune. À défaut, la ville de Revel leur versait une indemnité variant de 150 à 300 francs par an. Leur rétribution, déterminée par le conseil municipal, était assurée par les parents. Ceux-ci pouvaient en être exemptés si le conseil municipal les jugeait hors d'état de la payer<sup>38</sup>. Cette rétribution était prélevée sur le budget communal.

<sup>33</sup>. Séance du 15 pluviôse an XI (21 janvier 1803).

<sup>34</sup>. Loi du 11 floréal an X (1<sup>er</sup> mai 1802) complétée par l'arrêté du 19 vendémiaire an XII (12 octobre 1803). On devait enseigner dans les écoles les langues française et latine, les rudiments de l'histoire, de la géographie et les mathématiques.

<sup>35</sup>. Duzac était professeur à l'école secondaire. Croux et Ferrier étaient instituteurs. Paul Salvat, instituteur à Dreuilhe fut remplacé, lorsqu'il prit sa retraite, par Pierre Milhaud. Vaissière succéda à Ferrier, démissionnaire, et Bonsseguy fut nommé à Couffinal.

<sup>36</sup>. C'est le 18 mai 1819 que le conseil municipal vota les crédits nécessaires à l'établissement d'une école des frères de la doctrine chrétienne ; furent inscrites au budget de 1820 les sommes de 1800 francs pour le traitement des 3 frères chargés de l'enseignement et de 600 francs pour le loyer de la maison et de son mobilier.

<sup>37</sup>. À cette époque, Revel comptait environ 4.500 habitants.

<sup>38</sup>. Titre II de la loi sur l'instruction publique du 11 floréal an X (1<sup>er</sup> mai 1802).

Les instituteurs étaient choisis par le maire et le conseil municipal. Ceux-ci veillaient sur leur moralité et avaient le pouvoir de les révoquer. Tel fut le cas, en 1812, de l'instituteur de Dreuilhe jugé incompétent et d'une moralité douteuse par les paroissiens qui refusèrent, pour la plupart, de lui confier leurs enfants, en sorte que le maire l'engagea à rechercher un autre emploi.

D'une manière générale, bien qu'ils n'eussent pas toujours les titres requis pour exercer, les instituteurs remplissaient convenablement leurs fonctions. En maintes occasions, le maire leur témoigne sa confiance en faisant l'éloge de leurs talents, de leurs connaissances et de leurs principes moraux et religieux.

Pourtant, d'après les rapports établis en 1806 par les inspecteurs généraux, les instituteurs étaient jugés, en France, peu instruits et peu capables. Réduits à la pauvreté, ne disposant ni de logement, ni d'indemnité de logement, on leur imposait, en outre, toutes sortes de tâches telles que l'obligation de sonner les cloches, de balayer les églises, etc.

À Revel, il semble qu'ils aient bénéficié de conditions meilleures si l'on en juge par la sollicitude dont ils sont l'objet de la part du maire qui met l'instruction publique au premier rang des devoirs de la société et qui considère qu'elle « est aujourd'hui un axiome qui n'est contesté que par les ambitieux politiques et religieux qui fondent leur puissance sur l'abrutissement de l'espèce humaine »<sup>39</sup>.

#### 5) - Les cultes catholique et protestant

En 1806, il y avait à Revel, pour exercer le culte catholique, un curé, deux vicaires et un desservant pour chacune des succursales de Couffinal, Dreuilhe et Vauré ainsi qu'un ministre du culte protestant. La loi du 18 germinal an X (8 avril 1802) relative à l'organisation des cultes mit à la charge des communes une partie des dépenses qu'ils occasionnaient. Selon l'article 66 de la loi, les curés, distribués en deux classes, recevaient de l'État un salaire. Celui du curé de Revel, curé de 2<sup>ème</sup> classe, s'élevait à 1.000 francs<sup>40</sup>.

Considérant la situation géographique de la ville et l'importance de ses foires et de ses marchés, le conseil municipal jugea cette rétribution insuffisante et alloua au curé une somme de 1.200 francs prélevée sur les revenus de la commune.

Quant aux desservants et vicaires, ils n'avaient droit qu'au logement et devaient s'en remettre à la générosité de leurs fidèles et des conseils municipaux.

<sup>39</sup>. Séance du 1<sup>er</sup> mai 1812.

<sup>40</sup>. Les curés de 1<sup>ère</sup> classe percevaient 1.500 francs.

À Revel et dans les sections ils vivaient dans un état de misère.

Mal logés, dépourvus de toutes ressources, ils devaient eux-mêmes pourvoir aux dépenses de leur ameublement et à celles nécessaires à l'exercice du culte.

En raison de l'urgence des travaux à réaliser au presbytère et que la commune n'avait pas la capacité de financer, une souscription fut ouverte en l'an XI, remboursable sur la contribution foncière de l'an XII.

En revanche, les églises, du moins celle de Revel, étaient en bon état mais la reconstruction de son clocher, démolí sur ordre des députés de la Convention, fut ajournée par le conseil municipal qui considéra trop importante la dépense évaluée à 4.000 francs.

La situation financière de l'église réformée n'était pas meilleure. Le pasteur de Revel recevait de l'État le même salaire que le curé mais ne disposait d'aucun logement. En 1806, les membres du consistoire firent une pétition pour obtenir un logement ainsi que les crédits nécessaires à l'achèvement de la construction du Temple<sup>41</sup>.

Cette déclaration du maire ne peut mieux résumer les conditions d'existence des ministres des cultes :

*« Les fonctions ecclésiastiques ne permettant pas à ceux qui s'y consacrent l'exercice d'une profession, d'aucune industrie, la commune se doit de pourvoir à leurs besoins. L'entier dénuement auquel sont réduits nos pasteurs est une insulte à la justice, à la religion et à l'humanité »*<sup>42</sup>.

Sensible à ces propos, le conseil municipal accorda à chacun une indemnité annuelle de 400 francs.

## 6) - Le bureau de bienfaisance

À cette époque, il n'existait pas d'établissement destiné à recevoir les indigents mais simplement un bureau de bienfaisance dont les administrateurs, pour la plupart conseillers municipaux, distribuaient à domicile les secours aux plus nécessiteux.

Le nombre de ces pauvres variait suivant les saisons et augmentait sensiblement quand l'hiver était rigoureux. Les enfants trouvés étaient à la charge du bureau. En l'an X, trois d'entre eux furent abandonnés - c'était vraiment peu - par leurs parents, occasionnant une dépense de 24 francs par mois.

En 1810, la population des misérables s'était considérablement accrue si bien que le conseil

municipal envisagea, en 1813, la création d'un atelier pour réunir les enfants mendiants et « *leur faire apprendre à filer la laine et le coton* ». Les aides privées se faisant de plus en plus rares, les ressources communales ne suffisaient pas à secourir les misères les plus profondes.

Des accusations, répandues par la rumeur publique, furent alors portées sur les adjoints membres du bureau de bienfaisance et dont l'impartialité fut mise en cause dans la distribution des secours. Le maire, Élisée Fauré, se vit obligé de récuser ces accusations en délivrant à ses adjoints un « *juste tribut d'éloges dû à leur dévouement, leur zèle et leur noble désintéressement* »<sup>43</sup>.

Les ressources du bureau de bienfaisance n'augmentèrent guère au cours des ans. Elles diminuèrent même certaines années de sorte que les ministres des cultes catholique et protestant se substituèrent souvent par leur action au bureau de bienfaisance. Son budget, alimenté en partie par le dixième du produit de l'octroi, était même parfois déficitaire. En 1812, ce déficit atteignit la somme de 3.214 francs, obligeant le maire à lancer un appel de détresse aux donateurs volontaires qui permirent de distribuer chaque jour et durant deux mois 405 soupes populaires à plus de 700 personnes. Ainsi 13% de la population revéloise ne mangeait pas à sa faim. Cela nous donne une idée de l'étendue de la crise économique commencée en 1810 et qui, suivie des défaites militaires, fera perdre à Napoléon une partie de sa popularité.

Toutefois, les aides apportées aux plus indigents ne pouvaient suffire à soulager leur misère, surtout celle des vieillards, des infirmes et des malades. La construction d'un établissement propre à les accueillir fut alors envisagée mais, faute de ressources suffisantes, ce projet fut toujours reporté. Faisant appel à la générosité publique, une souscription fut alors ouverte qui permit de recueillir la somme de 21.144 francs, jugée suffisante soit pour bâtir, soit pour acheter une maison. La première solution fut d'abord retenue et le maire, Raymond Bastoulh, nouvellement installé dans sa fonction, proposa pour la construction d'un hôpital, le padouenc Notre-Dame. Ce terrain était suffisamment distant de la ville pour éloigner « *tous les dangers inséparables des maladies contagieuses malheureusement trop souvent répandues dans ces asiles* ». Mais la loi du 2 prairial an V (21 mai 1797) interdisait l'aliénation des biens communaux sans recourir à l'autorité supérieure qui n'approuva pas la délibération prise par le conseil municipal en séance extraordinaire le 11 mars 1806.

<sup>41</sup>. Le temple sera construit en 1834 dans la rue des Teinturiers devenue rue du Temple.

<sup>42</sup>. Séance extraordinaire du 9 août 1807.

<sup>43</sup>. Séance du 1<sup>er</sup> mai 1810.

La seconde solution fut alors adoptée : l'achat d'une maison pouvant servir d'hospice. Sous le prétexte que les ressources communales ne permettaient pas l'entretien d'un tel établissement, la délibération prise le 2 avril 1807 fut également rejetée par le ministre de l'Intérieur. L'hôpital-hospice sera finalement construit en 1815 dans la rue Notre-Dame, face à l'église.

### 7) - Gardes champêtres et police municipale

La municipalité de Revel qui ne disposait, au début du Consulat, que d'un seul garde champêtre en recruta un second à partir de l'an IX (1801). Ils étaient chargés de la conservation des propriétés, des récoltes et des bois. Ils réprimaient le maraudage et leur surveillance permettait d'éviter les dommages causés par les animaux abandonnés. Pour mettre fin aux abus des chasseurs que « *la licence avait multipliés* », ils dressaient procès-verbal à ceux qui n'avaient pas la permission des propriétaires. Enfin, une récompense de 12 francs leur était accordée chaque fois qu'ils arrêtaient un conscrit réfractaire ou un soldat déserteur.

Dans l'exercice de leurs fonctions, ils pouvaient porter toutes sortes d'armes jugées nécessaires et sur le bras une étoffe ou une plaque de cuivre où étaient inscrits ces mots : « *La Loi* » ainsi que leur nom et celui de la ville. Placés sous l'autorité administrative du maire et des adjoints, le conseil municipal les choisissait le plus souvent parmi des militaires retirés, sachant lire, écrire et compter et capables de remplir leur devoir avec zèle, honneur et probité. Payés par la commune, leur salaire était prélevé sur les amendes et, si elles ne suffisaient pas, sur la contribution foncière.

L'autorité municipale - le maire et ses adjoints - veillait à l'exécution des lois et règlements de police. Bien souvent, le maire de Revel déplora que les attributions données par la loi aux fonctionnaires civils soient trop restreintes. Un vœu du conseil municipal invita le gouvernement à améliorer les lois sur la police municipale en renforçant son autorité pour mieux maintenir l'ordre trop souvent troublé et prévenir plus efficacement les délits. De même, pour tout individu enfreignant les règlements de police, la procédure était jugée trop longue. En effet, le magistrat de Sûreté du 3<sup>ème</sup> arrondissement auquel était transmis le procès-verbal du délit ne se prononçait souvent que trois mois plus tard pour déterminer le mode de poursuites.

En 1807, la population ayant dépassé les 5.000 habitants, le conseil municipal réclama au ministre de l'Intérieur la nomination d'un com-

missaire de police<sup>44</sup>. Cette demande n'ayant pas été satisfaite, le conseil décida d'appeler André Cailhasson pour exercer les fonctions de commissaire et vota la somme de 600 francs pour son traitement.

À la fin de l'Empire, la police municipale était composée d'un commissaire de police, de deux agents de police et de deux gardes champêtres. Ainsi, estimait le maire, les citoyens revélois pouvaient mieux vivre en paix dans leur maison et parcourir sans danger la ville et la campagne.

Sous le Consulat, trois tambours auxquels viendront s'ajouter, à la fin de l'Empire, un quatrième tambour et un canonier constituaient, à Revel, la Garde Nationale<sup>45</sup>. Elle surveillait les portes de la ville mais pouvait intervenir sur réquisition de la municipalité lorsque l'ordre public était menacé. De plus, le canonier était chargé de tirer les feux d'artifice les jours de fête<sup>46</sup>. Ces gardes nationaux percevaient une indemnité de la commune.

### 8) - La justice de paix

La ville de Revel n'avait d'autre établissement public qu'une justice de paix.

Anciennement, elle possédait une justice royale et, de ce fait, jouissait de beaucoup d'avantages dont elle fut privée lorsque la division de la France en départements la plaça à l'extrême frontière de celui de la Haute-Garonne et à la limite de ceux du Tarn et de l'Aude.

Malgré cette position, elle devint le chef-lieu d'un district et le siège d'un tribunal de district. Ces établissements furent supprimés au moment de l'organisation des sous-préfectures. Notre cité fit alors partie de l'arrondissement de Villefranche qui fut préférée à Revel en raison de sa situation géographique.

Ce choix fut, semble-t-il, mal accepté par les Revélois, ressentit même comme une injustice, si bien qu'un membre du conseil dont l'identité n'est pas révélée réclama dans un long et vibrant plaidoyer l'établissement à Revel d'une sous-préfecture et d'un tribunal de 1<sup>ère</sup> instance<sup>47</sup>. Bien des éléments militaient en faveur de cette

<sup>44</sup>. Article 12 de la loi du 28 pluviôse : « Dans les communes d'une population de 5.000 à 10.000 habitants, il y a un commissaire de police ».

<sup>45</sup>. Le 1<sup>er</sup> décret qui donna une existence politique à la Garde Nationale fut celui du 6 janvier - 15 mars 1790.

<sup>46</sup>. La fonction d'artificier communal a longtemps subsisté. Un des derniers était Gardiès qui déclina son état comme entrepreneur de fêtes.

<sup>47</sup>. Séance du 10 mars 1810. Il y avait, dans chaque arrondissement communal, un tribunal de 1<sup>ère</sup> instance qui se prononçait sur l'appel des jugements rendus en 1<sup>er</sup> ressort par les juges de paix. En dehors de Toulouse, il existait dans la Haute-Garonne 3 tribunaux de 1<sup>ère</sup> instance, composés de 3 juges et de 2 suppléants à Villefranche, Muret et Saint-Gaudens et un 4<sup>ème</sup>, à Castelsarrasin, composé de 4 juges et de 3 suppléants.

création : la situation géographique de Revel, dans une large plaine, au pied de la Montagne Noire, l'importance de ses foires et de ses marchés, la prospérité de son commerce et de son industrie, la population aussi<sup>48</sup>, sans cesse croissante, le nouvel essor enfin qu'elle pourrait connaître lorsque serait réalisé « *le projet de communication entre les eaux du grand canal et celles du Tarn et de l'Agout* ».

Aucune suite ne fut donnée à cette requête unanimement soutenue par le conseil municipal.

## VI - LE CULTE DE NAPOLÉON

Le conseil municipal saisissait toutes les occasions pour célébrer la gloire de Napoléon et lui témoigner son admiration et sa reconnaissance. Se faisant l'écho des Revelois et le porte-parole de ses collègues, que de fois le maire, Élisée Fauré, dans un style plein d'emphase, n'a-t-il pas adressé à la personne sacrée de l'Empereur un flot de louanges, le qualifiant tour à tour de génie restaurateur, de bienfaiteur de l'humanité ou de héros libérateur qui étonne l'univers par son génie, répand ses immenses bienfaits sur le peuple et sacrifie à la paix tous les fruits de ses victoires, forçant au respect par la profondeur de ses vues politiques et la sagesse de son gouvernement et suscitant le dévouement et le zèle de tous ses sujets d'une fidélité sans faille.

Chaque année, un crédit variant de 400 à 800 francs était inscrit dans le budget communal pour célébrer la fête « *Saint-Napoléon* ». Elle rappelait deux événements mémorables : la naissance du grand homme et le rétablissement de la religion catholique en France. Cette fête avait lieu le 15 août, époque de la conclusion du Concordat de 1801. Après une procession dans les rues de la ville en présence des autorités militaires, civiles et religieuses, un Te Deum était chanté à l'église ainsi qu'au temple du culte réformé, en actions de grâces pour l'anniversaire de la naissance de l'Empereur.

Une cérémonie à peu près semblable se déroulait le 1<sup>er</sup> dimanche du mois de décembre à l'occasion de l'anniversaire du couronnement et de la bataille d'Austerlitz<sup>49</sup>. Le même jour, conformément au vœu de l'Empereur, le conseil municipal désignait, pour les marier, un militaire et une fille sage dotée sur les fonds communaux<sup>50</sup>. En 1810, le choix se porta sur Jacques Catala qui avait servi pendant 15 ans dans le 25<sup>ème</sup> régiment d'infanterie et sur Rose Brunel, fille de Jean-Pierre Brunel et de

Marguerite Baux qui reçut la somme de 500 francs. Faute de candidats, l'argent affecté à la dotation de la rosière était employé à l'habillement des pauvres les plus nécessiteux.

C'est par acclamation et aux cris de « *Vive l'Empereur* » qu'étaient votés unanimement les crédits destinés à célébrer la naissance de celui qui « *maîtrisant les événements, a cicatrisé toutes les plaies, rendu à chacun son culte, la confiance à tous et aux fonctionnaires publics la considération qui leur est nécessaire... Grâce en soient rendues au Grand Prince que la Providence a conduit comme par la main sur le trône des Français pour être le restaurateur de nos lois* »<sup>51</sup>. On pourrait multiplier ces déclarations du maire Élisée Fauré.

Elles illustrent le véritable culte voué à l'Empereur par les administrateurs et qui était, sans doute, largement partagé par la population revéloise. Elles tranchent singulièrement par le fond sur la proclamation de ce même maire aux habitants de Revel lors du rétablissement de la maison des Bourbons et sur celle du 13 mars 1815, lors du retour de Napoléon qualifié « *d'ennemi du genre humain* » qui a eu « *la folie de réparaître sur le sol français* » pour y « *semer, par cette bravade insensée, le tumulte et la discorde* ».

Déjà, le 31 novembre 1813, le ton se faisait moins enthousiaste dans une adresse à l'Impératrice, reine et régente<sup>52</sup>. Tout en l'assurant de sa fidélité, le conseil municipal appelait de ses vœux une « *paix devenue nécessaire, fruit de la modération de son époux* ». À partir de cette date et jusqu'au 5 juin 1814, les séances du conseil municipal sont suspendues à cause des événements de la guerre. L'invasion de la France par les Alliés impose le rassemblement de toutes les forces militaires et la mobilisation de tous les Français. La fièvre qui gagne tout le territoire n'épargne pas notre ville. Le sous-préfet prie instamment le maire de Revel d'organiser, en toute hâte, une cohorte de 300 hommes équipés et armés. Des ordres de départ sont donnés aux conscrits pour la levée de 300.000 hommes. Vingt et un gardes nationaux sont appelés à compléter le bataillon de la garde nationale du département. L'armurier, les deux serruriers et les vingt tailleurs de la commune sont réquisitionnés pour réparer les armes et confectionner l'habillement des troupes stationnées à Toulouse. Tous les chevaux et les fusils disponibles sont recensés pour être acheminés à Villefranche. L'approche des troupes anglaises décide le sous-préfet à établir le siège de son administration à Revel où une maison est aménagée pour l'accueillir. En réalité, il se

<sup>48</sup>. 5.282 habitants d'après le recensement fait le 1<sup>er</sup> janvier 1809 (loi sur l'organisation des tribunaux du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800)).

<sup>49</sup>. Décret impérial du 19 février 1806.

<sup>50</sup>. Cette exigence ne s'appliquait qu'aux communes ayant plus de 10.000 francs de revenus.

<sup>51</sup>. Séance du 4 février 1806.

<sup>52</sup>. Le complot ourdi contre Napoléon par le général Malet avait montré la fragilité de son pouvoir. Il réagit en établissant la régence en faveur de Marie-Louise (sénetus-consulte du 5 février 1813).

repliera à Castelnaudary. Le 14 avril 1814, l'ennemi arrive à Revel à 8 heures et demie du matin. Cinq minutes après, il repart en direction de Montégut<sup>53</sup>. Quatre jours avant, Wellington avait pris Toulouse. L'Empereur avait déjà abdiqué en faveur du roi de Rome le 4 avril et, sans conditions, le 6 avril. Ce même jour, le Sénat impérial proclamait roi Louis XVIII. Le 20 avril, Napoléon partait pour l'île d'Elbe. Au même moment, dans une proclamation aux habitants de Revel, le maire Élisée Fauré déclarait : « *le rétablissement de la maison des Bourbons sur le trône antique de cette auguste dynastie est un beau jour pour les Français* ».

Le 26 décembre, contre toute attente semble-t-il, Élisée Fauré remit sa démission au sous-préfet Barrau. À ses deux adjoints qui la jugèrent « *inopinée et inattendue* » il confia son regret « *de n'avoir pu résister plus longtemps au penchant qui m'entraîne vers la retraite* ». Négligeant tous ses devoirs qui lui imposaient de remplir ses fonctions jusqu'à la désignation de son successeur, Élisée Fauré ne voulut se mêler d'aucune affaire administrative. Ce fut donc le 1<sup>er</sup> adjoint, Joseph Roquefort, qui procéda, le 2 mars 1815, à l'installation des nouveaux membres nommés par ordonnance du roi en complément des conseillers municipaux dont le nombre fut porté à trente.

Mais, à peine la nouvelle du débarquement de Bonaparte fut-elle connue que le maire démissionnaire retourne aux affaires, fait acte d'allégeance au roi<sup>54</sup>, appelle les Revelois au calme<sup>55</sup> et prend toutes les mesures pour s'opposer à « *l'apparition de Napoléon Bonaparte sur le territoire dont les crimes politiques l'avaient banni pour jamais* »<sup>56</sup>.

Et pourtant, 3 semaines plus tard il se soumit à la nouvelle administration de l'Empereur<sup>57</sup>. Celui-ci le confirmera dans ses fonctions de maire le 10 mai 1815. Sept mois plus tard David de Beauregard, qui avait démissionné du conseil municipal pendant les Cent-Jours, fut nommé maire de Revel par le roi Louis XVIII.

Lorsque le sous-préfet annonça à Élisée Fauré son remplacement, celui-ci lui répondit : « *Cet événement remplit tous mes vœux puisqu'il m'éloigne des fonctions publiques qu'aucune ambition ne m'a jamais fait désirer, que dans aucun temps je n'ai point recherchées et qui jusqu'à présent m'ont toujours été offertes* »<sup>58</sup>.

## VII - CONCLUSION

Avec la chute de Napoléon, s'achèvent pour Élisée Fauré 13 années consacrées en tant que maire<sup>59</sup> à l'administration communale.

Une administration soumise à un pouvoir excessivement centralisé et qui, du Consulat à la fin de l'Empire, devient de plus en plus absolu.

Le maire, les adjoints et les conseillers municipaux, tous nommés par le préfet, dépendent entièrement du pouvoir central.

Le préfet exerce son action par l'intermédiaire du sous-préfet et du maire qui lui sont subordonnés. L'article 3 de la loi du 28 pluviôse est catégorique : « *Le préfet seul est chargé de l'administration...* ». Les délibérations prises par le conseil municipal et l'abondante correspondance échangée entre le maire et le sous-préfet traduisent la lourdeur des procédures administratives et la rigidité des institutions.

Le préfet décide et le maire exécute. D'autre part, l'absence d'opposition empêche toute contestation et tout débat démocratique au sein de l'assemblée communale.

Cependant, malgré son pouvoir restreint, le conseil municipal fait preuve d'une intense activité dans la gestion quotidienne. Les conseillers municipaux exercent consciencieusement une fonction qui les honore. Choisis selon leur fortune et le rang qu'ils occupent dans la société reveloise, ils demeurent très soucieux du bien de leurs administrés et de leur sort. Le bureau de bienfaisance, l'instruction et la sécurité publique occupent beaucoup leur attention. Mais c'est surtout dans le domaine des travaux et de l'entretien des bâtiments communaux que leur action est entravée. Les institutions paralysantes, rendues sans doute nécessaires par l'état de guerre quasi permanent, semblent de plus en plus contestées par un conseil municipal et une population aspirant à la paix et au changement.

C'est donc avec soulagement que le conseil municipal se rallie à Louis XVIII et à la famille des Bourbons lorsqu'Élisée Fauré déclare : « *Tous les rangs et tous les états réclamaient un changement. Nous venons de l'obtenir. Le Ciel en soit béni* »<sup>60</sup>.

Mais les institutions administratives étaient si profondément ancrées qu'elles survécurent au Grand Empire et demeurèrent quasi inchangées pendant plus d'un siècle ; même après les récentes lois de décentralisation, elles subsistent en partie aujourd'hui.

<sup>53</sup>. Lettre du maire au sous-préfet de Villefranche replié à Castelnaudary. Journal de correspondance.

<sup>54</sup>. Adresse au roi du 12 mars 1815.

<sup>55</sup>. Proclamation du 13 mai 1815.

<sup>56</sup>. Lettre d'Élisée Fauré au sous-préfet du 15 mars 1815.

<sup>57</sup>. Lettre d'Élisée Fauré au sous-préfet du 7 avril 1815.

<sup>58</sup>. Lettre d'Élisée Fauré au sous-préfet du 7 janvier 1816.

<sup>59</sup>. Élisée Fauré fut de nouveau nommé conseiller municipal le 3 août 1819. Il démissionna en 1830 sous Louis-Philippe.

<sup>60</sup>. 20 avril 1814.

### VIII - TABLEAUX DES MAIRES, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Les lois du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) et du 16 thermidor an X (4 août 1802) fixaient le nombre des membres du conseil municipal et la durée de leur mandat.

Entre chaque renouvellement, la composition du conseil a été souvent modifiée à la suite des décès et des démissions. Il le fut profondément sous la première Restauration, pendant les Cent-Jours et sous la seconde Restauration.

Il nous a semblé intéressant d'indiquer dans le détail les changements intervenus. En rassemblant les données éparses dans les archives communales, nous avons pu reconstituer, malgré quelques lacunes documentaires et assez précisément pensons-nous, l'évolution du conseil municipal dans sa composition.

En l'an VIII (1800), il comprenait 23 membres dont les noms s'écrivent parfois différemment ; l'orthographe retenue est la variante la plus fréquente trouvée dans les sources.

Rappelons que le maire et les adjoints étaient nommés et installés dans leur fonction séparément des autres membres du conseil.

- 1 - FAURÉ Élisée, maire.
  - 2 - GOUTTES Jean-Louis, 1<sup>er</sup> adjoint.
  - 3 - LOUP Abel, 2<sup>ème</sup> adjoint, nommés le 5 juin 1880 et installés le 29 juin 1800.
  - 4 - BLANC Jean Pierre.
  - 5 - DUMAS DESCROZES.
  - 6 - SALVAING LAPERGUE aîné.
  - 7 - LACOMBE fils aîné.
  - 8 - BLANC Étienne.
  - 9 - COMBOS Daniel.
  - 10 - NOËL Maurice.
  - 11 - GABOLDE aîné.
  - 12 - RIVALS.
  - 13 - BARRAU Guillaume aîné.
  - 14 - SARRAT aîné des Pesquiés.
  - 15 - DEVALS fils.
  - 16 - SARRAT David aîné.
  - 17 - ASSIÉ fils aîné.
  - 18 - GOUTTES MAURY.
  - 19 - JAMMES du PORTAL, à Dreuilhe.
  - 20 - VAISSIÈRE aîné, à Vauré.
  - 21 - DELMAS, père de Mounard, à Couffinal.
  - 22 - BERMOND LACOMBE aîné.
  - 23 - DURAND fils aîné.
- Conseillers municipaux nommés le 15 novembre 1800 et installés le 22 décembre 1800.

Abel LOUP est nommé 1<sup>er</sup> adjoint le 28 juin 1801 en remplacement de Jean-Louis GOUTTES qui a opté pour une place au conseil d'arrondissement.

Étienne BLANC occupe alors la place de 2<sup>ème</sup> adjoint ; il est remplacé à ce poste par Pierre-Antoine ASSIÉ, le 20 septembre 1801.

Germain NOËL est nommé 1<sup>er</sup> adjoint le 22 mars 1803 en remplacement d'Abel LOUP, démissionnaire.

Le 11 septembre 1803, les 20 conseillers municipaux sont renouvelés mais ne sont installés que le 5 février 1804. À cette date, le conseil municipal est composé ainsi :

- 1 - FAURÉ Élisée, maire.
- 2 - NOËL Germain, 1<sup>er</sup> adjoint.
- 3 - ASSIÉ Pierre-Antoine, 2<sup>ème</sup> adjoint.
- 4 - DUMAS DESCROZES.
- 5 - SALVAING LAPERGUE.
- 6 - BLANC Étienne.
- 7 - COMBOS Daniel.
- 8 - NOËL Maurice.
- 9 - GABOLDE aîné.
- 10 - BARRAU Guillaume.
- 11 - JAMMES du PORTAL, à Dreuilhe.
- 12 - BERMOND LACOMBE aîné.
- 13 - DURAND fils aîné.
- 14 - LOUP Abel.
- 15 - DURAND Marc-Antoine.
- 16 - PÉLISSIER aîné.
- 17 - FRANC Mathieu.
- 18 - GUILLOT.
- 19 - VIGUIER Jean-Baptiste.
- 20 - ASSIÉ Jean père.
- 21 - SARRAT Jean-David aîné.
- 22 - DIRAT Pierre.
- 23 - BANQUET Jean-Pierre, conseillers municipaux.

Jean-Baptiste VIGUIER est nommé, le 21 janvier 1804, 1<sup>er</sup> adjoint en remplacement de Germain NOËL qui démissionne de son poste d'adjoint mais demeure conseiller municipal.

Quelques jours plus tard, le 3 février 1804, Jean Baptiste VIGUIER démissionne à son tour ; il est remplacé, le 16 mars 1804, par André CAILHASSON.

Le 5 avril 1806, Raymond BASTOULH est nommé maire à la place d'Élisée FAURÉ, démissionnaire le 10 mars 1806.

À la suite de la démission de GUILLOT, Élisée FAURÉ est nommé conseiller municipal le 2 octobre 1806.

Lors du renouvellement quinquennal du maire et des adjoints, le 18 janvier 1808, sont nommés :

- BASTOULH Raymond, maire.
- ASSIÉ Pierre-Antoine, 1<sup>er</sup> adjoint.
- CAILHASSON André, 2<sup>ème</sup> adjoint.

À la suite des décès de Jean ASSIÉ père et de SALVAING LAPERGUE, Isidore de BEAUREGARD et Joseph ROQUEFORT sont nommés conseillers municipaux, respectivement le 15 avril et le 15 juillet 1808.

Le renouvellement quinquennal des conseillers municipaux a lieu en 1809. Raymond BASTOULH ayant démissionné, Élisée FAURÉ a été nommé à sa place. Le 15 mars, jour de son installation, la composition du conseil est la suivante :

- 1 - FAURÉ Élisée, maire.
- 2 - ASSIÉ Pierre-Antoine, 1<sup>er</sup> adjoint.
- 3 - CAILHASSON André, 2<sup>ème</sup> adjoint.
- 4 - DUMAS DESCROZES.
- 5 - NOËL Maurice.
- 6 - LOUP Abel.
- 7 - BLANC Étienne.
- 8 - COMBOS Daniel.
- 9 - GABOLDE Mathieu.
- 10 - BARRAU Guillaume.
- 11 - JAMMES Pierre de PORTAL, à Dreuilhe.
- 12 - BERMOND Pierre-Antoine.
- 13 - DURAND Jean-Antoine Marie.
- 14 - DURAND Marc-Antoine.
- 15 - PÉLISSIER Pierre-Antoine.
- 16 - FRANC Mathieu.
- 17 - SARRAT Jean-David.
- 18 - DIRAT Pierre.
- 19 - BANQUET Jean-Pierre, à Couffinal.
- 20 - NOËL Germain.
- 21 - ROQUEFORT Joseph.
- 22 - BEAUREGARD David-Alexandre Jacques Isidore (de).
- 23 - SARRAT Pierre.

André CAILHASSON étant appelé à d'autres fonctions, Joseph ROQUEFORT devient 2<sup>ème</sup> adjoint le 11 mai 1812.

Jean-Louis Hector MELLIER entre au conseil municipal le 13 mai 1812 en remplacement de DUMAS DESCROZES, décédé.

À l'occasion du renouvellement quinquennal du 4 avril 1813, sont nommés :

- FAURÉ Élisée, maire.
- ROQUEFORT Joseph, 1<sup>er</sup> adjoint.
- MELLIER LABARTHE Jean-Louis Victor, 2<sup>ème</sup> adjoint.

Le 26 décembre 1814, Élisée FAURÉ démissionne ; NAPOLÉON avait abdiqué le 4 avril ; c'est donc LOUIS XVIII qui procède, par l'ordonnance du 30 décembre 1814, à la nomination des conseillers municipaux en remplacement des personnes sorties et portant renouvellement et complément du conseil municipal dont les membres passent de 23 à 33. Voici la liste de ces conseillers installés le 2 mars 1815 par Joseph ROQUEFORT remplissant les fonctions de maire :

- 1 - NOËL Maurice.
- 2 - VIGUIER Mathieu.
- 3 - DURAND Alexandre.
- 4 - MALATERRE Michel.
- 5 - PONS François.
- 6 - VIGUIER Jean-Baptiste.
- 7 - FERRIOL Pierre.
- 8 - BASTOULH Raymond.
- 9 - SAINT-LAURENT César-Auguste.
- 10 - ALGANS Laurent.
- 11 - MASSIA Louis.
- 12 - SARRAT Jacques.
- 13 - GALINIER Jean-Jacques.
- 14 - REVERDY Jean-Arnaud.
- 15 - BERMOND LACOMBES Jacques...

À peine la nouvelle du débarquement en France de NAPOLÉON fut-elle connue à Revel, le 12 mars 1815, qu'Élisée FAURÉ réoccupe son siège de maire pour s'opposer résolument au retour de NAPOLÉON et apporter son soutien au trône des Bourbons ; ce qui ne l'empêcha pas de se soumettre, le 7 avril, à la nouvelle administration impériale et d'être confirmé à son poste de maire. Par arrêté du Commissaire Extraordinaire de l'Empereur, un nouveau conseil est nommé le 10 mai 1815 et installé le 1<sup>er</sup> juin :

- 1 - FAURÉ Élisée, maire.
- 2 - ROQUEFORT Joseph, 1<sup>er</sup> adjoint.
- 3 - MELLIER LABARTHE Jean-Louis Hector, 2<sup>ème</sup> adjoint.
- 4 - LOUP Abel.
- 5 - BLANC Étienne.
- 6 - COMBOS Daniel.
- 7 - BARRAU Guillaume.
- 8 - BERMOND Pierre-Antoine.
- 9 - DURAND Jean-Antoine Guillaume Marie.
- 10 - DURAND Marc-Antoine.
- 11 - PÉLISSIER Pierre-Antoine.
- 12 - FRANC Mathieu.
- 13 - SARRAT Jean-David.
- 14 - DIRAT Pierre.
- 15 - NOËL Germain.
- 16 - BEAUREGARD David-Alexandre Jacques Isidore.
- 17 - SARRAT Pierre.
- 18 - GABOLDE Mathieu.
- 19 - NOËL Maurice.
- 20 - VIGUIER Mathieu.
- 21 - DURAND Paul-Alexandre.
- 22 - MALATERRE Michel.
- 23 - PONS François.
- 24 - VIGUIER Jean-Baptiste.
- 25 - FERRIOL Pierre.
- 26 - BASTOULH Raymond.
- 27 - SAINT-LAURENT César-Auguste.
- 28 - ALGANS Laurent.
- 29 - MASSIA Louis.
- 30 - SARRAT Jacques.
- 31 - GALINIER Jean-Jacques.
- 32 - REVERDY Jean-Arnaud.
- 33 - BERMOND LACOMBE Jacques.

Alors que David de BEAUREGARD et Germain NÔEL avaient démissionné, l'un le 31 mai, l'autre le 1<sup>er</sup> juin 1815, 8 conseillers ne s'étaient pas présentés à la séance d'installation du 1<sup>er</sup> juin ; il s'agit de :

- 1 - FRANC Mathieu.
- 2 - DIRAT Pierre.
- 3 - GABOLDE Mathieu.
- 4 - DURAND Paul-Alexandre.
- 5 - VIGUIER Jean-Baptiste.
- 6 - MASSIA Louis.
- 7 - REVERDY Jean-Arnaud.
- 8 - BASTOULH Raymond qui ne peut assister à la séance car il souffre, écrit-il, d'une fluxion dentaire.

Sous la deuxième Restauration, par une ordonnance du roi, un nouveau conseil municipal est nommé le 18 décembre 1815 et installé le 9 janvier 1816. Voici sa composition :

- 1 - BEAUREGARD David-Jacques Alexandre Isidore, maire en remplacement de FAURÉ Élisée.
- 2 - DURAND Marc-Antoine, 1<sup>er</sup> adjoint en remplacement de ROQUEFORT Joseph.
- 3 - PONS Jean-François, 2<sup>ème</sup> adjoint en remplacement de MELLIER LABARTHE Jean-Louis Hector.
- 4 - BLANC Étienne.
- 5 - GABOLDE Mathieu.
- 6 - PÉLISSIER Pierre-Antoine.
- 7 - FRANC Mathieu.
- 8 - SARRAT Jean-David.
- 9 - DIRAT Pierre.
- 10 - NOËL Germain.
- 11 - NOËL Maurice.
- 12 - VIGUIER Mathieu.
- 13 - DURAND Alexandre.
- 14 - MALATERRE Michel.
- 15 - VIGUIER Jean-Baptiste.
- 16 - FERRIOL Pierre.
- 17 - BASTOULH Raymond.
- 18 - SAINT-LAURENT César-Auguste.
- 19 - ALGANS Laurent.
- 20 - REVERDY Jean-Arnaud.
- 21 - TERSON Louis-Paul Guillaume en remplacement de LOUP Abel.
- 22 - CUMENGE en remplacement de COMBOS Daniel.
- 23 - RECH Pierre en remplacement de BERMOND LACOMBE Pierre-Antoine.
- 24 - ESCANDE Guillaume en remplacement de DURAND.
- 25 - FERRIÉ Augustin-Marie en remplacement de SARRAT Pierre.
- 26 - BARDOU Jean-Baptiste en remplacement de MASSIA Louis.
- 27 - SIRET Bernard en remplacement de GALINIER Jean-Jacques.
- 28 - RIVALS Jean-Pierre en remplacement de BERNARD LACOMBE Jacques.
- 29 - JULLIEN Arnaud en remplacement de BARRAU aîné.
- 30 - FERRÉ Jean-François en remplacement de BARRAU cadet Guillaume.
- 31 - COMBOS Louis en remplacement de BEAUREGARD David (de) nommé maire.
- 32 - SIRET Jean-Baptiste en remplacement de DURAND Marc-Antoine nommé 1<sup>er</sup> adjoint.
- 33 - RUFFEL Armand en remplacement de PONS Jean-François nommé 2<sup>ème</sup> adjoint.

## IX - SOURCES DOCUMENTAIRES

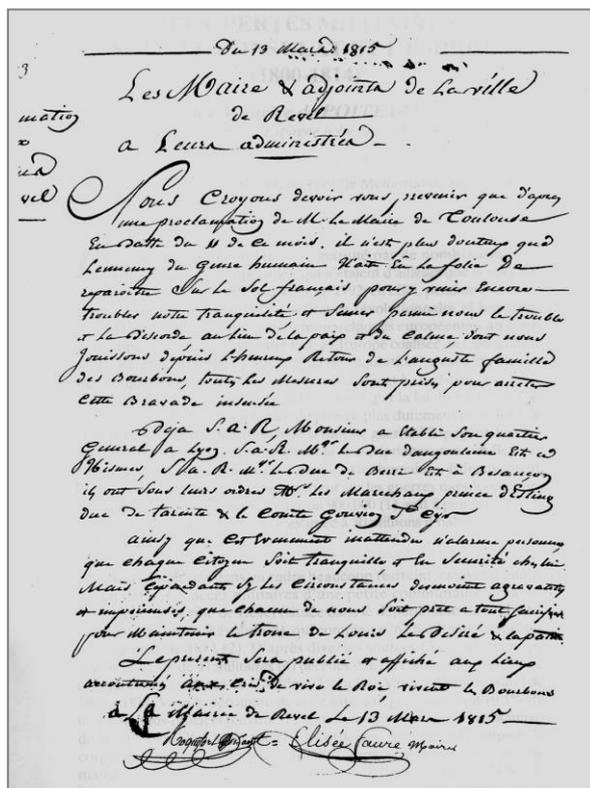
### ARCHIVES COMMUNALES DE REVEL

Registres des délibérations : 1 D12, 1 D13, 1 D14, 1 D15. Journaux de correspondance : 3 D1, 3 D2, 3 D3, 3 D4, 3 D5, 3 D6, 3 D7 (de 1800 à 1816).

- Série F : de F7 à F12 : recensement populaire.
- Série K : K9 Séquestres. Correspondance.
- Série Z : de Z10 à Z26 - Bulletins des lois : de 1791 à 1816.
- Fleurigeon (M) : Code administratif. Paris. Garnery-Fantin 1806. Tomes 1, 2, 4, 5.
- Guichard (A) : Code de police. Paris. Didot Jeune 1792.
- Mémorial administratif du département de la Haute-Garonne. Toulouse, Vve Douladoure. Tomes 3, 4, 12.

### OUVRAGES GÉNÉRAUX

- Godechot (Jacques). Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire. P.U.F. Paris. 1968.
- Tulard (Jean). Napoléon. Paris. Fayard. 1977.





## Emmanuel-Augustin-Dieudonné Marie-Joseph COMTE DE LAS CASES UN REVÉLOIS À SAINTE-HÉLÈNE

par Paul REDON

Avant les grandes réformes départementales et municipales entreprises par l'Assemblée constituante en 1790, les divisions administratives de la France étaient calquées sur les divisions territoriales ecclésiastiques. La paroisse de Revel était plus étendue que l'actuelle vers le nord et faisait alors partie du diocèse civil et religieux de Lavaur. De ce fait, elle était beaucoup plus liée aux pays qui forment de nos jours le sud du département du Tarn et constituait en quelque sorte le centre administratif des nombreuses petites seigneuries incluses dans son emprise. D'ailleurs tous ces nobles ruraux avaient à cœur de participer à la vie politique de leur cité et considéraient comme un grand honneur d'être élu consul de Revel. Certains avaient même, en plus de leur manoir campagnard, une résidence en ville. Ils formaient ainsi la noblesse dite « *de cloche* », c'est-à-dire la noblesse consulaire ou municipale de Revel. La plupart descendaient de bourgeois anoblis aux XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles. Ils étaient relativement nombreux. Citons pour mémoire au XVIII<sup>ème</sup> siècle :

- les De Séverac, seigneurs de Montcausson,
- les De Terson, seigneurs de Palleville <sup>(62)</sup>, - les De Franc, seigneurs de Montgey,
- les De Montfaucon de Rogles, seigneurs de Belloc, - les De Gouttes,
- les De Poitevin,
- les De David de Beauregard et la famille De Las Cases (ou Las Cazes) dont le « *château* » existe toujours mais ne fait plus partie de la commune de Revel <sup>(63)</sup>.

Cette dernière famille, que nous pouvons considérer comme revéloise, a connu la célébrité au XIX<sup>ème</sup> siècle en la personne singulière d'Emmanuel-Augustin-Dieudonné-Marie-Joseph comte de Las Cazes qui fut le seul noble d'Ancien régime rallié à Napoléon, resté fidèle à l'Empereur jusque dans sa captivité à Sainte-Hélène.

Les Las Cases étaient une vieille famille d'origine espagnole implantée dans notre région au XVI<sup>ème</sup> siècle. Ils se vantaient de compter parmi leurs parents le célèbre dominicain Barthélémy de las Casas, défenseur des Indiens d'Amérique contre les excès des « *conquistadores* ». Un marquis de Las Cases avait été consul de Revel en 1641 et son fils premier consul deux années consécutives, en 1692 et 1693. Celui qui nous intéresse est en 1766 au « *château* » de Las Cases, qui, comme nous l'avons dit, faisait alors partie de la paroisse de Revel.

Il fit de brillantes études au collège des Oratoriens de Vendôme et de là fut envoyé à l'École militaire de Paris. Les excellentes dispositions pour les sciences exactes lui permirent de réussir d'emblée le concours

d'admission aux Gardes-marines, la première École navale, et d'entrer ainsi par la grande porte dans le Corps d'élite très fermé qu'était la Marine Royale du temps de Louis XVI. Il servit sur les navires du Roi pendant les dernières années de la Guerre d'Indépendance américaine, visita l'Amérique, le Sénégal, l'Île de France, l'Inde et servit un moment sous La Pérouse.

En 1789 il a vingt-trois ans, il est lieutenant de vaisseau. Il rentre en France au moment de l'ouverture des États Généraux.

Las Cases, qui partageait les opinions royalistes de tout le corps de marine, fut du nombre des gentilshommes dont la fidélité s'efforça vainement de sauver Louis XVI. Contraint d'émigrer en 1791, il fit partie de l'armée de Condé à Coblenz, passa ensuite en Angleterre et prit part, en juillet 1795, à l'expédition de Quiberon. Heureusement pour lui, il fut de ceux qui ne débarquèrent pas. Pour occuper ses loisirs, il entreprit un grand travail

<sup>61</sup>. Les De Terson possédaient à Revel, rue de Sorèze (actuelle rue Jean Moulin) un superbe hôtel, devenu de nos jours le Lycée professionnel « La Providence ».

<sup>62</sup>. Le lieu-dit Las Cazes se trouve dans le Tarn à 6 kilomètres de Revel, au bord de la route de Castres, à la limite des deux départements.

destiné à l'enseignement de l'histoire qu'il fit publier plus tard en France sous le titre d'Atlas historique chronologique et géographique ou Tableau général de l'histoire universelle, grand in folio, an XI et an XII (1803-1804). En 1802, profitant des mesures de pacification civile, il rentra en France et offrit ses services au Premier Consul. Napoléon pratiquait alors une active politique de ralliement des anciens émigrés, les attirait à la cour impériale et les pourvoyait d'emplois.

Las Cases fut l'un de ces ralliés d'abord intéressé (tous ses biens de Revel avaient été vendus comme biens nationaux en 1793) et ensuite dévoué. En 1808, il fut nommé chambellan de l'Empereur. Au sommet de la grande crise de 1809 qui mit la France dans une inquiétante situation pendant quelques semaines, Las Cases reprit du service dans l'armée. Alors que l'Empereur était aux prises avec les Autrichiens dans la très dure affaire de Wagram (juillet 1809), les Anglais effectuèrent un débarquement en Hollande dans l'île de Walcheren et prirent la ville de Flessingue. Las Cases s'engagea alors dans l'armée de Bessières chargée d'éliminer la menace anglaise. Il se distingua à la reprise de Flessingue et dans la défense d'Anvers. Il fut alors envoyé en Hollande lors de la réunion de ce royaume à l'empire français et chargé de la récupération de la marine hollandaise. Appelé comme maître des requêtes au Conseil d'État en 1811, il fut placé à la direction de la dette publique en Illyrie : les établissements de bienfaisance d'une partie de l'Empire furent ensuite mis sous son inspection.

Lors du rétablissement de la Garde nationale après les graves défaites de 1813, il prit le commandement de la 10<sup>ème</sup> légion chargée de défendre Paris. Le 31 mars 1814, sitôt qu'il connut l'arrivée de l'Empereur à Fontainebleau, il y accourut.

Il assista à l'abdication et ses regrets pour la chute du gouvernement impérial furent si vifs qu'il ne voulut pas être témoin de la rentrée des Bourbons, dont il avait été jadis le partisan, et passa en Angleterre. Le retour de Napoléon de l'île d'Elbe le fit revenir en France ; mais déjà le sort de l'Empereur était compromis. Las Cases revint offrir ses services à Napoléon à son passage à la Malmaison après Waterloo. Il le supplia de lui laisser partager son infortune et, quand l'empereur partit pour La Rochelle, il alla le rejoindre, non sans avoir couru des dangers dans la ville de Saintes.

Le 8 juillet 1815, il couchait avec Napoléon à bord de la Saal et, deux jours après, il se rendait avec Savary, duc de Rovigo, près du commandant de la croisière anglaise pour

obtenir des sauf-conduits qui auraient permis à Napoléon et à sa suite de passer aux États-Unis. Dans cette entrevue, Maitland, commandant du Bellérophon, suggéra à Las Cases et à Savary l'idée d'envoyer Napoléon en Angleterre où il ne pouvait, selon lui, n'avoir à redouter de mauvais traitements.

Las Cases, deux fois réfugié en Angleterre, fit accepter à l'empereur cette résolution dont on connaît les conséquences, et le Bellérophon conduisit Napoléon et ses compagnons en terre anglaise mais à Sainte-Hélène.

Durant la traversée qui dura deux mois, l'empereur, qui avait fait de son ancien chambellan son secrétaire, lui dicta la relation de ses campagnes en Italie. Débarqué dans l'île le 15 octobre 1815, Las Cases devint le compagnon de tous les jours de l'illustre captif ; habitant seul, sous le même toit, deux mois avec lui, il entreprit d'enseigner à l'empereur déchu la langue anglaise et attentif à tout ce qui pouvait l'intéresser, lui rendait chaque soir un compte exact de ce qu'il avait vu ou appris dans la journée. Cette conduite éveilla les soupçons du gouverneur anglais Hudson Lowe.

La correspondance de Las Cases fut saisie et le gouverneur fut ainsi informé des plaintes que le compagnon de Napoléon voulait faire parvenir en Europe à Lucien Bonaparte, frère de l'Empereur. Menacé, pour ce motif, d'être envoyé prisonnier au Cap, Las Cases ne changea pas pour autant sa façon d'agir mais il apporta plus de prudence dans la rédaction de son courrier. Toutefois il fut dénoncé et arrêté le 27 novembre 1816, en présence même de Napoléon, et embarqué pour le Cap. Il y demeura prisonnier durant huit mois. L'état de santé lui ayant fait obtenir son retour en Angleterre, il fut ramené à Londres ; tous ses papiers furent remis au gouvernement britannique et, quelques mois après, il fut assigné à résidence à Franfort-sur-le Main et soumis à une sévère surveillance comme agent secret de Napoléon.

Afin d'échapper à la police prussienne, Las Cases réclama et obtint la protection du gouvernement autrichien. Il avait publié, à Stuttgart, un projet de pétition au parlement d'Angleterre. Peu de temps après, à son arrivée à Francfort, il fit paraître ses Mémoires contenant l'histoire de sa vie, une lettre écrite de Sainte-Hélène à Lucien Bonaparte et une autre à Lord Bathurst.

Cette publication inquiéta le gouvernement français de Louis XVIII ; l'éditeur dut comparaître à Paris devant le juge d'instruction. Mais l'effet voulu était produit. Durant quatre ans, Las Cases erra dans l'exil,

séjournant notamment aux eaux de Schwalbach et de Liège.

Enfin à la mort de l'Empereur, en 1821, le gouvernement français lui permit de rentrer dans sa patrie. Il y vécut dans la retraite, s'occupant de la rédaction du très célèbre Mémorial de Sainte-Hélène (ou Journal) où se trouve consigné, jour par jour, tout ce qu'a dit et fait Napoléon pendant dix-huit mois. Le succès de cet ouvrage, publié, en 1828, en 8 volumes in-quarto et 8 volumes in-duodecimo fut immense.

Le mémorial avait surtout pour objet de faire revenir l'opposition libérale sur le compte du despotisme de l'empereur et d'assurer le triomphe à venir de la cause bonapartiste, en l'associant à celle de l'opposition qui groupait déjà plusieurs partis différents.

Las Cases acceptait les idées constitutionnelles de la Charte et s'efforçait de les rattacher à la cause impériale qui, à ses yeux, personnifiait la France. C'est dans cet ordre d'idées que le trouva la Révolution de 1830. Il en adopta les principes les plus avancés, tout en restant un fidèle bonapartiste. En 1831, élu député de Saint-Denis, il vint siéger à la Chambre, à l'extrême gauche, et s'associa à tous les actes de l'opposition. Il déclina un second mandat en 1834 mais l'accepta quelques années plus tard. Il siégeait sur les bancs de l'opposition lorsqu'il mourut, le 15 mai 1842, à Passy-sur-Seine.

Le Mémorial de Sainte-Hélène continua longtemps encore à entretenir la flamme de la légende napoléonienne et contribua indirectement à la restauration de l'Empire par Louis-Napoléon Bonaparte.

Le fils, Emmanuel-Pons Dieudonné, comte puis marquis de Las Cases, né en 1800 à Vieux-Châtel dans le Finistère, avait suivi son père à Sainte-Hélène et était rentré avec lui. Il hérita de son père ses convictions bonapartistes et prit part à la Révolution de juillet 1830. En 1840, lorsque Louis-Philippe décida le retour des cendres de l'Empereur, il embarqua avec le prince de Joinville sur la frégate la Belle Poule et rentra avec la dépouille de celui dont il avait partagé, bien jeune encore, la captivité. Il adhéra avec enthousiasme au rétablissement de l'Empire en 1852. En décembre de la même année un décret impérial l'appela à siéger au Sénat mais pour peu de temps car il mourut à Passy en juillet 1854.

À part le Mémorial de Sainte-Hélène et l'Atlas historique réédité en 8 volumes en 1840, il ne reste plus de souvenirs d'Emmanuel comte de Las Cases. Sa statue orne une des places de Lavour, chef-lieu de l'ancien diocèse civil dont dépendait Revel. Quant au domaine ancestral, il fut vendu comme bien d'émigré, en 1793, et ne revint jamais dans la famille.

L'hermitage que vous avez découvert. Honoré de votre visite  
vous regrette beaucoup mais ne vous attendait. c'est normal  
qu'on bien triste et plus profonde solitude. Je n'en  
sors que pour aller à la chambre, c'est tout. le traan-  
gement à la vie que vous m'avez connue sur le monde  
des barrières françaises, de plus, et voilà tout.

Je fais remettre à l'adresse que m'indique mon fils  
les cartes que je vous remercie d'avoir désirés vous me  
rendra bien heureux, de vouloir bien dire d'avantage?

Recevez, Madame la Duchesse, l'assurance bien sincère  
de tous mes sentiments et mes hommages les plus  
affectueux et les plus tendres.

Paris 27 mai 1833, Le Cte de Las Cases

Madame la Duchesse

Mon fils me mande avoir oublié avant de quitter Paris de me  
donner connaissance d'une commission de vous par moi.

Je suis porté à lui savoir gré de cet oubli. puisqu'il me met  
dans le cas de m'adresser directement à vous et vraiment, après un  
si long intervalle, c'est une réelle joie pour moi, une véritable fête  
que de me rappeler à votre souvenir et d'avoir la certitude de  
l'obtenir un moment.

Restez bien convaincue, je vous en prie, que ce long intervalle  
n'a pu influer en rien sur tous les sentiments que je vous  
porte et qui ne finiront qu'avec moi, car j'en suis toujours  
présenté selon la nature de mon cœur, toutes les marques  
de respect d'intérêt que vous m'avez prodigués.

Mais avons éprouvé l'un et l'autre de bien grands malheurs  
et le vide profond qui les accompagne, ne fait que reporter avec  
plus de force nos affections sur ce qui nous reste, sur elle, sur  
elle en ce moment que je ne vous compte de ce monde  
d'ailleurs est ce que je prouvé et ce que me fait voir le monde.  
Nier de l'intérêt que vous m'avez cessé de me témoigner?

## LA PREMIÈRE RESTAURATION ET LES CENT- JOURS : 1814 - 1815

6 avril 1814 : abdication de Fontainebleau.

Le Sénat appelle au trône Louis-Stanislas Xavier, frère de Louis XVI.

4 juin 1814 : la « *Charte Constitutionnelle* » est promulguée.

Ce texte est un compromis entre l'Ancien Régime et les acquis de la Révolution et de l'Empire.

Le catholicisme est religion d'État.

Le régime politique s'inspire du régime anglais.

Le pouvoir législatif appartient à deux Chambres :

- la Chambre des Pairs,
- la Chambre des Députés.

Les lois doivent être adoptées par les 2 Assemblées et le budget présenté d'abord aux députés.

La Chambre des députés est dominée par les grands propriétaires fonciers aristocrates (il faut payer 300 F d'impôts directs pour pouvoir voter). Le roi nomme les ministres responsables individuellement devant lui. Il a l'initiative des lois, convoque la Chambre des députés qu'il peut ajourner ou dissoudre.

L'article 14 peut permettre au gouvernement de légiférer par ordonnances en cas de nécessité.

Ce nouveau régime favorisant les émigrés et l'Église provoque le mécontentement de l'opinion.

1<sup>er</sup> mars 1815 :

Napoléon est de retour en France. Les Cent-Jours ont été favorisés par le climat de mécontentement à l'égard du pouvoir.

20 mars 1815 :

Napoléon aux Tuileries

18 juin 1815 :

Waterloo. Napoléon abdique quelques jours plus tard (22 juin).

8 juillet 1815 :

Louis XVIII est de retour à Paris. Pendant les Cent-Jours il s'était réfugié à Gand.

14-22 août 1815 : élections de la « *Chambre introuvable* ».

La Seconde Restauration : 1815-1830

1<sup>ère</sup> période : 1815 - 1824 : Louis XVIII et les trois courants.

### Trois grands courants politiques :

- les Ultras, partisans de l'Ancien Régime. (journaux : *La Quotidienne*, *la Gazette de France*, *le Journal des Débats*, *le Drapeau blanc*),

- les Constitutionnels, partisans de la Charte (Decazes, Cousin, Guizot etc).

Les Constitutionnels sont favorables à la Charte. Ils veulent conjuguer royauté et libertés.

Les Doctrinaires, mouvement issu des Constitutionnels.

- les Libéraux : bonapartistes et héritiers de la Révolution. Ils demandent un gouvernement représentatif bourgeois. Rejet de l'Ancien Régime, rationalisme des Lumières. Journaux : *Le Mercure*, *Minerve* etc. Les Théoriciens : Benjamin Constant, Daunou, D. de Tracy. Autres courants mais minoritaires en 1815 :

- Bonapartistes : vétérans des guerres impériales réduits à la demi-solde et une partie de la bourgeoisie qui doit la consolidation de son pouvoir à Napoléon.

La publication en 1823 du *Mémorial de Sainte-Hélène* (Las Cases) va fortifier le mythe napoléonien.

- Républicains : peu nombreux, se disent patriotes. Ils se retrouvent dans des sociétés secrètes où la police a ses indicateurs.

24 septembre 1815 : Ministère Richelieu.

« *Richelieu n'aime pas la Révolution, a horreur de Bonaparte, craint la liberté de la presse (...) mais il a des qualités de bon sens et de modération et surtout des qualités morales (...)* » (La France des notables t.1 par A.Jardin/A.-J. Tudesq Seuil, 1973 p.37).

Il veut une politique modérée, s'appuyant sur le parti constitutionnel. Il essaie de contenir et son ministère et la pression de la Chambre des députés de majorité ultra (« *Chambre introuvable* ») qui demande « *des fers, des bourreaux, des supplices* » vis-à-vis des ennemis du régime.

Decazes, collaborateur de Richelieu, « *sans idées profondes, ni culture, ce politicien souple et prudent, d'abord lié aux royalistes exagérés, se convainc très vite qu'il fallait protéger la monarchie des excès de ses partisans. Il saura y entraîner Richelieu* ». (Jardin/Tudesq op.cit p.38)

La Chambre : « *celle-ci comprenait plus de bourgeois que de nobles d'Ancien Régime et les anciens émigrés dont beaucoup avaient servi l'Empire n'en formaient pas le cinquième* ». (Jardin/Tudesq op.cit p.39). Mais le premier parti est celui des Ultras.

Le ministère propose des mesures répressives contre les complices des Cent-Jours : c'est la « *Terreur blanche légale* ».

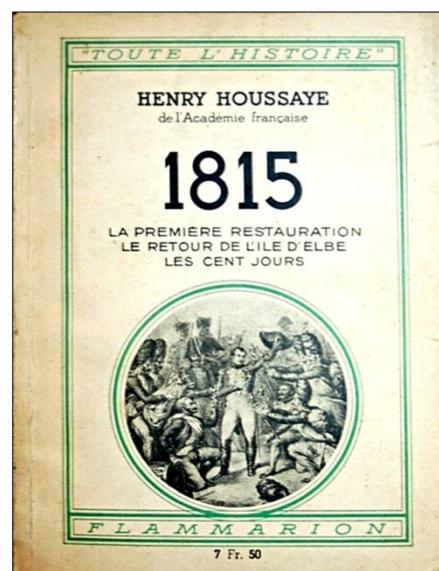


Grandes armoiries du Royaume de France.



Entrée du roi Louis XVIII à Paris, 3 mai 1814, au moment de son passage sur le Pont Neuf.

Par Antoine Ignace Melling (1763-1831).



Napoléon débarque par surprise avec 6 autres navires et 1100 hommes à Golfe-Juan, près d'Antibes, le 1<sup>er</sup> mars 1815.

Eau-forte en couleur de Carl-Heinrich Rahl (1779-1843), réalisée à Vienne d'après une toile de Johann Adam Klein.

© Paris - Musée de l'Armée, Dist. RMN-Grand Palais - Photographe inconnu.

## LES CENT-JOURS

par Maurice de POITEVIN

Avec une population de 6267 habitants<sup>63</sup>, la ville de Revel semblait une petite cité tranquille en ce début du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Le Conseil municipal et le maire, Élisée Fauré, multipliaient dans les registres de délibérations les qualificatifs élogieux envers l'Empereur, Napoléon 1<sup>er</sup>, « *ce génie restaurateur qui dirige la France* ».

Le 25 janvier 1813, les membres du Conseil municipal, « *jaloux de donner à sa Majesté de nouvelles preuves de son amour et de son attachement* », votèrent à l'unanimité l'offre de monter et d'équiper deux cavaliers pour servir les armées impériales<sup>64</sup>.

Le 31 octobre 1813, ce même Conseil adressait à sa Majesté l'Impératrice, Reine et Régente, l'hommage de son profond respect et de son « *inviolable fidélité* », tout en louant la paix, « *nécessaire à la morale, au commerce et à l'agriculture* »<sup>65</sup> ; néanmoins, au cours de l'Empire, quelques mécontentements (classiques pour l'époque) apparaissaient au fil des délibérations, notamment en ce qui concerne la conscription et le système des réquisitions.

La municipalité reconnaissait volontiers que la conscription était « *le seul moyen de recruter les armées : il est trop commode, trop prompt et trop sûr pour que l'on puisse jamais y renoncer* » ; bien entendu, elle était responsable des conscrits réfractaires et des déserteurs (inexistants, paraît-il, en 1812), ce qui pouvait l'exposer aux « *visites des colonnes mobiles, qui font tant de bien à l'État et tant de mal aux particuliers* »<sup>66</sup>.

Quant aux réquisitions, « *toujours repoussées par les principes d'une saine administration* », elles étaient réparties « *avec discernement et égalité* », pour qu'elles « *ne pèsent sur personne d'une manière bien aggravante* »<sup>67</sup>.

Après les désastres militaires de Russie et d'Allemagne, le début de l'année 1814 fut marqué par l'invasion de la France sur toutes ses frontières. Le 6 avril 1814, Napoléon

abdiquait en attendant de rejoindre l'île d'Elbe. Le 13 avril, Louis XVIII faisait son entrée dans Paris.

Dans le Sud, les Anglais, venant d'Espagne, envahissaient le Toulousain poursuivant l'armée du Maréchal Soult en retraite.

Le sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche (dont dépendait la commune de Revel) devait se replier sur la ville de Revel avec ses ordonnances, la brigade de gendarmerie ainsi que certains membres du Conseil général du département<sup>68</sup> (en réalité il opta pour Castelnau-d'Aud).

Quelques Anglais furent même accueillis chaleureusement à Castres où les habitants célébrèrent par de grandioses festivités le rétablissement de la monarchie<sup>69</sup>.

À Revel, le 20 avril 1814, à quatre heures du soir, deux proclamations - celle du Conseil général du Département et celle du Maire de Revel à ses administrés<sup>70</sup> - furent lues par le maire en différents points de la ville, en présence du sous-préfet, des conseillers municipaux, des personnalités locales et de la garde nationale.

Elles annonçaient le retour de Louis XVIII et de la famille des Bourbons sur le trône de France, ce qui était « *un beau jour pour les vrais Français* ». Cette publication, suivie par « *toute la population de la ville* », fut fréquemment interrompue par les acclamations de tous les assistants.

Le soir, la ville fut illuminée et des danses eurent lieu sur la place publique jusqu'à l'aube, dans « *le bon ordre* ».

D'après le procès-verbal de publication, cette « *allégresse publique* » est « *inspirée par la certitude que des maux sans nombre, résultats d'une politique astucieuse et dévorante, vont cesser et seront incessamment réparés par un gouvernement ferme, juste et paternel, qui éloigne de nous pour jamais la terreur d'un joug de fer* »<sup>71</sup>.

<sup>63</sup>. Archives municipales de Revel (en abrégé A.M.R.), série F7 (recensement de 1814).

<sup>64</sup>. A.M.R., série ID 14, feuillet 149 recto, séance du 25 janvier 1813.

<sup>65</sup>. A.M.R., ID 14, f° 16 recto, séance du 31 octobre 1813.

<sup>66</sup>. A.M.R., ID 14, f° 131 recto, séance du 1<sup>er</sup> mai 1812.

<sup>67</sup>. A.M.R., ID 14, f°s 7 recto et 39 verso, séances du 1<sup>er</sup> mai 1809 et 1810.

<sup>68</sup>. A.M.R., série Z 25, liasse sur la Correspondance générale antérieure à 1830. Lettre du sous-préfet au Maire de Revel du 1<sup>er</sup> avril 1814.

<sup>69</sup>. NAYRAL (Magloire), Mémoires, Bibliothèque municipale de Castres, 1856, p. 33.

<sup>70</sup>. Voir Annexe n°1.

<sup>71</sup>. A.M.R., ID 14, Es 169 verso et 170.

Dans les jours suivants, tous les emblèmes impériaux disparaissaient des lieux publics.

Le Conseil municipal du Premier Empire, à quelques exceptions près, était maintenu en place, notamment le maire Élisée Fauré.

Celui-ci commanda, à titre personnel, un portrait de Louis XVIII, pour la somme de 60 francs<sup>72</sup>.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1814, lors de la traditionnelle session annuelle des Conseils municipaux, le Maire fit le bilan de son administration. Il stigmatisa une fois de plus la conscription et les réquisitions de « *l'ancien gouvernement* ». Il adressa toute sa reconnaissance à l'armée anglaise qui avait séjourné dans le canton : « *sa conduite franche, loyale et généreuse, déclara-t-il, a aménagé les propriétés autant que les circonstances le permettaient et elle a acquitté sans hésiter les prix de ses divers besoins* ». Il invita le Conseil à s'occuper avec zèle de tout ce qui intéressait la commune, « *dans un temps, ajouta-t-il, où tout nous fait présager que les espérances des amis de l'ordre et de la paix seront enfin réalisées* »<sup>73</sup>.

Cependant, dans le pays, le gouvernement des Bourbons accumulait les maladresses : le drapeau tricolore, symbole des conquêtes de la Révolution, remplacé par le drapeau blanc, l'interdiction de la « *Marseillaise* », la proclamation du catholicisme comme religion d'État, la célébration des cérémonies expiatoires envers les victimes de la Révolution, la souscription publique pour ériger un monument « *en l'honneur des malheureuses victimes de Quiberon* »<sup>74</sup>.

Les officiers de l'armée impériale étaient mis à la retraite (au nombre de 12.000) avec demi-solde ; économie nécessaire, disait-on, mais en même temps, on accordait des grades à d'anciens officiers émigrés et vendéens.

Alors, on assista au réveil des passions révolutionnaires : le 25 juin 1814, il y eut dans notre cité un « *atroupement séditieux* », c'est-à-dire un mouvement populaire contre les droits réunis (impôts sur la consommation) ; un gendarme fut maltraité et sans l'intervention de quelques citoyens, il aurait couru de graves dangers<sup>75</sup>. Le 18 mars 1815, le Commissaire de Police de Revel faisait arrêter et emprisonner un colporteur qui distribuait un pamphlet intitulé « À

*bas la Cabale !* », qui n'était autre qu'un « *Éloge de Buonaparte* »<sup>76</sup>.

Ainsi donc, l'incertitude gagnait peu à peu l'esprit des Français.

Pendant ce temps, le captif de l'île d'Elbe, rongé par l'ennui et de graves soucis, suivait avec une grande attention les événements de France ; la pension promise par le gouvernement ne lui était pas versée ; l'Empereur d'Autriche retenait à Vienne l'Impératrice et son fils, le roi de Rome, les puissances européennes parlaient de le déporter dans une île lointaine. Au début de 1815, les circonstances lui semblèrent favorables pour tenter l'aventure la plus audacieuse et la plus romantique de sa prodigieuse existence. Pour reprendre le trône, Napoléon comptait sur l'effet de surprise : « *Aucun exemple historique ne peut m'encourager à risquer cette entreprise, mais j'ai mis en ligne de compte l'étonnement des populations, la situation de l'esprit public, les ressentiments de toute espèce, l'amour des soldats de ma personne. Je compte sur la stupeur et l'irréflexion, sur l'entraînement des esprits soudainement frappés par une entreprise audacieuse et inattendue. J'arriverai sans que rien n'ait été organisé contre moi* »<sup>77</sup>.

Curieux épisode que celui des Cent-Jours où l'on a pu croire à la restauration de l'Empire. La légende s'est tellement emparée de ces événements qu'il est difficile de s'en faire une idée précise. Les oeuvres littéraires, en particulier celles de Stendhal, de Victor Hugo et de Louis Aragon, ont laissé, sur cette période, davantage de traces dans les mémoires que les livres d'histoire.

Le 1<sup>er</sup> mars 1815, Napoléon débarquait au Golfe-Juan, entre Cannes et Antibes ; le 7 mars, les habitants de la ville de Grenoble défonçaient les portes pour livrer la place à l'Empereur ; le 10 mars, il entra à Lyon où les canuts lui réservèrent un accueil enthousiaste<sup>78</sup>.

La nouvelle du débarquement de Napoléon en France, parvenue à Toulouse le 11 mars, arriva le lendemain à Revel.

Le jour même, le Maire, les adjoints, les conseillers municipaux et la « *masse des habitants de la ville* » votèrent « *spontanément* » une « *Adresse au Roi* » ainsi rédigée : « *Sire, vos fidèles sujets habitants de la ville de Revel se sont réunis à la première nouvelle que l'ennemi du genre humain a osé reparaître en*

<sup>72</sup>. A.M.R., Z 25, lettre du 24 mai 1814. 60.

<sup>73</sup>. A.M.R., ID 14, f° 17 1 recto, séance du 1<sup>er</sup> juillet 1814, présentation des comptes du Maire.

<sup>74</sup>. A.M.R., Z 26, liasse sur la Correspondance générale antérieure à 1830. Lettre du sous-préfet aux maires de l'arrondissement du 18 juin 1814.

<sup>75</sup>. A.M.R., Z 25, lettre du 28 juin 1814.

<sup>76</sup>. A.M.R., Z 26, lettres des 15 et 18 mars 1815.

<sup>77</sup>. Les Cent-Jours, Textes et documents pour la classe, n°6, 23 novembre, p. 9.

<sup>78</sup>. TULARD (Jean), Napoléon, Paris, Fayard, 1977, 496 pages. Ouvrage essentiel pour le premier Empire. Voir notamment le dernier chapitre, pp. 425-441.

*armes sur le sol français ; ils offrent à votre Majesté leurs bras et leur fortune pour le soutien du trône des Bourbons. Ils sont avec le plus profond respect, Sire, vos très humbles, très soumis et très fidèles sujets ».*

Ce document fut approuvé et signé par 126 personnes (sans mention de leur profession, malheureusement) parmi lesquelles le commissaire de police, le juge de paix, le maire de Vaudreuille, quelques officiers et nobles locaux (de Terson, d'Arboussié, Molles de Pierredon, Pons de Vier)<sup>79</sup>.

Le 13 mars, c'était la publication de la proclamation de la municipalité, annonçant officiellement aux habitants le retour de l'Empereur sur le territoire national. Après avoir flétri vigoureusement cette action, le Maire se voulait quelque peu rassurant : *« que cet événement inattendu n'alarme personne, que chaque citoyen soit tranquille et en sécurité chez lui... toutes les mesures sont prises pour arrêter cette bravade insensée ; mais, cependant, si les circonstances devenaient aggravantes et impérieuses, que chacun de nous soit prêt à tout sacrifier pour maintenir le trône de Louis le désiré et la patrie »*<sup>80</sup>.



*Habitation de Napoléon à l'île d'Elbe.*

Le 20 mars 1815, à neuf heures du soir, il entra dans Paris, porté en triomphe aux Tuileries par ses partisans. Le 21 mars, le Conseil général de la Haute-Garonne lançait un appel aux habitants du département pour leur demander de s'unir et d'obéir aux autorités : *« ne suivons d'autre guide que la volonté de notre bon roi ; rallions-nous avec lui autour de la Charte Constitutionnelle ; repoussons le despotisme de tous nos efforts ».*

Quelques jours plus tard, cette même assemblée s'adressait plus spécialement aux *« jeunes habitants de la Haute-Garonne »* pour qu'ils fassent preuve de dévouement et de

patriotisme ; *« aujourd'hui, vos devoirs sont : votre roi à défendre, votre constitution à maintenir, votre Patrie à venger »* et non plus *« aller mourir au milieu des glaces de la Russie ou des provinces désolées de l'Espagne »*<sup>81</sup>.

En cette fin du mois de mars 1815, plusieurs tentatives de résistance royaliste eurent lieu, notamment dans le Midi, avec la duchesse et le duc d'Angoulême à Bordeaux et à Nîmes. Le baron de Vitrolles, commissaire extraordinaire du roi, fut envoyé à Toulouse (25 mars) pour organiser la résistance au nouveau gouvernement impérial.

Il expédia de nombreuses lettres aux préfets, aux généraux, aux trésoriers ; il donna des ordres pour constituer des cours de justice prévôtales, pour mobiliser la Garde nationale, enrôler des volontaires et obtenir des renforts militaires de l'Espagne. En moins de deux semaines, deux préfets seulement répondirent à ses lettres et la garnison de Toulouse qui comptait moins de mille hommes *« ne voulait pas la guerre civile »*. Alors que de Vitrolles était arrêté (5 avril), le préfet, de Sainte-Aulaire, donnait sa démission en notant ceci : *« la ville est bien agitée ; on promène en triomphe le buste de Napoléon : il semble mené par une puissance supérieure, invulnérable aux choses humaines »*<sup>82</sup>.

À partir du 6 avril 1815, dans la région toulousaine, l'autorité impériale allait s'affirmer nettement. Pour le procureur impérial du Tribunal de première instance de Villefranche, *« l'Empereur Napoléon est remonté sur le trône »*, la justice devait être rendue en son nom. De son côté, le sous-préfet constatait que *« ces grands changements »* s'étaient opérés sans qu'une seule goutte de sang n'ait été versée.

En conséquence, le drapeau blanc devait disparaître pour être remplacé *« sur le champ »* par le drapeau qui flottera désormais sur les *« maisons communes »* des villes et sur les clochers des campagnes ; il fallait cesser d'utiliser le sceau aux fleurs de lys pour se servir *« exclusivement »* de celui de l'Aigle.

*« L'esprit public »* devait *« être dirigé vers l'obéissance et l'amour de l'Empereur, qui a promis de nous rendre heureux et qui est capable de remplir sa promesse »*<sup>83</sup>.

<sup>81</sup>. Archives Départementales de la Haute-Garonne (en abrégé A.D.H.G.), série 4M 34, imprimés des 21 et 30 mars 1815.

<sup>82</sup>. BEGOUEN (le Comte), *les débuts des Cent-Jours à Toulouse, d'après les « souvenirs » de la Comtesse de Sainte-Aulaire, Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse, 1925, pp. 483-531. En outre, les Archives départementales de la Haute-Garonne n'ont qu'une liasse insignifiante sur cette période en raison des bombardements de la Seconde Guerre Mondiale.*

<sup>83</sup>. A.M.R., Z 26, deux lettres du 6 avril 1815.

<sup>79</sup>. A.M.R., série ID 15, feuillet 3 verso, séance du 12 mars 1815 et Z 26, lettre du 17 mars 1815.

<sup>80</sup>. Voir Annexe n°2.

Le 26 mai, le maire (Élisée Fauré), ses adjoints et les conseillers municipaux de Revel étaient confirmés dans leurs fonctions par le commissaire extraordinaire de l'Empereur, ce qui est, d'après le sous-préfet, « *une preuve de la confiance publique dont vous continuez d'être investis* »<sup>84</sup>.

Néanmoins, durant cette période, les craintes et les inquiétudes demeurèrent vives parmi les populations. À Revel, c'étaient les dénonciations « *signées par plusieurs citoyens* », des écrits anonymes à l'encontre du maire, « *des bruits qui tendent à troubler la tranquillité de la commune et à perpétuer l'esprit du parti* »<sup>85</sup>... Dans le Toulousain, l'agitation royaliste se poursuivait, plus ou moins violente selon les circonstances. Le clergé de Muret s'abstenait de faire dire « *les prières d'usage pour l'Empereur et la Famille impériale* » sous prétexte qu'il n'en avait pas encore reçu l'ordre de Monseigneur l'Évêque. Au lycée de Toulouse, le censeur et sept professeurs étaient destitués de leurs fonctions, « *sans la moindre secousse* », pour avoir refusé de prêter serment<sup>86</sup>. Le 27 mai, le préfet du Tarn, le baron de Sainte-Suzanne - qui restera fidèle à l'Empereur jusqu'au bout - se plaignait auprès de son collègue de la Haute-Garonne de ce que son département soit « *inondé de proclamations de toutes espèces (en provenance de Toulouse) pour faire soulever le peuple* ». Il ajoutait que « *le bruit se répandait dans les environs de Toulouse qu'il devait y avoir un rassemblement considérable prêt à prendre les armes et à arborer l'étendard de la révolte* ». Des fusils de guerre auraient même été achetés dans les campagnes<sup>87</sup>. À Toulouse, les affiches du gouvernement étaient lacérées, la nuit, par les royalistes (deux tués au cours d'accrochages). À Lacaune, des habitants criaient : « *Vive le Roi, à bas le Tyran* ». À Montauban, un soldat en permission qui refusait de jeter la cocarde tricolore était tué à coups de bâtons par la foule<sup>88</sup>.

Pour combattre la violence des royalistes, un mouvement révolutionnaire se créa sous forme de fédérations. La première fédération vit le jour à Rennes (22 avril) en Bretagne ; le pacte fédératif prévoyait le

maintien de l'ordre et la défense de la Patrie.

D'autres provinces (Champagne, Lorraine, Bourgogne, Dauphiné) se fédérèrent et se mirent en relation avec la Bretagne. Au début du mois de juin, des Toulousains lancèrent les bases de la « *Confédération du Midi* » avec le soutien du préfet et du commandant de la place. La Confédération préconisait l'union « *de coeur et d'action* » ; elle voulait « *sauver la Patrie du joug des étrangers* » et « *soutenir l'esprit public au niveau des circonstances présentes* » et surtout elle exprimait toute sa confiance en « *cet homme qui est pour nous l'ancre du salut à laquelle nous devons tous nous rattacher* »<sup>89</sup>. Le 17 juin, le sous-préfet recommandait cette association au maire de Revel en ces termes : « *Usez de votre influence sur vos administrés pour engager ceux d'entre eux qui sont acquéreurs des domaines nationaux et en général tous les bons citoyens de votre commune à faire partie de cette confédération, dont le but institutif est l'obéissance aux lois, aux magistrats et le respect des propriétés* »<sup>90</sup>. En fait, la Confédération du Midi n'a guère d'influence, semble-t-il, dans la région toulousaine. Par contre, la Confédération du Tarn, créée à Albi, a eu davantage d'ampleur, notamment dans les villes voisines comme Gaillac, Rabastens et Lavaur ; les noms des adhérents qui nous sont connus appartenaient à la bourgeoisie jacobine. Castres fut la seule ville importante du département à rester fidèle au roi<sup>91</sup>.

Une restauration pure et simple de l'Empire n'était pas possible. Napoléon pouvait s'appuyer sur le mouvement populaire, en particulier les ouvriers et les paysans qui l'avaient follement acclamé au cours de sa chevauchée ; mais il refusa d'établir un Empire démocratique fondé sur la Constitution de l'An VIII, comme le lui suggérait Carnot, ministre de l'Intérieur. Alors, il se tourna vers la bourgeoisie libérale en demandant à Benjamin Constant, un ancien opposant, de reprendre, en leur donnant un aspect plus libéral, les Constitutions de l'Empire et c'est ce que l'on appela l'Acte additionnel ; il devait être soumis à l'acceptation du peuple français. Pour cela des registres, au nombre de quatre à Revel, furent ouverts

<sup>84</sup>. A.M.R., Z 26, lettre du sous-préfet à Élisée Fauré, maire de Revel, 26 mai 1815.

<sup>85</sup>. A.M.R., Z 26, lettres des 12 avril et 17 juin 1815. (24). A.D.H.G., 4 M34, 16 mai et 2 juin 1815.

<sup>86</sup>. A.D.H.G., 4 M34, lettre du Préfet du Tarn à celui de la Haute-Garonne du 27 mai 1815.

<sup>87</sup>. BLOND (Georges), *Les Cent -Jours*, Paris, Julliard, 1983, pp. 227-232. CURIE-SEIMBRES (Lucienne), *Les incertitudes préfectorales dans le Tarn (1814-1815)*, dans Actes du XXVII<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes du Languedoc-Pyrénées-Gascogne, tenu à Montauban, les 9, 10 et 11 juin 1972, pp. 286-292.

<sup>89</sup>. *Journal Politique et Littéraire de Toulouse et de la Haute-Garonne*, 12 juin 1815.

<sup>90</sup>. A.M.R., Z 26, lettre du 17 juin 1815.

<sup>91</sup>. PORTAL (Charles), *Les Cent-Jours dans le Tarn, Le Tarn Républicain*, 22 décembre 1928 et 26 janvier 1929. VANEL (Jean), *Le mouvement fédératif de 1815 dans le département du Tarn*, dans Actes du XXX<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes du Languedoc-Pyrénées-Gascogne, tenu à Gaillac les 21-23 mai 1976, pp. 397-395. PONTEIL (Félix), *La chute de Napoléon 1<sup>er</sup> et la crise française de 1814-1815*, Paris, Aubier, 1943, pp. 236-239.

pendant dix jours dans toutes les administrations, jusque dans les études de notaires et les justices de paix pour recevoir les votes des citoyens.

Les résultats furent proclamés en grande pompe, à Paris, à l'assemblée du « *Champ-de-Mai* » qui ne put se tenir que le 1<sup>er</sup> juin ; sur cinq millions d'électeurs, il y eut seulement 1 532 527 « *oui* » et 4802 « *non* » ; le plus grand nombre des électeurs s'était abstenu.

Voici les résultats locaux : 5% de « *oui* » à Toulouse et environ 3% à Revel c'est-à-dire 43 « *oui* » sur 1560 électeurs (chiffres arrondis) ; à Albi, 25% de « *oui* » contre 3% seulement à Castres. Les abstentions sont considérables : 86% dans le Tarn, environ 97% à Revel. Dans l'histoire électorale française, le plébiscite des Cent-Jours tient une place à part : c'est l'archétype de la consultation « *manquée* » et surtout l'échec d'une politique « *libérale* » qui ne rallie même pas les libéraux<sup>92</sup>.

Quelle que soit l'importance des faits déjà évoqués, ce fut surtout la menace étrangère qui préoccupa le gouvernement et les Français ; en effet, le 13 mars 1815, au Congrès de Vienne, les puissances alliées mettaient Napoléon au ban de l'Europe. La guerre paraissait inévitable. Dès le 23 avril, le préfet de la Haute-Garonne, dans une circulaire adressée à tous les maires du département, constatait ceci : « *aujourd'hui, une paix douteuse, le silence inquiétant des Puissances qui nous entourent nous font un devoir de reprendre les armes* » ; il exhortait les citoyens à « *voler à la défense de la Patrie, des lois et de la liberté* » et les soldats à « *accourir à la voix de Napoléon* »<sup>93</sup>. Quelques jours plus tard, le Préfet, dans une proclamation volontiers optimiste, présentait aux « *habitants des campagnes la Vérité sur la situation extérieure de la France* ». Les Autrichiens, retenus en Italie, ne pouvaient agir « *puissamment* » sur les bords du Rhin. Au Piémont, le roi de Sardaigne était « *contenu* » par l'armée du roi de Naples (Murat). L'Espagne devrait rester neutre. Les Russes ne pouvaient s'éloigner de la Pologne sans s'exposer à des insurrections. Seuls les Anglais et les Prussiens étaient à nos frontières. « *Ne croyez donc pas, quoi qu'on vous dise, à une attaque prochaine de toutes les armées de l'Europe* ». Cette proclamation se terminait par un vibrant appel à « *la vigueur, à l'ardeur guerrière des braves militaires de tout grade,*

*nobles élèves du grand Napoléon ; vous servez sous un Héros dont on ne peut plus compter les victoires et qui a dépassé toutes les limites connues de la carrière des armes* »<sup>94</sup>. Le 3 mai 1815, le ministre de la Guerre, le maréchal Davout, présentant le pire, donnait des instructions pour la défense du territoire : « *que chacun soit prêt à repousser toute tentative d'invasion, que des obstacles de toute espèce se multiplient sur le passage des envahisseurs, que les habitants des campagnes disputent eux-mêmes les défilés, les bois, les marais, les gorges, les chemins creux.*

*Cette guerre, sans danger pour celui qui connaît les localités, honorable autant qu'utile au citoyen qui défend sa propriété, est toujours désastreuse pour l'étranger qui ne connaît ni le terrain, ni la langue...*

*Du succès de cette lutte dépend l'existence même de la France. L'Empereur est au milieu de nous* »<sup>95</sup>.

Pour faire face à la situation, Napoléon eut recours aux conscrits de 1815 et aux soldats de l'armée de la Restauration ; il fit aussi appel aux volontaires, aux officiers licenciés - deux militaires de la marine résidant à Revel furent ainsi rappelés<sup>96</sup> - et à la garde nationale ; celle-ci devait garder les forteresses ou former des divisions de réserve. Les appelés ne répondirent qu'avec lenteur et sans enthousiasme. Le 1<sup>er</sup> juin, vingt-cinq gardes nationaux de Revel ne s'étaient pas présentés au « *Conseil d'examen* » ; les familles et la Commune étaient menacées de « *garnison militaire* » dans un délai de quatre jours<sup>97</sup>. Le 15 juin, le sous-préfet donnait ordre aux militaires retraités ou réformés de la Commune de se rendre à Villefranche pour former « *sur le champ* » une colonne mobile « *employée contre les gardes nationaux insoumis et les déserteurs de toute arme* »<sup>98</sup>. Le 18 juin, c'était le désastre de Waterloo.

Après l'abdication de Napoléon Bonaparte (22 juin), la ville de Revel a connu probablement quelques troubles ou « *mouvements désordonnés* » qui ont été sensiblement amplifiés par la peur des habitants. Il s'agirait de provocations publiques, de chants, de cris (« *Vive le Roi* »), de vociférations et d'attroupements, mais « *il n'y a point eu d'explosion d'aucune espèce* ». Cependant, le Maire, pour des raisons que nous ignorons, est resté très circonspect sur ces événements, ce

<sup>92</sup>. A.M.R., Z 26, « *relevé des votes émis dans les registres ouverts pour l'acceptation ou le rejet de l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire* », le 17 mai 1815. BLUCHE (Frédéric), *Le plébiscite des Cent-Jours (avril-mai 1815)*, Genève, Droz, 1974, pp. 61 et 98. Une thèse excellente.

<sup>93</sup>. A.D.H.G., 4 M34, imprimé le 23 avril 1815.

<sup>94</sup>. A.D.H.G., 4 M34, imprimé le 27 avril 1815.

<sup>95</sup>. A.M.R., Z 26, « *instructions pour la défense du territoire, s'il était envahi* », le Ministre de la Guerre, Paris, le 3 mai 1815.

<sup>96</sup>. A.M.R., Z 26, lettre du 31 mai 1815.

<sup>97</sup>. A.M.R., Z 26, lettre du 1<sup>er</sup> juin 1815.

<sup>98</sup>. A.M.R., Z 26, lettre du 15 juin 1815.

qui impatiente très fortement le sous-préfet comme le montrent ces quelques mots : « *au nom de Dieu, Monsieur, rendez-moi un compte très prompt, bien circonstancié, de tout ce qui s'est passé dans votre commune depuis huit jours* ».

Ce même sous-préfet, dans une autre lettre, écrit alors ces paroles prophétiques : « *les mouvements, les turbulences de localité ne changent rien à l'ordre des événements et ne sont propres qu'à faire des victimes ; c'est dans la Capitale de l'Empire que le sort de la France est toujours réglé ; les événements des provinces ne sont d'aucun poids dans la balance des destinées françaises* »<sup>99</sup>.

Le 24 octobre 1815, à Toulouse, sur la place royale (aujourd'hui Place du Capitole), on brûla des emblèmes impériaux (aigles, écharpes et cocardes tricolores) déposés dans des magasins militaires<sup>100</sup>.

Au mois de novembre 1815, à la demande expresse du sous-préfet, la municipalité de Revel livrait à l'autorité royale « *les marques de la rébellion, les insignes de l'Usurpateur* » c'est-à-dire « *deux vieux drapeaux tricolores et le sceau à l'Aigle* »<sup>101</sup>. Le rêve napoléonien s'était définitivement évanoui mais la légende et le mythe ne faisaient que commencer. À propos des Cent-Jours, Napoléon avouera plus tard, à Sainte-Hélène : « *je n'avais plus en moi le sentiment du succès définitif ; ce n'était plus ma confiance première ; je sentais en moi qu'il me manquait quelque chose. J'ai traversé la France, j'ai été porté jusqu'à la capitale par l'élan des citoyens, au milieu des acclamations universelles ; mais, à peine étais-je à Paris, que, comme par une espèce de magie, et sans aucun motif légitime, on a subitement reculé ; on est devenu froid autour de moi* »<sup>102</sup>.

#### CHRONOLOGIE.

- 26 février 1815, Napoléon 1er quitte l'île d'Elbe.
- 1er mars, débarquement de l'Empereur dans le golfe Juan (entre Antibes et Cannes).
- 7 mars, Napoléon entre à Grenoble.
- 10 mars, accueil enthousiaste à Lyon.
- 11 mars, proclamation du maire de Toulouse, annonçant le retour de Napoléon.
- 13 mars, proclamation identique du maire de Revel. Les alliés mettent Napoléon au ban de l'Europe au Congrès de Vienne.
- 19 mars, fuite du roi Louis XVIII vers Gand (Belgique).
- 20 mars, arrivée triomphale de Napoléon à Paris au palais des Tuileries.
- 21 mars, appel du Conseil général du département de la Haute-Garonne à ses concitoyens.
- 25 mars/5 avril, essai de résistance royaliste dans la région toulousaine sous la direction du baron de Vitrolles.
- 6 avril, premières directives impériales du sous-préfet de Villefranche aux maires de l'arrondissement.
- 23 avril, organisation des gardes nationales et rappel des militaires du département.
- 3 mai, instructions du Ministre de la Guerre pour la défense du territoire.
- 26 mai, confirmation dans leurs fonctions des autorités municipales de Revel.



<sup>99</sup>. A.M.R., Z 26, lettres du sous-préfet au maire de Revel, des 30 juin, 2 et 7 juillet 1815.

<sup>100</sup>. Journal politique et Littéraire de Toulouse et de la Haute-Garonne, 25 octobre 1815.

<sup>101</sup>. A.M.R., Z 26, lettre du 11 novembre 1815.

<sup>102</sup>. HUBERT (Emmanuelle), Les Cent-Jours, Paris, Julliard, 1966, p.187.

# LES PERTES MILITAIRES SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE (1800-1814)



par Maurice de POITEVIN

Le règne de Napoléon 1<sup>er</sup> a été marqué par de nombreuses campagnes militaires européennes qui n'étaient d'ailleurs que la suite des guerres révolutionnaires déclenchées en 1792 ; en effet, pendant près d'un quart de siècle (jusqu'en 1815), la France révolutionnaire et impériale affronta les principales puissances monarchiques européennes au cours de multiples coalitions.

Pour faire face à l'Europe coalisée, la Convention, par le décret du 14 février 1793, institua la « réquisition », c'est-à-dire le service obligatoire pour tous les célibataires de vingt à vingt-cinq ans. Cette « conscription », confirmée sous le Directoire par la loi du 8 fructidor an VIII (26 août 1799), fut appliquée de plus en plus durement pendant tout l'Empire à partir de 1808 (début de la funeste guerre d'Espagne). Les citadins et surtout les paysans considèrent la conscription comme un fléau en raison de son coût de plus en plus élevé en vies humaines. Effectivement, la plupart des études statistiques portant sur les guerres napoléoniennes évaluent les pertes militaires à environ 900.000<sup>102</sup> soit à peu près 3% de la population totale de la France estimée à 30 millions d'habitants à la fin de l'Empire.

**« Cette malheureuse guerre d'Espagne a été une véritable plaie, la cause des malheurs de la France ».**

Napoléon 1<sup>er</sup> (« le Mémorial de Ste-Hélène »).

Nous voudrions, dans un cadre restreint, essayer d'analyser en détail les décès militaires d'une petite communauté urbaine, la ville de Revel (située dans le département de la Haute-Garonne depuis la Révolution) qui comptait 6267 habitants d'après le recensement de 1814<sup>104</sup>. Selon diverses sources<sup>105</sup>, nous avons pu établir une liste de 47 militaires<sup>106</sup> décédés dans la communauté reveloise (y compris les hameaux de Couffinal, Dreuilhe, Vauré et Vaudreuilhe) de 1800 à 1814.

Voici le décompte de cette liste : cinq officiers (soit 10,5% du total), six sous-officiers (environ 12% de l'ensemble) et trente-six hommes de troupe (soit 76,5% du total). Les officiers, issus pour la plupart du corps de

cavalerie et les sous-officiers, appartenant dans leur grande majorité à l'infanterie de ligne, constituent près du quart (23%) de l'ensemble des effectifs étudiés. De leur côté, les soldats représentent plus des trois-quarts de notre échantillon ; plus de la moitié figurent sous des noms divers (fusiliers, voltigeurs, tambours) dans les rangs de l'infanterie de ligne, celle qui affronte directement l'adversaire ; les autres éléments, beaucoup moins nombreux, proviennent de l'infanterie légère, (celle qui prépare l'attaque devant la ligne de front) et de la Garde nationale d'élite.

Chronologiquement, la répartition des décès militaires s'établit de la façon suivante :

1800 : 2	1803-1806 : 0	1809 : 9	1812 : 5
1801 : 1	1807 : 5	1810 : 6	1813 : 4
1802 : 1	1808 : 4	1811 : 6	1814 : 4

Vu ces chiffres, il est possible de faire un certain nombre d'observations. Sous le Consulat, les pertes sont minimales, dues en partie à la désastreuse campagne d'Égypte et à la malheureuse expédition de Saint-Domingue (Antilles) destinée à reconquérir l'île occupée par les esclaves noirs en révolte. Après quelques années sans perte (début de l'Empire), celles-ci réapparaissent, en 1807, avec la très difficile campagne d'hiver contre les Russes en Prusse orientale (bataille d'Eylau).

En 1808, débute la ruineuse et désastreuse guerre d'Espagne qui dévorera les meilleurs éléments des armées napoléoniennes ;

<sup>103</sup>. HOUDAILLE (Jacques), *le problème des pertes de guerre*, Revue d'Histoire moderne et contemporaine, 1970, pp. 411-423.- Voir, également, BOURGEOIS-PICHAT, *Évolution générale de la population française depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Population, 1951, pp. 635-672. - MEYNIER (Albert), *Levées et pertes d'hommes sous le Consulat et l'Empire*, Revue des Études napoléoniennes, 1930, pp. 26-51.

<sup>104</sup>. Archives Municipales de Revel (en abrégé A.M.R.), série F7, recensement de 1814.

<sup>105</sup>. A.M.R., série F31, registre des décès militaires (an X-1817).

Nous avons complété ces données par une consultation des autres registres d'état-civil.

<sup>106</sup>. Voir Annexe.

pour la communauté de Revel, elle est responsable de près de la moitié (environ 46%) des militaires disparus.

Les pertes élevées des années 1809 (un maximum pour notre cité), 1810 et 1811 s'inscrivent tout à fait dans les conséquences du « *guêpier* » espagnol.

Les trois dernières années sont marquées par la terrible campagne de Russie (1812) et l'écroulement de l'Empire (1813 et 1814) avec les opérations militaires d'Allemagne et de France.

Efforçons-nous, maintenant, d'analyser la structure des pertes militaires subies par la communauté reveloise. Malheureusement, plus du cinquième (21%) des décès ont des causes inconnues en raison de la défaillance de notre documentation. Néanmoins, malgré une certaine marge d'incertitudes, notre échantillon est suffisamment important pour procéder à une classification assez nette.

Les décès au combat ou comme résultat d'une blessure de guerre s'élèvent à douze sur les trente-sept cas de décès précis que nous connaissons soit le tiers (environ 32%) de notre effectif. Ces pertes militaires sont dues pour plus de la moitié à la guerre d'Espagne. Dans le détail et proportionnellement à leur importance, les plus durement touchés sont les officiers puis les sous-officiers tandis que les hommes de troupe ont des pertes moindres, ce qui est logique dans la conduite de la guerre de l'époque.

Les blessures de guerre guérissaient rarement sans complications car leur traitement était mal maîtrisé, même si elles étaient limitées aux membres (bras, jambes et pieds). En principe, chaque régiment avait à sa disposition un caisson de matériel médical, c'est-à-dire 54 kg de linge à pansements, 12,5 kg de charpie et une caisse d'outils à amputations ; le tout était transporté sur une charrette de paysan et exposé, faute de fourgon, à toutes les intempéries<sup>107</sup>. La peur des complications faisait recourir, d'une façon hâtive et désordonnée, aux amputations réalisées avec une grande perfection technique par Larrey et son équipe qui « *couper les membres toutes les fois qu'il y a fracture grave* ». La cicatrisation des plaies s'accompagnait souvent de suppurations qui ouvraient la voie à la gangrène, au tétanos et surtout à la pourriture d'hôpital. Selon un rapport de Larrey environ 10% des blessés hospitalisés mouraient et 20% restaient invalides d'une manière permanente<sup>108</sup>.

<sup>107</sup>. BALDET (Marcel), *La vie quotidienne dans les armées de Napoléon*, Hachette, 1964, p. 167.

<sup>108</sup>. *Dictionnaire Napoléon (sous la direction de Jean TULARD)*, Fayard, 1987, Article *Maladies*, p. 1117.

Cependant, les épidémies qui sévissent à l'état endémique dans les armées révolutionnaires et impériales font beaucoup plus de victimes que les batailles. Pour la communauté de Revel, les maladies infectieuses représentent plus des deux-tiers (environ 67,5%) des décès militaires (25 cas sur 37). Ce sont les sous-officiers et les soldats qui ont payé le plus lourd tribut.

Il est certain que les déplacements des troupes dans les pays au climat trop chaud ou trop froid les mettaient à rude épreuve.

Durant la campagne d'Égypte, les hommes eurent à subir la peste, la dysenterie amibienne avec abcès du foie, des cas de cécité et des insolation.

En 1802, le corps expéditionnaire français de Saint-Domingue (actuellement Haïti) fut en grande partie décimé par la fièvre jaune, maladie inconnue en France.

Toutefois, là encore, ce fut la guerre d'Espagne qui se révéla la plus meurtrière. Ce conflit confus fut rendu difficile pour les troupes françaises par les conditions naturelles, un climat aux variations brutales, passant de l'extrême sécheresse et de la chaleur torride au froid le plus vif dans les sierras. L'absence d'hygiène, le manque d'eau, les dangereux vins d'Espagne, trop peu de couvertures et une nourriture insuffisante et de mauvaise qualité dans un pays pauvre qui n'arrivait déjà pas à se nourrir en temps normal ne pouvaient qu'augmenter le nombre des malades. La situation ne fera qu'empirer avec le soulèvement de tout le pays et la guérilla impitoyable - les blessés restés sur le terrain étaient achevés - que menait contre les colonies isolées ou les convois un peuple fanatisé par une propagande religieuse et xénophobe<sup>109</sup>.

Les actes d'état-civil mentionnent très souvent comme causes de décès les « *fièvres* ». Le célèbre chirurgien Larrey en distingue trois catégories : les fièvres saisonnières des camps (par exemple la typhoïde et la dysenterie), les fièvres des marécages (c'est-à-dire les fièvres intermittentes paludéennes) et les fièvres des hôpitaux, principalement le typhus, la plus terrible de toutes les maladies, les septicémies et les pneumonies à pneumocoques. Les soldats véhiculaient également des êtres indésirables comme les puces, les poux et vers intestinaux mais aussi la gale, le scorbut et la vérole (syphilis)<sup>110</sup>.

Finalement, malgré les guerres, la communauté de Revel a vu sa population s'accroître

<sup>109</sup>. TULARD (Jean), *Napoléon*, Paris, Fayard, 1977, pp. 345-349.

<sup>110</sup>. *Dictionnaire Napoléon*, op. cit. p. 1118-1119.

sensiblement de 1788 (5114 habitants)<sup>111</sup> à 1814 (6267 habitants) soit 18% en 26 ans. Les pertes militaires du Consulat et de l'Empire ne représentent que 0,7% de la population de la fin de l'Empire, ce qui est un taux très inférieur à celui de l'ensemble de la France à la même époque.

#### **ANNEXE : LISTE DES MILITAIRES DÉCÉDÉS (1800 - 1814)**

1. **ESCORBIAC Jean, Antoine**, caporal à la quatrième demi-brigade d'infanterie légère, est décédé à l'hôpital militaire de Bastia, le 10 floréal an VIII (14 avril 1800).
2. **VIGIER Philibert, Marie**, sous-lieutenant au 15<sup>ème</sup> régiment de dragons, est décédé à l'hôpital de la Ferme, en Égypte, le 4 brumaire an IX (26 septembre 1800).
3. **LAURES Jacques**, chasseur au 4<sup>ème</sup> régiment d'infanterie légère, est décédé à l'hôpital de Bastia, le 14 nivôse an IX (4 janvier 1801), par suite de fièvres.
4. **COLOMBIER Jean**, chasseur dans la 7<sup>ème</sup> brigade d'infanterie légère, est mort à l'hôpital militaire du Môle Saint-Nicolas de l'île de Saint-Domingue, le 26 fuctidor an X (13 septembre 1802).
5. **PLANQUES Jean**, Chrysostome, carabinier au 27<sup>ème</sup> régiment d'infanterie légère, âgé de 24 ans, est décédé le 2 février 1807, à l'hôpital militaire de Thorn (actuellement Torun) sur la Vistule (Pologne), par suite de fièvres.
6. **POUJAL Jean**, soldat au 4<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, âgé de 32 ans (au service depuis le 8 mars 1792), a été tué le 3 février 1807 sur le champ de bataille de Bergfried (près d'Eylau).
7. **GALICIER Louis**, fusilier au 40<sup>ème</sup> régiment de ligne, est décédé à l'hôpital de la Couronne, à Varsovie, le 7 mai 1807, par suite de fièvres.
8. **GOUZY Jean**, militaire au 2<sup>ème</sup> bataillon des pontonniers, est décédé le 26 août 1807, dans les prisons de la ville de Saint-Maximin (Var).
9. **GARRIC Jean-Marie**, natif de Couffinal (canton de Revel) fusilier au 5<sup>ème</sup> régiment de ligne, est décédé le 6 octobre 1807, à l'hôpital militaire de Legnago, près de Vérone (Italie), par suite de fièvres.
10. **LACHURIÈRE Joseph**, fusilier au 28<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, âgé de 21 ans, est mort le 12 janvier 1808, à l'hôpital civil de Boulogne, par suite de fièvres.
11. **PONS Antoine**, natif de Vauré (canton de Revel) fusilier au 5<sup>ème</sup> régiment de ligne, est décédé le 19 janvier 1808, à l'hôpital militaire de Venise (Italie), par suite de fièvres.
12. **GALABERT Laurent**, lieutenant du 4<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, employé dans le corps d'observation des Côtes de l'océan, faisant fonction d'adjudant major, est décédé le 19 juillet 1808, à Escorrot, par suite de sa blessure reçue au genou droit, le 28 juin 1808, lors de « *l'affaire qui eut lieu devant Valence* » (Espagne).
13. **SERS Pierre**, chasseur de la troisième compagnie de la première cohorte de la Garde nationale d'élite, est décédé le 21 décembre 1808, à l'hôpital militaire

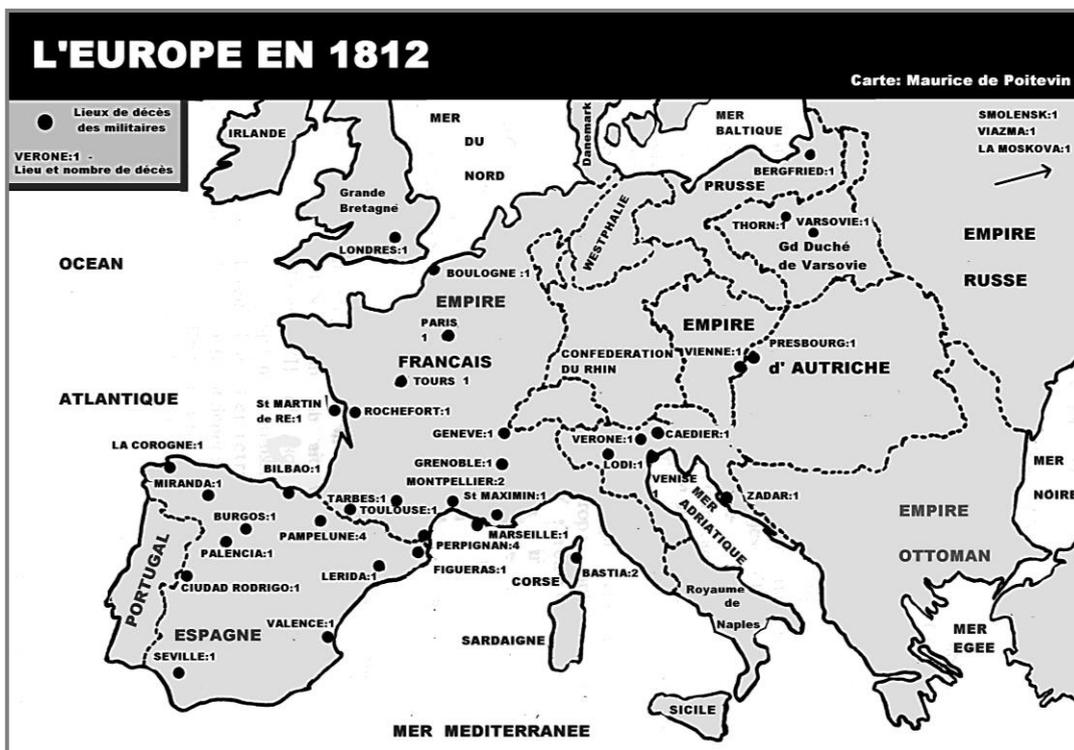
de la Mercy, à Pampelune (Espagne), par suite de fièvres.

14. **GUIRAUD Jean**, dit Ladouceur, chasseur au 4<sup>ème</sup> régiment d'infanterie légère, est décédé le 15 février 1809 à l'hôpital royal militaire de la Corogne (Espagne) par suite de fièvres.
15. **CHAZOTTES Barthélémy**, soldat au 120<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, a été tué le 16 avril 1809, dans la région de Miranda/Èbre (Espagne).
16. **SAINT-MARTIN Antoine**, soldat au 40<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, âgé de 19 ans, est mort le 12 mai 1809, à Palencia en Vieille Castille (Espagne).
17. **BEYSSIÈRE Pierre**, chasseur de la 3<sup>ème</sup> compagnie de la première cohorte de la Garde nationale d'élite, a été tué, le 23 mai 1809, dans « *l'affaire* » de la vallée de Roukal, près de la place de Pampelune (Espagne).
18. **SÉMÉNOU Jacques**, grenadier de la 3<sup>ème</sup> compagnie de la première cohorte de la Garde nationale d'élite, a été tué le 23 mai 1809, dans « *l'affaire* » de la vallée de Roukal, près de la place de Pampelune (Espagne).
19. **BARBASTE Barthélémy**, fusilier au 118<sup>ème</sup> régiment de ligne, âgé de 25 ans, est décédé le 29 mai 1809, à l'hôpital de la Conception à Burgos (Espagne) par suite de phthisie
20. **ROUQUIER Jean**, conscrit à la première compagnie du dépôt général stationné à Grenoble, âgé de 19 ans, est décédé le 10 août 1809, à l'hôpital civil (salles militaires) de Grenoble, par suite de fièvres.
21. **ESCANDE Jean**, caporal au 56<sup>ème</sup> régiment de ligne français, est décédé le 27 novembre 1809, à l'hôpital de Figueres (ou Figueras) en Espagne, par suite de fièvres.
22. **JAMMES Jean**, voltigeur au 5<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, est décédé le 27 novembre 1809, à l'hôpital de Presbourg (actuellement Brastislava en Tchécoslovaquie), par suite de diarrhée.
23. **PELLURE Jean**, soldat au régiment des fusiliers grenadiers de la garde impériale, âgé de 21 ans, est décédé le 15 janvier 1810, à l'hôpital de Rennevey à Vienne (Autriche), par suite de fièvres.
24. **DELPRAT Guillaume**, grenadier à la deuxième compagnie de la première cohorte de la Garde nationale d'élite, est décédé le 14 mars 1810, à l'hôpital de l'Évêché, à Pampelune (Espagne), par suite de fièvres.
25. **RAMOND Pierre**, voltigeur au 23<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, âgé de 21 ans, est décédé le 21 mars 1810, à l'hôpital militaire sédentaire de Zara (actuellement Zadar) en Dalmatie (Yougoslavie), par suite de fièvres.
26. **MARTIN Jacques**, fusilier au 117<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, est décédé le 29 juin 1810, à l'hôpital du Séminaire, à Lerida (Espagne).
27. **BRAMALY François**, natif de Vaudreuilhe (canton de Revel), âgé de 23 ans, conscrit réfractaire, amené du fort Saint-Nicolas à l'hôpital civil de Marseille, est décédé le 4 juillet 1810, par suite de fièvres.
28. **ESCRIBE Jean**, soldat au 102<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, âgé de 21 ans, est mort le 31 décembre 1810, à l'hôpital civil militaire de Montpellier.
29. **MAUS Pierre**, fusilier au 40<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, est décédé le 21 janvier 1811, à l'hôpital de la Saugré, à Séville (Espagne), par suite de blessures.

<sup>111</sup>. FRÈCHE (Georges), *Dénombrement de feux et d'habitants de 2973 communautés de la région toulousaine (1536-1790)*, *Annales de Démographie historique*, 1969, pp. 397 et 399.

- 30. **GARRIC Paul**, fusilier au 29<sup>ème</sup> régiment de ligne âgé de 22 ans, « *condamné aux travaux publics* », est décédé le 29 janvier 1811, à l'hôpital civil de guerre de Genève (Suisse) par suite de fièvre maligne.
- 31. **ANDRÉ Guillaume**, tambour au 40<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, est décédé le 10 février 1811, à l'hôpital de la Passion de Ciudad Rodrigo (près de Salamanque), en Espagne, par suite de fièvres.
- 32. **BRUNET Henri-Louis**, maréchal des logis au 30<sup>ème</sup> régiment de dragons, est décédé à Lodi (Province de Milan) en Italie, le 17 avril 1811, par suite de phtisie.
- 33. **FÉDOU Louis**, fusilier au 3<sup>ème</sup> bataillon colonial, âgé de 21 ans, est décédé le 19 juillet 1811, à l'hôpital civil de Saint-Martin-de-Ré (Charente-Maritime).
- 34. **BRUNEL Bernard**, soldat voltigeur de la Garde nationale de la Haute-Garonne, est décédé le 6 novembre 1811, à l'hôpital civil de Montpellier, par suite de dysenterie.
- 35. **SAVIGNOLLE Jean**, fusilier au 9<sup>ème</sup> bataillon de vétérans, âgé de 38 ans, est décédé le 16 janvier 1812, à l'hôpital civil de Rochefort.
- 36. **SABLAYROLES Barthélémy**, fusilier au 112<sup>ème</sup> régiment de ligne, âgé de 25 ans, est décédé le 29 avril 1812, à l'hôpital civil de Perpignan, par suite de fièvre.
- 37. **MAURY Jean**, tambour au 7<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, est décédé le 17 août 1812, à la bataille de SMOLENSK (Russie), par suite d'un coup de feu.
- 38. **GÉLIS Jacques**, célibataire, fourrier au 92<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, est décédé le 3 novembre 1812, au combat de VIAZMA (Russie), par suite de blessure.
- 39. **FILHOL Guillaume**, chef d'escadron (capitaine) au 30<sup>ème</sup> régiment de dragons, âgé de 49 ans, ayant eu une jambe emportée à la bataille de la Moskova, le 7 septembre 1812, mort par suite de blessure pendant

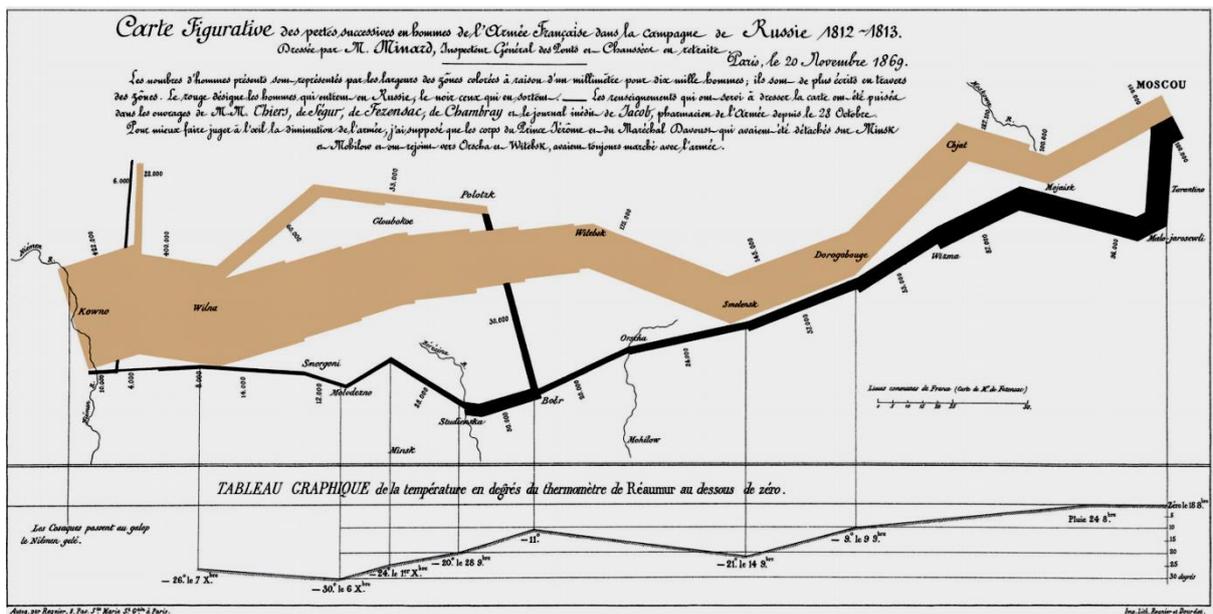
- la retraite de Russie dans les premiers jours du mois de décembre de l'année 1812.
- 40. **SASSAS Paul**, sergent au 40<sup>ème</sup> régiment de ligne, est mort le 20 janvier 1813, à l'ambulance régimentaire de Villefranche-de-Conflent (Pyrénées-Orientales), par suite de fièvres.
- 41. **IZARD Jean**, lieutenant de gendarmerie à cheval, au 1<sup>er</sup> escadron de gendarmerie impériale de l'armée d'Espagne, âgé de 52 ans, « *a terminé sa carrière au champ d'honneur, le 2 février 1813, à la suite de blessures au coude gauche, reçues en combattant les insurgés de la ville de Bilbao, le 6 janvier 1813* ».
- 42. **BOYER Jean**, caporal au 45<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de ligne, âgé de 24 ans, est décédé le 10 septembre 1813, à l'hôpital militaire temporaire de Tarbes, par suite de blessures.
- 43. **PENNAVAYRE Bernard**, sergent major au 102<sup>ème</sup> régiment de ligne, âgé de 24 ans, a été tué le 15 novembre 1813, à Caldiero en Vénétie (Italie) par un coup de feu des Autrichiens.
- 44. **AUSSARRESSE Jean-Marie**, soldat au 44<sup>ème</sup> régiment de ligne, âgé de 22 ans, est décédé le 7 mars 1814, à l'hôpital civil de l'Hôtel-Dieu à Paris, par suite de fièvres.
- 45. **SARRAT Jean-Paul**, chasseur au 3<sup>ème</sup> régiment de garde d'honneur, âgé de 18 ans, est décédé le 11 mars 1814, à l'hôpital militaire de Tours, par suite de fièvres.
- 46. **BOUSQUET François**, conscrit consigné, âgé de 28 ans, est décédé, le 18 mars 1814, à l'hôpital militaire de Toulouse, par suite de fièvres.
- 47. **PAGÈS Louis**, lieutenant-colonel du régiment des cheval-légers, fait prisonnier en Espagne, le 21 mai 1813, est mort le 1<sup>er</sup> mai 1814, au cantonnement de Bishops Castle en Angleterre.





L'empereur Napoléon 1<sup>er</sup> et sa Grande Armée anéantie par le froid, à la bataille de la Bérézina.

Photos internet - www.napoléon 1er.com



Un graphe par Charles Minard montrant les effectifs de la Grande Armée à l'aller et au retour de Moscou, par l'épaisseur de la ligne. En dessous, une fonction de la température en degrés Réaumur (1°R = 1,25°Celsius) se lisant de droite à gauche.

## LE FROID

À partir de novembre 1812, l'hiver russe cause de nouveaux tourments à l'armée française : les soldats et les chevaux commencent à mourir de faim, de froid et de fatigue durant la marche.

Le 7 novembre, ils atteignent Smolensk. C'est alors que commencent ces froids excessifs cent fois plus redoutables que les armes des Russes ; le thermomètre descend jusqu'à -22° degrés celsius ; le sol se couvre de neige ; les chevaux périssent par milliers au bivouac ; bientôt les hommes subissent un sort pareil. Cependant, grâce aux bonnes dispositions de Napoléon, l'armée avance toujours. Le courage des soldats semble augmenter avec l'étendue des privations et des dangers.

Arrivé à Archa, Napoléon, sans prendre un moment de repos, s'occupa de rétablir l'ordre que les combats et l'intempérie de la saison avaient naturellement dérangé. Il fit faire des distributions de vivres, d'armes et de munitions et lire, dans les corps d'armée, un ordre du jour qui les rappelait à leurs devoirs, engageant les soldats à marcher en corps et menaçant de punir ceux qui s'obstineraient à rester isolés. Les désirs de Napoléon furent accomplis, officiers et soldats rentrèrent dans leurs rangs et, avec eux, l'ordre et la discipline.

Enfin l'armée, avançant à marches forcées, arriva le 25 novembre sur la Bérézina, sur laquelle Napoléon fit jeter des ponts dont il surveillait les travaux.

La traversée de la rivière Bérézina amène une défaite majeure de plus quand Koutouzov, décidant que le temps était venu pour une bataille rangée, attaque et écrase la partie de l'armée française restée du mauvais côté de la rivière.

Début décembre 1812, Napoléon apprend que le général de Malet a tenté un coup d'État.

Étant à Smorghoni, le 5 décembre, Napoléon tint un grand conseil de guerre, donna ses instructions et le commandement des troupes à Murat, et partit pour Paris.

Napoléon abandonne son armée et rentre en traîneau. Murat déserte plus tard pour sauver son royaume de Naples, laissant le premier beau-fils de Napoléon, Eugène de Beauharnais, aux commandes.

Au cours des semaines suivantes, les restes de la Grande Armée sont encore réduits et le 14 décembre 1812 ils sont expulsés du territoire russe.

## LES PERTES HUMAINES

À peu près 90.000 des hommes de Napoléon survivent seulement à la campagne de Russie. Les victimes russes au cours des quelques rares batailles rangées sont comparables aux pertes françaises mais les pertes civiles tout au long de la route empruntée par les armées, dans un territoire dévasté, sont beaucoup plus élevées que les pertes militaires.

Au total, en dépit d'estimations hâtives de plusieurs millions de morts, on estime les pertes à environ un million, également réparties entre Français et Russes. Les pertes militaires s'élèvent à 300.000 Français, 70.000 Polonais, 50.000 Italiens, 80.000 Allemands, et 210.000 Russes. En plus des pertes humaines, les Français perdent aussi quelque 200.000 chevaux et plus de 1000 pièces d'artillerie.

Il convient de souligner que la Grande Armée perdit 5 hommes par maladie (typhus et dysenterie) pour chaque homme perdu au combat.



Retraite de Russie, la garde brûle les Aigles - Tableau de Wojciech Kossak.

## POUR MIEUX NOUS SOUVENIR DE LA FORÊT DE VAURÉ...

par Albin Bousquet

Les Revéolois le savent bien, leur ville fut créée non pas à partir d'un village ou d'un château seigneurial préexistant comme la majorité des villes d'alentour mais au cœur d'une vaste région boisée, la forêt de Vauré, qu'il avait fallu défricher pendant plus de dix ans. Avec le temps, cette forêt devint un peu légendaire et l'imagination de nos ancêtres en fit un lieu déshérité et particulièrement redoutable.

En 1770 par exemple, Molles de Puiredon, premier consul de Revel, dans une requête à Monseigneur de Talleyrand-Périgord, aumônier du roi, décrit en termes pathétiques la situation de la ville de Vauré avant la fondation de Revel. Bâtie sur une colline, vers le couchant de la plaine de Vauré, la ville de ce nom avait au levant et au midi une forêt immense qui tenait à toutes celles de la Montagne Noire. C'étaient des lieux tout à fait sauvages, repaires de bêtes sauvages qui dévastaient le peu de terrain que les habitants arrivaient à cultiver ; il est naturel de croire que le peuple de Vauré dut être un peuple de chasseurs ou qu'au moins le physique de son pays lui faisait une dure loi de l'être... La jeunesse vauréenne s'organise en milices pour faire la chasse aux bêtes féroces et défendre la ville contre les brigands qui plus tard remplaceront les fauves...

Après le six-cent-cinquantième anniversaire de la fondation de Revel, alors que l'histoire de la ville est à l'honneur, on peut aussi se poser des questions sur cette forêt de Vauré et avoir la curiosité de connaître quelle était son origine, quelles étaient ses dimensions et de retrouver son évolution au fil des siècles suivants.

C'est la Charte de 1342 qui nous a révélé son existence et informé en même temps qu'elle était royale. La lettre précitée de Molles de Puiredon nous ferait presque croire qu'elle était une forêt vierge, venue du fond des âges et n'ayant jamais connu la civilisation. La réalité est quelque peu différente. La forêt de Vauré devait être effectivement plusieurs fois séculaire mais elle n'était pas une forêt primitive. En effet, les recherches archéologiques entreprises depuis une vingtaine d'années dans notre région ont mis au jour et identifié suffisamment de vestiges gallo-romains pour nous permettre d'induire presque à coup sûr que la plaine de Revel était habitée et couverte d'exploitations agricoles. La

forêt gauloise, si tant est qu'elle existait encore sinon sous forme de bois et de bosquets clairsemés, avait été défrichée et à l'emplacement de Revel s'étendaient les champs de quelque villa ou mansio gallo-romaine.

En outre, les toponymes de Vauré et Dreuilhe sont typiquement celtiques, attestant la présence d'établissements gaulois devenus par la suite gallo-romains. De même, la découverte faite à Revel vers 1850 de tombes franques nous prouve qu'aux VI<sup>ème</sup> et même VII<sup>ème</sup> siècles le site de notre ville était toujours occupé.

C'est au cours des siècles suivants, à partir d'une date indéterminée et pour des raisons qui nous échappent, que le site de Revel fut abandonné, peut-être à cause des incursions normandes ou hongroises. La forêt reprit alors ses droits et recouvrit la plaine de l'épais manteau forestier que Philippe VI fit « tonsurer » dès 1331 pour y construire notre ville. Nous ne sommes pas mieux renseignés sur l'étendue de la forêt à cette époque.

Gustave Doumerc, historien de notre ville, a essayé d'en reconstituer le périmètre<sup>112</sup>.

Selon lui, elle s'étendait au devant de Sorèze, rejoignait la forêt de l'Aiguille et descendait vers la plaine par la vallée du Laudot qui en constituait la limite méridionale.

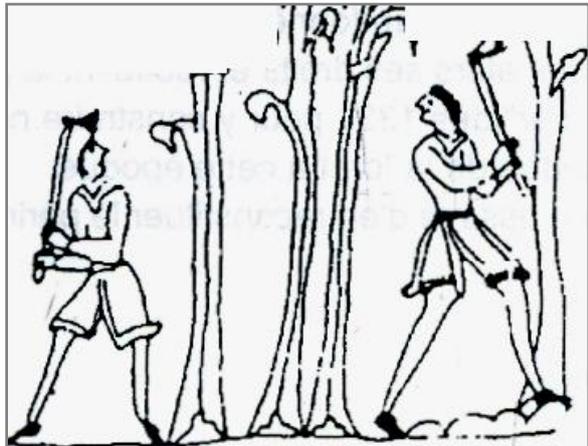
Elle s'arrêtait aux abords de Vaudreuille puis de Dreuilhe. Le chemin qui reliait alors ces deux villes, appelé « *chemin de la forêt* »<sup>113</sup>, limitait à l'ouest la région boisée qui s'étendait dans la plaine en direction de Belleserre et, de là, rejoignait Sorèze, bouclant ainsi le pourtour (cf. carte).

Les premiers défrichements durent être entrepris par les moines bénédictins (que l'on a appelés les défricheurs de l'Europe) de la riche et puissante abbaye de Notre-Dame de la Sagne, fondée en 760 dans la vallée de la Sorèze (ou Orival) par Pépin le Bref lors de sa campagne contre les Sarrazins.

<sup>112</sup>. Histoire de Revel - 1976.

<sup>113</sup>. On retrouve le tracé de cet ancien chemin dans le chemin actuel qui conduit de Vauré, par la Téoulo et En Couyoulet, à la Départementale D1, de Revel à Caraman et plus au sud, dans le chemin qui conduit à Dreuilhe, à partir de la D622, par la Jasse et le pont de Tartanac sur la Rigole.

Les religieux mirent en culture les terres du fief. Mais nous ne connaissons pas quels furent les autres propriétaires au temps des Comtes de Toulouse.



« La glandée ».

La forêt passa dans le domaine Royal avec le Comté de Toulouse à la mort de son dernier comte, Alphonse de Poitiers (1271). Vingt ans plus tard, Philippe IV le Bel créait l'Office Royal des Eaux et Forêts, ancêtre de notre O.N.F. La forêt de Vauré fut comprise dans la maîtrise de Toulouse et c'est peut-être alors qu'elle prit le nom de la ville de Vauré, siège d'une seigneurie vassale de Toulouse et dotée d'un consulat chargé des affaires municipales et qu'elle fut différenciée de la forêt de Dreuilhe dont une grande partie était incluse dans le fief de Vaudreuille.



En 1331, Philippe VI, écoutant les plaintes de ses sujets de Vauré, leur céda la partie de la forêt située dans la plaine et ordonna son défrichement. Mais cette décision ne fut suivie d'effet que dix ans plus tard. Entre-temps avait commencé la Guerre de Cent Ans.

Le deuxième document qui nous éclaire sur le passé de notre forêt est un parchemin, de plusieurs mètres de long, heureusement conservé aux archives départementales<sup>114</sup> dans lequel est consigné l'acte de bornage des forêts de Dreuilhe et de Vauré, daté de 1359. La lecture en est difficile mais les renseignements qu'il nous livre sont intéressants.

Revel possédait depuis 1342, en plus du terrain bâti, sur le versant occidental des coteaux de Saint-Ferréol, une partie de la forêt boisée destinée au chauffage des habitations. En outre, une disposition de la Charte lui avait attribué cent arpents<sup>115</sup> de la forêt de Dreuilhe pour l'alimentation en bois des fours banaux.

Mais cette portion n'avait été délimitée que verbalement. Il en résultait des difficultés pour la distinguer du domaine royal que le roi avait conservé sur les hauteurs de Saint-Ferréol et dans les vallées du Laudot et de la forêt de Dreuilhe qui appartenait, avons-nous dit, au seigneur de Vaudreuille.

Un bornage s'avérait nécessaire.

Le 14 décembre 1359, Guillaume de Rupé, maître des eaux et forêts de la sénéchaussée de Toulouse, Albi et Bigorre, mandaté par le roi de France, vint placer les bornes indispensables.

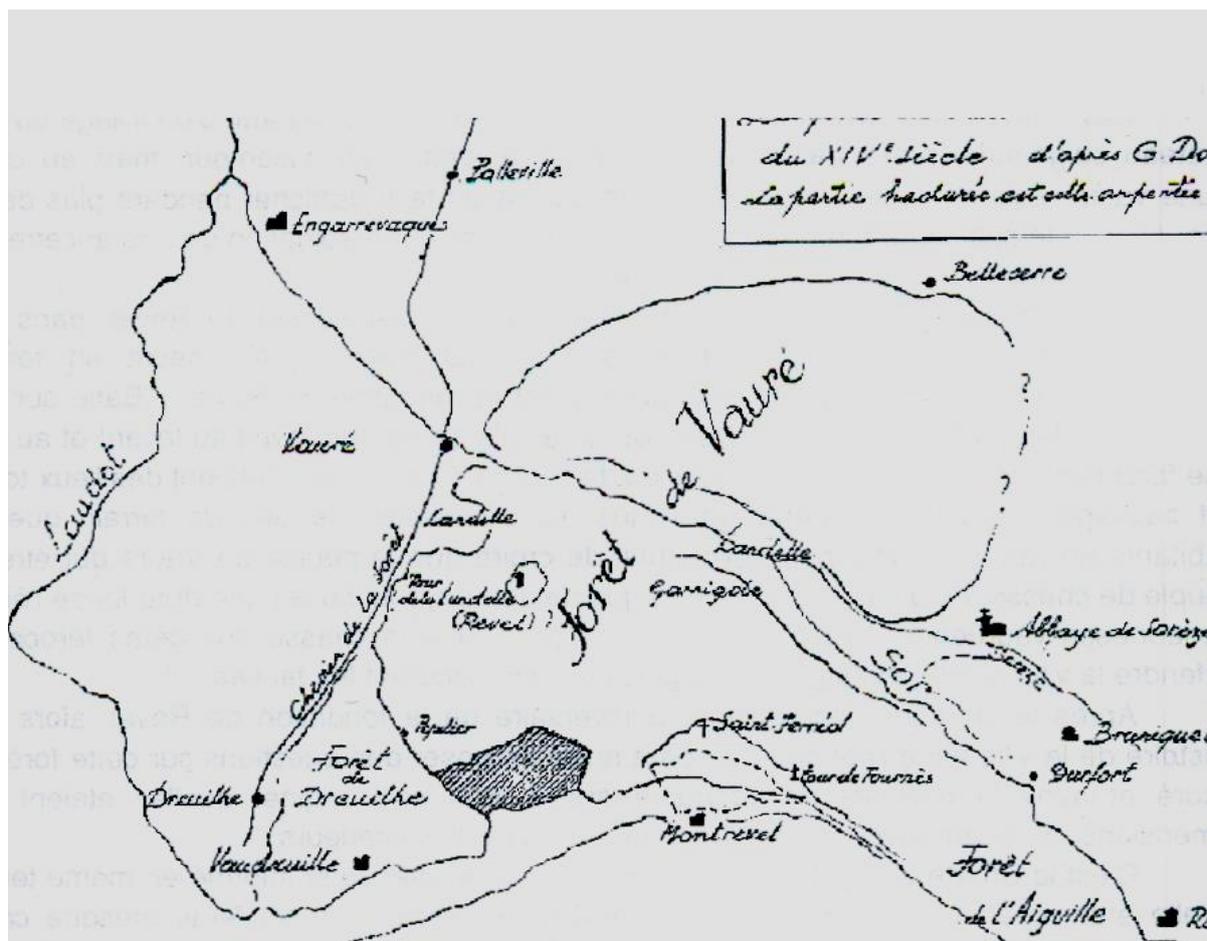
La cérémonie se déroula le jour suivant en présence de nombreux témoins dont le Procureur du Roi dans le Comté de Lauragais, les forestiers de Vauré (institués par l'ordonnance de Philippe le Bel), à la lisière de la forêt de Vauré, au lieu-dit Puech-Belhier<sup>116</sup> selon les termes du procès-verbal :

« Il (Guillaume de Rupé) plaça aussi ou fit placer à son choix... seize pierres dressées en guise de bornes et continuant à suivre les bords de la forêt royale, il en plaça deux du côté cers, trois du côté nord et six du côté du levant jusqu'au ruisseau d'Audaut ».

<sup>114</sup>. Cote AA3 ou 2E 598.

<sup>115</sup>. Près de 57 hectares.

<sup>116</sup>. Aujourd'hui la métairie Le Pépelier, sur le chemin de Revel à Vaudreuille par La Mittatmens.



La forêt de Vauré au début du XIV<sup>ème</sup> siècle (d'après G. Doumerc). La partie « grisée » est celle arpentée en 1667.

Au début du XV<sup>ème</sup> siècle, lorsqu'une sécurité relative revint dans nos campagnes, après l'élimination des derniers routiers-brigands de Roquefort, la ville de Revel transforma progressivement ses coupes de bois en un grand vignoble qui, trois siècles plus tard (XVIII<sup>ème</sup> siècle), couvrait tout le versant occidental de Saint-Ferréol face à Revel et même descendait dans la plaine dite du Laudot<sup>117</sup>.

Curieusement ce vignoble conserva jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle le nom de « Bois de la ville ». Aux XV<sup>ème</sup> XVI<sup>ème</sup> siècles, la forêt subit de fortes amputations par suite de ventes et de cessions dont nous n'avons pas retrouvé les actes. Elle se réduisit telle une peau de chagrin si bien qu'au XVII<sup>ème</sup> siècle le Roi ne possédait plus de sa « forêt immense » initiale qu'une centaine d'hectares sur de mauvais terrains, impropres au « haut fustage », sur la rive nord du Laudot entre Vaudreuille et Saint-Ferréol. Les limites de cette forêt-croupion nous sont connues grâce à deux

procès-verbaux d'arpentage du XVII<sup>ème</sup> siècle conservés aux Archives Départementales de la Haute-Garonne<sup>118</sup>.

Le premier arpentage est de 1616 et fut exécuté par le maître-arpenteur toulousain Jean Clémens. D'après le plan, la forêt est limitée :

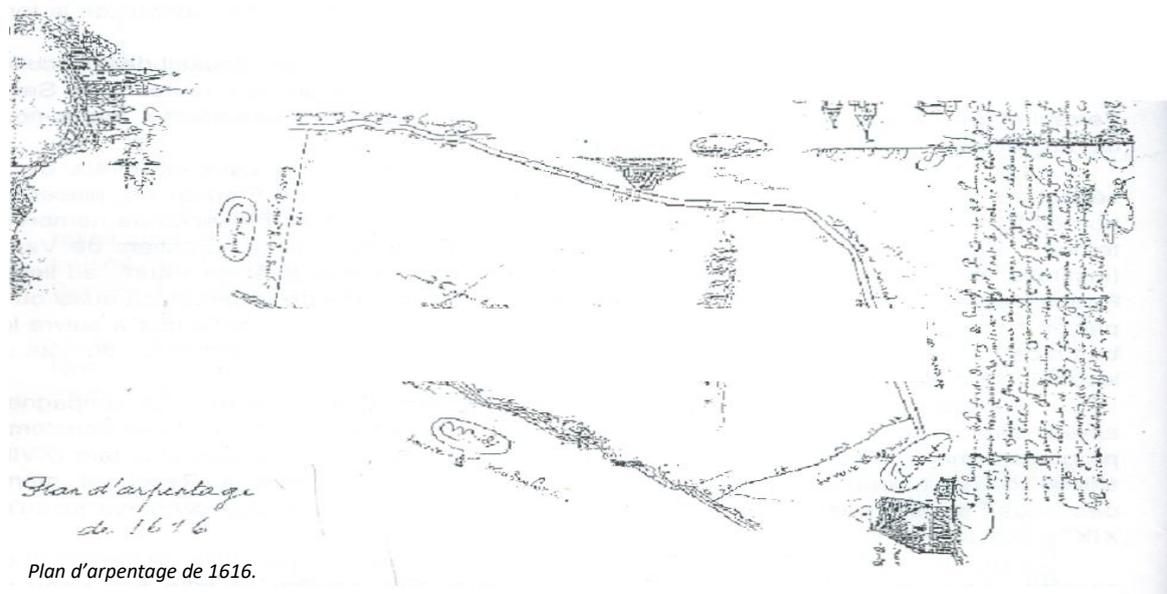
- au midi par le ruisseau du Laudot (*riseu* appelé *Daudaut*) qui la sépare du terroir de Vaudreuille (*Vaudrullie*) ;
- au levant et au nord (aquilon) par les chemins de la Pomme à Vaudreuille et de Revel à Vaudreuille qui la séparent du Terroir de Revel (Rebel) ;
- au couchant par le bois de M. de Vaudreuille (cette dernière limite étant celle de 1359). La surface est donnée au centre de la figure. Nous y lisons :

« La forest de Baure contient 177 arpents 3 puniérades »

soit 10114 ares (environ 1 km carré).

<sup>117</sup> Le « chemin des Vignes » qui monte du pont de Vaudreuille sur la Rigole vers la métairie « La Forêt » nous rappelle cette époque.

<sup>118</sup> Cotes ADHG - E1 A - E2C.



En marge le plan est orné, comme il était alors l'usage, de dessins appelés « vignettes » qui, dans le cas présent, sont les bienvenus car ils représentent la ville de Revel, le château de Vaudreuille, la métairie de la Pomme en 1616. La notice explicative, en bas du plan, se lit (l'orthographe est conservée) :

« C'est la configure de la forêt du Roy de Baure an la counté del lauragois qui countient cent septante et sept arpans trois punierades mesure de Thoulouze, étant de nature de boes talis a faux silioun et de petite remise de chaîne et forse buissouns, brugue, agreu, négossié et abadausses, copée de six an six années sans auqun balibeu, faicte et agrimansée par moy Jehan Clemens maître agrimansier juré de Thoulouze qui ansin le sertifie à l'indiquation et asistansse de Jehan Salamon garde de ladyte forêt et de Guillaume Marquié, surbeliant et Jehan Fornié, au mois de desembre 1615. Le tout suivant la coumision de M. le grand metre des eaux et forêts, et par se que tout se dessus countient vérité ay escrip et siné ».<sup>119</sup>

De Clemens

<sup>119</sup>. Agrimansier (mot occitan) : Arpenteur.

- boes talis à faux silioun et de petite remise de chaîne : bois à taillis que l'on fauche avec un faucillon (petite faux) contenant des groupes de petits chênes.

- forse buissouns, brugue : beaucoup de buissons et de bruyères.

- Agreu : (occitan) petit houx.

- Négossié : (occitan) prunellier noir dit aussi « pellossié ».

- abadaus ou agadaus (occitan) : ajonc.

- copée de six an six années sans aucun balibau ; entendre : dont on coupait les repousses tous les six ans sans laisser de baliveau.

Le deuxième arpentage est encore plus précis. Il date de 1667 (année où fut posée la première pierre du barrage de Saint-Ferréol). Il a été exécuté par les frères Pech, arpenteurs de Revel sur l'ordre de M. de Froidour, commissaire réformateur des bois et forêts. Ce Monsieur Louis de Froidour, « commissaire du Roi en ses conseils, président général en la maîtrise des Eaux et Forêts... » et autres titres, a été envoyé à cette date en Lauragais par Colbert pour une mission de confiance, « la réformation générale des Eaux et Forêts ».

Il s'agit de remettre de l'ordre dans cette administration, de dresser un inventaire complet et détaillé du domaine forestier royal, de redresser les abus et de faire cesser les empiètements et infractions commis par les seigneurs et bourgeois propriétaires de terrains frontaliers. En un mois les experts désignés par ce Haut Commissaire visitent et contrôlent toutes les forêts royales de la Montagne Noire : Hautaniboul, Sarremetgé, Crabes-mortes, l'Aiguille et notre forêt de Vauré.

Ici une querelle opposera M. de Froidour au marquis de Vaudreuille, Arnaud de Rigaud. Ce dernier a en effet autorisé les Revéolois Brun et Barrau, ainsi qu'un Sorézien De Madaule, à faire pâturer leurs troupeaux sur ses terres. Or ces troupeaux franchissent souvent la limite des deux forêts et vont chercher leur nourriture sur les terres du Roy.

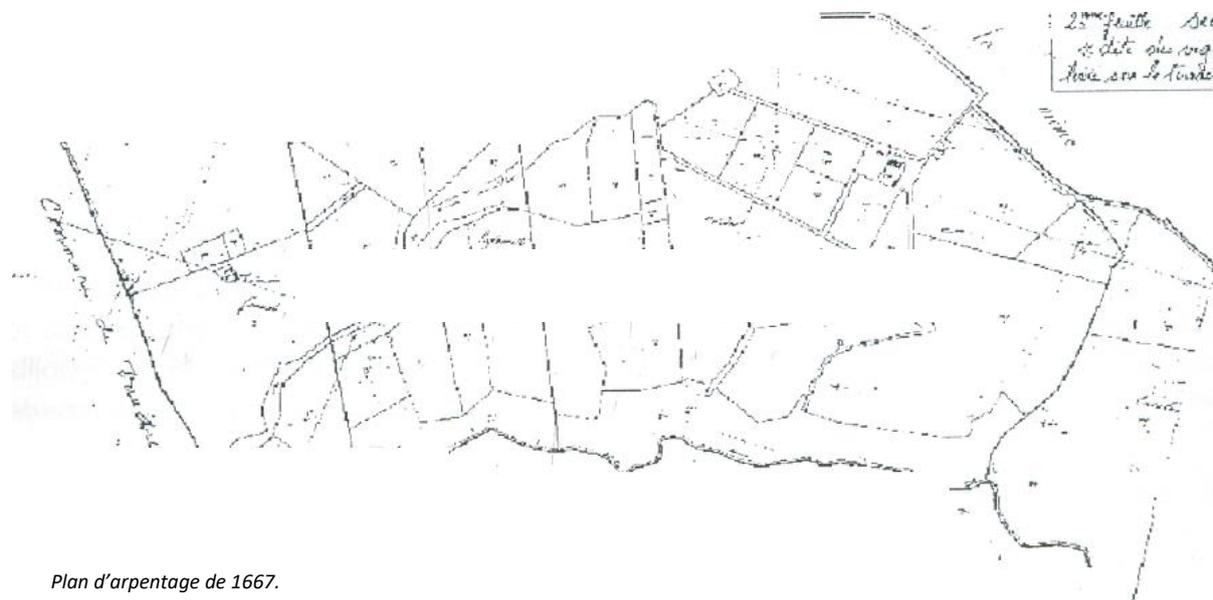
Et Monsieur de Vaudreuille répondra insolemment à M. de Froidour qui lui en fait le reproche : « Que voulez-vous ? Les bestiaux vont paître sur ces terres ingrates depuis des temps immémoriaux. Si on veut en empêcher l'entrée

aux animaux, ce n'est pas à moi mais au Roi de faire entretenir les fossés qui délimitent la forêt du roi ». Les deux Revélois et le Sorézien contrevenants furent condamnés à une lourde amende et les frères Pech, arpenteurs jurés de Revel, furent chargés de redéfinir les limites de la terre royale.

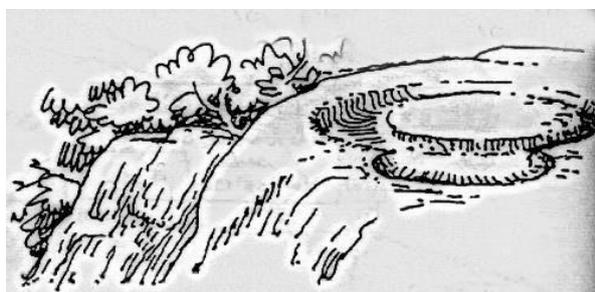
Leur plan est plus soigné que celui de 1616. Des détails du relief omis par Clémens y font figurer trois combes qui débouchent dans le Laudot ainsi que des bornes de pierre, des fossés et deux terrains rectangulaires tracés en pointillé dont la destination nous échappe (celui de l'est est appelé La Boissonade, terme occitan qui désigne un lieu particulièrement buissonneux). Les vignettes représentent le beffroi de Revel, qui alors était en bois, le château de Vaudreuille, les métairies de la Pomme et de Lapoticario.

Vauré en Lauragois, arpentée par nous, Paul et Guillaume Pech, au mois de janvier 1667 par ordre de Monsieur de Froidour, conseiller du Roy et comissère réformatur des bois et forêts, laquelle contient cent septante sept arpants trois cartz à mesure de Toulouse, arpentée en présanse et assistanse de M. de Latger, mestre partigulier et Anthoine Guère, garde de laditte forest et à leur indication. En foy de desus nous avons signé Pech arpentur. Pech arpentur ».

Les limites de la forêt sont identiques sur les deux plans et il est facile de les retracer sur les plans correspondants des cadastres de 1831 et 1961 donnés *in fine*. Nous constatons même que la limite occidentale, c'est-à-dire celle de 1359 a été prise comme frontière des communes de Vaudreuille et de Revel.



Plan d'arpentage de 1667.



Le satellite qui flanque la borne est-il une opération manquée ?

La notice explicative en bas du plan nous donne le texte suivant :

« Veue figure et plant de la forest royalle de

Le plan des frères Pech porte indication de bornes et de fossés. Avec l'espoir secret de retrouver la trace de ces bornes signalées par ailleurs dans le procès-verbal d'arpentage, mon ami Roger Jullia et moi-même nous sommes rendus sur les lieux de l'ancienne forêt où se trouvent maintenant les métairies de Calès et de La Forêt, construites sur les « carrés » de 1667<sup>120</sup>.

Plan en main, nous avons fouillé le terrain. Nous n'avons pas trouvé de bornes mais seulement des marques creusées sur des rochers de gneiss. Ces rochers ont été, à l'évidence, travaillés par un tailleur de pierre qui, en creusant des rigoles circulaires de dix centimètres de profondeur, a dégagé ainsi de la masse une sorte

<sup>120</sup>. La Pomme a disparu en 1931 à la suite d'un incendie.

de cylindre de 0,60 mètre de diamètre.

Ces marques sont visibles sur cinq rochers situés dans la partie très pentue qui surplombe le Laudot. Deux rochers « *marqués* » sont situés sur la limite de la forêt, à son aboutissement au ruisseau, à l'Est. Deux autres sont sur la limite Ouest, également proche du ruisseau. Détail curieux... l'un d'entre eux est situé sur une boucle du ruisseau... !

Ces marques conduisent à penser qu'elles délimitaient la forêt, et par là-même qu'elles sont les vestiges du bornage de Guillaume Rupé. Pourtant un doute subsiste à cause de détails inexplicables...

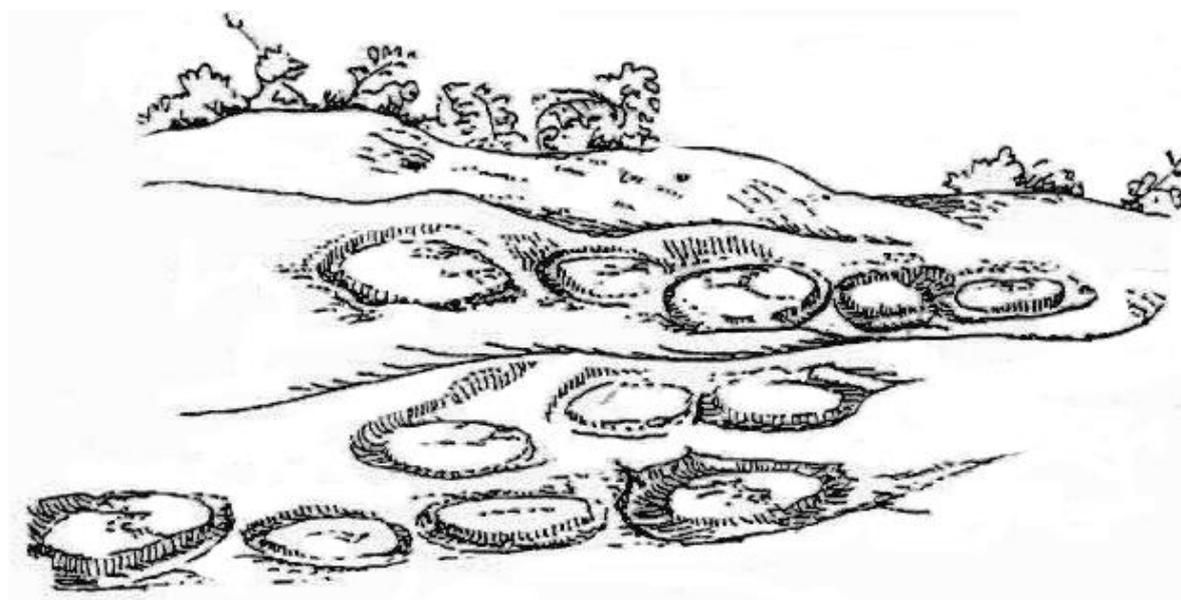
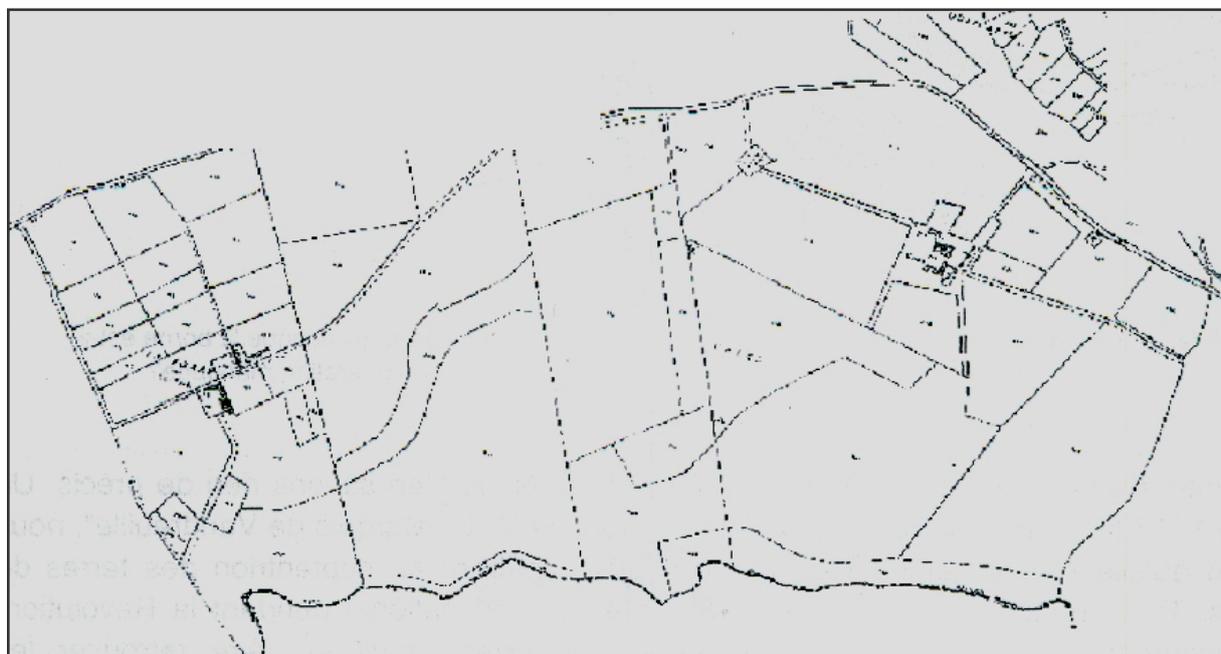
Pourquoi plusieurs marques figurent-elles sur le même rocher ? Était-ce utile de marquer un rocher sur le cours du Laudot ?

Était-ce là le champ d'essais du tailleur de bornes de la forêt de Vauré ?

Plusieurs croquis *in fine* de Jean Hébrard nous en donnent une reproduction fidèle.

Qu'advint-il ensuite de cette forêt si bien délimitée ? Nous n'en savons rien de précis. Un acte de 1713 dressant « *l'Estat de tout le bien noble de M. Le Marquis de Vaudreuille* », nous apprend qu'elle existait toujours et qu'elle était le confin au septentrion des terres du marquis.

Très probablement elle fut aliénée comme bien national pendant la Révolution.



Des recherches dans les archives notariales pourraient nous en faire retrouver les acquéreurs.<sup>121</sup>

De nos jours, les anciennes terres royales sont devenues les terroirs des métairies de Calès, anciennement de la Côte d'Or et de la Forêt, au nom très significatif. Le Laudot coule toujours dans sa gorge de gneiss. Les rives où poussent des chênes peu vigoureux, des pins, des prunelliers et des « agadausses » (ajoncs), ceux-ci en abondance, sont restées un peu sauvages. Elles méritent une visite et la promenade vous donnera l'occasion d'évoquer les frères Pech arpentant, de borne en borne, la forêt de leur roi et de nous donner aussi une idée du paysage qu'offrait en amont la vallée du Laudot avant que Riquet ne vienne la barrer pour y construire son ouvrage de Saint-Ferréol.

### NOTE SUR LA CHARPENTE DE LA HALLE CENTRALE DE REVEL

Nous ne connaissons pas l'âge des piliers et des pièces de bois qui constituent la charpente de notre halle centrale.

Certains gros piliers porteurs sont fort anciens si l'on en juge par la décomposition de l'aubier. Mais on peut penser qu'ils furent coupés dans la forêt de Vauré et qu'ils sont, avec les bornes de gneiss, les plus anciens vestiges de la forêt royale.

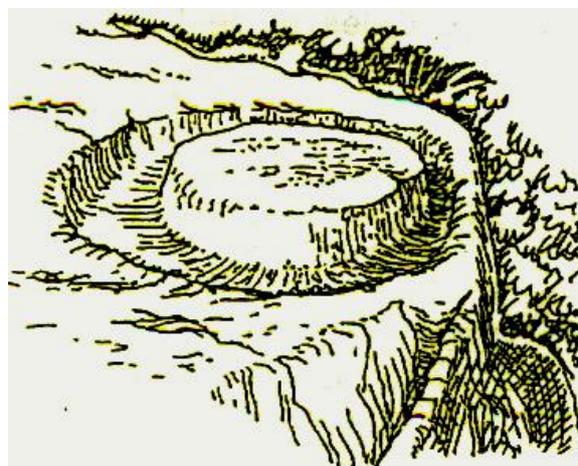
Le temps a fait son œuvre mais les marques des coups de hache portés lors de l'équarrissage sont encore visibles.

Les chênes utilisés pour la charpente étaient de port assez droit, leur diamètre de quatre-vingts centimètres et ils avaient plus d'un siècle d'âge quand ils furent abattus. Quant aux piliers les plus courts, ceux de la rangée extérieure de la partie nord de la halle, la plus basse, ils proviennent de la cime des fûts. La preuve en est la présence de nombreux nœuds et de leur fil tourmenté.

Exception doit être faite pour les deux piliers des extrémités de ladite rangée qui semblent avoir été taillés à partir du collet de l'arbre. Les arcs-boutants ont été choisis (économie de travail et de bois) dans des branches coudées. Signalons enfin que ces bois sont percés de galeries dues à un coléoptère parasite du chêne, le grand capricorne du chêne (*cerambyx cerdo*). Ces galeries furent creusées alors que les arbres étaient encore sur pied.



*L'onde évoque le canal du Midi. Le bouleau arbre préféré d'A. Bousquet rappelle son nom et sa grande passion.*



*Sur l'autre côté de la forêt, une taille réussie.*

<sup>121</sup>. L'un de ceux-ci pourrait fort bien être le Conventionnel Calès, originaire de Cessales, député de la Haute-Garonne, avec lequel la ville de Revel ne fut pas toujours en bons termes en 1793-1794 et qui aurait, selon la coutume, donné son nom à la propriété que nous connaissons aujourd'hui.

## 1342. NAISSANCE D'UNE BASTIDE EN LAURAGAIS

Par Sylvie Mallary

Revel fut l'une des dernières bastides fondées au XIV<sup>ème</sup> siècle dans le sud-ouest de la France. Construite à partir de 1342, dans une plaine bordée d'un côté par la Montagne Noire et de l'autre par une série de coteaux constituant la cuesta dite de Saint-Félix Lauragais, la bastide de Revel occupe une position charnière entre le Lauragais et le pays Castrais.

De fondation royale, cette bastide ne fut pas, semble-t-il, une création *ex nihilo* c'est-à-dire située sur un territoire qui était auparavant tout à fait inoccupé. Les documents d'archives et les recherches archéologiques témoignent d'une présence humaine antérieure.

### Une occupation du sol très ancienne

Les trouvailles archéologiques permettent de constater qu'il existait, dès l'époque antique, des centres de peuplements dispersés dans la plaine revéloise.

Plusieurs traces de petits habitats, d'origine gallo-romaine, ont été mises au jour lors de différents travaux. Des morceaux de *tegulae*, des fragments de poteries romaines furent découverts à l'emplacement de la future bastide.

Non loin de là, en bordure de la route allant de Revel à Sorèze, un tronçon de voie romaine fut trouvé au début des années 1970. L'étude de cartes anciennes nous apprend qu'il existait au XVIII<sup>ème</sup> siècle, tout près de ce morceau de voie, une métairie du nom de la Caussade, toponyme d'origine romaine signifiant « *chaussée* ».

Les vestiges d'une nécropole barbare, découverte au XIX<sup>ème</sup> siècle sur le site de Revel, permettent de conclure à une continuité dans l'occupation du sol de l'Antiquité au Haut Moyen Âge. Les tombes, mises au jour, ont livré plusieurs objets témoignant d'un travail remarquable : plaques et boucles de ceinturon, agrafes de baudrier, etc.

Toutes ces découvertes semblent confirmer que l'emplacement de Revel était habité dès le début de notre ère.<sup>122</sup>

Un examen trop rapide des sources peut conduire à une version erronée des origines de la bastide.<sup>123</sup>

La charte de fondation de Revel affirme que

cette ville est née du déboisement de la forêt royale de Vauré :

« *Au nom du seigneur roi, nous avons procédé à la fondation d'une bastide, à laquelle nous avons donné le nom de Revel, au nom du Roi, dans la forêt royale de Vauré...* » (extrait de la charte de fondation de Revel).

Or, nous pouvons affirmer, sans aucun doute, que le futur emplacement de Revel avait déjà été défriché par endroits puisque des témoins d'une occupation romaine puis germanique nous sont parvenus.

En 1342, la nouvelle bastide fut édifée dans une plaine où il existait des clairières défrichées et cultivées depuis l'époque antique.



Sceau de Philippe VI de Valois  
fondateur de la Bastide Royale de Revel.

### La plaine de Revel au Haut Moyen Âge

L'article III de la charte de fondation mentionne : « *que les consuls de Reibel soient juges au nom de notre Sire le Roi, dans les causes criminelles, à Revel et aux lieux de Vauré, de Dreuilhe et de Vaudreuille et que les dits lieux soient unis au lieu de Revel, et qu'en tout ce qui est du ressort de notre Sire le Roi, ils ne fassent qu'un corps de communauté et qu'un consulat avec le lieu de Revel* ».

Qu'étaient ces villages avant leur rattachement à Revel ?

Une étude historique montre qu'ils existaient déjà avant la création de Revel. Tout atteste de leur ancienneté : la toponymie, la dédicace des

<sup>122</sup> MALARY Sylvie, *Le Canton de Revel de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge*, pp. 53-54, 1990.

<sup>123</sup> BERTHE Maurice, *Les Territoires des bastides*, pp. 100-101 dans *Cadres de vie et société dans le Midi Médiéval, Hommage à Charles Higounet, Privat, 1990.*

églises, les témoins archéologiques, etc. Au début du XIII<sup>ème</sup> siècle, Vauré était un village administré par un consulat. L'étude du plan cadastral napoléonien nous apprend que Vauré était un village fortifié et ceint de fossés.

À l'intérieur de l'enceinte se dressait l'église entourée de son cimetière et de quelques habitations. La dédicace Saint-Saturnin (l'évêque martyr de Toulouse au III<sup>ème</sup> siècle) de l'église atteste de son ancienneté<sup>124</sup>.

Dreuilhe présente aussi un plan typique des habitats du Haut Moyen Âge. Le village semble être, à l'époque féodale, un village de type ecclésial, fermé par une ceinture de maisons entourant l'église Saint-Saturnin citée pour la première fois dans un acte de notation de 1093 ; Dreuilhe était alors fortifiée et entourée de fossés<sup>125</sup>.

Une autre église dédiée à un saint mérovingien permet d'attester l'ancienneté du village : c'est l'église Saint-André de Couffinal, aujourd'hui disparue. Il semble que cet édifice marquait l'emplacement du village primitif de Couffinal.

Situé près du lieu-dit le Fort, ce petit habitat était constitué d'une demeure seigneuriale et d'une église entourée de son cimetière. Le toponyme le Fort nous amène à déduire que le village Saint-André de Couffinal devait être fortifié<sup>126</sup>.

Quant à Vaudreuille, la seigneurie fut citée pour la première fois en 1189 dans un contrat de mariage. Le village primitif, appelé Saint-Martin de Vaudreuille, était situé sur une colline à l'est de la vallée du Laudot. Construite sur une petite éminence, l'église délabrée existe toujours. Sa dédicace à Saint-Martin (évêque de Tours au IV<sup>ème</sup> siècle) constitue la preuve de son ancienneté. Près de l'église, des labours ont permis de relever des *tegulae*, des tessons d'amphores romaines et des poteries médiévales. Le site fut donc occupé pendant plusieurs siècles<sup>127</sup>.

À la fondation de Revel, Vaudreuille (comme Vauré, Couffinal et Dreuilhe) fut rattaché au consulat de la nouvelle bastide et en restera dépendant jusqu'en 1581<sup>128</sup>.

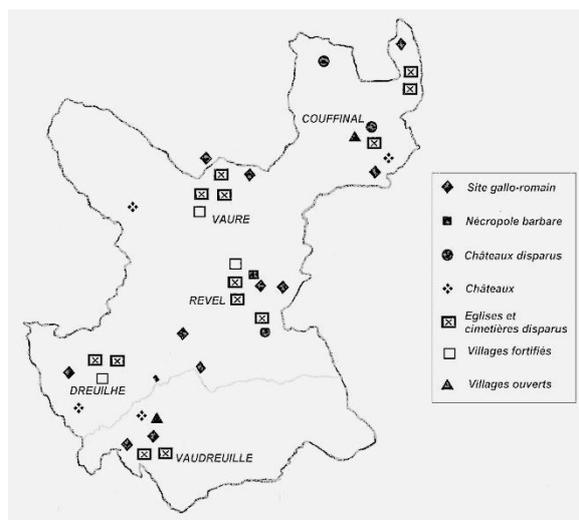
La nouvelle communauté conserva, et conserve encore, une structure polynucléaire, celle d'une ville-mère entourée de ses hameaux satellites<sup>129</sup>. Nous pouvons supposer qu'il y a bien eu déboisement de la « forêt de Baure » mais la construction de la bastide n'occupait qu'une partie du terroir défriché, formé pour l'essentiel de l'assemblage des finages des villages anciens de

Vauré, Dreuilhe, Couffinal, Vaudreuille. Le regroupement territorial s'est accompagné d'une fusion administrative des villages anciens et de la nouvelle bastide en un seul « *corps de communauté* » et en un « *consulat* » unique<sup>130</sup>.

Monsieur Berthe, professeur à l'Université de Toulouse le Mirail, affirme qu'il n'y a point eu mise en valeur des nouveaux terroirs agricoles puisque les sols essartés n'ont constitué que des terrains à bâtir.

Dans ce cas, la bastide peut être considérée comme une forme de concentration de l'habitat rural. La fusion territoriale, résultant d'une décision politique, permettait d'uniformiser sous l'autorité des consuls et des coutumes, le statut des populations. C'est l'affirmation de la volonté du pouvoir royal de concentrer la population rurale en vue de mieux la surveiller.

Les villages rattachés à Revel sont parfaitement repérables dans les avancées et les excroissances du territoire communal actuel. Les bastides, dont les sources indiquent qu'elles ont regroupé des terres de plusieurs villages, offrent généralement des exemples de territoires hypertrophiés<sup>131 (10)</sup> ; c'est le cas de Revel.



Carte de l'occupation du sol dans la commune de Revel de l'époque antique à la fin du Moyen Âge.

## Revel, bastide médiévale

La construction de la bastide débuta le 8 juin 1342 en exécution des lettres royales de Philippe VI de Valois.

La charte de fondation de la ville est constituée de 89 articles qui se suivent dans le désordre et établissent l'organisation de la bastide, des obligations, des droits et privilèges accordés aux habitants. Les institutions de Revel reposent

<sup>124</sup>. MALARY S., op. cité, pp. 98-99.

<sup>125</sup>. MALARY S., op. cité, pp. 89-90.

<sup>126</sup>. MALARY S., op. cité, p. 84.

<sup>127</sup>. MALARY S., op. cité, pp. 138-139.

<sup>128</sup>. DOUMERC Gustave, *Histoire de Revel en Lauragais*, Albi, 1976.

<sup>129</sup>. BERTHE Maurice, *ouvr. cité*, p. 100.

<sup>130</sup>. BERTHE Maurice, *ouvr. cité*, p. 101. DOUMERC Gustave, *ouvr. cité*, p. 176.

<sup>131</sup>. BERTHE Maurice, *ouvr. cité*.

essentiellement sur la charte de fondation.

Le texte de 1342 fournit des indications précises sur les conditions mêmes de la fondation : chaque habitant recevait un lot à bâtir de cinq brasses et une raze de large sur onze brasses et trois razes de long ; il s'engageait à y bâtir sa maison dans les trois ans à venir. Des terrains, servant à la dépaissance des troupeaux ont aussi été accordés aux futurs résidents.

La charte prévoyait aussi la construction de l'église, de plusieurs chapelles et déterminait l'emplacement du cimetière.

La ville de Revel arbore le plan type des bastides du XIV<sup>ème</sup> siècle avec sa halle centrale autour de laquelle s'articulent les maisons.

quadrillage des rues et délimitent donc la superficie de la bastide.

Dans un premier temps, quatre portes permettaient l'accès à l'intérieur de l'enceinte.

Plus tard, leur nombre passera à huit. Aux quatre entrées se trouvaient des « *padouenés* » c'est-à-dire des terrains en friche qui servaient de dépaissance aux animaux.

L'enceinte, qui avait presque la forme d'un polygone, était constituée d'une muraille bordée d'un fossé qu'alimentaient les eaux du Sor.

Les consuls de Revel avaient dû traiter avec l'Abbé de Sorèze qui les autorisa à détourner une partie des eaux du Sor à partir du Pont-Crouzet en creusant un canal qui irait jusqu'au Padouvenec de Sorèze (actuel moulin du Roy).



Extrait du plan cadastral napoléonien de Revel (1831).

La place est encadrée de couverts à arcades. Les rues se coupent toutes à angle droit. Des vestiges de maisons à colombages et à encorbellements peuvent être admirés encore aujourd'hui dans certaines rues de Revel telle la rue de Soeurs.

Le tracé de la ville offre encore une régularité remarquable. L'étude de cartes anciennes et du plan cadastral de 1831 démontre que, hors les murs, la maille orthogonale de la ville se poursuit assez loin dans la campagne environnante où elle a servi de support à l'extension récente de la ville. Le tracé initial de la bastide avait en effet été considérablement réduit, comme ce fut souvent le cas, lors de la construction de l'enceinte en 1355.<sup>132</sup>

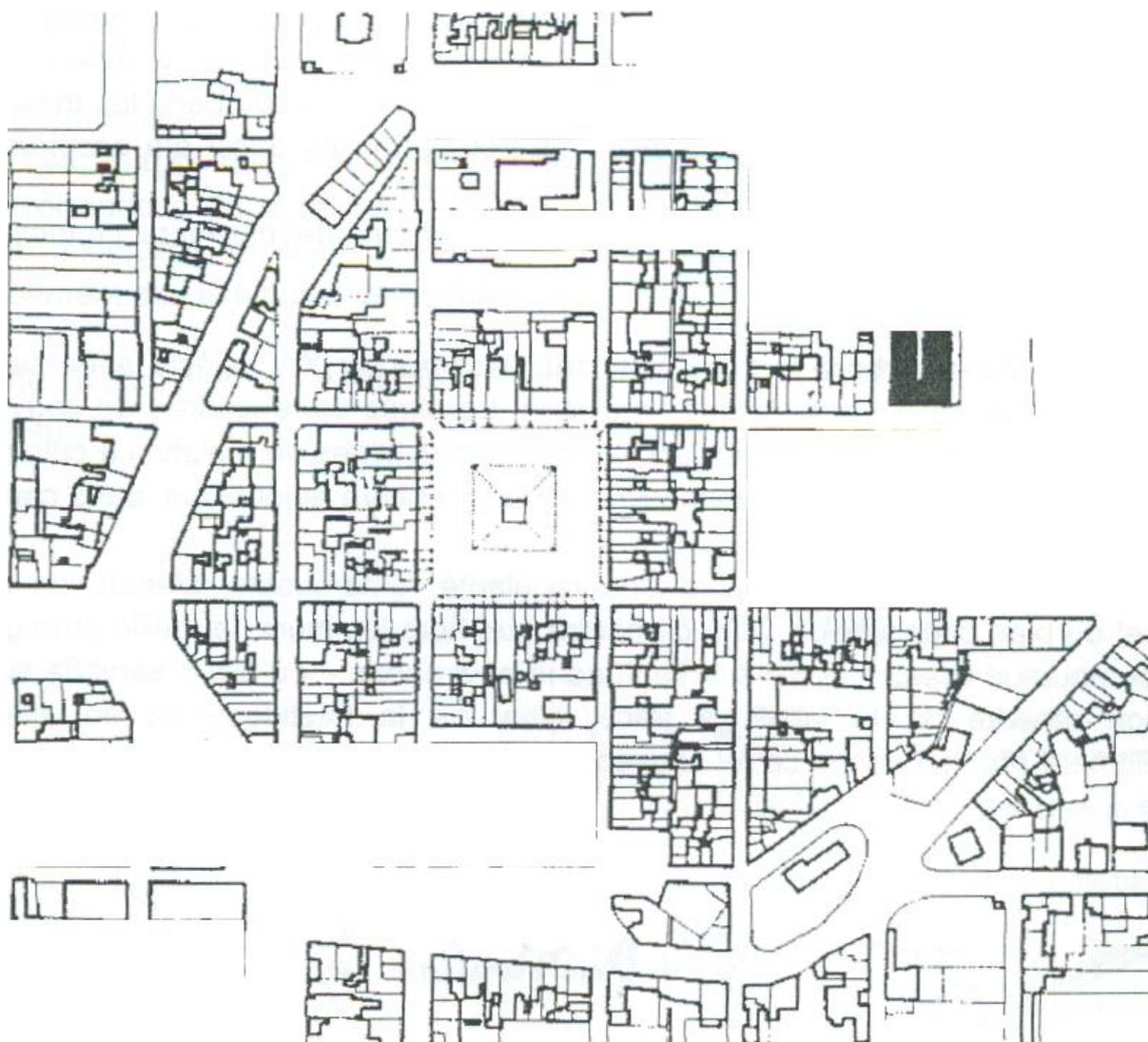
Les fortifications ont entraîné une rupture dans le

Six moulins banaux furent construits sur cette dérivation du Sor.

La fondation de Revel a entraîné des modifications dans l'occupation du sol en ce sens que la bastide a attiré dans ses murs les habitants des petits villages alentour, empêchant dès lors tout développement.

Selon Monsieur Berthe, la création de bastides a résulté plus de la restructuration de l'habitat et de la concentration des populations rurales dispersées que d'un rassemblement d'habitants issus d'une poussée démographique.

<sup>132</sup>. LAURET A., MALEBRANCHE R., SERAPHIN G., *Bastides villes nouvelles du Moyen Âge*, p. 214-1988.



*Plan de Revel, extrait de l'ouvrage Bastides, villes nouvelles du Moyen Âge cité en bibliographie.*

## LES DOMINICAINS À REVEL

par Bernard MONTAGNES

Les frères de l'ordre des Prêcheurs, qu'on nommait jadis Jacobins (nom de leur couvent Saint-Jacques de Paris), que nous appelons aujourd'hui Dominicains (nom de leur fondateur), ont un rapport tout particulier au Midi toulousain : Saint-Dominique a commencé son œuvre par la fondation de Prouilhe en 1207 et l'a poursuivie par la fondation du premier couvent de l'ordre à Toulouse en 1215-1216.

La première expansion de l'ordre dans le Midi a formé une province de Provence dont le territoire couvrait toute la France méridionale de langue d'oc depuis l'Atlantique jusqu'aux Alpes : les cartes de l'Occitanie actuellement publiées en donnent à peu près la configuration.

La province de Provence comprenait un réseau de 55 couvents fondés entre 1215 (Toulouse) et 1310 (Buis-les-Baronnies).

En 1303, ce vaste territoire a été divisé en deux provinces, l'une à l'ouest, appelée province de Toulouse, l'autre à l'est, gardant le nom de province de Provence.

Comme la limite entre les deux passe entre Carcassonne et Narbonne, le Lauragais se trouve sur le territoire de la province de Toulouse.

L'ordre était implanté dans les principales villes de la région :

sans compter Prouilhe (où le Monastère des sœurs était doublé d'un couvent de frères) et Toulouse, il faut mentionner Montpellier (1220), Narbonne (1220), Carcassonne (1247-1252), Castres (1258-1263), Pamiers (1269-1270), Albi (1275-1276).

Or, au XIV<sup>ème</sup> siècle, la province de Toulouse poursuit son expansion par une seconde vague de dix fondations qu'on pourrait dire destinées à remplir le tissu interstitiel.

Voici comment Revel s'insère dans la liste d'ensemble :

- 1321 - Marciac (Gers) et Belbez (Dordogne)
- 1324 - Limoux (Aude)
- 1335 - Port Sainte-Marie (Lot-et-Garonne)
- 1344 - Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées)
- 1350 - Fanjeaux (Aude)
- 1355 - Mauvezin (Gers)
- 1372 - L'Isle-en-Dodon (Haute-Garonne)
- 1377 - Revel (Haute-Garonne)
- 1386 - Auch (Gers)

Une onzième fondation, plus tardive et mal datée, à la Réole (Gironde).

À Revel, les Prêcheurs se sont établis en 1377, trente-cinq ans après la fondation de la bastide, huit ans après le transfert des reliques de Saint-Thomas d'Aquin à Toulouse (en 1369).

## À qui revient l'initiative de fonder ce couvent ?

Les deux documents les plus anciens concernant le couvent de Revel sont :

- une lettre du roi Charles V donnée à Senlis en juillet 1377 qui exonère de toute taxe deux arpents de terre pour la construction du couvent et de l'église des frères Prêcheurs de Revel.
- une bulle du pape Clément VII, donnée à Avignon le 31 décembre 1380, adressée au prieur et aux frères dominicains de Revel, autorisant, pour aider à construire l'église et le couvent, à prélever jusqu'à 500 florins d'or sur les biens mal acquis qu'on ne sait à qui restituer.

Le premier de ces documents, conservé aux archives nationales et connu depuis longtemps, attribue la fondation au duc Louis d'Anjou, frère du roi, gouverneur du Languedoc.

Le second, que j'ai découvert aux archives vaticanes, présente la fondation à Revel, sous le titre de Saint-Thomas d'Aquin, comme une conséquence du transfert des reliques du saint docteur à Toulouse.

En acceptant de s'établir à Revel, les Dominicains répondaient à une offre qui leur était adressée non seulement par le gouverneur du Languedoc mais aussi probablement par quelque famille du lieu.

Au XVII<sup>ème</sup> siècle, les frères étaient convaincus (mais sans avoir de documents pour le prouver) que les seigneurs de Belloc dont ils recevaient une rente annuelle de trente sétiers de blé étaient fondateurs et protecteurs du couvent. Le couvent possédait un pré à Vauré, donné (pensaient-ils) au temps de la fondation par la famille de Belloc.

L'emplacement que les Dominicains ont occupé du début à la fin est celui que décrit le cadastre de 1690, tome III, folio 344 :

« Les Pères jacobins de lad.ville tiennent noblement (= sans être assujettis à aucune taxe foncière) dans l'enclos de lad.ville et du levant la place une église, cloître et jardin ; confronte du levant les escoussières de la ville, midy la rue des frères, couchant lad.place, septantrion demoiselle Isabeau de Callagues, Antoine Auger, Charles Salvaing, Guillaume Bardou, héritiers noble Jean Dandrieu, M<sup>e</sup> Daniel Poitevin, Pierre Rieux, héritiers Jacques Vigourous, Estienne Armengau et Guillaume Guilhaumon. Contient l'église : demy lougade, deux onces et demy ; le bastiment et maison du couvant : deux lougades et demy, demy-cart ; jardin : vingt une lougades ».

Pour avoir une idée exacte de ce qu'était le couvent avant les guerres de religion qui devaient le ruiner, il faut tenir compte que le bâti dont le cadastre de 1690 indique la surface est celui reconstruit après les destructions, notablement plus réduit par rapport aux édifices du XIV<sup>ème</sup> siècle.

De plus, une partie de l'emplacement primitif a été aliénée : les maisons édifiées en bordure de la rue de Sorèze (celles dont le cadastre indique les noms des propriétaires) l'ont été sur une bande de terrain cédée par les Dominicains. Aucun document ne permet de savoir si, au commencement, la place où les frères se sont établis leur a été donnée ou s'ils l'ont acquise. Mais l'état des lieux permet de formuler une observation plus importante.



Moine des XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup>  
d'après une gravure  
ancienne.

Dans les villes anciennes, un nouveau couvent ne trouvait d'emplacement libre qu'à la périphérie, le plus souvent hors les murs. Or à Revel, il en va tout autrement : l'emplacement libre se trouve au centre de la bastide et couvre une fraction notable de la surface de la ville.

D'où il faut tirer deux conclusions :

-1/ qu'en 1377 la bastide n'était encore que faiblement peuplée ; le nombre de 3.000 habitants est celui qu'atteignait la population de Revel à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, certainement pas à la fin du XIV<sup>ème</sup>.

-2/ que les Prêcheurs, en acceptant l'invitation qui leur était adressée, décidaient de prendre part au développement de Revel : ils y voyaient un objectif correspondant à leur vocation apostolique.

Sans doute espéraient-ils que Revel deviendrait un centre urbain important. Faute de documents (les actes des chapitres généraux de 1376 à Bourges et de 1378 à Carcassonne sont incomplets, les actes des chapitres provinciaux sont perdus), on ne peut rien dire de plus.

Avant d'en venir au recrutement du couvent qui montrera l'une des manières dont s'est opérée la symbiose entre les Dominicains et les Revelois, je dois en finir avec les constructions.

Le prieur Raymond Parent, dans le mémoire rédigé par lui en 1696, était en mesure de décrire la disposition des anciens bâtiments ruinés que les Dominicains avaient relevés de manière beaucoup plus modeste.

Le début de ce mémoire a subi quelques mutilations (d'où les coupures du texte qu'indiquent les points de suspension) :

*« L'église ancienne avoit environ treize canes de long, sans y comprendre le chœur et le presbytère (I.E. la partie où se tiennent les prêtres) et cinq canes de large, sans y comprendre les chapelles. Le chœur et le presbytère avoient huit canes de long, le chœur en avoit cinq de large comme l'église et le presbytère trois et demi, estant en angles ronds. Il y avoit quatre chapelles du côté du midi et quatre du côté de l'aquilon ; elles avoient douze pans de large dans ceuvre et environ trois canes de long. Les marques des quatre du côté d'aquilon restoient avant qu'on eust basti la petite église que nous avons aujourd'hui ; maintenant ne reste que les marques de trois. Le chœur et le presbytère estoient du côté d'orient, comme (...) pour les mesures qui en restent. La (...) l'église estoit du côté du couchant et dans (...) endroit où elle est aujourd'hui. Au côté (...)vers le midi estoit*

*le cloître dont les (...) chapiteaux et pieds d'estal estoient de (...) et la sacristie estoient derrière (...).*

*Autour du cloître estoit le chapitre et une chapelle, le réfectoire et autres offices. Et au-dessus estoit le dortoir (...) au midi. L'infirmerie estoit au-delà du cloître du côté d'aquilon, et les chambres des hostes (...) de midi. Au delà des bastiments estoit un (...) jardin jusqu'au chemin public qui est entre (...) enclos et les murs de la ville. Au milieu du jardin, il y avoit un grifoul avec un bassin ; on faisoit venir l'eau par des tuyaux souterrains du ruisseau qui faisoit moudre les moulins et passoit dans la ville avant qu'on eust fait la rigole du canal royal ».*

Si la description paraît embrouillée (compliquée encore par les lacunes du texte), qu'on aille voir ce qui reste de l'ancien couvent de Fanjeaux, édifié à peu près à la même époque et dont l'église est demeurée intacte : nef rectangulaire, couverte d'une charpente sur arcs diaphragmes, flanquée de chapelles de part et d'autre entre les contreforts, terminée par une abside plus étroite et plus basse (à Fanjeaux close par un mur droit et non voûtée ; à Revel de forme tournante donc de plan polygonal ce qui implique une voûte et des baies sur chacun des pans du polygone).

La disposition du reste des édifices conventuels autour du cloître (sacristie, chapitre, réfectoire, services, dortoir à l'étage, hôtellerie, infirmerie) et du jardin au-delà est des plus classiques (même si, à Fanjeaux, la reconstruction du XVIII<sup>ème</sup> siècle a bouleversé ce plan usuel).

Jamais, après les guerres de religion, le couvent de Revel ne retrouvera son allure de jadis : les faibles ressources, en argent comme en hommes, ne permettaient pas une reconstitution à l'identique.

## **Passons du bâtiment au personnel :**

L'effectif initial, exigé par les constitutions de l'ordre, était de douze frères parmi lesquels devaient se trouver le prieur et le docteur : un couvent de Frères Prêcheurs est toujours une maison d'études.

Le premier groupe venait des couvents plus anciens et suffisamment peuplés mais, par la suite, le nouveau couvent devait pourvoir à son propre recrutement à l'intérieur de sa propre circonscription.



Cette circonscription se nomme la diète, de la distance qu'on pouvait parcourir à pied en un jour (*dies*) soit environ 25 kilomètres.

En août 1397, le chapitre provincial de Toulouse, fixant les limites entre la diète du couvent Saint-Dominique de Fanjeaux et celle du couvent Saint-Thomas de Revel, attribue la ville de Castelnaudary à Fanjeaux.

Jusqu'à là les frères de Revel avaient prêché à Castelnaudary (en 1388, le lecteur - ou docteur - du couvent de Revel reçoit un franc d'or pour y avoir prêché la semaine sainte et pour Pâques).

C'est dire que le recrutement du couvent s'effectuait dans une partie du Lauragais d'une vingtaine de kilomètres de rayon autour de Revel ; dans ces conditions, la plupart des frères devaient être des Révélois.

Or, jusqu'à la ruine du couvent par les guerres de religion, l'effectif a été supérieur à douze ; en 1557, les seize frères qui prennent part à une délibération conventuelle ne constituent qu'une partie (la plus notable, il est vrai) de la communauté.

Aussi étaient-ils en mesure d'essaimer ; en 1547, le couvent de Revel délègue le frère Jean Magnely pour fonder un nouveau couvent à Quillan. L'ampleur des bâtiments permettait de loger vingt-cinq conventuels et même d'y recevoir, en juillet 1440, le chapitre provincial.

De quelles ressources vivaient-ils ?

D'une part du fruit de leur prédication (comme on en trouve trace dans les comptes de la ville de Castelnaudary en 1388 ou dans ceux de la ville de Revel en 1514-1515 (celui qui a prêché pour la fête de Saint-Thomas et pour la Passion reçoit quatre livres quinze sols), d'autre part des revenus que leur procurent les donations qui leur ont été faites ou les fondations de messes pour les défunts (I.E., les obits).

La règle suivie partout pour la gestion financière consistait à transformer les donations ou les

fondations en propriétés foncières dont la rente permettait de faire face aux besoins.

Un couvent se trouvait plus sûrement ruiné par la perte de ses archives que par la destruction de ses bâtiments car il ne pouvait plus recouvrer ses revenus.

Aussi, après le pillage du couvent par les huguenots à trois reprises, fallait-il reconstituer les archives avant de relever les édifices.

Le succès des Dominicains à Revel se mesure au nombre élevé d'obits fondés dans leur couvent par les Révélois qui choisissaient de se faire ensevelir dans leur église ou dans leur cloître et qui tenaient à s'assurer la prière des frères. Cette forme d'économie repose sur un échange de services.

Pourtant tel n'était par l'idéal de pauvreté mendicante qu'avait voulu Saint-Dominique ; ainsi s'expliquent les sursauts qu'on observe à Albi, à Toulouse, dans les années 1490, pour revenir à l'idéal primitif et vivre sans revenus.

Le couvent de Revel s'est associé à ce mouvement de renouveau. Mais il était difficile d'échapper longtemps aux contraintes économiques d'un monde dans lequel la pauvreté mendicante n'avait plus sa place.

Les Dominicains de Revel ont été des prédicateurs dont l'activité n'a laissé que trop peu d'indices mais aussi des théologiens qu'on découvre au hasard des documents conservés. En 1454, le frère Guillaume Michel, appelé à déposer à Toulouse pour l'enquête en vue de la canonisation de Vincent Ferrier, est licencié en théologie. En 1561, le frère Germain de Torta est nommé à Avignon pour enseigner la théologie afin de devenir maître en théologie. En 1574, le frère Jean Mainier est chargé de cours à l'université de Toulouse ; en 1580, il est nommé maître en théologie.

Plus significatif de l'atmosphère dans laquelle ont vécu les Dominicains de Revel, leur couvent a adhéré en 1478 au mouvement de réforme, autrement dit de renouveau, qui l'a emporté à Castres, à Albi, à Toulouse et qui a abouti à la création de la congrégation de France, détachée de la province de Toulouse. La congrégation a tenu son chapitre au couvent de Revel en 1566. Les frères aspiraient à retrouver l'inspiration de Saint-Dominique autant pour la prédication apostolique que pour la pauvreté mendicante. Or ce renouveau a préparé spirituellement et intellectuellement les frères à résister aux séductions du nouvel évangélisme à la manière des huguenots ; dans d'autres régions les défections ne seront pas exceptionnelles, à Revel (comme à Castres) la résistance ira jusqu'au sacrifice de la vie.

Par trois fois Revel a eu à souffrir des violences pour cause - ou sous prétexte - de religion.

Une première fois en 1567, le 29 septembre, où les Dominicains sont chassés par les huguenots et leur couvent pillé mais une quinzaine de frères peuvent revenir peu de temps après :

« *Les religieux qui avaient échappé à la fureur des rebelles et qui s'étaient retirés de la ville, y étant retournés peu de jours après, c'est-à-dire après que les rebelles en furent sortis, ils n'y trouvèrent que les murailles* » (Mémoire du P. Raymond Parent en 1695).

Une deuxième fois en 1576, le 13 décembre, où les protestants qui s'emparent de Revel massacrent plusieurs frères ce dont le chapitre général de Rome, en 1580, fait mémoire comme victimes des hérétiques.

« *Le frère Sébastien Mennet, prêtre, et le frère Raymond Tireville, prêtre, tous deux du couvent de Revel, ont été d'abord transpercés à coups d'épée puis jetés dans un puits, en même temps que de nombreux fidèles de Revel, en 1577. Le frère Raymond de Cannerie, prêtre, du couvent de Rieux, atteint d'un coup de feu sous les murs de Revel, a été tué la même année 1577* » (Actes du chapitre de Rome).

Ces indications brèves se recommandent par trois caractères :

- 1/ par leur sobriété (trois victimes parmi les Dominicains, plusieurs catholiques de Revel) ;
- 2/ par le caractère officiel du document où elles figurent (actes d'un chapitre général, destinés à l'ordre entier) ;
- 3/ par la source d'où elles proviennent (à ce chapitre de Rome en 1580 la congrégation de France - devenue province d'Occitanie - était représentée par son provincial, Flour Provins et par son définitiveur, Jacques de Lapalu du couvent de Toulouse, susceptibles, le second surtout, d'être exactement informés).

Elles rendent suspect le récit maximaliste du massacre de vingt et un Dominicains recueilli et propagé par Jean de Rechac, auteur dominicain plus fervent que critique ; sa version semble une amplification légendaire des renseignements authentiques publiés par le chapitre de 1580.

En 1577, l'église des Dominicains a été épargnée provisoirement ; elle a servi au culte des huguenots jusqu'au moment où ceux-ci, en 1590, ont construit un temple. Les protestants employèrent à cette construction une partie des matériaux de l'église des Dominicains qu'ils se décidèrent alors à démolir comme le reste du couvent l'avait déjà été.

Quand, en 1603, cinq frères (dont le P. Jean Mainier, déjà rencontré, était prieur) se réinstallèrent à Revel ; ils trouvèrent abri dans quelques masures que le couvent possédait sur la galerie de la place et qui avaient échappé à la destruction.

« *Ainsi les religieux se logèrent dans ces petites maisons où ils étaient dans une très grande pauvreté, ne subsistant que par les bienfaits et les aumônes des maisons de noblesse du voisinage de la ville. Ils faisaient le service divin et (les) prédications dans une petite boutique desdites maisons, ils s'appliquaient à l'administration des sacrements et à l'éducation du peu de jeunesse catholique qu'il y avait dans Revel. En sorte que, sans eux, l'exercice de la religion y eût été éteint. Ainsi l'attestèrent avec serment les habitants catholiques devant Me Jean Bertrand, juge, le 22 mai 1603* ». (Mémoire de Raymond Parent).

Sur l'emplacement de leur ancienne église, ils aménagèrent un lieu de culte plus modeste que vint bénir l'évêque de Saint-Papoul en avril 1603 (le siège de Lavaur, dont dépendait Revel, se trouvait sans évêque à ce moment-là).

Un troisième épisode de violence, en 1621, chassa à nouveau les Dominicains jusqu'en 1629.

Les frères n'eurent plus de domicile fixe à Revel, même si quelqu'un d'entre eux y venait de temps à autre, ne fût-ce que pour faire valoir leurs droits.

Dès 1628 pourtant, le maître de l'ordre permettait et ordonnait la reconstruction de quelques couvents ruinés dont celui de Revel et celui de Nîmes. Les catholiques reprenaient pied dans Revel. Le carême de 1628, prêché par le dominicain Pierre Comes, vicaire du monastère de Prouilhe, donne droit à un paiement par les consuls de cinquante livres tournois (somme difficile à obtenir puisque, le 28 octobre 1629, le vicaire de Prouilhe charge son frère, maçon à Villasavary, de venir à Revel réclamer le salaire qui lui était dû depuis un an).

En 1629, le prieur des Dominicains, Jacques Delom, rentre dans Revel, par l'autorité des commissaires royaux députés, pour démanteler les fortifications de la ville. En 1630, deux frères logeaient provisoirement dans une maison de la rue Saint-Antoine.

« *Et le 7<sup>ème</sup> de mars suivant (fête de Saint - Thomas d'Aquin), le service divin que les hérétiques avaient fait cesser l'an 1621 fut rétabli dans la salle basse de ladite maison et on commença d'y célébrer la sainte messe* ». (Mémoire de Raymond Parent).

En 1631, un arrêt du Parlement de Toulouse condamna les consuls de Revel à faire reconstruire l'église et le couvent des Jacobins de la ville en l'état où se trouvaient les bâtiments en 1621.

La même sentence fut confirmée, en 1636, par la chambre de l'Édit siégeant à Castres, preuve que jusque là rien n'avait encore été fait.

Jusqu'en 1643, les Dominicains durent demeurer dans des maisons particulières. Cette année-là, le 27 avril, « ils quittèrent la maison de Chauvet et se logèrent dans le couvent, où il n'y avait encore de bâti que deux chambres sur le jardin et deux autres sur la place, le réfectoire et l'église. Le tout en très mauvais état parce que, les religieux ayant convenu avec ceux de la R(eligion) P(rétendue) R(éformée) à la somme de 2.500 livres pour le bâtiment qu'ils étaient obligés de nous faire (...), ils reçurent cet argent et le baillèrent par avance aux Mrs Isaac Augé, charpentier, et Pierre Augé, maçon, frères, sur les biens desquels ils furent obligés de poursuivre décret. Ce qui fut cause que le bâtiment demeura dans l'état que j'ai déjà marqué jusques en l'année 1676, qu'on y ajouta deux chambres du côté du jardin, et on acheva de couvrir la garlande en 1681 et 1682 ».

(Mémoire de Raymond Parent).

Désormais l'effectif de la communauté ne dépassera jamais trois ou quatre religieux, trois noms étant mentionnés dans un état au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle ; au moment de la Révolution, ils n'étaient pas plus nombreux.

De leurs activités apostoliques à peu près aucune trace ne subsiste.

Sans doute participèrent-ils activement à la reconquête catholique d'une ville qui, en 1577, avait été l'une des places de sûreté données aux protestants. Un dénombrement du diocèse de Lavaur, en 1779, indique à Revel 1780 anciens catholiques, 1055 nouveaux convertis soit respectivement 63% et 37% : nouveaux convertis ou pseudo-convertis ? Convertis par conviction ou par force ? La question reste ouverte mais Revel fera figure, au XIX<sup>ème</sup> siècle, de terre de chrétienté où ne subsiste qu'une faible minorité de protestants.

Pour la même raison, semble-t-il, lorsque les doctrinaires qui tenaient l'école se retirent, en 1778, les Dominicains proposent leurs services par une affiche intitulée :

« *Projet d'un établissement de pension chez les P.P. dominicains de la ville de Revel* ».

Outre la Doctrine théorique et pratique de la Religion et des bonnes Mœurs, à laquelle on veillera avec l'attention la plus scrupuleuse, on s'engage à instruire les jeunes gens dans les Langues Française et Latine, l'Histoire, la Mythologie, la Géographie, les Mathématiques, la Physique, et les autres parties de la Philosophie moderne qui sont les connaissances vraiment

utiles auxquelles on les appliquera spécialement. On se flatte d'avance que leurs progrès ne demeureront jamais au-dessous de leur degré d'intelligence. Ce beau programme reçut-il le moindre commencement d'exécution ? Je ne sais. Mais les Dominicains de Sorèze, fils de Lacordaire, qui possédaient ce document, y voyaient comme l'annonce de leur propre programme d'éducation.

Une fois les Dominicains de Revel dispersés par la Révolution et leurs biens vendus à l'encan, la mémoire de ce chapitre de l'histoire religieuse de la bastide s'est peu à peu effacée.

En raviver le souvenir rend justice aux Frères Prêcheurs mais aussi aux gens de Revel dont ils ont partagé le sort durant un peu plus de quatre siècles.



# PIERRE-PAUL RIQUET HOMMAGE À CELUI QUI NOUS DONNA SAINT - FERRÉOL

Par Bernard Blancotte

Nous ne saurions retracer les événements qui ont marqué l'histoire de Revel depuis 650 années sans y inclure l'édification de Saint-Ferréol, et par là rendre un hommage à Pierre-Paul Riquet, baron de Bonrepos, qui nous donna ce prestigieux « *magasin d'eau* », si bien soudé au paysage depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle que pour tous il est le « *lac* » !

« *Il y a là l'exemple inimitable d'un ouvrage d'utilité publique se transformant avec l'aide du temps en un paysage pensé* », se plut à dire le poète F. Alibert (né à Carcassonne en 1873). Celui-ci, méditant sur le bel ordre de la nature face au lac, à la montagne et aux forêts plongeant dans cette retenue liquide (plus volumineuse que toute l'eau du canal du Midi amassée entre Toulouse et Béziers) ajoutait : « *C'est à Poussin que je songe sans me lasser, devant ces masses qui se contrebalancent sans lourdeur, ces eaux d'une profondeur de réflexion silencieuse et contenue...* ».

N'oublions pas que Saint-Ferréol, ancêtre des barrages actuels, porta longtemps le titre envié de plus grand et plus magnifique ouvrage hydraulique des temps modernes ! Nous nous devons de saluer Pierre-Paul Riquet qui fit œuvre d'artiste en ajoutant à la nature, à 360 mètres d'altitude, cet incomparable triangle d'eau, anciennement San-Farriol. Si ce réservoir n'occupe plus la première place en importance, il témoigne toujours de la mesure et de la majesté de l'œuvre conçue et menée à bien par « *Nostre Riquet* » pour alimenter son canal.

Appréciant la beauté, le calme, le charme incomparable de Saint-Ferréol, « *miroir* » de la Montagne Noire, on ne peut que louer Pierre-Paul Riquet ! Par la science dont il fit preuve, il sut donner le ton aux voix battantes des rigoles et des chutes d'eau. Et quelle habileté pour compléter la nature ! Saint-Ferréol inscrit son nom dans les travaux inouïs menés à la pelle et à la pioche par une armée d'ouvriers, lors de la construction « *de son canal* » qu'il appelait « *sa créature* », magnifique « *chemin d'eau* » qui allait enrichir les contrées méridionales ; une œuvre titanique pour réunir tous les ruisseaux de la

Montagne Noire, en retenir les eaux dans Saint-Ferréol et les conduire vers l'artère reliant la « *mer Océane à la Méditerranée* ».

Quatorze ans de travaux gigantesques de 1667 à 1681 ! Tout cela parce que l'homme qui avait conçu ce prodigieux projet en rendit possible la réalisation à force de volonté, se vouant à cette Oeuvre grandiose avec l'enthousiasme de la jeunesse, alors qu'il avait atteint la soixantaine. D'éminents spécialistes ont étudié depuis trois siècles, dans les moindres détails, le canal du Midi et ses transformations. Si nombreux sont les volumes tant du point de vue technique qu'historique ou économique qui ont été consacrés à ce canal, à son rôle d'axe de transport où passèrent successivement les barques de poste, les péniches halées par les chevaux et les automoteurs enfin, qu'il nous paraîtrait excessif, prétentieux même, d'ajouter aux remarquables études parues au fil des siècles.

Notre propos visera simplement à évoquer à grands traits les principaux événements qui jalonnent la vie de Pierre-Paul Riquet, à rappeler comment il eut la vision de son œuvre, à le montrer à l'ouvrage à travers la Montagne Noire et à Saint-Ferréol : étapes de la vie, fonctions, contexte historique, autant d'éléments déterminants pour les actions menées par ce bâtisseur.

## Un personnage hors du commun

Pierre-Paul Riquet, fils de Guillaume Riquet - notaire, personnage important - et de son épouse née Vial naquit à Béziers, la ville dont un poète latin déclara que « *si Dieu devait habiter la terre, c'est Béziers qu'il choisirait* ». C'est un 29 juin 1604 ou 1609 (les historiens n'étant pas d'accord faute d'avoir retrouvé l'acte de naissance, et selon Jean Girou, auteur de « *Nostre Riquet* » et Arnaud d'Antin de Vaillac, auteur de « *Connaissance du Canal du Midi* » ; pour celui-ci certains historiens se réfèrent à son acte de décès établi en 1680 mentionnant pour le défunt l'âge de 71 ans) que vint au monde Pierre-Paul Riquet. Ce jour là, on célèbre Saint-Pierre et

Saint-Paul, d'où les prénoms du nouveau-né. Pour la plupart des biographes, P.P. Riquet est le descendant d'une noble famille italienne, les Arrighetti.

Originaires de Florence, ceux-ci avaient embrassé la cause des gibelins au XIII<sup>ème</sup> siècle (partisans des empereurs germaniques) dans leur lutte sanglante contre les guelfes soutenant le pape. La défaite des gibelins devait contraindre les Arrighetti à fuir leur patrie et à se réfugier en Provence.

Après diverses francisations, de Ricquety en Ricquety et enfin Riquety, le nom de la famille florentine aurait abouti à celui de Riquet ; P.P. de Riquet serait ainsi de la même famille que Gabriel Riquetti de Mirabeau le « *flambeur de la Provence* » en 1789.

Pour Monsieur d'Armagnac del Cers, comte de Puymège, généalogiste (auteur des Vieux noms de France), les documents du cabinet des titres et les généalogistes ne sont pas d'accord sur l'origine de cette famille. Celui-ci se base sur le fait qu'il a relevé dans un ouvrage de Doat (magistrat du règne de Louis XIV), le nom de Riquet à la date de 1113. Pour lui, « *Riquet et Riquetti ne sont qu'un même nom* ». Il précise que « *le i final n'indique pas forcément une origine italienne. Cette lettre correspond au génitif latin et doit se traduire par de Riquet* ». La consonance méridionale du nom et l'affection portée au personnage en feront « *nostre Riquet* » pour reprendre cette appellation mise en valeur par le Docteur Jean Girou dans un livre qu'il consacra à Riquet.

Du père de Pierre-Paul Riquet - plus brasseur d'affaires que notaire et pratiquant l'usure - nous retiendrons qu'il s'occupait de la levée du produit du diocèse du Languedoc, se chargeant aussi de l'assèchement de l'étang de Capestang. En fait, la maison des Riquet à Béziers était une véritable banque. Pierre-Paul Riquet devait hériter de l'esprit d'entreprise de son père, du goût de l'économie et des finances.

L'enfant grandit, peu soucieux des convenances. Au collège des Jésuites, il n'est guère brillant élève en lettres humaines. Au grec et au latin, il préfère la *lenga mairala* ! Seules le captivent, les sciences et les mathématiques.

En 1618, un événement capital va marquer son enfance. Les États du Languedoc siègent à Pézenas. Le 12 Janvier 1618, il y est débattu d'un projet de canal entre Toulouse et Narbonne, projet émanant du biterrois Bernard Arribat. Pour lui, ce canal faciliterait le commerce. Ce projet « *considéré comme étant nuisible à l'intérêt*

*général et privé* », jugé insensé, est rejeté. Mieux « *tous ceux qui à l'avenir seraient tentés de reproduire un tel projet seraient passibles d'une poursuite légale* » !

Chez lui, le notaire Guillaume commente la décision des autorités du Languedoc et manifeste fermement son accord à ce projet. Cette idée hante le fils. On peut affirmer sans peine qu'il dut se promettre à ce moment-là, en secret, de réaliser le canal proposé par Bernard Arribat et aussi de redonner ennoblissement à sa famille... son père, accusé de détournements de fonds, ayant perdu sa qualité de noble à la suite d'un emprisonnement.

Le 18 juillet 1622, Louis XIII traverse Béziers avant d'aller mettre le siège devant Montpellier tenu par le duc Henri de Rohan, chef des Calvinistes.

Pierre-Paul Riquet a 18 ans ; assistant aux festivités en l'honneur du roi, le jeune homme prend la notion de l'autorité royale.

À 20 ans, le choix d'une carrière s'impose. Sa famille le verrait bien homme de robe. Sans l'intervention de sa mère et de son parrain connaissant le goût du jeune homme pour les mathématiques, il ne serait jamais entré dans les gabelles du Languedoc où il fit des débuts prometteurs en tant que commis. Charge délicate que percevoir cet impôt sur le sel institué sous Philippe le Bel en 1286, chaque roi par la suite « *faisant de la gabelle un impôt productif* » ! Les supérieurs de P.P. Riquet n'eurent qu'à se louer de ce « *fonctionnaire* ».

Marié à Catherine de Milhau, fort joliment dotée, et qui partagea les enthousiasmes de son époux, celui-ci va effectuer une belle carrière dans l'administration des gabelles : sous-fermier en 1651, fermier général en 1660 pour le Languedoc, Roussillon, Cerdagne. Sa charge va l'obliger à se déplacer constamment pour procéder au recouvrement du sel et contrôler les opérations de ses commis. Également fournisseur des armées de Louis XIV faisant la guerre aux Espagnols, jusqu'en 1659, Pierre-Paul Riquet se heurta aux difficultés de transport liées au déplorable état des chemins et des ponts qui entravaient le ravitaillement en marchandises et munitions.

Réaliste, il comprend vite qu'une voie d'eau faciliterait l'approvisionnement des armées et la fourniture en sel et denrées diverses du bas-Languedoc ainsi que les échanges commerciaux pour toute la province. « *On comprend, dans ces conditions, combien cet homme entreprenant et réaliste souhaitait la construction d'un canal qui*

*lui permettrait de véhiculer sel et denrées en tout temps, par bateaux contenant chacun plus de cent fois le chargement d'une charrette* », devait écrire G. Houlié (ingénieur au service des Canaux à Toulouse de juillet 1934 à septembre 1971, attaché pendant 23 années à l'aménagement hydraulique de la Montagne Noire).

## Sur les traces de Riquet dans la Montagne Noire

Ayant acquis un vieux château féodal situé à Bonrepos (non loin de Toulouse) sur la rive droite du Girou, près de Verfeil, P.P. Riquet le transforma en beau manoir pour sa famille. De là, il gagnait souvent Revel où il possédait des terres ainsi qu'en forêt de Ramondens. Pourquoi Riquet est-il venu à Revel ?

Il habite sur la place dans la maison Reverdy-Auriol (aujourd'hui Maury) et se lie d'amitié avec le fonctionnaire « royal » Pierre Campmas, un cap d'oustal (chef de maison) connaissant tous les secrets de la Montagne Noire : ruisseaux, torrents, sources, forêts. Parcourant la Montagne Noire avec Pierre Campmas ou se trouvant dans sa pièce de travail, au premier étage de la seigneurie de Bonrepos, Riquet se remémore les projets de ceux qui, bien avant lui, ont songé à creuser un canal ; cette idée n'était-elle pas dans les esprits depuis des siècles ?

L'historien Tacite, n'évoque-t-il pas dans ses écrits le projet d'un canal voulu par l'empereur Auguste à travers l'isthme gaulois pour éviter aux barques romaines le difficile franchissement des Colannes d'Hercule et un trop long détour pour gagner l'Océan ? Charlemagne n'avait-il pas eu le même dessein ? François I<sup>er</sup>, quant à lui, n'avait-il pas fait étudier en 1539 par l'archevêque Sisteron et François Conseil le plan d'une voie d'eau qui unirait l'Aude à la Garonne ? Une idée reprise par Charles IX.

En 1598, c'est Henri IV qui demande au Cardinal de Joyeuse d'étudier de près ce qui n'était que proposition depuis des siècles ! Riquet se souvient surtout de son compatriote Bernard Arribat qui, sous Louis XIII, avait envisagé de creuser un canal entre Toulouse et Narbonne. Et il a constamment à l'esprit, comme le dit si justement l'ingénieur G. Houlié, que « depuis le moment où le royaume de France a pris conscience de son homogénéité hexagonale, l'intérêt d'une liaison fluviale reliant l'Atlantique à la Méditerranée est devenue une évidence économique et militaire, en particulier pour faire cesser le passage obligatoire par le détroit de

*Gibraltar profitable aux revenus du roi d'Espagne à Cadix* ».

Riquet n'ignore pas que ses devanciers envisageaient d'aller au plus court pour joindre la Garonne à l'Aude en suivant le long couloir ouvert entre la Montagne Noire et les Pyrénées. À propos des pensées qui agitaient Riquet quant aux difficultés à trouver de l'eau pour alimenter un canal, on ne saurait mieux dire que G. Houlié (déjà cité) : « Riquet savait que les projets présentés jusqu'alors aux Souverains et aux États du Languedoc avaient avorté parce qu'ils ne garantissaient pas une alimentation en eau certaine durant la période sèche de juillet à décembre. Il avait longtemps médité sur ce problème ».

L'acquisition, en 1651, de la propriété de Bonrepos, avec ses 150 hectares de terres et ses 60 hectares de bois - où se trouvaient des sources bien placées pour créer des retenues d'eau dans les vallons voisins du château - lui permirent, avec les conseils du mathématicien et physicien Pierre Petit, de se faire une idée sur les quantités d'eau nécessaires à l'alimentation d'un canal de 9 toises de large avec 6 pieds d'eau reliant (dans un premier temps) Toulouse à Carcassonne.

Peu à peu, au cours de ses randonnées dans la montagne au-dessus de Revel, P.P. Riquet acquit la conviction que la solution du problème résidait dans ce château d'eau naturel : la Montagne Noire ! Et G. Houlié de préciser : « L'idée était fort simple, faire déverser dans le Sor les torrents de la Montagne Noire pour le grossir afin que, dérivé vers ce qui serait le plus haut point du canal, il pût alimenter les deux versants : celui de l'Ouest vers la Garonne et celui de l'Est vers l'Aude. Ce fut cette heureuse trouvaille (banale au demeurant) qui devait rendre le projet réalisable ». Mais encore fallait-il que Pierre-Paul Riquet poussât plus avant son étude !

Inlassablement Riquet, fasciné par les eaux de la Montagne Noire, explore le moindre recoin de ce réservoir d'eau. Point de départ de ses randonnées : Revel ! Tantôt à cheval, tantôt à pied, et toujours en compagnie de Pierre Campmas, Riquet gravit les pentes de la Montagne Noire, gagne les sommets, pénètre sous le couvert des forêts, vérifie les cours de la Vernassonne, de l'Alzeau, du Lampy, du Coudrier, du Rieutort, autant d'affluents du Fresquel. On les voit à la Loubatière, à Ramondens, à Montaut, Fontbruno, Arfons, les Martyrs.

De ses observations, Riquet conclut que pour rassembler les eaux des ruisseaux et des torrents

qui dévalent les pentes du versant méditerranéen il faudra les basculer sur le versant opposé. Il devra couper ces ruisseaux et torrents par une rigole courant à flanc de montagne, regrouper les eaux de la Vernassonne, de l'Alzeau, du Lampy, du Rieutort, les conduire sur le versant nord et les déverser ensuite dans le Sor, au lieu-dit Le Conquet pour grossir cette rivière. Ensuite ? Creuser une rigole en plaine pour prendre les eaux du Sor au Pont-Crouzet et les amener jusqu'à l'entrée de Revel à Port-Louis ; de là, les diriger vers le point de partage grâce à la « Rigole ». Le lit de cette rigole devra exploiter le moindre mouvement de terrain pour donner un certain rythme à l'écoulement. Ainsi, les eaux de la Montagne Noire arriveront-elles au point le plus haut où passera le canal : Naurouze bief de partage, ligne de faite délimitant à 189 m d'altitude les deux bassins fluviaux. Pierre-Paul Riquet, au cours de ses déplacements, cherchant le point de partage idéal, était parvenu à Montferrand, non loin de Villefranche.

Quel ne fut pas son étonnement lorsqu'il vit les eaux de la fontaine de la Grave se séparant d'elles-mêmes en deux sens opposés : vers l'ouest en direction de Toulouse et vers l'est en direction de Carcassonne. Le docteur J. Girou, dans son livre consacré à Riquet, rapporte une légende « qui voudrait que Riquet, s'étant soulagé d'un besoin naturel contre un arbre, vit son jet à terre se diviser en deux ruisselets divergents, l'un vers la mer, l'autre vers Toulouse ! Riquet savait maintenant avec certitude que pour alimenter le canal des deux mers, il fallait conduire les eaux à Naurouze ; ce col était la vraie ligne de partage des eaux ; Naurouze devait devenir le robinet de distribution ». Plus tard il lui faudrait envisager de construire un bassin pour alimenter le canal afin de stocker l'eau en prévision de sécheresse. Mais que d'obstacles avant de passer à l'action ! Il lui faut très vite convaincre l'autorité royale. Pour établir la preuve de ce qu'il avance, il bouleverse le parc de son château de Bonrepos et réalise la maquette des différentes pièces du canal dont il rêve, avec rigoles d'alimentation en eau. Ayant apprécié l'œuvre en réduction, un de ses amis, Monseigneur d'Englure de Bourlemont, arche-vêque de Toulouse, incite Riquet à s'adresser à Colbert.

### L'homme qui n'entend ni grec, ni latin

Cette lettre adressée au grand commis Colbert pourra paraître assez longue mais, étant le document de base qui déclenchera par la suite l'approbation royale, nous nous devons de la reproduire in extenso :

« A Bonrepos, 26 novembre 1662

*Je vous escrivis de Perpinian le XXVIII du mois dernier au subject de la ferme des gabelles du Roussilhon et aujourd'huy je fais mesme chose de ce village, mais sur un subject bien esloigné de cette matière là. C'est sur celle du dessein d'un canal qui pourrait se faire dans cette province du Languedoc pour la communication des deux mers Occéane et Méditerranée, vous vous estonnerés Monseigneur que j'entreprene de vous parler d'une chose qu'aparement je ne cognois pas et qu'un homme de gabelles se mesle de nivellage. Mais vous excuserez mon entreprise lorsque vous saurez que c'est d'ordre de Monseigneur l'archevêque de Tolose que je vous escris. Il y a quelque temps que ledit seigneur me fit l'honneur de venir en ce lieu, soit à cause que je luy suis voisin et omager ou pour savoir de moy les moyens de fere ce canal, car il avoit ouy dire que j'en avais fait une estude particulier. Je luy dis ce que j'en savois et luy promis de l'aller voir à Castres à mon retour de Perpinian, et de le mener sur les lieux pour luy en fere voir la possibilité. Je l'ay fait, et ledit seigneur en compagnie de Monsieur l'evesque de Saint-Papoul et de plusieurs autres personnes de condition a esté visiter toutes choses qui s'estant trouvées comme je les avois dites. Ledit seigneur Archevesque m'a chargé d'en dresser une rellation et de vous l'envoyer, elle est icy incluse mais en assez mauvais ordre, car, n'entendant ni grec ni latin et à peyne sachant parler françois, il n'est pas possible que je m'explique sans begayer ; aussi ce que j'entreprends est par ordre et pour obeyr et non pas de mon mouvement propre.*

*Toutes foix Monseigneur, s'il vous plaict de vous donner la peyne de lire ma rellation vous jugerés qu'il est vray que ce canal est faisable, qu'il est à la vérité difficile à cauze du coust mais que regardant le bien qui doit en arriver l'on doit fere peu de considération de la despense. Le feu roy Henri quatriesme ayeul de nostre Monarque désira passionement de fere cest ouvrage. Feu Monsieur le Cardinal de Joyeuse avoit commansé d'y fere travailler et feu Monsieur le Cardinal de Richelieu en souhaitoit l'achevement, l'histoire de France, le recoeil des œuvres dudit sieur cardinal de Joyeuse et plusieurs autres escrits justifient cette vérité. Mais jusques à ce jour l'on n'avoit pas pansé aux rivières propres à servir ni sceu trouver de routtes aizées pour ce canal, car celles qu'on s'estoit alors imaginées estoient avec des obstacles insurmontables de rétrogradations de rivières et de machines pour eslever les eaux. Aussi crois je que ses difficultés ont toujours cauzés le dégout et recullé l'exécution de l'ouvrage. Mais aujourd'huy*

*Monseigneur, qu'on trouve de routes aizées et des rivières qui peuvent estre facilement destournées de leurs anciens lits et conduites dans ce nouveau canal par pente naturelle et de leur propre inclination, toutes difficultés cessent, excepté celle de trouver un fonds pour servir aux frais du travail. Voux avés pour cella mille moyens, Monseigneur, et je vous en présente encore deux dans un mien mémoire cy joint cy afin de vous porter plus de considérer que la facilité et l'assurance de cette nouvelle navigation fera que les destroits de Gibraltar cessera d'estre un passage absolument nécessaire. Que les revenus du Roy d'Espagne à Cadix en seront diminués, et que ceux de nostre Roy augmanteront d'autant sur les fermes des entrées et sorties des marchandises en ce royaume, outre les droicts qui se prendront sur ledit canal qui monteront à des sommes immenses, et que les subjects de sa Majesté en général profiteront de mille nouveaux commerces et tireront de grands avantages de cette navigation. Que s'y j'aprans que ce dessein vous doibve plaire je vous l'envoere figuré avec le nombre des escluses qu'il conviendra fere et un calcul exact des toises dudit canal, soit en longueur soit en largeur. Je suis etc. ».*

(Références : Archives du canal, liasse I n° 6).

Pierre-Paul Riquet, comme indiqué dans cette lettre, y joignit un Mémoire détaillé intitulé : « *Relation pour la jonction des Mers Océane et Méditerranée* ».

Ce mémoire est de la plus haute importance. Riquet y expose ce qui avait fait échouer les projets de ses adversaires ; à savoir la difficulté des eaux à la hauteur des « *Pierres de Naurouze* ».

En voici les passages essentiels :

« *En douze lieues de pays, dit-il, on ne trouvoit ni ruisseau ni rivière qui fit fournir d'eau à suffisance pour ce canal, et c'étoit pour cela qu'on s'imaginoit de pouvoir faire rétrograder à contre-mont la rivière de l'Arriège : ce qui avoit été trouvé inexécutable. Il ajoutait que les moyens de donner de l'eau à ce canal avoient été jusqu'alors cachés à tout le monde, et que néanmoins il en existait de naturel et presque sans obstacles. Mais ce qui me semble le plus important disoit-il, est d'avoir d'eau à suffisance pour le remplir, et de le conduire à l'endroit même où il est le point de partage. Ce qui se peut aussi faire avec facilité, prenant la rivière du Sor, près la ville Revel, qu'on conduira par pente naturelle, puisqu'il se trouve neuf toises de descente depuis ledit Revel jusqu'au point de partage, et que le pays est uni et sans éminence* ». (À noter que

dans ce premier projet de Riquet, il avait placé le point de partage des eaux dans la paroisse de Saint-Félix de Caraman auprès de Graissens. Ce choix présentait l'inconvénient d'une trop grande élévation : aussi, l'année suivante, Riquet se déterminait-il à baisser son point de partage jusqu'à la fontaine de la Grave, au-dessous des Pierres de Naurouze).

Le mémoire précise encore :

« *Il est encore aisé de conduire, le ruisseau appelé le Lampy, dans le lit de la rivière de Revel, distante d'environ quinze cents pas l'un de l'autre. Il est pareillement facile de mettre dans ledit Lampy un autre ruisseau appelé l'Alzeau, distant d'environ cinq quarts de lieue, et par conséquent plusieurs autres eaux qui se rencontrent dans cette conduite. De sorte que jointes ensemble, étant comme elles sont toutes sources vives et de durée, elles formeront une grosse rivière qui menée au point de partage, rendra le canal suffisamment rempli des deux côtés pendant toute l'année, et jusqu'à six pieds de hauteur sur neuf de toises de large, si bien que la navigation sur ce canal seroit sans difficulté* ».

(Références : Histoire du Canal de Languedoc, rédigée sur des pièces authentiques conservées à la Bibliothèque Impériale et aux archives du Canal par les descendants de Pierre-Paul Riquet de Bonrepos - Imprimerie de Crapelet à Paris 1805).

Dans ce mémoire, Riquet présentait trois plans relatifs à la direction du Canal. À savoir : conduire le Canal vers la rivière d'Agout, de la rendre navigable jusqu'à son embouchure dans le Tarn et cette rivière-ci étant navigable, la joindre à la Garonne auprès de Moissac. Mais il faisait observer qu'il aurait des difficultés « *au navigage contre-mont la rivière d'Agout et du Tarn par suite des fréquentes chaussées de moulins* ». Dans un second plan, et pour éviter les obstacles précités, il indique clairement qu'il faut renoncer aux rivières de l'Agout et du Tarn. Il souligne le fait que, depuis le point de partage jusqu'à la rivière nommée le Girou, il y a environ trois lieues de pays plat. Le Girou entre dans l'Hers qui se jette dans la Garonne à sept lieues de là et à trois lieues au-dessus de Toulouse. C'est par le moyen de ces deux rivières qu'il formait ce Canal. Le troisième plan est tout entier dans une réflexion de P.P. Riquet qui fait suite aux observations précédentes.

Il écrit :

« *S'il est de nécessité absolue de faire passer le Canal auprès de Toulouse, cela se pourroit encore facilement faire, car il est aisé de porter*

*dans les fossés de cette ville, à cause que le terrain est uni et nullement montueux. Aussi est-il vrai que cette route est plus facile, car le terrain est tellement de niveau, que quatre écluses suffiroient pour vinq-cinq lieues de France, et la navigation en seroit d'une aisance sans pareille, et dans un calme parfait. Car on ne prendroit que les eaux nécessaires pour l'entretien du Canal, laissant épancher les superflues dans leurs vieux lits. Et pareille chose pourroit se faire depuis le point de partage jusqu'à la robine de Narbonne, de sorte que la navigation seroit sans peine et sans danger, et traverseroit deux des plus belles et abondantes provinces du monde, la Guyenne et le Languedoc ».*

C'est ce courrier que rédigea Riquet (le 26 novembre 1662) à Colbert qui, à l'époque, était contrôleur-général des finances. S'occupant d'ouvrir à la France de nouvelles sources de richesses, Colbert ne pourrait qu'être séduit. La paix du moment permettait à ce ministre de se livrer aux entreprises propres à ranimer l'industrie et à fonder le commerce. *« Ce plan de la jonction des mers ne pouvait être proposé dans une période plus favorable. Nettement exposé, le plan de Riquet excita l'admiration de Colbert et le ministre fit aisément passer ce sentiment dans l'âme du Roi ».*

(Références : Archives du Canal C.B.B. n° 22).

Perfectionniste, Riquet n'envisageait-il pas également de joindre « Cette » à Beaucaire et de creuser un Canal latéral à la Garonne ? Les commissaires chargés d'étudier le projet signalent à Colbert l'avantage que l'on pourrait tirer de ce vaste plan : accroître le commerce en direction de l'Allemagne et de la Suisse.

Riquet se rend à Paris donner des détails à Colbert. Infatigable, il va à Briare pour observer le mécanisme des écluses. De retour en Languedoc, sans attendre les autorisations des commissaires et experts - qui du reste établiront un rapport favorable - Riquet creuse un canal d'essai et démontre que les eaux de la Montagne Noire peuvent atteindre aisément le seuil de Naurouze.

## **Naissance de la Rigole et Édité de Louis XIV**

Les pioches, les pelles, les haches, en juillet 1665, commencèrent à tailler dans la forêt de Ramondens puis à creuser un fossé dans les flancs de la montagne. Notre future Rigole naquit ainsi dans le fracas des mines et le craquement des arbres abattus. De la Galaube, on passa à Galetis. De Galetis on progressa jusqu'au Conquet puis le fossé atteignit les Cammazes. En

poète, le docteur J. Girou écrit : *« Dans cette dévastation des forêts et des monts, Riquet gardait saine mesure, il allait même créer une harmonie où seraient unis l'Art et la Nature ; il allait ajouter aux monts une parure bocagère ; c'est encore le merveilleux escalier d'eau qui part de la Galaube, descend pas à pas des monts pour devenir Rigole de la Plaine ».*

Cette Rigole d'essai, où passait-elle ? Notamment dans les environs de Revel ? Jacques Batigne en a reconstitué le tracé. Ce fut achevé dans les premiers jours d'octobre. Peu avant, le 28 septembre 1665 Riquet, entre deux travaux, pouvait écrire de Revel à Colbert :

*« Ce n'est pas sans raison que l'on dit qu'en mangeant l'appétit vient ; la vérité de ce rébus se trouve dans l'exécution de mon entreprise. Je l'avois commencée par une petite Rigole d'essai, et je la continue par une qui pourroit faire la grande déviation dans une moindre besogne que la mienne, estant vray que la quantité que je conduis à Naurouze serait presque suffisante pour servir à l'entretien d'un canal comme celluy de Briare. Le malheur est que cet accroissement de travail et des pluyes qu'il fait dans ce pays icy depuis quinze jours, reculent l'achèvement et augmentent la despense, la dite despense s'approchera de la somme de 50.000 livres... Peu de gens avoient foy pour la réussite, et maintenant qu'on ne la voit plus douteuse, la plus part disent que ce que j'ay fait tient du miracle, que cela ne se pouvoit sans le secours de Dieu ou la participation du Diable. Je conviens du premier, et du reste l'on me fera justice quand on dira de moy que j'ay quelque peu de nature, point d'art, et que je ne suis pas magicien ».*

Impossible d'oublier que cette Rigole de la Plaine joua un rôle important durant le creusement du Canal ! Elle servit en effet à transporter des matériaux (bois et pierres) venant de la Montagne Noire qui, rassemblés à Revel, étaient chargés sur des barques pour gagner les chantiers du Canal dès 1668. Des incidents fâcheux marquèrent le creusement de cette Rigole : les eaux du Sor détournées pour l'alimenter furent cause d'une réduction dans l'approvisionnement en eau de Revel.

Dès lors, les tanneries, teintureries et fabriques où l'on travaillait la laine se trouvèrent gênées dans leur fonctionnement par manque d'eau ; de même pour les moulins, dont ceux de Riquet (cédés par la bastide en 1658). Pour cette raison, Riquet ordonna la construction du Moulin du Roi, afin de remplacer les moulins qui n'étaient plus en état d'être utilisés.

La vérification de cette Rigole fut effectuée par M.M. de Bezons et de Tubeuf accompagnés de M. de Clerville, du sieur René Janse et de M. de Fleury, trésorier de France à Montpellier. Le 9 novembre 1665, ils ne purent que constater le triomphe de Riquet. Détournées, les sources de la Montagne Noire pouvaient alimenter le bassin de distribution de Naurouze ! Après que les commissaires eurent rendu compte à Colbert et que le chevalier de Clerville eut établi le devis de « *la première entreprise* » Toulouse - Trèbes, soit 3.677.065 livres, Louis XIV, par édit du mois d'octobre 1666, ordonna « *dans un style noble et élevé* » la « *construction du Canal de navigation et communication des deux Mers* ».

Un arrêt du conseil déclarait « *qu'un ouvrage qui exigeait une attention continuelle et des dépenses journalières ne pouvait sans inconvénient être confié à une régie publique et qu'il était plus avantageux et plus sûr d'en laisser la conduite à un particulier, de lui donner la propriété, de l'intéresser à la conservation de la chose et de mettre l'intérêt public sous la sauvegarde de l'intérêt personnel* ».

Riquet qui avait soutenu que « *l'intérêt particulier d'une famille propriétaire est le meilleur garant de l'intérêt général* » triomphait. Pour 3.650.000 livres, il devenait adjudicataire et entrepreneur des premiers travaux. À soixante ans, il pouvait commencer l'ouvrage dont il avait rêvé avec passion !

## Les travaux

« *On fait à savoir tout les travailleurs qui voudront s'engager pour travailler au Canal de communication des Mers, qui se construit en Languedoc, qu'il sera donné à chacun dix livres par mois, sans leur déduire les jours de fêtes et dimanches, et jours qu'il pleuvra, qu'ils auront pour se reposer, et que de plus, il leur sera fourni logement moyennant deux deniers chaque jour, suivant l'Ordonnance de Monseigneur de Besons, Intendant de la Justice, police et finance en Languedoc, même ceux qui tomberont malades seront payez pendant le temps de leur maladie, comme s'ils travaillaient* ».

Signé Riquet, chargé par le Roy de la construction dudit Canal. (Texte rapporté par Arnaud d'Antin de Vaillac dans *Connaissance du Canal du Midi - Références Archives du Canal*, liasse 17 n° 5).

En plaine, comme en montagne, c'est à une véritable levée d'armée que l'on assiste en ce début d'hiver 1667 pour effectuer la première tranche des travaux entre Toulouse et Trèbes et la construction de Saint-Ferréol. Les travailleurs agricoles, sans emploi à cette époque de l'année,

fournissent le gros de la troupe. À eux se joignent des mercenaires et même des femmes. Conditions de l'enrôlement : être apte au travail, ne présenter aucune incommodité qui pourrait ralentir, être âgé pour le moins de vingt ans et tout au plus de cinquante. Douze mille têtes sont ainsi rassemblées. Si un homme est bien compté pour une tête, trois femmes sont estimées deux têtes ! Un état-major d'ingénieurs, de chefs d'ateliers et de brigadiers organise des équipes de travailleurs au sein de brigades fortes de quarante personnes environ. Contrôleurs, vérificateurs, niveleurs, payeurs complètent cette admirable organisation. Une véritable fourmilière déploie ses activités en un va-et-vient de paniers et de hottes pour ôter les déblais et le mouvement des civières chargées de fardeaux. Dans chaque brigade dix ouvriers creusent, dix pelletent et vingt déblaient ; chacun d'eux reçoit un denier par couffin de terre. Certains gagneront jusqu'à dix sols par jour. Tous les corps de métiers s'affairent dans les plaines comme à Saint-Ferréol : maréchaux-ferrants, selliers, bourreliers, forgerons, cordiers, charpentiers et tailleurs de pierres. On coupe les arbres, on creuse la terre et, dans le fracas des mines, éclatent les roches. Pierre-Paul Riquet, sans jamais se lasser, malgré son âge, parcourt les chantiers, de la plaine à la montagne et de la montagne à la plaine. Usant de son charme et de sa bonhomie, il aide les travailleurs, stimule les équipes, anime les travaux, contrôle le nivellement et trouve toujours une solution aux difficultés qui surgissent. Il est aussi à la mise en place des écluses pour lesquelles il a fait réaliser un empellement (vannes) de son invention qui ne nécessite que la manœuvre d'un seul homme. L'enthousiasme le rajeunit. Prenant quelque repos à Revel où il a installé son quartier général pour surveiller les travaux de la montagne et ceux de la Rigole, Riquet écrit souvent à Colbert mais il n'a de cesse que d'être près des chantiers, ceux de la Rigole de la montagne née de l'Alzeau. Suivant les berges du Sor jusqu'au pont Crouzet, il va le long de la Rigole de la plaine, fait halte au Moulin du Roi puis parcourt les toises de cette Rigole de plaine qui avance peu à peu vers Naurouze. Entre 1667 et 1672, il doit aussi accorder toute son attention à Saint-Ferréol en dépit de la fièvre qui le mine parfois.

## Saint-Ferréol, un chef-d'œuvre ajouté à la nature

Riquet et les commissaires, pour pallier les pénuries d'eau liées à la sécheresse comme pour assurer les remises en eau des biefs vidangés, avaient pensé aménager une quinzaine de réservoirs le long de la rigole d'alimentation (Réf. A. d'Antin de Vaillac). Le chevalier de Clerville

chargé du devis des travaux eut l'idée de remplacer ces multiples réservoirs par un seul, mais de taille. C'est alors que Riquet examinant le vallon de Vaudreuille au fond duquel coulait le Laudot estima que cette grande conque suffirait à l'alimentation... et ainsi naquit Saint-Ferréol !

En présence de l'archevêque de Toulouse, Monseigneur d'Anglure, de l'évêque de Saint-Papoul et de deux intendants, on procède à la pose de la première pierre le 15 avril 1667. Imposante cérémonie voulue par Colbert pour marquer la construction du premier barrage de France ! Devant les personnalités, le modeste ruisseau du Laudot coule au fond du grand vallon au-dessus de Vaudreuille. L'idée de Riquet est simple : construire une digue qui barrera le vallon, soit trois murs de terre apportée avec hottes et paniers par les trois mille ouvriers travaillant au barrage lancé d'une colline à l'autre. Hommes et femmes comblent les intervalles des trois murs par des cailloux et de la terre. Et on hisse, et on taille, et on ajuste des blocs de granit façonnés qui constitueront le Grand Mur du réservoir, blocs sur lesquels les tailleurs de pierres gravent marques et signatures (autant de signes qui ne furent découverts qu'en 1975, dont la plaquette RIQUET éditée chez nous et parue à l'occasion d'une exposition permanente réalisée par Jacques Batigne en 1980, indique qu'il s'agit là des signes distinctifs des maîtres tailleurs de pierres, certains voyant des signes maçonniques de compagnons... une énigme). Les blocs de pierre de ce mur écran, véritable construction à la romaine, formeront la digue de 800 mètres de long, de 35 mètres de haut pour une largeur de 5 mètres au sommet. « *De part et d'autre de ce grand mur seront tassés des remblais d'enrochement et de terres argileuses qui retiendront deux autres murs : un, en amont, totalement immergé, de 19,50 mètres de hauteur pour 3,90 mètres d'épaisseur, l'autre, en aval, de 29,25 mètres de haut et de 2,80 mètres d'épaisseur* » (Réf. Arnaud d'Antin de Vaillac). Le tout sera revêtu d'une couche de deux mètres de terre glaise battue destinée à empêcher les infiltrations. Comme les deux murs intérieur et extérieur sont plus bas que le grand mur, ces terrassements formeront glacis. Compte tenu des moyens dont ils disposaient, on a peine à imaginer les efforts déployés par ces hommes et ces femmes qui, en cinq années, réussirent à retenir sept millions de mètres cubes d'eau environ !

## Les difficultés

Pierre-Paul Riquet doit mener un rude combat pour conduire ces travaux. La guerre de Dévolution (entreprise après la mort de Philippe IV

d'Espagne par Louis XIV qui réclame les Pays-Bas au nom de sa femme Marie-Thérèse) fait rage ; les révoltes se multiplient en Roussillon contre les services de la gabelle dont Riquet est responsable. Les caisses de l'État sont durement éprouvées pour ne pas dire plus ! Malgré cela Riquet veut poursuivre son œuvre. Point n'est question de se laisser abattre ! Il plaide son affaire et devient adjudicataire pour la suite des travaux : Trèbes-« Cette ». Ses dettes s'accumulent : « *c'est vrai que je suis bien malheureux d'avoir trouvé l'art de détourner les rivières et de n'avoir pas su trouver les moyens d'arracher tout l'argent nécessaire pour mes grands et importants succès* », dit-il. Il arrivera même à sacrifier la dot de ses filles. « *Mon ouvrage est le plus cher de mes enfants* » écrit-il à Colbert. Si les impôts augmentent, si la sécheresse sévit, si le port de « Cette » (dont on commence la construction) et Saint-Ferréol coûtent trop chers... c'est la faute à Riquet, crie-t-on de toutes parts !

## Révoltes à Saint-Ferréol

Les eaux qui actionnaient les moulins le long des cours d'eau fonctionnent moins bien, les champs sont moins bien irrigués depuis que Riquet a détourné les eaux pour le seul bénéfice du canal en cours de creusement. Les édiles de Revel essuient un refus de la part de Riquet « *ceux-ci ayant réclamé la transformation de la Rigole de la plaine en Canal et l'aménagement d'un port* » (Réf. : Dr Girou). Pierre Campmas, toujours fidèle à Riquet, a vent d'une révolte qui gronde de la part de ceux qui travaillent à Saint-Ferréol où commence à s'élever le mur à la romaine, soutenus par les bûcherons de Ramondens et de la Loubatière décidés à jouer de la hache pour mettre à mal les travaux en cours. Riquet gagne le chantier et fait front aux travailleurs en s'exprimant en patois : « *Le canal est votre œuvre, Saint-Ferréol est votre œuvre... Vous et moi sommes embarqués dans cette galère. Nous devons poursuivre... jusqu'au bout* » dut-il leur dire. Son magnétisme et la promesse de leur donner dix livres à chacun par mois auront raison de cette révolte qui se terminera par des « *Vive notre Riquet !* ».

Riquet peut regagner sa maison rustique édifiée à Saint-Ferréol près des maisons de bois logeant les 4.000 ouvriers, non loin des magasins et des écuries pour 200 chevaux.

## Il faut finir l'ouvrage ou mourir à la peine

Durant cette période difficile, c'est un premier succès pour Riquet lorsqu'au début de l'année 1672 quatre grandes barques partant de

Toulouse parviennent à Naurouze. Désormais on croit en lui mais l'homme est épuisé. Dédaignant la maladie, il fait front et réussit à percer en six jours, sur plus de sept cents mètres, la montagne d'Ensérune. Les endettements augmentent au point que Colbert fait surveiller Riquet. Qu'importe, Riquet poursuit les travaux du port de « Cette » endommagé par la tempête ! Aux portes de Béziers il réalise, à 75 ans, le majestueux escalier d'eau de Fonseranes. Et le canal progresse vers la mer. Et les ouvrages d'art se multiplient : en quatorze années Riquet aura construit 328 ouvrages d'art sur le Canal (écluses, épanchoirs, ponts, aqueducs, déversoirs, tunnels). Les travaux auront coûté 15.249.399 livres 16 sous et 6 deniers. À titre personnel il aura englouti près de deux millions de livres, la province et le roi ayant fourni le reste. « *Il faut finir l'ouvrage ou mourir à la peine* » ne cessait de répéter Riquet lorsque la fièvre double ou tierce eut raison de lui à Toulouse le 1<sup>er</sup> octobre 1680.

Le Canal n'était qu'à une lieue de la mer... rien qu'à une lieue ! En mai 1681, l'œuvre de Riquet était achevée par son fils Jean-Mathias.

Le 19 de ce même mois, après bénédiction des eaux à Toulouse, et en grande pompe, une barque abondamment décorée réservée aux officiels et suivie de 23 autres barques chargées de marchandises, partaient en direction de « Cette ». La première visite générale du Canal marquait l'ouverture de la navigation. La pelle et la pioche avaient eu raison de la terre et du roc. Mais celui qui, soutenu par une foi mystique, avait conçu ce grand œuvre sans autre instrument qu'un méchant compas de fer (selon les mots de Daguesseau, intendant du Languedoc, présidant l'inauguration) reposait à Toulouse, dans la nef de la cathédrale Saint-Étienne près du pilier d'Orléans.

Comment pourrions-nous oublier Pierre-Paul Riquet à travers cette Montagne Noire qui fut son inspiration ? Comment ne pas lui rendre grâce lorsqu'on admire Saint-Ferréol sans jamais se lasser ou qu'il nous est permis de suivre le cheminement romantique de la Rigole ?

## Renseignements bibliographiques.

Archives du Canal : Mémoire historique dressé par le sieur de Rousset - construction du Canal A.B.B. m29 (1675).

**De La Lande** : Des canaux de navigation et spécialement du Canal du Midi - Paris 1778.

Héritiers de Riquet, Histoire du Canal du Languedoc rédigée sur les pièces authentiques conservées aux archives du Canal - Paris 1805.

**A. Fabregat** : Vie des hommes illustres de Béziers Tome II - 1869 G.Doumerc : Histoire de Revel en Lauragais - 1976.

**Fernay** : Pierre-Paul Riquet, le Canal du Midi (un grand Français du XVII<sup>ème</sup> siècle - 1884).

Histoire du Canal du Languedoc rédigée sur les pièces authentiques conservées à la Bibliothèque Impériale et aux archives du Canal par les descendants de Pierre-Paul Riquet de Bonrepos - 1805.

**Jean Girou** : Nostre Riquet Éd. Collège d'occitanie - Toulouse 1968.

**Arnaud d'Antin de Vaillac** : Commissaire du Canal du Midi Éd. France Empire - Paris 1979.

## UNE FAMILLE ILLUSTRÉE : LA FAMILLE DES « DE RIGAUD »

Par Paul Redon <sup>(†)</sup>

Les études effectuées par le colonel Paul Redon, membre de la société d'Histoire de Revel-St-Ferréol, au bénéfice de l'association « HISTOIRE LOCALE, VIE INFORMATION » de Villepinte (Aude), ont permis de retracer l'histoire et l'implantation de la famille de Rigaud dans notre région.

La Société d'Histoire de Revel-St-Ferréol n'a retenu de ces travaux que les monographies des comtes de Vaudreuil qui se rapportent à notre proche environnement.

### **Philippe de Rigaud de Vaudreuil (1643-1725)**

Philippe de Rigaud de Vaudreuil : 1643-1725, chevalier, brigadier et colonel des mousquetaires, commandant, capitaine de Vaisseau, Grand-Croix de Saint-Louis, gouverneur de Montréal, puis de la Nouvelle France (Canada).

Philippe de Rigaud, né en 1643, était le cinquième fils de Jean-Louis, chevalier, seigneur et baron de Vaudreuil, d'Auriac, du Cabanial et du Faget (Hte-Garonne) et de Marie de Château-Verdu (Ariège) ; il eut six filles, l'une d'elles, épouse du sieur Adhémar de Lantagnac et trois garçons.

À la mort de son père, en 1659, Philippe prit du service dans le corps des Mousquetaires du roi où il devint brigadier (1670) puis colonel (1676).

Le 17 mars 1687, Philippe de Rigaud, connu sous l'appellation de chevalier de Vaudreuil, était nommé commandant des troupes du détachement de la marine en Nouvelle-France (nom porté au XVII<sup>ème</sup> siècle par les possessions françaises du Canada).

Il s'embarqua au printemps à bord de « l'Arc-en-Ciel » de l'escadre de l'amiral d'Amblimont qui franchit l'océan en 27 jours.

Le 4 juin, le commandant campe avec ses troupes à l'île Sainte-Hélène où M. de Denonville concentre ses forces avant de marcher contre les Tsonnontouans. Le 1<sup>er</sup> Juillet l'armée, forte de deux mille hommes, attaque Cataracoui où arrive un contingent de mille combattants des pays du haut-Canada. En présence de l'ennemi, M. de Vaudreuil n'eut pas l'occasion de donner avec ses effectifs ; il revint par le Niagara et le Fort Frontenac où il laissa une garnison de cent

hommes à ses quartiers d'hiver à Montréal.

Le 27 août, M. de Denonville lui rendait ce témoignage auprès du Ministre :

« Pour M. de Vaudreuil, on ne peut pas servir avec plus d'affection qu'il fait. Je compte beaucoup sur lui pour discipliner nos troupes et tenir nos officiers dans leur devoir : il se prend déjà très bien pour cela ». Le roi lui accorda alors une gratification de 500 livres. « C'est un cadet de Gascogne qui ne fera venir souvent des lettres de change de son pays » (Lettre de Denonville, 28 Octobre 1687).

En 1688, en l'absence de M. de Callières, il commandait à titre de gouverneur provisoire à Ville-Marie où, en raison des surprises des Iroquois (Iroquois vient de village de huttes : nom général donné par les Européens à six groupes d'indiens Peaux-Rouges établis au sud-est des lacs Érié et Ontario), il persuada tous les habitants de se retirer dans leurs habitations. « En 1689, comme il y avait, écrit M. de Catalogne, nombre de voyageurs dans l'île, il créa une Compagnie de cent hommes qu'on appela les Mousquetaires, soumis à ses ordres ». Le 7 Juin, le roi lui conféra la lieutenance générale au Canada en l'absence des administrateurs. Après le massacre de Lachine, au mois d'août, il se mit à la poursuite des barbares qui réussirent à échapper à ses coups (Lachine est une ville près de Montréal).

Le 15 Octobre 1690, on signale l'apparition de la flotte anglaise. « M. de Vaudreuil, colonel des troupes, dit M. de Catalogne, partit avec cent hommes pour aller au devant des ennemis et les charger s'ils mettaient pied à terre. Le lundi 16, il revint et l'on vit le feu des navires peu de temps après ». En 1691, il anéantit presque entièrement un parti de 40 à 50 Onneiuets, à Repentigny, ayant sous ses ordres 70 Canadiens et 40 sauvages.

En 1692, il défit encore les Iroquois et M. de Frontenac exaltait ses exploits auprès du ministre. Au départ des vaisseaux, il alla hiverner en France et revint en juillet suivant.

En 1694, il partit avec un gros détachement pour attaquer le port de Boston mais il relâcha à Sorel. Le 5 mai 1695, il était fait capitaine de vaisseau.

En 1696, M. de Frontenac lui confie le commandement de l'expédition contre les Onnontagues. Il n'est pas choisi pour celle de la baie d'Hudson, en raison de la considération de sa valeur et de son prestige nécessaires au cœur de la colonie.

Le 1<sup>er</sup> mai 1698, le roi lui décernait la Croix de Saint-Louis. Si le ministre, dans sa lettre du 21 avril 1697, le plaçait au second rang après le comte de Frontenac, il l'écarta néanmoins comme successeur de ce dernier en 1699.

Le 28 mai, cependant, le roi le nommait gouverneur de Montréal, en remplacement de M. de Callières, ajoutant à sa charge les provisions de commandant, à son défaut de la Nouvelle-France. « *Son activité, écrit le père de Charlevoix, sa bonne mine, ses manières nobles et aimables, et la confiance des gens de guerre, le rendaient très propre à occuper un poste de cette importance* ».

L'événement le plus signalé de son administration fut la réunion préliminaire des chefs indigènes (1700) que suivit, l'année d'après, la conclusion du traité de paix, agréé de toutes les tribus de la colonie. En 1701, on agita la question d'une expédition contre Boston ; plusieurs projets furent élaborés et soumis au ministre de la Marine, l'incapable M. de Pontchartrain : celui de M. d'Iberville dans son mémoire fait à La Rochelle contre Boston ; celui de M. de Saint-Castin ensuite, en 1702, qui suggérait une attaque concertée par mer et par terre, la seconde confiée à M. de Vaudreuil. Le ministre tout entier livré aux préparatifs de la guerre de la succession d'Espagne, réclama année par année la neutralité (1701, lettre à M. de Brouillon ; 1702 et 1703, lettres à M. de Callières, etc.). M. de Levasseur de Nere travailla aux fortifications de Québec, par malheur le fort de Chambly devenait la proie des flammes. Au mois de juin 1702, M. François de Beauharnois venait exercer la charge d'intendant.

Le 1<sup>er</sup> août 1703, M. de Vaudreuil était promu gouverneur du Canada : « *La nouvelle de sa promotion dit le père de Charlevoix, fut reçue avec des applaudissements d'autant plus sincères, que sa conduite, pendant l'interrègne avait déjà confirmé tout le monde, dans la pensée que personne ne convenait mieux à la place où sa majesté venait de l'élever* ».

À peine investi de son mandat, le gouverneur reçoit les paroles des tribus indigènes, les Iroquois exceptés, et leur fait ses réponses. Il se borne à rappeler aux cinq cantons la foi jurée en 1701 et à leur demander la neutralité entre Français et Anglais qui sont aux prises en Europe. Leur lutte eut cependant son écho en Amérique. M. de Vaudreuil se fit l'agresseur pour faire diversion aux discordes entre les tribus,

car en 1702, il y eut des pourparlers entre Anglais et Abénaquis (tribus indiennes de l'Amérique du Nord). Sur son initiative, une bande de ces derniers, commandée par le lieutenant Le Neuf de Baubassin ravagea le littoral, de la baie de Casco à Wells. Cette année-là, le choléra et la famine enlevèrent le quart de la population de Québec.

En 1704, durant l'été, nouvelles paroles des tribus, même Iroquoises et du pays d'en haut : M. de Vaudreuil répondait aux volontés de la cour en conservant ainsi l'influence française.

Les Sauvages rassemblés par Cadillac autour de son fort de Détroit (1701-1703), envoyèrent néanmoins des députés à Albany auprès de Peter Schuyler, gouverneur anglais, le plus acharné ennemi des Français : il intrigua si bien, qu'il déterminait ses sauvages à disperser les colons en incendiant leurs habitations. Aussitôt M. de Vaudreuil prit l'offensive : il mit à la tête de 200 Français et alliés le sieur de Rouville, qui incendia Deerfield (Massachusetts) et en ramena 150 prisonniers.

Les Abénaquis allaient bientôt fonder leurs réserves au Canada. Un second parti de 800 combattants fut mis sous les ordres de M. de Beaucours mais il dut se disperser en route à cause de l'impression produite sur les Sauvages par la désertion d'un milicien. Ce fut alors que Schuyler tenta par la force de les gagner à sa cause ; il y eut réussi sans la fidélité légendaire des Abénaquis. Aussi, durant l'été, les tribus vinrent apporter au gouverneur leurs paroles et en recevoir les réponses. Durant la même année, un coup de main de l'intrépide officier Lagrange, à la tête d'environ cent Canadiens, enleva la place de Bonavista à Terre-Neuve : ayant brûlé deux flûtes anglaises, il s'empara d'une frégate armée de 24 canons ; d'autre part, Benjamin Church échoua devant Port-Royal.

C'est en 1705 seulement que se fit l'installation du gouverneur ainsi que l'enregistrement de sa commission (15 septembre). Ce retard provenait de « *La Seine* » et de sa riche cargaison. La colonie se trouvait ainsi privée de sel, de drap, de toile ce qui inspira à Madame de Repentigny, la manufacture de tissus « *Droguets et Couvertes* ». M. de Courtemanche s'établit aussitôt au Labrador et M. Hazeur à Kamouraska pour pêcher des marsouins et en extraire de l'huile.

Le 4 juillet Joseph Dudley, gouverneur de Boston, envoyait à M. de Vaudreuil des délégués pour entamer des négociations au sujet d'un projet de traité entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre. Ce fut son émissaire Livingston, accueilli avec courtoisie, que M. de Vaudreuil, en l'absence de l'évêque prisonnier à Londres (Mgr de Saint-Vallier), introduisit dans les monastères, conduisit à Montréal avec le baron de Saint-Castin. Il ne put rien voir dans le fort,

écrivit M. de Ramezay, mais il se vanta par la suite d'avoir reconnu les points faibles de la « Colonie » susceptible d'être conquise par une expédition, par terre et par mer. Le sieur de Courtemanche accompagna Livingston à son retour pour soumettre à Dudley les propositions du Gouverneur ; il y tomba malade.

On le rapatria sur un brigantin, commandé par le capitaine Samuel Vetch et le fils de Dudley « *jeune homme âgé de 18 ou 19 ans* » qui sondèrent les passes difficiles du Saint-Laurent. Tous deux séjournèrent à Québec durant trois mois « *faisant beaucoup de charité à leurs compatriotes détenus, dont les uns avaient été rachetés aux Sauvages et les autres se faisant catholiques pour s'établir dans le pays avec des lettres de naturalisation* ».

M. de Vaudreuil leur permit d'opérer des échanges pour 1.000 livres, afin de se rembourser de leurs libéralités par la vente de pelleteries à Boston. Le 6 octobre, il les congédia en leur confiant le texte des onze articles à signer. Le 28 suivant (avril), Dudley expédia un nouvel émissaire chargé d'une autre communication. Et le gouverneur écrivit alors : « *Il ne s'explique pas assez et ne cherche qu'à gagner du temps, et toujours à espionner ; le terme de la réponse étant fini, j'ai permis à plusieurs petits partis de recommencer la guerre dans son gouvernement. Il a cependant remis à Port-Royal, lieu convenu désormais, 57 prisonniers et nous lui en reverrons autant par ses bâtiments* ».

En 1706, M. de Vaudreuil, dont la faiblesse envers les émissaires bostoniens avait provoqué du mécontentement et des dénonciations, reçut un blâme sévère ; on constatera bientôt quel fut le plan des autorités anglo-américaines.

Le gouverneur cède six officiers et 150 hommes au sieur de Cadillac pour la sauvegarde de Détroit et envoie M. de Louvigny commander à Michilimakinac. Mais, le 6 juin, l'insurrection éclate, fomentée par Peter Schuyler et par la faute de M. de Lamothe.

Les Miamis tuent plusieurs Ontaounais. Cadillac, sans rendre aucune justice, part pour Québec informer le gouverneur. Un autre officier du nom de Bourmont ayant maltraité un Sauvage, ce fut un corps à corps général : il y eut un bon nombre de tués, entre autres, un soldat français et le père récollet Constantin.

M. de Vaudreuil se réserve le droit de sévir contre les coupables et leur chef surnommé Le Pesant ; il délègue M. Clairambault D'Aigremont qui règle l'affaire en infligeant un blâme à M. de Cadillac, tout entier à ses intérêts de troc et à ses profits.

En 1707, les administrateurs s'occupent de la baie d'Hudson et songent à coloniser l'Île Royale ;

ils garantissent la défense de la colonie en faisant travailler aux forts.

Terre-Neuve ne saurait échapper au coup d'œil du gouverneur. Déjà en 1703, un officier nommé François Amariton, aidé de quatre soldats et de 48 miliciens et marins, avait surpris le Forillon (Ferriland) occupé par 300 Anglais et leur avait enlevé trois navires. En 1704, M. de Subercase n'échoua que devant Saint-Jean (janvier 1705). Deux ans après, devenu gouverneur de Port-Royal, il repousse, en juin puis au mois d'août, les deux attaques du colonel March.

En 1706, au mois d'août, nouvelle expédition organisée à Montréal par M. de Vaudreuil qui la met sous les ordres des sieurs de Rouville et de Saint-Ours D'Escaillon, lesquels se portent sur Haverhill (Massachussets) et réussissent à merveille. Un autre détachement, commandé par le sieur de la Ferrière et composé de deux cent soixante Sauvages domiciliés, se dirige sur Pentagouet et les environs, pillant et incendiant tout sur son passage. Peter Schuyler adresse à ce sujet, comme gouverneur d'Albany, les plus vives remontrances à M. de Vaudreuil le 7 octobre. À Terre-Neuve, M. de Saint-Ovide, s'empare, du 13 décembre au 20 janvier, de la ville de Saint-Jean : les Français détenaient l'île, La Carbonnière exceptée. M. de Vaudreuil donne avis au ministre qu'il ne disposait pas d'assez de troupes pour en céder à Port-Royal. Il avoue aussi que Dudley restait rebelle à tout accommodement, que les Jésuites le secondaient bien de leur crédit auprès des Sauvages et que les deux intendants sont tout entiers à leurs devoirs.

En 1708 en effet, Dudley président l'Assemblée nationale générale à Boston, votait une adresse à la reine Anne (reine d'Angleterre). Il chargeait le colonel Vech d'aller la lui présenter : Sa Majesté se rendit aux vœux de ses sujets.

En 1709, M. de Vaudreuil fut informé des préparatifs des colonies bien qu'il ignorât ceux de la métropole. Aussi, M. d'Aigremont s'empressa-t-il de visiter les postes avancés, de bien mettre en état de défense Chambly, de fortifier la capitale, de s'assurer des excellentes dispositions des officiers et des troupes ainsi que de la neutralité des Iroquois.

En juin 1710, le gouverneur expose au ministre l'état général de la colonie et les attaques ou menaces des Anglais.

Plus tard, il se justifie des plaintes portées contre lui au sujet de l'expédition de la baie d'Hudson et du sieur de Manthet. Il lui annonce la perte de la Bellone, lui parle de la traite des spiritueux et son intention de bonne entente, lui envoie la liste des troupes et celle des Anglais catholiques du pays, lui fait remarquer que le grand nombre de chevaux empêche les jeunes gens d'user de la

raquette (large semelle pour marcher sur la neige molle), sollicite des médailles pour les Sauvages, insiste sur l'importance de construire en pierre le fort de Chambly et l'informe des agissements des Anglais qui soudoient les Iroquois contre la colonie. Il signale l'attaque et la retraite de l'armée de Nicholson vers le lac Champlain ainsi que la marche de M. de Ramezay à la tête de 1.500 hommes dans la même direction (1709) ; mais Nicholson se rendit à Londres et revint, avec des forces considérables, s'emparer de Port-Royal. Après la capitulation, il délégua auprès de M. de Vaudreuil le major Robert Livingston et le jeune baron de Saint-Castin pour négocier l'échange des prisonniers (16 décembre 1710).

En avril 1711, M. de Vaudreuil écrit au ministre au sujet de la perte de l'Acadie, de la nécessité de garder l'amitié des Sauvages par l'entremise du baron de Saint-Castin et des rumeurs que les Anglais veulent venir attaquer Québec et Montréal. Il l'assure des moyens de défense qu'il a organisés partout.

L'ennemi vint en effet ; on connaît le désastre de la flotte de Valker et de l'échec sur la région des lacs de Nicholson qui dut rebrousser chemin. Pour longtemps les Anglais cesseront leurs expéditions en raison du même traité d'Utrecht (1713).

À partir de 1712 les administrateurs, M. de Vaudreuil et M. Begon, surent imprimer à la colonie un essor constant de développement et de prospérité. Durant cette année, tous deux s'appliquent « *aux affaires de la baie du Nord* », à celles du commerce et de l'industrie, à la pacification des tribus de l'ouest, Renards, Mascoutins, Outagamis, aux secours à porter aux Acadiens restés loyaux, à l'état des finances et des concessions, aux négociations avec les Iroquois et les Ouataounais et au commerce illicite avec les Anglais.

Les deux années 1713 et 1714, ils font montre des mêmes préoccupations envers les mêmes intérêts. Les relations avec les autorités ecclésiastiques, avec le clergé séculier et régulier, avec les officiers civils et militaires se manifestent cordiales et fécondes. La fondation de Louis-Bourg et la colonisation les conduisent à l'île Royale, du 20 mai au 7 juin 1714, afin d'y discuter les plans de fortifications soit d'une forteresse unique, soit de fortins dispersés au fond des baies. Au mois d'octobre suivant, ils s'y transportent à nouveau. L'un de leurs principaux projets concernait l'exode des familles acadiennes et leur établissement dans les grandes îles voisines en leur assurant les secours en nature aux frais du trésor royal.

M. de Vaudreuil se rendit en France par les derniers vaisseaux ; il y séjourna deux années et

vit grandir son influence par son commerce avec les ministres, sa femme étant d'ailleurs sous-gouvernante des enfants du duc de Berry.

À son retour, en 1716, et dans les années suivantes, M. de Vaudreuil s'ingénia à guérir les maux du passé. Il conduisit avec habileté les négociations entamées avec les Iroquois et les persuada de garder la neutralité dans les luttes entre blancs. Aussitôt il s'appliqua à réorganiser les finances en désordre. Puis vint la réforme de l'administration intérieure.

Il fut ordonné que les officiers subalternes d'épée rendissent compte de leur gestion au gouverneur lui-même et, pour la justice, à l'intendant et non au Conseil selon la coutume usitée.

Le 14 octobre 1716, les Administrateurs supplient le régent de faire achever les fortifications de Québec par M. de Chaussegros de Lery car, cette ville prise, le Canada serait perdu.

Les travaux, approuvés par le ministre de la guerre, furent continués jusqu'en 1720. En 1716, le Conseil de la Marine s'était aussi résolu à fermer Montréal d'un mur de pierre flanqué de bastions ; la dépense fut en partie couverte par les citadins et les seigneurs de la ville. Les années suivantes furent marquées au coin de la plus intime entente entre les administrateurs et du succès de leur administration respective.

En 1720, en accord avec l'évêque, ils opèrent une nouvelle division des paroisses dont la partie déjà colonisée, en trois gouvernements : Québec, les Trois-Rivières et Montréal. On y forma 82 paroisses dont 48 sur la rive gauche du fleuve et 34 sur la rive droite, la baie de Saint-Paul et Kamouraska étant les deux dernières vers l'Est, Sainte-Anne-du-bout-de-l'île et Chateaugny, les deux dernières à l'Ouest.

Le 20 septembre, un arrêt du Conseil d'État confirma la première érection civile des paroisses. Par la suite, M. de Vaudreuil porta son attention sur les cadres de l'armée et insista pour obtenir leur accroissement sur la nécessité de mener à terme les fortifications de Québec et de Montréal et sur les agissements des Anglais contre les Abénaquis. En avril 1725 il reçut, à Montréal, la visite des Colonels W. Dudley et M. Atkinson du Hampshire ; les députés refusèrent d'entrer en accord avec ces ambassadeurs.

M. de Vaudreuil mourut à Québec, le 10 octobre 1725.

Il avait reçu, en 1722, la Grand-Croix de Saint-Louis après 53 années de service. « *Il fut, écrit Garneau, sincèrement regretté. Son administration n'avait été troublée par aucune de ces querelles qui avaient si souvent agité la colonie, divisé les fonctionnaires et paralysé les corps publics ; elle fut constamment signalée par des événements heureux, dus en grande partie à sa*

*vigilance, à sa fermeté et à sa bonne conduite* ». « *Il eut sans doute, ajoute le père de Rochemonteix, des jaloux et des ennemis mais il avait toutes les qualités nécessaires à un gouverneur général, lesquelles il déploya en temps de guerre ou de paix, dans ses rapports avec les trois ou quatre intendants, le peuple canadien et les Sauvages, avec le clergé et même avec ses propres subordonnés* ».

M. de Rigaud, marquis de Vaudreuil, était né en Languedoc, sénéchaussée de Lauragais, diocèse de St-Papoul, consulat de Revel, au château de Vaudreuil. Il avait épousé à Québec, le 21 novembre 1690, Louise-Élisabeth de Joybert qui lui donna dix enfants.

M. l'abbé Hazeur écrivait, le 1<sup>er</sup> juillet 1739 : « *Je vous dirai encore une nouvelle qui est la mort de la marquise de Vaudreuil, née en 1673, arrivée il y a environ quinze jours, d'une fluxion de poitrine en sept jours de temps. Elle a fait son testament en faveur de ses deux filles, leur laissant : mobilier, argenterie, 1.500 francs de rente sur sa maison de Montréal et 1.000 écus qu'elle avait sur le trésor royal* ».

Les dix enfants étaient :

LOUIS-PHILIPPE (1691) ; PHILIPPE-ANTOINE (1693) ; JEAN (1695) ; PIERRE de CAVAGNAL (1698) ; HECTOR (1699) ; MARIE-LOUISE (1701) ; FRANÇOIS-PIERRE (1703) ; PHILIPPE-ARMAND (1705) ; JOSEPH (1706) ; LOUISE-ÉLISABETH (1707).

#### **LOUIS-PHILIPPE DE RIGAUD, MARQUIS DE VAUDREUILLE (1691-1763)**

Louis-Philippe de Rigaud, Marquis de Vaudreuil, (1691-1763), fils aîné de la famille, chevalier de Saint-Louis, lieutenant du roi, gouverneur.

Il naquit à Québec, le 26 Septembre 1691, et entra dans les troupes de la Marine. Il fut fait enseigne au Canada en 1715 ; lieutenant en 1720 ; enseigne aux Gardes-Françaises en 1724 ; capitaine à Saint-Domingue en 1726 ; major au Petit-Goave en 1730 ; major à l'Île de la Vache, le 1<sup>er</sup> septembre 1734 ; lieutenant du roi, au même poste, le 4 janvier 1740 ; lieutenant du roi, dans le gouvernement du Cap Français, le 20 septembre 1743 ; capitaine de vaisseau, le 1<sup>er</sup> mars 1749 ; gouverneur de l'île de Saint-Domingue (partie occidentale), le 1<sup>er</sup> novembre suivant ; commandant de la partie méridionale et des Îles-Sous-le-Vent.

Il résilia ses fonctions en 1756 et mourut, selon Tanguay, à Rochefort, le 27 novembre 1763. On l'avait fait chevalier de Saint-Louis avec les insignes de Commandeur de l'Ordre.

D'après Tanguay, il s'était marié et il fut le père

du marquis de Vaudreuil qui mourut à Paris le 14 décembre 1802, âgé de 79 ans. C'est de ce fils que parle le Journal du colonel Desandrouins, comme chef d'une escadre composée de dix vaisseaux de ligne, de plusieurs frégates, goélettes, cutters et bateaux de transports. La flotte avait pour mission de rapatrier, en novembre 1782, les troupes françaises de Lafayette et de Rochambeau réunies à Boston. Elle devait auparavant se rendre à Porto-Cabello (Colombie) pour y rejoindre une flotte espagnole et tenter ensemble une expédition contre la Jamaïque et les Antilles anglaises. Le vaisseau LA BOURGOGNE que commandait Desandrouins avec 930 hommes à bord fit naufrage dans les brumes, le 3 février 1783, après avoir donné des signes de détresse.

Le TRIOMPHANT, vaisseau amiral du commandant de l'escadre, avait vu quatre fusées vers une heure du matin, dans la nuit du 3 au 4. La conduite du marquis de Vaudreuil, en cette circonstance, dénotait une incroyable légèreté. M.Desandrouins écrit dans son journal, vers la fin mars : « *une frégate anglaise a infecté la côte et pris quelques bâtiments de la Compagnie de Caracas qui font le cabotage. M. de Vaudreuil a envoyé en diligence un officier de la NÉRÉIDE avertir le comte, son frère, de cette piraterie avec ordre de partir sur le champ sur un des meilleurs voiliers pour lui donner la chasse. La frégate anglaise se nomme L'ALBEMALE, commandée par M. Nelson, le héros d'Aboukir et de Trafalgar, capitaine de la marine royale anglaise. Il a fait quelques prisonniers français qui se promenaient en mer. Il les a fort aimablement traités à son bord et n'a pas permis qu'on prit la moindre chose* » (le Maréchal de Camp Desandrouins, Verdun 1887) (Bibliographie-rapport des archives cantonales OTTAWA-1905).

Il avait pris part (s'agit-il du père ou du fils ?), comme commandant de l'INTRÉPIDE, au combat contre les Anglais, le 25 octobre 1747, à quatre-vingt-huit lieues nord-ouest du cap Finistère.

LE TONNANT, commandé par le chef d'escadre M. de L'Esduere, était aux prises avec trois vaisseaux lorsque de Vaudreuil, qui combattait à une demi-lieue de là, vira de bord, vint se placer par le travers du TONNANT, le dégageda et le remorqua jusqu'à Brest.

Louis XV, pour perpétuer le souvenir de cet acte héroïque, fit faire un tableau représentant L'INTRÉPIDE aux prises avec la flotte anglaise, tableau qu'il donna à de Vaudreuil et dont une copie existe au musée de Versailles. Il fut promu chef d'escadre en raison de sa belle conduite puis lieutenant-général (août 1753).

#### **PHILIPPE-ANTOINE DE RIGAUD, BARON DE VAUDREUILLE (1693-1742)**

Philippe-Antoine de Rigaud, Baron de Vaudreuil (1693-1742), frère du précédent, le cadet de la famille, chevalier du Mont-Carmel.

Il naquit à Québec, le 30 mars 1693, et il était destiné par son père à l'église. Le 6 juin 1708, le ministre de la Marine pria le père de La Chaise d'accorder quelques grâces au jeune baron qui allait entrer dans les ordres. Le 25 octobre 1710, le gouverneur marquis de Vaudreuil, son père, écrivait au ministre : « *Je suis très sensible à la bonté que vous avez eue d'écrire au père Le Tellier, en faveur de celui de mes enfants qui prend le parti de l'église* ».

Mais le fils ne persévéra point dans son dessein. Il s'enrôla sous les drapeaux fleurdelisés, devint Capitaine de grenadiers, Commandant d'un bataillon d'infanterie et enfin Colonel. Il fut tué au siège de Prague, le 5 septembre 1742. Il était chevalier de Saint-Lazare. (Bibliographie-Bulletin des recherches historiques, table générale - Beauceville 1925).

#### **PIERRE DE RIGAUD, MARQUIS DE CAVAGNAL DE VAUDREUILLE (1698-1742)**

Pierre de Rigaud, Marquis de Cavagnal de Vaudreuil (1698-1742), frère du précédent, enseigne, lieutenant, capitaine, major des troupes, gouverneur des Trois-Rivières puis de la Louisiane, Gouverneur Général de la Nouvelle-France (Canada) et Grand-Croix de Saint-Louis. Cavagnal est l'autre orthographe pour Cabanial (Le Cabanial, Hte-Garonne, un des fiefs de la famille de Vaudreuil qu'elle vendit au 18<sup>ème</sup> siècle pour financer les grandes dépenses de la famille).

Né à Québec, le 22 novembre 1698, il était le quatrième fils de Philippe Rigaud. Le 16 juin 1707, il devint enseigne dans les troupes de marine et, le 5 juillet suivant, il reçut une expectative de lieutenant dont on lui remit le brevet le 28 mai 1712. Le 14 novembre 1713, le gouverneur écrivait au ministre :

« *Mon quatrième fils passe en France, sur ce que Mme de Vaudreuil m'a marqué que vous vouliez bien lui permettre. Nous l'avons chargé M. l'intendant et moi, de notre lettre commune. Il aura l'honneur de vous la rendre et Mme de Vaudreuil qui était à la Cour depuis 1708, celui de vous la présenter* ».

M. de Cavagnal revint à Québec, durant l'été de 1715.

Le 2 juin de cette même année, il fut promu capitaine de la compagnie du marquis d'Aloigny de la Groye. En octobre 1722, le père notait ainsi son fils, dans un rapport concernant les officiers : « *Le sieur de Cavagnal est attaché au service et en état de servir partout où il lui sera ordonné. Il est fort réglé dans sa conduite et n'a aucune*

*mauvaise qualité* ».

Le 23 avril 1726, il était créé chevalier de Saint-Louis et fait lieutenant de vaisseau. Le 15 octobre 1731, l'intendant faisait part au ministre de son bon travail en faveur des réguliers et des miliciens qu'il faisait exercer les dimanches et jours de fêtes : « *Cet officier est véritablement attaché au service et c'est une justice que personne ne lui refuse, ni ne peut lui refuser* ».

Le 1<sup>er</sup> avril 1733, M. de Cavagnal remplaçait M. de Beaucours au gouvernement des Trois-Rivières. Une note anonyme, datée de 1739, le qualifie ainsi : « *Il a le zèle, l'application, les talents et la conduite convenables* ».

Le 1<sup>er</sup> juillet 1742, M. de Cavagnal de Vaudreuil remplaçait M. de Bienville au gouvernement de la Louisiane mais il ne débarqua à la Nouvelle-Orléans que le 10 mai 1743 : « *C'était, écrit un historien, un homme honnête et juste qui fit prospérer la contrée autant qu'il était en son pouvoir. Durant son gouvernement, la colonie avait en somme prospéré : les fortifications de la balise s'achevaient, des troupes régulières étaient arrivées, la population comptait 1500 habitants. Il n'a laissé en Louisiane que de bons souvenirs et, entre tous les noms des gouverneurs, le sien est encore le plus vénéré. Sa femme qui adorait les fêtes, sut bien vite policer la société de la ville et parvint à se constituer une petite Cour fort élégante qui faisait venir de Paris des carrosses* ». (Marc de VILLIERS : les dernières années de la Louisiane française).

En 1746, la vallée du Mississippi était encore comme un désert, selon l'historien Bancroft. Il fallut y promouvoir la culture du tabac, du riz, de l'indigo. Dès 1744, le gouverneur supprimait le papier-monnaie mais il eut le tort d'affermir les postes établis chez les Indiens et de caresser la chimère des mines. L'année suivante, le budget colonial atteignait le demi-million pour une population d'environ deux mille âmes. Le commissaire ordonnateur Lenormand (1746) entrave son action et l'accuse de trop veiller à ses intérêts et à ceux des Canadiens. En 1748, une partie des Chactas se déclare en faveur des Anglais, l'autre pour les Français.

Deux ans après, les Natchez sont presque anéantis et les Chicachas vivent en paix. Grâce à ses influences à la Cour, M. de Cavagnal de Vaudreuil a obtenu l'envoi de 1850 hommes de troupe. Mais le nouveau commissaire, Michel de la Rouvillière, rétablit le papier-monnaie au détriment des colons et des soldats. Il refuse au gouverneur les présents qui attachent l'amitié des Indiens ; ce furent disputes et dénonciations en haut, malaise et souffrance en bas.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1755, le roi nommait M. de Cavagnal de Vaudreuil gouverneur général de

la Nouvelle-France (Canada). Il débarqua à Québec, avec le baron de Dieskau, ayant traversé sur les vaisseaux de l'amiral de la Motte, le 23 juin suivant. Sa nomination à cette charge coïncidait avec les débuts de la guerre de Sept-ans. Tous ses compatriotes l'accueillirent avec des transports de joie, espérant revoir les jours fortunés du gouvernement de son père.

Dès le 7 juillet, il peut enregistrer la victoire de la Monongahela remportée par le capitaine Dumas ; mais le 8 septembre le baron de Dieskau est battu, fait prisonnier au lac du Saint-Sacrement par le Colonel anglais William Johnson. Devant cet échec, M. de Cavagnal de Vaudreuil, écrivit au ministre, le 30 octobre : « *Qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait d'officier général de France à la tête des bataillons et que l'on peut sans cela les exercer et les discipliner* », sorte de blâme indirect à l'adresse du ministre et de narquoises condoléances au Général Dieskau.

Le ministre passa outre et envoya au Canada le marquis de Montcalm comme général des troupes mais comme subordonné du gouverneur. Le 26 mai 1756, celui-ci le reçut à Montréal avec courtoisie. Sur l'avis de M. de Cavagnal la campagne devait commencer par Chouaguen : le 24 août eut lieu la capitulation de la place avec 1780 prisonniers de guerre.

Dans ses lettres du 10 et du 13 de ce mois, le gouverneur ne fait d'éloges qu'à son frère, M. de Rigaud, et laisse au général la responsabilité absolue de l'issue de l'expédition.

Après la victoire, il continue son œuvre de dénigrement (lettre du 1<sup>er</sup> septembre au ministre) et il commet plusieurs inexactitudes. Le 23 octobre, il ose expédier un véritable réquisitoire contre Montcalm et les troupes régulières.

Le 27 novembre, il donna audience et hospitalité à des députations d'Iroquois des Cantons et des Sauvages des pays d'en haut ; elles ne finirent par se retirer que le 29 décembre. Le gouverneur alla fêter les premiers jours de l'année à Québec.

Le 26 janvier, au retour, il tomba gravement malade aux Trois-Rivières. On craignit pour ses jours mais il se rétablit et revint à Montréal vers la mi-février 1757.

Son dessein était de former un corps expéditionnaire en raquettes (large semelle pour marcher sur la neige molle) composé de Canadiens et de Sauvages, avec une poignée de réguliers, et de le lancer contre le fort William Henri ; il ne concevait que la guerre de partisans. Montcalm qui avait lui même exprimé le désir d'y marcher en personne conçut un très vif mécontentement ; il en résulta des explications aigres-douces.

Mais l'expédition, sous les ordres de M. de Rigaud, frère du gouverneur, réussit à causer à l'ennemi des dommages considérables (lettre de M. de Cavagnal, 22 avril). Le 9 juillet, le

gouverneur donna des instructions à Montcalm pour mener l'attaque du fort. Le 9 août, le colonel Webb capitula avec 2211 prisonniers.

Mais, pas plus qu'après Chouaguen, M. de Cavagnal de Vaudreuil n'était pleinement satisfait. Jamais, durant toute la guerre, les succès remportés par Montcalm n'eurent le don d'obtenir son approbation sans réserve. Cette fois il lui reprochait de n'avoir pas porté plus loin les armes contre le fort Lydius.

M. de Cavagnal de Vaudreuil oubliait le texte de ses instructions et l'état d'épuisement des troupes, sans compter le portage à faire de l'artillerie. Néanmoins, c'est en 1757 que le gouverneur fut promu Commandeur et l'année suivante Grand-Croix de Saint-Louis, cueillant les honneurs sur place.

Au printemps de 1758, on décida la campagne de Carillon. Le 15 juin seulement, M. de Bourlamaque y arrivait avec le bataillon de la Reine. Le gouverneur avait, de son côté, conçu le plan de concentrer sur la frontière du lac Champlain un corps de 5000 hommes pour la couvrir de toute attaque de surprise, sous les ordres de M. de Levis ; ce corps devait se porter par Oswego et dévaster les habitations anglaises aux alentours de Shenectady. M. de Montcalm ne goûta point ce projet qui divisait ses forces, trop faibles au regard des formidables armements de l'ennemi. Il se rendit néanmoins à Carillon (fort de la Nouvelle-France, aujourd'hui dans l'état de New-York) et y remporta la victoire, le 8 juillet suivant, à un contre cinq ou six.

Il envoya courrier sur courrier au gouverneur. Celui-ci harcela le vainqueur de lettres quotidiennes pour l'engager à poursuivre les troupes d'Abercromby : réponses positives du général et réconciliation apparente des personnages ! Par les derniers vaisseaux, se rendaient en France M. de Bougainville et M. Doreil ; le gouverneur, dans la correspondance qu'il leur confia, les accréditait et les discréditait simultanément.

Au mois de mars 1759 Montcalm, ayant quitté ses quartiers d'hiver à Québec, se transporta à Montréal où il voyait le gouverneur ; de part et d'autre courtoisie de surface, sans confiance, ni cordialité !

Au mémoire du général sur la prochaine campagne, M. de Cavagnal de Vaudreuil répondit par ses instructions (12 avril) ; il lui disait : « *je ne présume pas que les Anglais entreprennent de venir à Québec* ». Le général n'osait user de la même présomption.

Le gouverneur optait sans cesse pour les petits partis de guerre, en Acadie, à Carillon, sur l'Ohio et ailleurs, le général pour la concentration des troupes au cœur de la colonie : « *Les Anglais, dit-il, ont 60.000 hommes et nous tout au plus 10.000 ou 11.000 combattants* ». Aussi voyait-il

l'avenir sous les plus épaisses ténèbres, en raison du débordement « *de toutes les friponneries* » autour du gouverneur qui fermait les yeux. D'ailleurs, le crédit de ce dernier avait sérieusement baissé à la Cour et au Conseil de la Marine.

Il n'est pas encore démontré que la tactique militaire de partisans, chère au gouverneur dirigeant, eût été plus opportune et plus efficace que la stratégie du général exécutant, vainqueur trois années consécutives (1756-1758) et peut-être triomphateur final avec les deux mille réguliers de plus qu'il réclama vainement avant de succomber aux Plaines !...

Après avoir fait un recensement qui accusait 15.299 hommes valides, M. de Rigaud de Vaudreuil adressa aux capitaines de la milice une proclamation leur enjoignant de se tenir prêts à marcher, de faire marcher tous les habitants valides et de les bien équiper. Le 24 mai 1759, il arriva de Montréal à Québec et approuva toutes les dispositions prises par Montcalm. C'est lui qui prit la direction des troupes de tous les corps et envoya ses ordres à tous leurs commandants.

Il se retira à la tête d'un régiment posté près de la rivière Saint-Charles, à la gauche de celui de Montcalm qui avoisinait le Saut de Montmorency ; ce fut son quartier général durant tout le siège, n'ayant jamais eu l'occasion d'intervenir à main armée.

À mesure que les flottes anglaises se rassemblaient, il ordonna à tous les habitants des deux rives d'éloigner vieillards, femmes et enfants avec leur bétail. Sa réputation n'était pas accréditée parmi les officiers, ni parmi les soldats de France. Malheureusement son attitude et ses propos trop héroïques fournissaient matière aux brocards ; pour preuve sa lettre du 28 au ministre. C'est le 30 juin qu'il établit ses quartiers à la Canardière. L'avant-veille, il avait ordonné de lancer des brûlots sur la flotte ennemie ancrée dans le chenal sud de l'île d'Orléans ; la manœuvre échoua faute d'avoir été bien combinée durant la nuit. Le 11 juillet, sollicité pour faire passer un détachement afin d'entraver les préparatifs de l'artillerie anglaise sur les hauteurs de Lévis (ville sur le Saint-Laurent, près de Québec), il fut témoin d'un nouvel échec. Le 6 septembre, il fit évacuer le régiment de Guyenne des plaines d'Abraham à son camp. Lorsque le général y groupant ses hommes pour livrer le dernier combat lui dépêcha son aide de camp pour l'envoi de deux mille hommes, son ordre disait que « *pas un homme de la gauche ne devait bouger du camp* ».

Après la blessure mortelle qui mit Montcalm hors de combat, il prétendit lui avoir notifié qu'il aurait dû attendre M. de Bougainville avant de frapper. Il écrivit au général agonisant une lettre de regret et de sympathie, lui faisant lire et demander son

approbation, les conditions de la capitulation de la capitale. Aurait-il pu et dû se transporter à son chevet comme son estafette ?...

Les funérailles terminées, le soir du 14 septembre, M. de Cavagnal de Vaudreuil écrivit au maréchal de Belle-Isle : « *Ce général, je l'ai beaucoup regretté, il est mort de ses blessures* ». Le 30 octobre, avec une bassesse d'âme dénaturée, il forme contre le héros une mensongère et violente diatribe dans laquelle il déverse toutes ses rancunes, voulant faire main basse sur les papiers que le défunt avait formellement légués à M. le chevalier de Lévis.

Le 14 septembre, le gouverneur retraits jusqu'à Jacques-Cartier (ville dans la banlieue de Montréal) et, de là, remonta à Montréal.

Il engage M. de Lévis à livrer aux Anglais la seconde bataille des Plaines ou de Sainte-Foy<sup>133</sup> (28 avril 1760) gagnée sur les Anglais. Mais l'arrivée d'une flotte anglaise, le 15 mai, le contraint à lever le siège et à retraiter sur Montréal. L'ennemi va l'assiéger et le gouverneur doit capituler le 8 septembre.

Quelques jours après, les lieutenants de Montcalm et le personnel administratif de Cavagnal de Vaudreuil et Bogot quittaient les rives du Saint-Laurent.

Le gouverneur n'échappa pas à la disgrâce de la Bastille. Le 10 décembre 1763, il se vit déchargé de toute accusation après quinze mois de détention.

Le 8 mai 1764, M. de Choiseul lui écrivait : « *Le Roi a reconnu avec plaisir que la conduite que vous avez tenue dans l'Administration qui vous avait été confiée a été exempte de tout reproche et vous accorde une pension de 6.000 livres* ».

M. de Sartine, lieutenant de police, s'était vivement intéressé au prisonnier, écrivant au major-commandant de la Bastille : « *de lui laisser dans sa chambre, pour le servir, son domestique nègre, nommé Canon, de lui remettre des hardes<sup>134</sup> et une bouteille de lavande, de lui permettre de recevoir les lettres de son épouse avec un peu de pommade et des livres pour le désennuyer* ».

Au mois de septembre 1764, M. de Cavagnal de Vaudreuil recevait la Croix et le Cordon de Commandeur honoraire de l'ordre de Saint-Louis qui lui avaient été décernés en 1756-57 mais que l'on avait jusque-là différé de lui remettre.

M. de Cavagnal de Vaudreuil avait épousé à Paris, en 1743, Jeanne, Charlotte Fleury de la Gorgendière, née le 10 février 1683 et veuve en 1732 de François Le Verrier dont elle avait eu un

<sup>133</sup> C'est le nom de la paroisse du lieu-dit « les plaines » (banlieue de Montréal). Ce nom vient de Ste-Foy d'Aigrefeuille (Hte-Garonne), ancienne seigneurie des Vaudreuil.

<sup>134</sup> Le mot *hardes* signifiait, au 18<sup>ème</sup> et au début du 19<sup>ème</sup> siècles tout simplement « vêtements ».

garçon et une fille. Elle ne donna aucun enfant au marquis de Cavagnal qui vécut avec son frère, Pierre-François, et qui mourut en 1778 au Château de Muides (Loir et Cher).

### **FRANÇOIS-PIERRE DE RIGAUD, COMTE ET MARQUIS DE VAUDREUILLE (1703-1779)**

François-Pierre de Rigaud, Comte et marquis de Vaudreuille (1703-1779), frère du marquis de Cavagnal, enseigne, lieutenant, capitaine, garde de Marine, major, lieutenant du Roi, gouverneur. On l'appelait le chevalier ou simplement Monsieur de Rigaud.

Né le 8 février 1703, il était le septième des enfants de Philippe, marquis de Vaudreuille, ancien gouverneur du Canada jusqu'en 1725. En 1712, le ministre lui fit donner une enseigne dans les troupes de la Marine ; en 1717, il fut nommé garde de la Marine et lieutenant le 2 juin 1720.

Le 26 octobre 1722, son père écrivait : « *Le sieur de Rigaud se mettra en état de bien servir par la bonne volonté qu'il paraît avoir pour cela ; il fait la fonction d'aide-major des troupes afin de se rendre capable de bien faire son métier* ».

Le 19 octobre 1723, le Chevalier s'embarquait pour la France, chargé des dépêches officielles. Le 24 juin 1724, le Conseil de la Marine informait le gouverneur qu'il avait accordé à son fils la compagnie laissée vacante par le décès de M. de Saint-Pierre ; le chevalier revint aussitôt au Canada. Il retourna encore en France en 1728, 1730 et 1731.

Le 29 octobre 1732, les administrateurs concédaient à Pierre de Cavagnal et à son frère François-Pierre de Rigaud un terrain le long du fleuve appelé « *La Grande Rivière* » (Ottawa) en tirant vers le Long Saut, de trois lieues de front sur trois de profondeur, « *Concession ou Seigneurie de Rigaud* » ratifiée par le Roi le 1<sup>er</sup> avril 1733. Le 23 septembre 1736, le chevalier reçut une étendue de terre de trois lieues de front sur deux de profondeur, des deux côtés de la rivière du Saut de la Chaudière en remontant, à commencer de la fin de la concession de Jacques Taschereau.

En 1738, il était décoré de la Croix de Saint-Louis. En 1739, une note officielle disait de lui : « *il a tous les sentiments d'un homme de guerre et de condition ; ses moeurs sont douces, aussi est-il estimé* ». Puis il obtint un congé et rentra en France.

En 1741, il fut promu major des Trois-Rivières. Dans l'été de 1746, M. de Beauharnois le chargeait d'une importante expédition sur les terres de la Nouvelle-Angleterre. Le détachement parti de Montréal, le 5 août, se rendit au fort Massachussets où il y avait 22 hommes de garnison, trois femmes, cinq enfants, lesquels se

défendirent durant 26 heures et se rendirent prisonniers de guerre. Le chevalier fut blessé d'un coup de feu au bras droit et trois de ses sauvages furent tués ; quatre français et onze indiens furent blessés. Ce parti fit beaucoup de ravages sur une étendue de quinze lieues, brûlant tout sur son passage ; il revint le 26 septembre avec 27 prisonniers. Le 8 juin 1747, nouvelle excursion d'un parti de guerre de 780 hommes ; M. de Rigaud ramena encore 11 prisonniers et 28 chevelures. En février 1748, il était promu lieutenant du roi à Québec. Le 23 septembre, il se faisait accorder une concession de six lieues de front, le long de la rivière Maska, sur trois de profondeur ; la ville de Saint-Hyacinthe s'élève aujourd'hui sur ce terrain.

Le 1<sup>er</sup> mai 1749, M. de Rigaud succédait au chevalier Begon comme gouverneur des Trois-Rivières. En 1754, il eut un congé pour se rendre en France. L'été suivant, il en revenait sur l'ALCIDE qui fut capturé, ainsi que le LYS, par l'escadre de l'amiral Boscawen à 25 lieues de Terre-Neuve (8 juin). Fait prisonnier, M. de Rigaud fut emmené en Angleterre d'où il réussit à s'échapper après quelques mois de détention et à passer en France. Le 4 mai 1756, il débarquait à Québec ; le roi lui avait accordé (9 avril) une indemnité substantielle.

### **LOUIS-PHILIPPE DE RIGAUD, MARQUIS DE VAUDREUILLE**

Louis-Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuille, né à Rochefort, le 28 octobre 1724 ; il fut député de la noblesse aux États Généraux, en 1789, dans la sénéchaussée de Castelnau-dary (Lauragais). Louis-Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuille, était le petit-fils de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuille, qui fut Gouverneur du Canada du 1<sup>er</sup> août 1703 au 10 octobre 1725 et le neveu de Pierre de Rigaud de Cavagnal, marquis de Vaudreuille, qui fut le dernier gouverneur du Canada du 1<sup>er</sup> janvier 1755 au 8 septembre 1760.

Il était encore enseigne de vaisseau lorsqu'il combattit aux côtés de son père, capitaine de vaisseau sur « L'INTRÉPIDE ». Il escortait à bord de l'ARÉTHUSE un nombreux convoi. Il eut le bras fracassé par une balle ennemie et dut amener son pavillon (19 mai 1759).

Il s'illustra à diverses reprises sur mer ; chef d'escadre en 1777, il partit de Brest en décembre 1778 avec une division portant des troupes aux Antilles et, chemin faisant, début 1779, il s'empara de Saint-Louis du Sénégal. Vaudreuille, qui avait pris part aux combats des 17 avril, 15 et 19 mai 1780, fut ensuite nommé Grand-Croix de Saint-Louis et gouverneur de Saint-Domingue.

Préférant la vie militaire à une vie sédentaire, il reprit la mer. Élevé, le 14 août 1782, au grade de

lieutenant-général il fut ensuite nommé Inspecteur général des Classes.

Élu député de la noblesse en 1789, il fit partie du Comité de la Marine.

Après un oubli, nous mentionnons que le 12 avril 1782, au combat livré à Rodney, sous la Dominique, il assista le comte de Grasse après l'avoir rallié. À la fin du combat, sentant que la position critique du vaisseau amiral « *Ville de Paris* » pouvait empêcher le commandant en chef de s'occuper des autres bâtiments, il fit des signaux généraux qui furent approuvés. Mais après que « *la Ville de Paris* » ait amené son pavillon, de Grasse formula une plainte contre Vaudreuil qui, sur sa demande, fut, ainsi que les autres officiers qui avaient concouru à l'affaire, traduit devant un Conseil de Guerre assemblé à Lorient (mars 1784). Les raisons avancées par Vaudreuil furent pleinement accueillies par le Conseil qui, par sa décision du 21 mai suivant, « *le déchargea de toute accusation* » et loua sa conduite dans toutes les circonstances de la journée.

Dans la nuit du 5 au 6 octobre 1789, il réussit à approcher la famille royale et, par sa fermeté, contint la foule parisienne excitée qui envahissait le château de Versailles. En 1791, il émigra en Angleterre et revint à Paris sous le Consulat, dix ans après. Il mourut à Paris le 14 décembre 1802.

### RÉFÉRENCES

- Armorial Général des registres de la noblesse de France par d'Hozier « *généalogies et preuves* ».
- Dictionnaire Général du Canada (Ottawa, 1931) tome II (pages 758-763).
- Dictionnaire du Canada (pages 764-767).
- Archives de la mairie de Castelnaudary et de Villepinte.
- Renseignements de la famille.

---

## ARMOIRIES DE LA FAMILLE DE VAUDREUILLE

Par Bernard Velay

(membre de la Sté Française d'Héraldique et de Sigillographie)

Cette famille joua dans la vie politique et militaire de la Nouvelle-France un rôle considérable. Deux de ses représentants furent gouverneurs généraux du Canada au XVIII<sup>ème</sup> siècle et plusieurs autres s'illustrèrent dans l'armée et la marine. Originaires du Languedoc, les Rigaud de Vaudreuil connurent la célébrité dès le Moyen Âge. La verve populaire leur attribua même des prouesses légendaires qu'un vieux proverbe continue de nous rappeler :

*Les Hunard, les Lévis, les Rigaud  
Ont chassé les Visigoths ;  
Les Lévis, les Rigaud, les Voisins  
Ont chassé les Sarrazins.*

Il est certes bien difficile d'établir avec certitude l'origine de cette famille d'extraction chevaleresque. Elle remonterait à Arnaud de Rigaud qui laissa deux fils. L'aîné, Alzias, serait à l'origine de la branche des barons d'Auriac qui s'éteignit en 1558. Nous savons aussi que, dès le XII<sup>ème</sup> siècle, les Rigaud étaient propriétaires du fief de Vaudreuil, dans la sénéchaussée de Lauragais, près de Toulouse.

La famille eut des armoiries fort anciennes qui remontent sans doute aux origines de l'héraldique française. Selon D'Hozier, les Rigaud portaient en 1410, « *D'argent, au lion de gueules, couronné, tangué et armé de même* » (blason

N°1). À partir de 1417, la branche cadette représentée par Jean de Rigaud, seigneur de Vaudreuil, baron de Montoriol et capitoul de Toulouse fit ajouter aux armes ancestrales « *une bordure chargée de huit écussons posés en orle* ». Son fils, Jean de Rigaud, seigneur de Verfeil et capitoul de Toulouse, modifia légèrement les armes de son père en portant : « *D'argent, au lion de gueules, couronné, tangué et armé de même à l'orle de six écussons* ».

Galbreath et Jéquier reproduisent, dans leur Manuel du blason, les armoiries d'une des branches de cette famille, les Rigaud d'Aigrefeuille : « *D'or, au lion de gueules, à la bordure d'azur chargée de six écussons d'argent à trois fasces de gueules* ». Par ailleurs, Raoul de Warren, dans son Grand Armorial de France, nous en donne une version différente : « *D'or, au lion de gueules, à la bordure d'azur chargée de huit écussons d'or à deux fasces de gueules, mis en orle* ». Mentionnons enfin que La Chesnaye Desbois d'après Daubuisson blasonne « *D'argent, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné du même à l'orle de huit écussons de gueules chargés chacun d'une fasce d'argent* ».

L'authenticité du dernier blasonnement est confirmée par le cachet armorié de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, gouverneur de la

Nouvelle-France de 1703 à 1725. Ce cachet est placé sur la concession du droit de passage de la rivière Saint-Charles accordé aux Jésuites et signée à Québec, le 11 octobre 1707, par Vaudreuil et l'intendant Jacques Raudoc (blason N°2). Bien que Vaudreuil ait été fait chevalier de Saint-Louis, le 11 mai 1698, la croix de l'ordre royal ne figure pas sur les armoiries. Le Séminaire de Québec conserve un autre document autorisant Mlle Lestage à se rendre en Angleterre qui fut signé et scellé par Vaudreuil le 22 mai 1724. Le cachet est orné des mêmes armes, à la seule différence que, cette fois, le lion est couronné et posé sur un écusson en abîme. Entre-temps, Philippe de Vaudreuil avait été fait commandeur de Saint-Louis, le 18 juin 1712, puis Grand-Croix le 24 avril 1721. Aussi, conformément à l'édit de 1694 qui autorisait les membres de l'ordre à placer dans leurs armoiries les insignes de leur rang, l'écu de Vaudreuil<sup>135</sup> est-il posé sur une grand-croix et entouré du cordon chargé de la devise : « *Bellicae virtutis praemium* ». Les tenants du blason sont ici deux anges (d'après un sceau armorié).

**Les rubans d'argent** : les liens qui réunissent les citoyens vers une seule idée, le bien de la communauté.

**Le grand écu** : les couleurs du Québec et de nos ancêtres.

**Les pièces de couleur or aux quatre cantons représentent** :

Le livre ouvert : l'éducation dont Vaudreuil possède un des plus grands établissements au Québec.

La gerbe de blé : la vocation première de notre ville : l'agriculture.

La roue crénelée : l'industrie, le progrès.

Le mortier de pharmacie : les produits pharmaceutiques, anciennement grande industrie de Vaudreuil.

L'écu du centre : les armoiries historiques du premier Seigneur de Vaudreuil, Philippe.

**Armoiries de Vaudreuil, commune de Vaudreuil (Haute Garonne)**

On remarque le château stylisé des marquis de Vaudreuil qui couronne le blason entouré de griffons (animal fabuleux, support de la plupart des blasons des différentes branches de la famille de Vaudreuil). Derrière le blason apparaît l'érable qui rappelle le rôle éminent joué par les Vaudreuil, gouverneurs du Canada ; sur le tronc de l'érable apparaît le cœur du marquis de Vaudreuil, dernier gouverneur de la « *Nouvelle-France* » ; ce cœur qu'il souhaitait voir reposer dans la chapelle construite à cet effet près du cimetière de Vaudreuil (chapelle et fresques hélas aujourd'hui toutes deux à l'abandon).



**Blason n°1 :**  
**blason des**  
**Rigaud en 1410**  
**(Armorial**  
**d'Hozier).**



**Blason n°2 :**  
**Armoiries des**  
**Rigaud**  
**d'Aigrefeuille**  
(manuel du  
blason de  
Galbreath et  
Jequier).



**Blason de la**  
**ville de**  
**Vaudreuil**  
**Québec,**  
**Canada**  
**Devise : « Des**  
**actes, non des**  
**paroles ».**



La chapelle de Vaudreuil.

<sup>135</sup> Les Canadiens du Québec écrivent Vaudreuil.



Ph. T. Prat. Cl. M.H. 277. 329 (1971) Détail du festin d'Hérode - première moitié XV<sup>ème</sup> siècle - Relevé de peinture murale - N° d'inventaire 36741 par O.S. Binenbaum, 1970 - Vaudreuil (Haute-Garonne).

Voici un exemple des fresques de la chapelle de Vaudreuil, actuellement à l'état d'abandon. Pour le district, la Commune et nos amis Québécois il serait souhaitable que cet édifice qui fait partie de notre patrimoine commun (où reposerait le cœur d'un des marquis de Vaudreuil, gouverneur du Canada) soit remis en valeur.

## LES FRESQUES DU DÉBUT DU XV<sup>ème</sup> SIÈCLE

Cette paroisse dépendait du diocèse de Saint-Papoul ; elle est citée en 1346 dans une transaction passée entre le seigneur de Vaudreuille et les consuls de Revel. Seuls les murs en pierre et le clocheton sont encore en place. Au XV<sup>ème</sup> siècle, une chapelle fut ajoutée sur le côté droit de la petite église, construite en briques et de style gothique ; elle renferme des fresques datant de la même époque, très dégradées.

Une de celles-ci représente un détail du "Festin d'Hérode", roi des Juifs, qui régna en s'appuyant sur les Romains. Celui-ci fut à l'origine de nombreux crimes, parmi lesquels le "Massacre des Innocents" destiné à faire disparaître la personne de l'enfant Jésus, nouveau-né. Il est très rare de voir une telle peinture murale dans une église chrétienne.

C'est pourquoi ces fresques ont une valeur historique inestimable et sont classées à l'inventaire des monuments historiques depuis 1948.

Récemment la chapelle a retrouvé un toit grâce auquel elles sont abritées.



*Le baptême du Christ.*



*Le baptême du Christ « surplombe »  
le « festin d'Hérode ».*



*Soldats attaquant « le chariot » - un homme est à terre.*



*Les « anges protecteurs ».*



*La vierge  
à l'enfant.*



*Le « chariot » attaqué par devant par des soldats - protégé par des anges à  
l'arrière - un homme est à terre... (voir détails page précédente).*



*Clichés Binembaun (1970) -  
Prat (1971) - Neury (1965).  
Centre de Recherches sur les  
Monuments Historiques -  
Musée des Monuments  
Français.*



*Restitution de la fresque par image numérique à partir des photos existantes (Jean Paul Calvet - 2008).*

## REVEL - MÉMOIRES PROTESTANTES (1600-1685)

Par Nelly Abruzzo

Avant-propos ou sources.

I - La composition sociale :

- Les notables.
- Le petit peuple.

II - Le fonctionnement de la communauté :

Les protestants dans la cité : le consulat, l'hôpital.

Les protestants dans l'église : école, consistoire.

III - Comportements culturels et religieux :

Baptêmes et mariages.

L'instruction fille d'hérésie ?

IV -1685 : le temps de la révocation.

### AVANT-PROPOS ET SOURCES.

Ce sont des registres pastoraux datant du XVII<sup>ème</sup> siècle qui nous ont permis de reconstituer cette communauté protestante qui, forte d'environ 1200 personnes, vécut à Revel pendant plus d'un siècle, avant que l'Édit de Révocation (oct.1685) ne déclare « *hors-la-loi* » la Réforme et ses disciples.

Ces sources peuvent être considérées comme une aubaine car elles ont échappé non seulement au temps, mais aussi à la haine et aux intrigues administratives d'un pouvoir royal qui, dès 1683, avait intérêt à prouver qu'il n'y avait plus de Religionnaires<sup>136</sup> dans le royaume de France. De nombreux documents de ce type furent ainsi confisqués puis détruits, privant certaines communautés de toute mémoire écrite.

Par chance, Revel n'eut pas à souffrir de telles pratiques et aujourd'hui nous pouvons puiser dans ces registres de baptêmes, mariages et mortuaires, une somme de renseignements concernant la vie de la communauté protestante, huguenote, réformée dont l'histoire rejoint celle du Languedoc.

Il semble qu'en dépit de l'opposition souvent farouche des deux communautés, Protestants et Catholiques aient, à la longue, fait preuve d'une certaine tolérance réciproque permettant une cohabitation faite d'habitudes et de voisinage. À cette tolérance, certes fragile, née du quotidien, il faut cependant ajouter des intérêts plus matériels : en ce XVII<sup>ème</sup> siècle mercantile, les Réformés étaient une composante essentielle de l'économie locale et Revel avait besoin de ce petit peuple dont la vie se partageait entre le temple et l'échoppe.

Étrange compromis pour nos mentalités modernes, peu habituées à mêler religion et vie socio-économique ! Il faut, pour en comprendre les mécanismes, replonger en ces temps où la foi n'est pas simple affaire de conviction intime mais donne aux individus leur identité dans la société et modèle leur façon de vivre.

### LA COMPOSITION SOCIALE

Avant d'étudier la structure sociale de la communauté révoloise, il faut rappeler la grande caractéristique de la société globale de l'Ancien Régime : à un monde

majoritairement paysan (les campagnes contiennent 85% de la population) s'opposent le bourg, la ville. Là, sont concentrés les 15% de Français qui vivent dans les cadres urbains. Nobles citadins, intellectuels, maîtres « *de mestiers* », compagnons, paysans sans terres (brassiers), c'est ici que la Réforme va trouver ses disciples. Et Revel n'échappe pas à la règle : sur 919 métiers, arts ou statuts sociaux mentionnés dans les registres, seulement 94 (9,7%) sont identifiés comme laboureurs ou brassiers.

Le reste de la communauté s'active surtout à la boutique, illustration locale de la formule de Le Roy Ladurie : « *cardeur*<sup>137</sup>, *huguenot*, *paysan*, *papiste* ».

### Les notables

Si la Réforme a bouleversé l'ordre religieux, jusqu'alors catholique, apostolique et romain, elle n'a pas remis en cause l'ordre social qui, en ce XXVII<sup>ème</sup> siècle, place la noblesse au sommet d'une pyramide faite de pouvoirs et de privilèges. La société révoloise ne se démarque en rien de ce schéma traditionnel qu'il faut cependant nuancer car nous sommes bien loin des fortunes et des arrogances que peut donner, en d'autres lieux, une « *haute naissance* ».

Ici, nous sommes en présence d'une petite noblesse étroitement liée par des alliances matrimoniales et des parrainages : dix-huit noms à consonance noble nous permettent d'identifier ces familles dont certaines peuvent s'enorgueillir d'être « *d'authentique extraction* ».

Les de Terson, seigneurs de Palleville, les de Bertrand, seigneurs de Poudis ou encore les de Besset, seigneurs de Couffinal font ainsi partie de ces hobereaux aussi fidèles à leur foi qu'à leur « *caste* » puisqu'en 70 ans deux seulement d'entre eux épouseront de jeunes roturières.

Unions exceptionnelles certes, mais non réelles mésalliances, car la roture génère elle aussi tout un monde de notables. En effet, qu'ils soient bourgeois, apothicaires, officiers royaux ou autres marchands, qu'ils doivent leur position sociale au savoir ou à l'argent, connus et respectés de tous, les Réformés appartiennent à l'élite urbaine ; tous, pourtant, n'ont pas le même prestige et de cette microsociété se détache la silhouette cossue du bourgeois, l'homme de la ville, celui qui se différencie de la masse paysanne par son lieu de résidence.

Car être bourgeois, ce fut d'abord cela : vivre dans la cité. Mais au cours des siècles, d'autres considérations vinrent se greffer sur ce critère pour aboutir à une bourgeoisie qui, désormais, se définira aussi par sa puissance financière.

Née de ces conditions, la bourgeoisie protestante de Revel vit de ses rentes, organisée en véritables dynasties familiales : les Brun, Faure, Chauvet, Portal, ou encore Salvaing, en font partie.

Grands amateurs de particule, certains d'entre eux n'hésitent pas à donner quelque lustre au patronyme

<sup>136</sup>. Protestants.

<sup>137</sup>. Le cardeur débarrasse la laine de ses impuretés.

de leur père en y ajoutant le nom de leur métairie. C'est ainsi qu'au fil des ans les Salvaing deviennent sieurs de la Pergue, les Gaillard, sieurs de Molines. D'autres plus modestes se contentent de rajouter une particule devant leur nom « *afin d'en faire dans le monde, un nom de seigneurie* »<sup>138</sup>.

Il est toutefois à noter que ces rêves de noblesse ne sont pas partagés par l'ensemble de la notabilité huguenote. Pour exemple, on peut citer les dix-neuf officiers<sup>139</sup> qui exercent leur charge durant notre période et qui, en aucun moment, ne se prévalent de titres nobiliaires plus ou moins fantaisistes.

Gens du roi, conscients d'appartenir à « *un corps* » au statut et aux privilèges bien définis, ils servent le pouvoir royal avec rigueur et fidélité du moins jusqu'en 1680, date à laquelle les charges de notaires royaux, greffiers et procureurs<sup>140</sup> seront interdites aux protestants.

Interdiction d'exercer qui touchera de la même façon le monde de la basoche et de l'officine, mettant fin ainsi à de véritables lignées de juristes, tels les Guilhem (docteurs en droit et avocats), ou de médecins, tels les Maurel qui fournirent à la communauté deux maîtres-chirurgiens, un apothicaire, et un chirurgien !

Pour conclure ce tableau descriptif de la haute et moyenne société huguenote, il nous faut maintenant essayer de cerner la figure mouvante d'un personnage omniprésent dans le bourg du XXVII<sup>ème</sup> siècle : le marchand.

Tout d'abord des chiffres : 167 marchands sont recensés dans les différents registres, soit 18% de l'ensemble des catégories sociales. Rien d'étonnant à cela : de foires en marchés, de transactions en contrats, le marchand entre facilement en contact avec les idées nouvelles ; très souvent alphabétisé pour des raisons professionnelles, c'est sans difficulté qu'il peut lire la Bible, clef de voûte du protestantisme. Reste que le portrait a ses points d'ombre et que le réel statut de ces hommes est difficile à déterminer : à Revel, ville bourgade, sont-ils « *honorables personnages* » ou simples trafiquants de villages ?

Sans preuve véritable, on ne peut que se limiter à une remarque : par ses mariages, ses présences au consistoire<sup>141</sup>, la communauté marchande apparaît comme un groupe mouvant qui n'a que de fragiles frontières entre notabilité et artisanat.

Liée à la satisfaction des besoins essentiels de la population, elle englobe les métiers de la forge, de la cordonnerie, voire de l'hostellerie (on trouve deux marchands « *hostes* », c'est-à-dire aubergistes) et bien sûr de l'étoffe. Car, qu'il soit couturier, drapier, tisserand, brodeur, teinturier ou chaussatier<sup>142</sup>, le marchand protestant fait commerce de draps et de toiles dans cette région lauragaise proche des centres manufacturiers carcassonnais et mazamétains. Hommes des villes et des villages, il est une des mailles de ce réseau né de la manufacture textile, réseau par lequel circulent non seulement les marchandises mais aussi les idées.

## Le petit peuple

Maîtres ou compagnons (91 maîtres et 462 ouvriers ont été recensés) il est, à Revel, tout un petit peuple laborieux vivant à l'heure du temple et de l'échoppe : artisans du textile, du cuir, de la métallurgie, de l'alimentation ou de la construction, des hommes d'humble condition ayant abandonné le catholicisme et ses fastes pour faire leurs austères préceptes de Calvin.

Huguenots enracinés dans leur foi, ce seront parmi les plus fidèles à la Réforme. Leur vie s'écoule en un équitable partage entre labeur et prières. Car pour eux, comme pour le reste de la communauté, il ne saurait être question de voler quelques modestes jours à un quotidien souvent rude. Le consistoire veille : pas de danses, pas de déguisements, pas de taverne, et 310 jours de travail alors que les catholiques avec les fêtes votives « *n'en ont que* » 210.

À ces contraintes d'ordre moral il faudra ajouter, dès 1682, des brimades politiques qui réduiront au tiers le nombre des maîtres et artisans réformés. Le pouvoir ne s'y trompe pas : disloquer la société artisanale c'est détruire les racines les plus profondes de la huguenerie française.

Pendant, il serait faux de croire que cette société est réellement homogène ; parmi ces « *gens mécaniques* »<sup>143</sup> il en est dont le métier est considéré comme un art. Ainsi, les orfèvres qui pour la plupart travaillent l'or ou encore les potiers d'étain qui se distinguent des potiers de terre, plus « *vulgaires* ».

À Revel, ce travail de l'étain est aux mains des Campmas : Bertrand, natif de Saint-Papoul, aura 14 enfants de 1636 à 1655 et transmettra son art à deux de ses fils Antoine et Paul.

Mais, il s'agit là de cas particuliers et comme nous l'avons vu précédemment, à l'exemple de nombreuses villes du Languedoc, l'essentiel de la production artisanale revéloise est textile. Ici, les laines d'Aragon sont transformées en drap et du peigneur de laine au tailleur d'habits, compagnons et maîtres réformés travaillent l'étoffe.

Peigneurs et cardeurs de laine, tisserands de draps, de rases<sup>144</sup> ou de toiles, pareurs de draps<sup>145</sup>, teinturiers, passementiers, couturiers, bonnetiers, chapeliers, chaussatiers ou cordiers<sup>146</sup>, ils représentent à eux seuls 41% des artisans. Parmi eux des familles comme les Paralongue (chapeliers) ou les Garrigues (maîtres-tailleurs) se transmettent de père en fils, métier et savoir-faire.

Secret de la belle ouvrage, amour du « *mestier* », on imagine la même tradition corporative chez les artisans du cuir (23%), autre composante majeure de la communauté religieuse.

En effet, qu'ils soient cordonniers, corroyeurs, blanchers<sup>147</sup>, gantiers (parfois appelés voleurs), les hommes du cuir sont les hommes du temple. Impliqués dans la vie de la cité, ces artisans sont aussi des itinérants aptes à recevoir et à transmettre les idées

<sup>138</sup>. Molière, « *L'École des Femmes* », *Classiques Larousse*.

<sup>139</sup>. Possesseurs d'une charge publique.

<sup>140</sup>. Avoués.

<sup>141</sup>. Assemblée d'Anciens.

<sup>142</sup>. Fabricant de chausses.

<sup>143</sup>. Personne ayant une activité manuelle.

<sup>144</sup>. Sorte de tissus croisés comme la serge.

<sup>145</sup>. Le pareur travaille sur les pièces de draps qui lui sont confiées. Il renoue les fils brisés et épluche la pièce.

<sup>146</sup>. Fabricant de cordes à partir de fibres de chanvre.

<sup>147</sup>. Le blancher travaille les peaux de moutons, de chevreaux et de veaux mort-nés.

nouvelles, leur métier les obligeant, en saison agricole, à aller de fermes en hameaux réparer bâts ou harnais des animaux ou encore tabliers des paysans.

Enfin, tout aussi indispensables au travail agricole, les artisans de la métallurgie (maréchaux de forge, charrons et forgerons) forment, avec ceux du bâtiment et de l'alimentation (meuniers, bouchers, hostes, fournisseurs, boulangers), le dernier groupe de ce microcosme dans lequel la religion de Calvin a trouvé d'humbles mais farouches disciples.

Cette typologie de la société protestante révéloise, marquée par son caractère urbain, ne doit pas cependant nous faire oublier que, dans le Lauragais, quelques ruraux ou semi ruraux ont, eux aussi, choisi la Réforme.

Pour la plupart brassiers (94 en tout), ces hommes habitent en majorité à Revel et franchissent quotidiennement les murs de la ville pour aller vendre leurs bras dans les métairies avoisinantes lorsque semailles, moissons ou labours requièrent de la main-d'œuvre supplémentaire.

Semi-rurale et itinérante, une paysannerie huguenote existe donc à Revel mais fait bel et bien figure de minorité dans une communauté avant tout artisanale et citadine.

## **Le fonctionnement de la communauté**

### **Les protestants dans la cité**

En leur reconnaissant le droit de participer à la vie civique, l'Édit de Nantes (1598) a ouvert aux protestants les portes du consulat. Assemblée urbaine essentiellement constituée de notables, cette administration locale gère les deniers de la ville, intervient dans les questions d'assistance et d'instruction publique, répartit les contributions générales. Naturellement représentative, elle va cependant devoir se conformer à la volonté royale qui refuse que se forment, dans le Midi notamment, des municipalités entièrement huguenotes.

C'est ainsi qu'en 1631, le roi institue dans les villes à majorité protestante le régime des consulats mi-parties : un premier rang pour un consul catholique, avec alternance, réformés, catholiques, pour les rangs suivants. Or, malgré cette mesure, le conseil de ville révélois restera majoritairement protestant jusqu'en 1679 et ceci à cause des démêlés de la ville avec un petit village voisin. En effet, le village de Dreuilhe, dépendant de Revel, supportait mal les charges que son adjonction à la dite cité lui imposait.

Il chercha donc, au début du XVI<sup>ème</sup> siècle, à se soustraire au paiement des impôts dus par tous les habitants du consulat pour les affaires de la ville.

Ses nombreuses tentatives pour former une communauté séparée échouèrent jusqu'à ce que Revel fasse une concession : désormais, un des quatre consuls de la ville serait toujours pris parmi les habitants de Dreuilhe.

Et lorsqu'en 1631 le consulat mi-parti fut institué à Revel, ledit représentant de Dreuilhe devint d'office le second catholique. Or, négligence ou mauvaise volonté, ce deuxième consul papiste ne vint guère aux délibérations municipales, laissant ainsi au consulat de Revel sa majorité protestante. L'affaire dura jusqu'en 1679 date à laquelle, par un arrêt du conseil privé du roi, les religionnaires seront définitivement exclus de

« l'hostel de ville » car « *estan en plus grand nombre que les catholiques, (ils) ont toujours fait prendre des délibérations contraires au bien public et désavantage des catholiques* »<sup>148</sup>.

En fait, le bien-fondé de tels arguments laisse sceptique ; les deux communautés ont des intérêts communs dans la gestion de leur ville et pour ce qui est des affaires religieuses, il ne peut y avoir de réel différend puisque seul le parti confessionnel concerné délibère et vote : les catholiques votent pour l'entretien de la maison presbytérale ; les huguenots élisent leur régent<sup>149</sup>.

Reste, il est vrai, le problème de l'hôpital qui semble être la véritable pomme de discorde entre papistes et religionnaires en ces années 1660. Car, à Revel, l'Hôtel-Dieu est mixte et se doit d'accueillir malades et indigents sans faire cas de leur religion.

De même chirurgiens catholiques ou chirurgiens réformés, les médecins soignent les corps sans se préoccuper des choix de l'âme. Mais là s'arrête le compromis et, soulevée dans les délibérations du conseil de ville, la question litigieuse revient sans cesse : faut-il soigner gratuitement les plus pauvres ? Oui, répondent les chirurgiens protestants (à l'origine du projet), non, s'indignent les chirurgiens catholiques.

Au grand dam de ces derniers, l'assemblée des consuls finira par trancher et, à partir de 1666, les soins donnés aux plus démunis ne seront plus tarifés.

L'hôpital n'en deviendra pas pour autant un îlot de vraie tolérance ; pendant des années c'est là que curé et pasteur continueront à se disputer le dernier souffle de quelques pauvres hères, tous deux persuadés que l'essentiel est de rendre l'âme muni des sacrements de la seule religion qui plaise à Dieu. Pieuse volonté... qui transformera certaines salles de l'Hôtel-Dieu en véritables foires d'empoigne !

### **Les protestants dans l'église**

Parce que la religion de Calvin est la religion du Livre, le protestantisme s'organise autour de l'école et du temple. Indissociables, dans l'une on apprend à lire la Bible, dans l'autre on reçoit la Parole et les Sacrements.

Soucieuse de ne pas faillir à cette règle, la communauté révéloise a construit, dès la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, son école confessionnelle. Là, sous la férule vigilante d'un régent (désigné par le consistoire, choisi par le consulat, payé par les fidèles), les jeunes huguenots apprennent les rudiments de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique. Mais c'est au temple qu'ils devront parfaire leur connaissance des textes bibliques, guidés en cela par le pasteur. Car le ministre protestant est d'abord un guide spirituel.

Humble ou prestigieux, tel ce Jean-Louis de Jauhand qui étudia à l'Académie de Genève et exerça dans les hauts lieux du protestantisme avant de venir à Revel (1668), il est le berger d'un troupeau dont la foi se doit d'être ancrée dans la Sainte Écriture. Rude mission qu'il ne pouvait quotidiennement mener à bien sans l'aide scrupuleuse du consistoire !

Assemblée dont les membres (des notables pour la plupart) sont renouvelés par cooptation, le conseil des anciens est, en effet, le représentant et le gardien de

<sup>148</sup>. CG 2E 2266.

<sup>149</sup>. Maître d'école.

l'ordre moral protestant.

Son rôle ne se limite pas à gérer les deniers du temple ; véritable tribunal des mœurs que préside le pasteur, il est là pour sanctionner toute entrave au bon fonctionnement d'une société dont l'éthique est un modèle de mesure et d'ordonnance : jeux, danses et chansons sont interdits, les fards et les cheveux longs sévèrement réprochés ; on traque le vagabond et la prostituée ; le pauvre n'échappe pas au blâme, coupable de se complaire dans son état.

À l'heure de la morale calviniste, Revel vit sous le regard implacable de son consistoire.

## COMPORTEMENTS CULTURELS ET RELIGIEUX

### Baptêmes et mariages

Avoir un comportement religieux différent de celui que prêche Rome n'est pas chose facile dans ce siècle de réaction catholique. Croire différemment, pratiquer autrement sont pourtant une façon d'afficher son identité et à Revel, comme dans tout le royaume, les protestants ne cessent d'affirmer cette identité autre.

Affirmation par le baptême, d'abord ; force accordée aux fidèles pour persévérer dans la grâce divine, ce sacrement n'est souvent administré aux enfants que huit jours après leur naissance alors que les catholiques, hantés par l'idée des limbes, baptisent leurs nouveaux-nés le jour même ou le lendemain.

Affirmation par le mariage, aussi ; pour les huguenots, ce n'est plus un sacrement mais un contrat fondé sur le consentement mutuel. Néanmoins, comme pour le mariage catholique, subsiste l'obligation de publier les bans (annonces faites trois dimanches de suite dans le temple) afin d'éviter des cas de bigamie. C'est ainsi que par exemple, en juin 1631, le consistoire enregistre le mariage de Pierre Faure de Sorèze et de Perette Cros de Castres, ceux-ci « *leur ayant, au préalable, fait voir attestation de la publication des annonces par trois dimanches sans contestation* ».

De la même façon, en 1639, Paul Poitevi, marchand de Lavelanet, vient se marier à Revel avec Anne Roqueville, de Mazères, en « *ayant porté attestation des anciens de Mazères, signée par huit anciens et le recteur de ladite église réformée* ». Quant aux jours où l'on se marie le plus, ce sont incontestablement le mercredi (42% des mariages célébrés sur une période de trente ans), le dimanche (41%), le vendredi (16%), jamais le mardi, traditionnellement jour des mariages catholiques.

Reste le lieu de la célébration, le plus souvent au temple parfois au château. Car dans ce dernier peut exister une annexe du culte, « *sorte de temple privé* » concédé par l'Édit de Nantes aux seigneurs ayant fief. Deux châteaux de la région révéloise ont bénéficié d'une telle concession puisqu'en septembre 1636, David Seguin, sieur d'Anglès épouse Suzanne de Terson au château de Palleville et que c'est au château de Couffinal que Pierre Durand, notaire royal, prend pour femme Catherine de Fontès, fille de David, sieur de Fontbrune (mars 1639).

### L'instruction, fille d'hérésie ?

Si l'école confessionnelle donne les bases d'un savoir, c'est au patriarche huguenot que revient la nécessité d'inculquer à ses enfants, sinon une culture biblique du moins les rudiments qui permettent à chacun de faire

siens ces trois préceptes :

« *Seule la Grâce, seule la Foi, seule l'Écriture* ».

Or, cette autorité de la Bible en matière de foi demande un minimum d'instruction, bien difficile à évaluer chez des individus qui, pour la plupart, n'ont laissé que leur signature pour toute trace écrite. Ce mince indice devient pourtant fort révélateur lorsqu'on observe les paraphes apposés sur les registres révélois : ils sont réels, en toutes lettres et non malhabilement dessinés ; les nobles, les bourgeois, les officiers, les marchands et les artisans qui ont signé là, savent écrire et lire ; à l'image d'une partie de la communauté protestante, ils sont ceux pour qui « *l'instruction est fille d'hérésie* ».

On peut même supposer que, familiers de l'écrit, de nombreux notables ont lu les livres diffusés dans le Castrais et le Lauragais par tout un réseau de libraires gagnés à la Réforme dès le XVI<sup>ème</sup> siècle.

Cependant, bien que positif, ce « *bilan du savoir* » ne doit pas être trop idyllique ; malgré le minimum de bases transmises à un grand nombre par l'école ou la famille il y a encore des « *oubliés de l'écriture* » et, parmi eux, la proportion des femmes est très importante. À ce sujet, les chiffres sont édifiants : sur 242 patronymes féminins cités, elles sont seulement 9 qui « *ont su signer* ».

Jeunes bourgeoises ou filles d'une noblesse éclairée, telles ces Marquise de Las Cases, Renée de Terson ou encore Lucrèce de Conté d'Alary, elles représentent une élite féminine, discrète et originale, dans un siècle où la femme n'a pas encore facilement accès à l'instruction.



« *Seule l'écriture* ». Avec la Bible, la Réforme affirme le sacerdoce universel des croyants.

## 1685 : LE TEMPS DE LA RÉVOCATION

« *L'an 1685, dans l'église de Revel et devant Jean Fresquet, curé de Revel, les ici nommés ont renoncé à la Religion Prétendue Réformée qu'ils avaient professée jusqu'alors et ont fait profession de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine dans la forme prescrite par l'Église et ont promis d'y persister inviolablement toute leur vie et de la faire tenir et garder par ceux qui sont ou seront en leur charge et généralement ont renoncé à toutes leurs erreurs, contraires à la religion catholique. Ont signé ou pas* ».

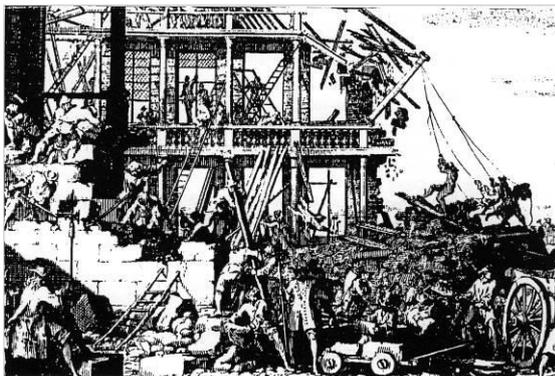
C'est fini, la liberté de conscience n'existe plus dans le royaume de France, Louis le Grand le proclame : « *La Religion Catholique, Apostolique et Romaine sera remise et rétablie en tous lieux et endroits du royaume* ». Après une trêve de 87 ans, c'est maintenant l'heure du choix pour la communauté protestante : abjurer, partir ou résister ? Cette dernière solution ne peut être sérieusement envisagée à Revel : depuis le 15 octobre, les « *missionnaires bottés* » ont investi la ville et une poignée d'hommes et de femmes désarmés ne peut résister à ces dragons du roi qui se sont déjà « *illustrés* » à Nîmes, Lavaur et Castres<sup>150</sup>.

L'exil pourrait être une possibilité mais fuir le royaume est interdit et qui est pris risque les galères. Reste l'abjuration. Elle se déroule dans l'église, devant le curé parfois assisté de l'évêque de Lavaur ou dans les maisons particulières. Car on traque le huguenot jusque sur son lit de douleurs ou de vieillesse ; ainsi « *dans la maison des héritiers de feu monsieur du Falga, damoiselle Dauphine de Soubiran, âgée d'environ 70 ans et malade en son lit et à cause de sa maladie n'ayant pu venir à l'église a promis de vivre et mourir en icelle* ».

Le piège se referme, nul ne peut y échapper. Et pourtant... lorsqu'on regarde la liste des nouveaux convertis dressée en 1685 par le curé Fresquet, il est évident qu'il y a des « *absents* ».

La communauté a perdu la moitié de ses effectifs : 475 femmes et enfants, pour seulement 209 hommes de plus de 14 ans, dont 177 adultes.

Diaspora ? Conversions anticipées d'hommes et de femmes usés par des mesures aussi restrictives qu'arbitraires ? Aucune explication ne peut être donnée avec certitude. Les sources se taisent avec la volonté royale de n'avoir que des sujets catholiques ! Mais il est bien plus facile de raser un temple que de détruire une mémoire collective et à Revel, en cette année 1685, la communauté protestante a simplement tourné une page de son histoire.



La destruction du temple de Charenton en 1865. Comme de nombreux temples - ici celui de Charenton - le temple de Revel fut détruit sur ordonnance royale. C'est la compagnie du régiment de Koenigsmark qui, en novembre 1685, fut chargée de la démolition.

<sup>150</sup> Compagnies du régiment allemand de Koenigsmark.

# DE PAR LE ROI.

## JUGEMENT

De 10 Octobre 1754.

**QUI condamne le nommé Gabriel Bourrel Fabricant de Bas, Religieux de la Paroisse St. Pierre de Calveyrac, Confulat de Revel, & aux Galères perpétuelles, pour avoir affitté à une Affemblée de Nouveaux-Convertis, & les Habitans N. C. de l'Arrondissement de Revel en mille livres d'amende.**

JEAN - EMMANUEL DE GUGNARD, CHEVALIER, VICOMTE DE SAINT PRIEST, CONSEILLER DU ROI en son Confulat, Maître des Requêtes ordinaires du Roi Libraire, Intendant de Justice, Police & Finances de la Province de Languedoc.

**M**EU l'Édit du mois d'Octobre 1661, la Déclaration du Roi du premier Juillet 1686, l'Ordonnance du 13 Mars 1689, la Déclaration du 13 Décembre 1698, celle du 14 Mai 1724, par laquelle Sa Majesté fut déférée à tous les foyers Nouveaux-Convertis de s'afflembler pour faire aucun exercice de la Religion-Protestante; Re-formée; l'Ordonnance du Roi du 11 Septembre 1726, portant entre autres dispositions, que les N. C. de la Province de Languedoc, qui auroient affitté aucunes Afflemblées, seroient envoyés par les ordres du Commandant pour Sa Majesté en ladite Province, & en son absence par ceux de l'Intendant & Commandant départ, sans aucun forme ni figure de procès, & avoir à les hommes sur les Galères de Sa Majesté, pour y servir comme Forçats pendant leur vie, & les femmes & filles réduites à perpétuité dans les lieux qui seroient ordonnés; Autre Ordonnance du 9 Novembre 1728, portant que les N. C. des Arrondissements dans l'exercice, dequels il sera ci-après parlé, seroient condamnés en une amende arbitraire, & que la répétition sera par Nous faite sur tous les N. C. qui se trouveront compris aux Rolles de la Capitation, des Communautés, & par laquelle nous avons commis le Sr. Voisin de la Varenne notre Subdélégué à Lavaur, pour se transporter sur les lieux de son Département, où il seroit de des Afflemblées illicites, dresser Procès-verbal de l'état de ceux où elles se feroient tenues, confiter les Taillables dont ils dépendent, & informer des Afflemblées, circonstances de dépendances; le Procès-verbal dressé en conséquence par ledit Sr. de la Varenne les 23, 24 & 25 dudit mois de Juin, contenant son transport avec son Greffier, dans le Territoire de la Ville de Revel, au Bois appelé Desperquiers, & qu'il y eut trouvé plusieurs traces & veilles; Exploit des Juges à remontré daté du 24 Juin, Cahier d'information des 24 & 25 dudit mois de Juin, contenant les dispositions de l'ordonnance, de laquelle il résulte qu'il s'est tenu une Affemblée de N. C. la veille du 8 au 9 dudit mois de Juin, dans le Terrain de la Ville de Revel, & au Bois Desperquiers, désigné par le Procès-verbal dudit Sr. des Voisins; l'ordre par Nous expédié le 3

juin de Bas, Propriétaire du Domaine de Laguerrier, Paroisse St. Pierre de Calveyrac, Confulat de Revel, accusé d'avoir affitté à ladite Affemblée, & conduit & conduit sur les lieux dudit Bourrel les 20 & 21 dudit mois de Juin, par les foyers dudit Bourrel de la Marcellanille à Lavaur, & trois Cavaliers de la même Brigade à notre Exploit d'affligation à nous Cahier de réclamation du même jour, & du lendemain 23, & tous considérés.

NOUS ORDONNONS que ledits Edits, Déclarations & Ordonnances du Roi soient observés selon leur forme & teneur, & en conséquence faisons défenses à toutes Personnes de quelque état & qualité qu'elles soient de la Province de Languedoc, de s'afflembler pour faire aucun exercice de la R. P. R. sans les peines portées par lesdites Ordonnances, & pour les cas où l'ordonnance de la Procédure auroit condamné le nommé Gabriel Bourrel Fabricant de Bas, de Calveyrac, Confulat de Revel, défendeur, à remontré, à servir pendant sa vie en qualité de Forçat sur les Galères de Sa Majesté; & déclarons tous & chacun desdits, Gabriel Bourrel accusé & confitté au profit de Sa Majesté, diffamé, & non préalablement fait du tiers en faveur de sa femme & enfants s'il en a, le condamner en outre aux frais qui seroient exposés pour le confulat sur les Galères de Sa Majesté, & d'être puni de son crime par Nous arrêté; Avons pareillement condamné & condamnons le nommé Gabriel Bourrel accusé & confitté au profit de Sa Majesté, ensemble au paiement des frais des Procédures, de transport dudit Sr. de la Varenne; & autres frais faits à l'occasion de ladite Affemblée, & liquidés à l'égard de ceux dix livres un sol, faisant l'état qui en a par Nous été arrêté ce jourd'hui, la répartition dequels deux sommes montant ensemble à celle de dix sept livres un sol, sera faite sur les N. C. de l'Arrondissement de Revel, conformément à ce qui est prescrit par l'article 11 de l'Ordonnance du 9 Novembre 1728 & autres empêchemens quelconques, lui, & publié & affiché partout où besoin sera. Fait à Montpellier le 10 Octobre 1754. Signé DB SAINT PRIEST, & plus bas, Par Montaigne Soufflet.

A. MONTPELLIER, De l'Imprimerie d'Augustin-François ROCHARD, seul Imprimeur du Roi 1754.

Pour avoir assisté à une réunion de « nouveaux convertis », Gabriel Bourrel est condamné aux galères et à verser une amende de mille livres...

**SOURCES MANUSCRITES**

- A.D. de la Haute-Garonne, série 4 E :
- 4 E 1716 Baptêmes 1598-1621.
- 4 E 1717 Baptêmes 1622-Février 1654.
- 4 E 1718 Baptêmes Avril 1654-1668.
- 4 E 1719 Mariages 1599-1669.
- 4 E 1720 Décès 1598-1668.
- 4 E 1721 Mariages, Décès, Baptêmes 1669-1672-1673.
- 4 E 1722 Mariages, Décès, Baptêmes 1676-1683.
- 4 E 1723 Mariages, Décès, Baptêmes 1683-Mars 1685.

Registre de baptêmes, mariages et décès de l'Église paroissiale de REVEL

- A.D. de la Haute-Garonne, série GG  
Série GG 2 E 1529 : on trouve là les abjurations protestantes enregistrées pour l'année 1685.

Registres des délibérations consulaires de REVEL  
- A.D. de la Haute-Garonne, série GG :  
- GG 2 E 2265 : délibérations 1630-1670.  
- GG 2 E 2266 : délibérations 1670-1679.

**SOURCES IMPRIMÉES**

AYMON (A) Tous les synodes nationaux des Églises Réformées de France. La HAYE, Charles DELO, 1710, 2 tomes.

Dictionnaire :  
Dictionnaire des institutions, des coutumes et de la langue en usage dans quelques pays du Languedoc de 1635 à 1648.

Montpellier, Paul DEHAM, imprimeur, 1964, 724 pages.

## ABJURATIONS (1685-1686)

Par Jean Hébrard<sup>(†)</sup>

En annexe de l'article précédent, on trouvera ci-après la liste alphabétique des protestants ayant abjuré à Revel les dimanche 14, lundi 15 et mardi 16 octobre 1685 en l'église paroissiale Notre-Dame-de-Grâce en présence de Maître Fresquet, docteur es Sainte Théologie, recteur (curé) et de :

- Maître Gilles de Gouttes, conseiller du roi et son procureur en la judicature de Revel et Maître Pierre Gouttes, ancien avocat audit siège, le dimanche ;
- Noble Jean de Jougla, sieur de Boscaud, premier consul ; Noble Annibal de Saint-Étienne et Noble marquis de Las Cases, sieur de la Caussade, le lundi ;
- Noble Jean de Jougla, sieur de Boscaud, premier consul ; Anthoine Pech, consul ; Pierre Dumas, syndic de la ville et Maître Pierre Gouttes, ancien avocat aux ordinaires, le mardi.

Suzanne Clergue avait déjà abjuré le 21 juillet et Rachel de Madaule le 31 août (présentée par les RR. PP. Gérard Alary et Guillaume Caire, doctrinaires).

D'autres abjurations sont enregistrées ultérieurement : le 22 octobre, Jeanne de Besset, malade en son lit à Couffinal et cinq hommes en l'église de Revel ; en novembre, huit abjurations ; six en décembre et cinq dans le courant du premier trimestre 1686.

L'enregistrement de toutes ces abjurations est consigné dans un cahier de cinquante pages, conservé aux Archives Départementales de la Haute-Garonne sous la cote GG3 / 2 E-1529.

On relève encore d'autres abjurations, avant et après les dates ci-dessus, dans les registres catholiques de baptêmes, mariages et sépultures, conservés aux Archives Communales de Revel.

### Abréviations utilisées :

(f.) pour femme ; (sf) pour sa femme ; (m.) pour maître ; (mar.) pour marchand ; (sgr.) pour seigneur ; (37) signifie âgé(e) de 37 ans.

Pour les filles et les femmes, le nom de famille prend fréquemment la désinence féminine, par exemple, Roux devient Rousse ; Marty (équivalent de Martin) devient Martine ; Poujol devient Poujolle ; Alric devient Alrigue ; Calvairac devient Calvairague etc.

Les femmes mariées apparaissent à leur place alphabétique (nom de jeune fille) ; sous ce même nom, elles sont aussi portées à la suite du nom de leur mari si elles l'ont accompagné aux abjurations.

### A

Alari (d') Anne (25), fille de Jean Jaques sgr de Tanus  
Alari (d') Gaston sgr du Bosc (25), fils de Jean Jaques (signé le Bosc de Tanus)

Alari (d') Jeanne (27), fille de Jean Jaques sgr de Tanus - Alari (d') Marie (26), fille de Jean Jaques sgr de Tanus - Albert Judith (40), f. de Jean Bahurt

Albertin Jean (43), clairin (?) du Dauphiné

Albiac Paul (16), fils de Paul et Esther Coste

Algans Rachel (40), f. de Paul Parlongue, chapelier  
Alric Anne (55), f. de Pierre Guittard

Alric Jean (45), mar. et sf Esther Blaye

Alric Magdelaine (45), f. de Guillaume Molinié - Alric Marie (30), f. de Jean Dupont, blancher

Andrieu Gabrielle (35) de Saint-Rome-sur-Tarn, servante de Mlle Duroy

Arnatique (d') Pauline (19), f. de Charles Salvaing (33)

Assié (d') Marie (40 ?), soeur de Jean

Assié Jean (30), mar. et sf Marion de Fauré (20)

Assié Léa (39), f. de m. Jean Jaques Reverdy, avocat

Auger (-ère) Jeanne (45), f. de David Bernaducque

Auriol (d') de Laplagnolle Pierre (25) et sf Jeanne de Poitevin (22) et deux mineurs

Auriol (d') Anne (35), f. de Michel de Portal, sieur de Foncouverte

Auriol (d') Rachel (17), soeur de Pierre d'Auriol de Laplagnolle

Auriol François (20), fils de feu Isaac

Auriol Isabeau (20), fille de feu Durand Auriol, apothicaire

Auriol Isabeau (30), f. de Jaques Gras, nouveau converti - Auriol Judith (40), fille de feu Durand Auriol, apothicaire - Auriol Pierre (18), fils de feu Isaac

Auriol Suzanne (25), fille de feu Durand Auriol, apothicaire

Aurous Anthoine (55), m. apothicaire et sf Esther Barthe (55)

Aurous Esther (19), f. de Gédéon Pomarède

Aurous Esther (33), f. de Jaques Douilhac

Aurous Jeanne (63), f. de Paul Roumieu

Aurous Madon (14), fille d'Anthoine et Esther Barthe

Aurous Marie (28), f. de Jaques Maurel chirurgien  
 Aurous Paul (42), mar et sf Madon Leignes (30) et trois mineurs  
 Ausсенac Anne (60), veuve de Antioque  
 Avesque Anthoine (20), chapelier,, natif d' ... en Cévennes

## B

Bahurt Anthoine (15), fils de Jean  
 Bahurt Jean (45), trav. et sf Judith Albert (40) et deux mineurs  
 Bahurt Scipion (17), fils de Jean  
 Balaguier Amans (70), brassier  
 Balaguier Jean (34), fils d'Amans et sf Isabeau Roux (35)  
 Barbaro Jeanne (20), f. de Jean Espert vieux, brassier  
 Bardou Guilhaume (50), voiturier et sf Isabeau Delmas (25)  
 Barrau Anthoine (66), mar. et sf Judith (de) Bannière (35)  
 Barrau Jean (39), mar. et trois enfants mineurs  
 Barre Anthoine (18), de feu Anthoine, et Jeanne Reynaud  
 Barre Jean (16), de feu Anthoine, et Jeanne Reynaud  
 Barre Marie (22), de feu Anthoine et Jeanne Reynaud  
 Barre Suzanne (20), de feu Anthoine et Jeanne Reynaud  
 Barrière Magdelaine (41), f. de Jean Ferriol  
 Barthe Esther (35), f. de Pierre Rey (39), mar.  
 Barthe Esther (55), f. d'Anthoine Aurous (55), m. apothicaire  
 Bastard(e) Guilhalmette (70), veuve de Bernat Malheur, brassier  
 Bastard(e) Marguerite, veuve de Daniel Daram, maçon  
 Bastide Isabeau (60), f. de Pierre Jaques Mouisset (60), mar. - Bataillé (de) Claudine (58), veuve de Théophile d'Arbussi, ministre RPR et professeur de l'académie de Puilaurens  
 Batigne Jaques (18), fils de feu Isaac, mar. - Bauquier Jacob (23) d'Auriac  
 Becurdenne Jeanne (62), veuve de Jean Borrel  
 Belaye (Velay ?) Paule (25), f. de Jean Calvet (30), cordonnier  
 Bellesaigne (de) Anne (22), fille de feu David, mar.  
 Bellesaigne Jean (18), mar., fils de feu David  
 Benazech David et sf Isabeau Calvairac (-gue) (80), tante de Louise Poux  
 Benazet Jean (30), bgs et sf Jeanne Marie (de) Dumas (33)  
 Berger(e) Jeanne (18), servante de M. Rollande  
 Bemadou (m.) Daniel (50), ancien procureur au parlement de Toulouse et sf Livie Duroi (45)  
 Bernaduque David (50), teinturier et sf Jeanne Augère (45)  
 Berthoumieu Abel (35), fils de Thomas, brassier  
 Berthoumieu Jacob (45), hôte et sf Jeanne Catalane (36) et un mineur  
 Berthoumieu Pierre (50), hoste et sf. Françoise de Peyre (40)  
 Besset (de) Anne (40), f. de M. de Caulens  
 Besset (de) Jeanne (50) de Couffinal  
 Besset (de) les quatre enfants (de Couffinal) (24, 21, 18, 15 et un mineur)  
 Besset (de), noble, marquis, sgr de Lagarrigue (45) et sf Isabeau de Portal (22)  
 Bessière Marthe (50), f. de Lassus (1<sup>ères</sup> noces),

d'Isaac David (2<sup>èmes</sup> noces)  
 Bessières (de) Marthe (48) - Bettou Marthe (18), fille de Pierre  
 Bettou Pierre (40) et sf Jeanne Lagarde (50) - Bettou Pierre Jean (20), fils de Pierre  
 Blanc (-que) Madelaine (35), f. de Géraud Fauré  
 Blanchard Jaques (41) et sf Magdelaine Sagnier (?) (37) - Blaye Esther (45), f. de Jean Alric (45)  
 Bogues Suzanne (50), f. de Pierre Chamariou (Chamayou) - Bonheure Honorée (20), fille de Suzanne Bonheure  
 Bonheure Jaques (48), fermier de Roumens et trois enfants mineurs - Bonheure Suzanne (46), f. de Galtier, métayer de M. de Palleville - Bonnefous Marquis (36), mar. de Saint Amans - Borrel Anne (50), f. de Mathieu Garouste (56), menuisier - Bosc (de) et des Isles Maisons Françoise (dame) (55), f. de noble Jean Jaques d'Alari, sgr de Tanus  
 Bosc (de) Daniel (noble), sgr de Saint Michel (26), (signé Saint-Michel des Isles)  
 Boujeu Daniel (60), tisserand - Boujeu David (70)  
 Boujeu Pierre Jaques (25), serger, fils de David et sf Marguerite Garouste (24)  
 Bourgues, deux filles mineures de feu Charles, avocat aux ordinaires et de Anne de Fauré  
 Bourgues Paul (17), fils de feu Charles, avocat aux ordinaires - Bourregail Anne (20)  
 Bousquet Durand (48), m. chirurgien - Bousquet Marie (55), f. de Bernard Dupont  
 Bousquet Suzon (19), fille de feu François, chirurgien  
 Boyer Charles (43), mar. et sf Jeanne Combos (30)  
 Bret Marie (22), f. de Jaques Pont (26), mar.  
 Bret Marie (75), veuve de Philippe Lemouzi  
 Brousse Madelaine (40), veuve de François Bousquet, chirurgien - Brun (de) Jeanne (50), veuve du sieur Roberty Brun (de) Louis (53), m. conseiller du roi au parlement de Toulouse  
 Brun Anne (40), f. de Guilhaume Martin, mar. (52)  
 Brun Guilhaume (28), mat' bgs et Suzanne (de) Bira (?) (19) - Brun Jeanne (48), f. de Pierre Miquel (48), mat' - Bruno Jacob (22), fils de feu Jean

## C

Caffarel Philippe (39), m., sieur du Falga et sf Marie Dumas (35)  
 Caire (de) Esclarmonde (18), fille de feu Abraham Calcel Rose, f. de Philippe Descugnous - Calvairac (-gue) Isabeau (80), f. de David Benazech, tante de Louise Poux  
 Calvet Jean (30), cordonnier et sf Paule Belaye (Velay) - Calvet Jeanne (17), fille de feu Gabriel, sergent royal  
 Calvet Madon (30), fille de feu Jean notaire et de Marthe (de) Carles  
 Calvet Pierre (30), sergent royal, fils de feu Gabriel  
 Calvet Rachel (25), fille de feu Gabriel, sergent royal  
 Calvet Suzanne (26), f. de Louis Rivenc  
 Calvet Suzanne (35), fille de feu Jean notaire et de Marthe (de) Carles  
 Campmas Anne (13), fille de Paul et Jeanne Segonne  
 Campmas Anthoine (32), potier d'étain et sf Anne Dupont (28) - Campmas Nephtaly (Netali) (28), vitrier et sf Jolie Ségur (22) - Campmas Paul (35), potier d'étain et sf Jeanne Segonne (30) - Caperan Jeanne (31), veuve d'Anthoine Cers - Carles (de) Marthe (60) f. de feu Jean Calvet, notaire - Carmain Jean (35),

passementier et sf Anne Oularou (28) et un mineur  
 Carmaing André (50), blancher  
 Carmaing Françoise (14), fille d'André - Carmaing Jaques (17), fils d'André  
 Casajoux Jean (18), fils de veuve Jeanne David  
 Casajoux Suzanne (25), fille de veuve Jeanne David  
 Catalane Jeanne (36), f. de Jacob Berthoumieu  
 Cauquil Anne (15)  
 Cauquil Jean (30), mat'  
 Cauquil Magdelaine (18)  
 Cauquil Marie (23), f. de Jean Massia  
 Causse Suzanne (40), f. de Pierre Rivenc vieux  
 Cavailher Anne (25), fille de feu Pierre, avocat aux ordinaires  
 Cases (de) Marie (45), f. de Jaques  
 Cougot, pareur de draps - Cers Guillaume (18), fils de feu Pierre et de Marie Roumieu  
 Cers Guillaume (37), tisserand et sf Magdelaine Garrigues (40)  
 Chamayou Françoise (13), fille de Jean et Suzanne Bogues - Chamayou Jean (20), fils de Jean et Suzanne Bogues - Chamayou Paule (15), fille de Jean et Suzanne Bogues - Chaurou Bernard (23), fils d'Abel, peigneur de laine - Chaurou Jaques (25), fils d'Abel, peigneur de laine - Chaurou Jean (17), fils d'Abel et Marie Dupont  
 Chaurou Marthe (18), fille d'Abel et Marie Dupont  
 Chauvet Louis (45), docteur et avocat et sf Jeanne Dupuy de Laguade ( ? ) (25)  
 Clausolles Jean (15), fils de veuve Gabrielle Pasturin  
 Clausolles Marie (23) f. d'Anthoine Dufourn, tailleur Clergue (Clerc) Suzanne (25)  
 Clergue Guillaume (18), fils de David  
 Combos Jeanne (30), f. de Charles Boyer - Combos Marie (45), f. d'Étienne Tailhade  
 Conques Madon (23), f. de David Mouisset, mar.  
 Conques Margot (15), de Mazères, servante de M. Mouisset  
 Conques Pierre (30), tailleur et sf Marguerite Calmettes (22) Conti (de), dame Lucrèce, f. de noble Pierre d'Alary, sgr de Blan  
 Coste David (20), fils de Pierre  
 Coste Esther (47), f. de Paul Albiac  
 Couderc Françoise (50), veuve de Casajoux et deux enfants mineurs  
 Cougot Jaques (50), m. pareur de draps - Cougot Jeanne (25), f. de maître Marty  
 Cougot Françoise (25), fille de Jaques  
 Couroune Jean (42), blancher  
 Couttou Jean (40), brassier et sf Marie Roumegous  
 Cumenge Gabrielle (24), fille de feu Jean

## D

Daram David (18), fils de feu Daniel et Marguerite Bastard - Daram Jaques (25), cordonnier - Daram Jean (20), sergier  
 Dauré Rachel (35), f. de Paul Icher  
 Daves Jaques (30), fils de feu Estienne et de Marie (de) Pagès - David Isaac et sf Marthe (de) Bessières (48) - David Jeanne (50), veuve de Jean Casajoux  
 David Judith (25), f. de Jean Jalavert (Jalabert) (29)  
 David Judith (29), f. de Jean Jalavert (Jalabert ?)  
 David Louise (15), fille d'Isaac et Marthe (de) Bessières - David Raimond (31), fils d'Isaac - Debouts Guillaume (52), mar. - Debouts Jean (20), fils de Guillaume - Debouts Magdelaine (42), f. de Jean

Séverac  
 Debouts Marie (33), f. de Paul Digue  
 Delmas Anne (14), fille de Pierre et Esther Pélissier  
 Delmas Isabeau (25), f. de Guillaume Bardou, voiturier - Delmas Jeanne (18), fille de Pierre et Esther Pélissier - Delmas Marie (25), f. de Jean Salvat, bonnetier  
 Delmas Marie (80), veuve d'Étienne Couttou  
 Delmas Pierre (46), hoste et sf Esther Pélissier (35)  
 Delprat Marthe (16), fille de feu Jaques et Isabeau Sudre  
 Delprat Pierre (14), fils de feu Jaques et d'Isabeau Sudre  
 Demons (de Mons) Magdelaine (50), veuve de David Bellesaigne  
 Deruche Rachel (50), du Mas d'Azil, servante de M. Bernadou  
 Descugnous Philippe (37) et sf Rose Calcel et deux mineurs  
 Desplas Jean (46), mar. et sf Magdelaine Roumieu (45) - Desplas (14), enfant de Jean  
 Desplas (15), enfant de Jean  
 Desplas (17), enfant de Jean  
 Desplas (20), enfant de Jean  
 Desplats Pierre (26) fils de feu Anthoine, mat'  
 Dessus François (60), mar. bgs et sf Perrette Maurande - Digne Bertrand (87)  
 Douilhac Guillaume (34), m. chapelier  
 Douilhac Jaques (42), fils de Jaques, mar. et sf Esther Aurous (33) et quatre mineurs  
 Douilhac Jaques vieux (67), mar.  
 Douilhac Léa (43), fille de Jaques vieux, veuve de Batigne, mar. - Douilhac Rachel (30), f. de Jaques Bonhore  
 Dufourn Anthoine (36), tailleur et sf Marie Clausolles (23)  
 Dumas (de) Jeanne Marie (33), f. du sieur Benazet  
 Dumas Anne (20), fille de feu Guillaume Dumas Anthoine (63), bgs  
 Dumas Anthoine (36), mar. chaussatier  
 Dumas Anthoine (63), m. apothicaire et sf Marguerite Duroy Dumas  
 Durand M. (45), docteur, avocat et sf Jeanne Fauries (30)  
 Dumas Marie (35), f. de sieur Caffarel  
 Dumas Marie (60), mère de Jean Sabatier, cordonnier  
 Dumas Marquise (30), fille de feu Guillaume  
 Dupont Anne (28), f. d'Anthoine Campmas (32)  
 Dupont Bernard et sf Marie Bousquet (55)  
 Dupont Françoise (23), f. de Jean Vallat  
 Dupont Marie (40), f. d'Abel Chaurou  
 Dupuy de Laguade (?) Jeanne (25), f. de Chauvet, avocat  
 Durand (de) Jaques (45), noble, sieur de Saint-Vincent et sf Gabrielle de Glayel (30)  
 Duroy Catherine (24), fille de Pierre et Françoise (de) Ferrier  
 Duroy Isabeau (16), fille de feu Jean et d'Isabeau Trénache  
 Duroy Livie (25), fille de Pierre et Françoise (de) Ferrier - Duroy Livie (45), f. du sieur Bernadou  
 Duroy Marguerite (50), f. du sieur Dumas

## E

Escaffre Jean (15), fils de veuve Rose Jean  
 Espert Isabeau (35), f. de Paul Bardou

Espert Jean (45), brassier et sf Marie Roussel  
 Espert Jean vieux (50), brassier et sf Jeanne Barbaro  
 Espert Marie (20), fille d'Anthoinette Latger -  
 Espinasse (d') Guilhaume (41), bgs - Espinasse (d')  
 Suzanne (44), veuve de Pierre Seguié - Estaunié  
 Jeanne (24), f. de Pierre Pagès - Estève Anthoine (45)  
 tailleur et sf Marie Rieux - Estève Esther (30), veuve  
 de Clorin - Estève Marie (25), fille d'Anthoine et Marie  
 Rieux

## F

Fabre Anne (16), fille de Bernard et Esther Causse  
 Fabre Bernard (57), mar. et sf Esther Causse (47) et  
 trois mineurs - Farinette Rose (40), f. de Moïse Nouvel  
 Fauré (de) Anne (22), fille de Marguerite de Gouttes  
 Fauré (de) Anne (40), veuve de Charles Bourgues,  
 avocat aux ordinaires  
 Fauré (de) Jeanne (50), veuve de Pierre Latgé  
 Fauré (de) Marie (25), fille de Marguerite de Gouttes  
 Fauré (de) Marion (20), f. de Jean Assié - Fauré  
 Daniel (20), fils de Laurens  
 Fauré Delphine (49), veuve de Philippe Calvet - Fauré  
 Géraud et sf Magdelaine Blanc  
 Fauré Jean (24), fils de Laurens  
 Fauré Jean (24), mar., d'Auriac  
 Fauré Jean (52), bgs  
 Fauré Laurens (56), mar. et sf Jeanne Fauré (45) et  
 deux mineurs - Fauré Paul (43), bgs et cinq enfants  
 mineurs - Fauré Philippe (25), fils de Gérard, brassier  
 Fauries (de) Isabeau (20), f. d'Abel de Portal - Fauries  
 (de) Jeanne (30), f. du sieur Durand Dumas - Ferrier  
 (de) Françoise (48), f. de Pierre Duroy, bgs - Flouret  
 Françoise (40), f. de Jean Dupont  
 Fonbrune (de) Françoise (21), f. de Jean de Portes,  
 sgr de Fonfrède - Fontès Durand (35), tailleur, fils  
 d'Anthoine - Fontès Henri (50) et sf Anne Séverac (40)  
 Forminiague Isabeau (25), f. de David Maurel  
 Forminiague Marie (50), de Clermont  
 Fourès Jeanne (45), f. de Sébastien Estève  
 Frège Pierre (50), mar. et sf Anthoinette Garouste (44)  
 et deux mineurs  
 Frègemile (de) Gracie (65), veuve de Jaques Chauvet,  
 conseiller du roy et lieutenant de juge

## G

Gaches Marguerite (30), fille de Benoît Gaillard (de)  
 Esther  
 Gaillard (de) Marie (45), f. de Pierre Gaillard  
 Gaillard (de) Perrette (55), veuve d'Estienne Tiéry  
 Galibert François (45) et sf Anthoinette Périer et deux  
 enfants mineurs  
 Galibert Jean (18), fils de François et Anthoinette  
 Périer - Galinié Anthoine (50), tisserand et sf Marquise  
 Pech - Garouste Anthoinette (24), fille de feu ... mar.  
 Garouste Anthoinette (44), f. de Pierre Frège  
 Garouste Magdelaine (19), fille de Jean - Garouste  
 Marguerite (24), f. de Pierre Jaques Boujeu - Garouste  
 Mathieu (56), menuisier et sf Anne Borrel - Garouste  
 Paul (14), fils de Mathieu et Anne Borrel  
 Garouste Perrette (26), veuve de Gaspard Douilhac et  
 un mineur - Garouste Pierre (18), fils de Mathieu et  
 Anne Borrel - Garrigues Isabeau (21), fille de Raimond  
 Garrigues Jean (30), tailleur  
 Garrigues Magdelaine (25), f. de Pierre de Laval  
 Garrigues Magdelaine (40), f. de Guilhaume Cers

Garrigues Raimond (50), peigneur de laine - Gervais  
 Marie (40), veuve de Jean Pons, brassier - Glayel (de)  
 Gabrielle (30), f. du sieur de Durand  
 Glories Jeanne (30), f. de Barthélémy Roumegous, m.  
 blancher - Glories Jeanne (45), f. de Jean Pastre  
 Gouttes (de) Marguerite (60), veuve de François  
 Fauré - Gouttes Isabeau (55), veuve d'Henri Séverac  
 Gouttes Louis (36), m. chirurgien - Guilhem (de)  
 Perrette (35), f. de Jean Séverac jeune - Guilhem  
 Jean (30), m. chirurgien - Guilhem Jeanne (14), fille de  
 feu ... et Clermonde Videt - Guilhermi (de) Marguerite  
 (45), veuve de Jougla, bgs - Guittard Françoise (20),  
 fille de Pierre et de Jeanne Alric - Guittard Marie (23),  
 f. de Jean Fédou jeune

## H

Hala (de) Marie (45), veuve de Daniel Gaillard, de  
 Puilarens - Françoise (50), f. de Jean Fédou - fille  
 Marie (40), veuve de Fauré, maréchal

## I

Icher Paul (35), mat' et sf Rachel Dauré  
 Illisible Paule (20), de Mazamet, servante du sieur  
 Laurens Fauré

## J

Jaissière Jeanne (45), servante de Bernaducque  
 Jallès Ramonde (80), veuve de David Maurel - Jerdier  
 (du) Jeanne (40), f. de Paul Teste  
 Jalabert Jean (29) et sf Judith David  
 Jalaverde (-bert) Suzanne (50), f. de Jaques Sarrat,  
 bastier - Jaquié Magdelaine (37), f. de Jaques  
 Blanchard, empérique (?) - Jean Rose (48), veuve  
 d'Escaffre, forgeron et un enfant mineur - Jidel (de)  
 Clermonde (42), veuve de Guilhaume d'Endranche,  
 figuier - Jonquière Jeanne (50), veuve de Pierre  
 Thomas  
 Jougla (de) Clermonde (14), fille de Marguerite  
 Guilhermi veuve - Jougla Pierre (de) (19), fils de feu  
 Marquis de Jougla - Juilha Magdelaine (35), veuve  
 d'Isaac Auriol Junzes (?) Juilha Marie (20), f. de Jean  
 Delprat, chaussatier

## L

Labroue (de) Jeanne, f. de Bernard Terson  
 Labroue (de) Marie (24), f. d'Abel de Terson ,sgr de  
 Palleville - Lagarde Jeanne (50), f. de Pierre Bettou  
 (40) - Lanet Jeanne (40), f. de Jean Galinié  
 Las Cases (de) Charlotte (31), fille de feu sieur de la  
 Caussade - Las Cases (de) Diane (30), fille de feu  
 sieur de la Caussade  
 Las Cases (de) Marquise (55), veuve de noble  
 Guilhaume de Besset, sieur de Lavaysse  
 Latger Anthoinette (40), f. de Jean Espert  
 Latger Isaac (57), métayer et sf Guilhaumette Rosselle  
 (Roussel) - Laurens ... (16), enfant de feu Jean  
 tisserand et Jeanne Rigaud - Laurens ... (18) enfant  
 de feu Jean, tisserand et Jeanne Rigaud - Laurens ...  
 (20), enfant de feu Jean, tisserand et Jeanne Rigaud  
 Laurens Jean (32), fils de feu Miquel, tisserand - Laval  
 (de) David (31), de Lempaut et sf Madon Roumieu  
 Laval (de) Pierre (30), sergier et sf Magdelaine

Garrigues - Laveyrié Jean (65)  
 Leignes (de) Anne (50), f. d'Anthoine Dumas, bgs  
 Leignes (de) Jeanne (26), veuve de Jean Tailhade et un enfant mineur  
 Leignes (de) Magdelaine (50), veuve de Jean Pont, bgs - Leignes Louis (25), fils à feu Jean, mar. - Leignes Madon (30), f. de Paul Aurous - Lemouzy Suzanne (40), f. de Pierre Poux

## M

Madaule (de) Rachel (55), veuve de Jean Auriol, bgs  
 Maison Jeanne (42), veuve  
 Manen(t) Jeanne (22), f. de Jaques Daram, cordonnier  
 Marquier(-e) Jeanne (21), f. de Jean Garrigues  
 Martine (Marty) Jeanne (23), fille de feu Philippe Marty  
 Martine (Marty) Magdelaine (25), fille de feu Philippe Marty  
 Marty Martine (Marty), Marquise (22), fille de feu Philippe (des Moureaux ?), au service de M. Brun  
 Marty Guillaume (17), fils de Pierre et Anne Brun  
 Marty Pierre (52), mar. et sf Anne Brun (40) et trois enfants mineurs  
 Massia Guillaume (18), chirurgien  
 Massia Jean (24), (fils d'autre) et sf Marie Cauquil (23) et un enfant mineur  
 Maurand(-e) Perrette (50), f. de François Dessus  
 Maurel (de) Esther (23), fille d'Anne ... (60), lévirat de feu Abel  
 Maurel (deux abjurations : Esther et sa mère Anne)  
 Maurel (de) Jeanne (46), f. de David Teste - Maurel Anne (38), f. d'Isaac Soual  
 Maurel Anthoine (25), fils de David, m. apothicaire  
 Maurel David (30) jeune, mat. et sf Isabeau Forminiague - Mauriès Judith (40), f. de Marc Rivals  
 Méric Suzanne (70), veuve de Guillaume Brun, bgs  
 Metgé Anne (60), veuve de Jean Galaud  
 Miailhe Daniel (60), maçon et sf Péreille Miquel(-le) (40) - Milhau Jean (28), fils d'Isaac, peigneur de laine  
 Milhau Marie (24), fille d'Isaac  
 Miquel François (16), fils de Pierre et Jeanne Brun  
 Miquel Pierre (48), mar. et sf Jeanne Brun et quatre enfants mineurs  
 Molinié Anne (30), f. de Sébastien Noulet  
 Mouisset David (23), mat. et sf Madon Conques  
 Mouisset Guillaume (30), mar. et sf Marie Maurel (25) et trois enfants mineurs  
 Mouisset Pierre Jaques (60), mar. et sf Isabeau Bastide (60), parents de David  
 Moulié (voir Nicoulié) Marthe (15)  
 Moussoulin Marie (15), de Saverdun, servante de M. Dumas, apothicaire

## N

Nicolas (de) Louise, f. de noble Louis de Bosc, sgr de Las Touzeilles - Nicolier Sylvie, veuve de Vayssière et un enfant mineur - Nicoulié (?) Marthe (15)  
 Noulet Rachel (33), f. de Jean Éris  
 Nouvel Moïse (50), sergier et sf Rose Farinette

## O

Oularou Anne (28), f. de Jean Carmain, passementier

## P

Padiès (de) Anthoinette (45), f. de Jaques Saint-Amans

bonnetier - Pagès (de) Marie (55), veuve d'Estienne Daves - Pagès Pierre (35) mar. et sf Jeanne Estanié  
 Pairin (de) Anthoinette (45), f. de Pierre de Rieux  
 Pairin Pierre (22), fils de feu François - Parlongue Jaques (16), fils de Paul, chirurgien - Parlongue Jeanne (20), fille de Paul et Rachel Algans - Parlongue Marie-Anne (12), fille de Paul et Rachel Algans - Pascalis Marie (50), f. de Daniel Nouvel  
 Pastre Jean et sf Jeanne Glories  
 Pasturin Gabrielle (50), veuve de Gabriel Clausolles  
 Pech Jacques (28), frère de Pierre, chaussatier  
 Pech Marquise (45), f. d'Anthoine Galinié, tisserand  
 Pech Pierre (36), frère de Jaques, compagnon cordonnier, de Puilaurens  
 Peire (de) Françoise (40), f. de Pierre Berthoumieu, hoste - Peissou Jean (20) jeune  
 Peissou Jean (25), fils de Guillaume  
 Péliissier Esther (35), f. de Pierre Delmas, hoste  
 Pelras (de) Louise (70), veuve de Viala, notaire, de Puilaurens - Périer (de) Antoinette (50), mère de Charles Salvaing - Périer (de) Judith (25), f. de Louis de Gouttes - Périer Anthoinette (40), f. de François Galibert - Perol (de) Isabeau (51), mère de Jean Assié  
 Perruteau Anthoinette (23), f. de Pierre Rivenc jeune  
 Poitevin (de) Isabeau (15), fille de Daniel - Poitevin (de) Jeanne (22), f. d'Auriol, de Laplagnolle et deux mineurs  
 Poitevin (de) Marion (18), fille de Daniel - Poitevin Daniel (21), fils de Daniel  
 Pomarède Bernard (20), fils de Paul, mat. brodeur  
 Pomarède Catherine (18), fille de feu Jean, m. apothicaire - Pomarède Étienne (17), fils de feu Jean, m. apothicaire - Pomarède Gédéon (41), m. apothicaire et sf Esther Aurous - Pons Anne (15), fille de Marie Gervais, veuve Pons  
 Pons Jeanne (20), de Mazères, servante de Douilhac, chapelier - Pons Marie (60), f. de feu Pons  
 Pont (de) Suzanne (17), fille de feu Jean Pont et de Magdelaine Leignes  
 Pont Élie (14), fils de feu Jean Pont et de Magdelaine de Leigne - Pont Jaques (26), mar. et sf Marie Bret  
 Pont Marie (30), f. du sieur Rey, mar. - Pontié Marie (15), fille de Jaques - Portal (de) Abel, (noble) (23), sieur de Lembrousse et sf Isabeau Fauries (20)  
 Portal (de) Anne, soeur de noble Abel de Portal - Portal (de) Isabeau (22), f. du sieur de Lagarrigue  
 Portal (de) Jeanne, soeur de noble Abel de Portal  
 Portal (de) Michel (noble), sgr de Foncouverte, (45) et sf Anne d'Auriol (35)  
 Poujol Paule (70) jeune ( ? ? ? ), veuve de Blancheti  
 Poujol(-le) Paule (28), veuve de Noé, blancher  
 Poux Françoise (15), fille de Pierre et Suzanne Lemouzy - Pradines Jeanne (50) f. de feu Jaques et Anne de Rastel - Pradines Madon (30)

## R

Rastel (de) Anne (80), veuve de Jaques Pradines  
 Raynaud Anne (14), de Poudis, (fille de feu Jean)  
 Reverdy Jean Jaques (45), m. avocat et sf Léa Assié  
 Rey Pierre (30), mat. et sf Marie Pont (30) - Rey Pierre (39), mat. et sf Esther Barthe - Reynaud Jeanne (48), veuve d'Anthoine Barre  
 Rieux (de) Anthoine (18), fils de Pierre et Anthoinette, de Pairin - Rieux (de) Françoise (13), fille de Pierre et Anthoinette, de Pairin - Rieux (de) Magdelaine (40), f. de Rivals - Rieux (de) Paul (16), fils de Pierre et

Anthoinette, de Pairin - Rieux (de) Thomas (14), fils de Pierre et Anthoinette, de Pairin - Rieux Anne (18), fille de Pierre et Marie - Rieux Isaac (20), fils de Pierre et Marie - Rieux Madon (16), fille de Pierre et Marie Rieux Marie (45), f. d'Anthoine Estève, tailleur - Rieux Pierre (50), mar. et Marie, de Souille (37) - Rigaud Jeanne (40), veuve de Jean Laurens, tisserand - Rivals François (19) ( ? ? ? )  
 Rivals Jeanne (41), f. d'Anthoine Mialhe, nouveau converti - Rivals Marguerite (40), f. d'Abraham Pons Rivals Pierre (40), bgs et sf Magdelaine de Rieux Rivenc (de) Françoise (27), f. de noble Jean de Portes, sgr de Fonfrède  
 Rivenc (de) Marion (40), f. de Guillaume Lespinasse Rivenc Pierre (25) jeune et sf Anthoinette Perruteau (23)  
 Rivenc Pierre (40) vieux et sf Suzanne Causse (40) et six enfants mineurs  
 Rivenc Suzanne (30), f. de Daniel Séverac  
 Rivière Benoît (26), mar., fils d'Étienne  
 Rivière César (33), fils de feu Jacob, chirurgien - Rivière Étienne (66), m. chirurgien  
 Rivière Marguerite (28), fille d'Étienne  
 Robert François (55), bgs  
 Robert Jacob (63), mat.  
 Robert Suzanne (80), veuve de Boguès  
 Roberty (de) Marie (41), f. de Daniel Poitevin, mère de Daniel, Marion et Isabeau  
 Roberty Élie (26), sieur de Belvèze  
 Roberty Louis (35), m. docteur en médecine et sf Bernardine de Terson, de Palleville (38) et trois enfants mineurs - Rollande David (16)  
 Rollande Jeanne (14)  
 Rollande Judith (19)  
 Rollande Paul (23), mar.  
 Rollande Sarah (22)  
 Rollande Suzon (27), muette  
 Roqueville Françoise (70), veuve d'Anthoine Carmaing Roumégous Barthélémy (42), m. blancher et sf Jeanne Glories - Roumégous Marie (35), f. de Jean Coutou  
 Roumieu Madon (28), f. de David de Laval  
 Roumieu Magdelaine (45), f. du sieur Desplas  
 Roumieu Marie, veuve de Pierre Cers  
 Roussel Marie (40), f. de Jean Espert  
 Roussel(-le) Guilhaumette (50), f. d'Isaac Latger, métayer - Roux Anthoinette (30), fille de feu Abraham (au service de demoiselle de Lévêque, f. du ministre de Revel) - Roux Isabeau (35), f. de Jean Balagué  
 Roux Jeanne (35), fille de feu Abraham Roux

## S

Sabatier Jean (30), cordonnier, fils de Marie Dumas Saint-Amans Françoise (20), fille de Jaques et Anthoinette  
 Saint-Amans Jaques (50), bonnetier et sf Anthoinette de Padiès et trois mineurs  
 Saint-Amans Jean (45), tailleur et deux enfants mineurs - Saint-Amans Pierre (19), fils de Jaques et Anthoinette - Saint-Sernin Paul (50)

Saintouille Pereilhe, mère de Jolie Ségur  
 Saissinel (-le) Marie (60), veuve Casajoux  
 Salles Jeanne (48), f. du sieur Rollande, bgs (voir R. Jeanne (14) soit cinq enfants majeurs)  
 Salles Jeanne (50), veuve d'Étienne Fizez  
 Salvaing Charles (33), sieur de la Pergue, bgs et sf Pauline d'Amatigue  
 Salvaing Jean (30), frère de Charles, tous deux fils d'Anthoinette de Périer  
 Salvaire Clermonde (35), f. de Guillaume Douilhac, chapelier - Salvat Jean (22), bonnetier et sf Marie Delmas - Salvignol (de) Suzanne (40), veuve de Benoît Rivière et deux enfants mineurs  
 Sarrat Isaac (24), bastier, fils de Jaques  
 Sarrat Jaques (60), bastier et sf Suzanne Jalaverde (Jalabert) - Sarrat Joseph (30), fils de Jaques  
 Sarrat Pierre (16), fils de Jaques  
 Segonne Jeanne (30), f. de Paul Campmas (35)  
 Segonne Magdelaine (80), veuve de Paul Parlongue  
 Ségur Jolie (22), f. de Natali Campmas  
 Ségur Toinette(40) avec son neveu mineur orphelin  
 Sesquière Jeanne (55), veuve de Jean Laborie  
 Séverac Anne (40), f. d'Henri Fontès  
 Séverac Jean (30) jeune, mat. et sf Perrette Guilhem (35) - Séverac Jean (40), mar. et sf Magdelaine Debouts - Séverac Suzanne (66), veuve de Durand Auriol  
 Soual Isaac (42) et Anne Maurel sf et deux enfants mineurs - Soual Pierre (35), m. chirurgien  
 Soubiran (de) Delphine (70), malade dans la maison des héritiers de M. du Falga  
 Souille (de) Marie (37), f. de Pierre Rieux - Sudre Isabeau (40), veuve de Jaques Delprat

## T

Tailhade Esther (20), fille de Pierre (de Caraman)  
 Terson (de) Bernardine, de Palleville, f. de Louis Roberty - Teste (de) Jeanne (14), fille de Paul - Teste Abraham (22), fils d'Abraham, praticien  
 Teste David (47), bgs et sf Jeanne de Maurel (46) et deux mineurs - Teste Marie (45), f. de David Maurel, bgs - Teste Paul (52) et sf Jeanne du Verdier (40)  
 Thomas Judith (18), fille de feu Pierre et Jeanne Jonquière (50)  
 Thomas Paule (30), fille de feu Pierre et Jeanne Jonquière (50)  
 Thomas Pierre (25), fils de feu Pierre et Jeanne Jonquière (50)  
 Thomas Pierre-Jean (15), fils de feu Pierre et Jeanne Jonquière  
 Tiéry (de) Perette (21), fille de feu Étienne et Perette de Gaillard  
 Tiéry (de) Cécile (25), fille de feu Étienne et Perette de Gaillard  
 Tiéry (de) Janette (24), fille de feu Étienne et Perette de Gaillard  
 Trénache (de) Isabeau (50), veuve de Jean Duroy, bgs.

## REVEL PENDANT LA RÉVOLUTION

Par Pierre Espenon

À la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, sous l'effet conjugué des crises, financière, économique et politique, et de l'influence mobilisatrice des philosophes des Lumières, le royaume de France traverse une période de changements majeurs : de 1789 à 1799, réformes profondes, expériences politiques diverses, affrontements d'idées et d'hommes, guerres marquent la période révolutionnaire. Comme toute province française, le Languedoc est affecté par la Révolution et y apporte sa participation, et Revel présente nombre de situations intéressantes d'autant que la ville a fourni des acteurs parfois importants à l'épisode révolutionnaire. Les archives, nombreuses mais dispersées et lacunaires, n'autorisent pas une chronologie complète de cette période et celle-ci serait excessivement longue pour cet ouvrage, c'est pourquoi seront présentés ici quelques moments caractéristiques de la Révolution vécue à Revel et dans les environs immédiats.

### REVEL À LA POINTE DES IDÉES NOUVELLES

En août 1788, pressé de toutes parts à cause des graves désordres dans le royaume, Louis XVI a convoqué les Etats Généraux pour le 1<sup>er</sup> mai 1789 et cette réunion suppose le recensement des problèmes dans toutes les communautés du pays : dans chaque paroisse doit être rédigé un cahier de doléances<sup>151</sup> que les députés porteront à une assemblée de bailliage ou de sénéchaussée, assemblée au cours de laquelle sera faite la synthèse des remarques.<sup>152</sup> Alors que les lettres patentes du roi sont à peine arrivées et que l'intendant du Languedoc n'a pas encore fixé les dates et les modalités des élections des députés et de la rédaction des cahiers. Le 14 janvier 1789, se déroule à Revel une assemblée importante et remarquable, d'abord par le nombre et la qualité des personnes réunies, ensuite par la nature des propos qui y sont formulés ; 168 personnes sont réunies et représentent les 3 Ordres de la ville de Revel et des communautés voisines (parmi lesquelles Vaudreuille, la Gardiolle, Garrevaques). L'assistance est si nombreuse que, la salle de

l'Hôtel de ville étant trop petite, la réunion se tient dans le cloître des Dominicains, à l'angle de la place centrale.

Le contenu de la délibération est riche de passages qui montrent, outre l'attachement très vif à la personne du roi, l'influence des idées nouvelles issues de la philosophie des Lumières. Certes le premier Consul-Maire, M. Dirat, propose de choisir un président de séance dans un des deux premiers Ordres, l'égalité de droits n'étant pas encore dans les mœurs, malgré le décret de Louis XVI qui a établi le doublement du Tiers (aux États Généraux, le Tiers État aura autant de députés que Noblesse et Clergé réunis).

La présidence est confiée au Marquis de Vaudreuil qui déclare : « *Messieurs, le génie populaire de Louis XII et Henri IV anime notre roi. Comme eux, père de ses sujets, Louis XVI veut leur assurer une constitution juste et durable ; (...) ; et plût à Dieu (...) que l'histoire pût dérober en même temps le tableau affligeant des maux qui nous accablent depuis près d'un siècle, mais qui auront préparé cette crise salutaire qui doit régénérer le royaume* ».

Cette introduction souligne bien les problèmes qui ont justifié la convocation des États Généraux ; chaque Ordre attend de celle-ci des changements positifs pour lui et c'est là l'origine d'un malentendu important entre les trois composantes de la société. Le marquis de Vaudreuil incarne-t-il dans ses propos le projet de réaction nobiliaire ? Il dit : « *Louis XVI sera le restaurateur de ces mœurs, de ces coutumes que Louis IX respecta* ». Plusieurs passages et son engagement ultérieur dans les réformes permettent de penser qu'il appartenait à la noblesse dite « éclairée » : « *... il existe un abus qui frappe d'illégalité toutes les opérations des États du Languedoc ; en vain les anciens usages et les droits des trois Ordres, imprescriptibles par leur nature, s'opposaient à l'organisation actuelle de ces États (...) tous les ans la province reçoit des lois d'un corps qu'elle n'a jamais avoué pour son représentant (...) Notre but est le bonheur général. Écartons toutes les distinctions particulières* ».

Le premier Consul-Maire, M. Dirat, parle plus loin d'une « *administration libre qui unit chaque citoyen aux États et qui force ces États à ne négliger les intérêts d'aucun citoyen* » et rappelle que le conseil politique de Revel a réclamé, le 30

<sup>151</sup> Chaque village ou ville rédigeait un cahier de paroisse, exposant les plaintes et les vœux des populations sur tous types de sujets.

<sup>152</sup> À ce niveau, chaque Ordre rédige son cahier destiné à la commission de Versailles qui en fera la synthèse ; les cahiers de bailliage et de sénéchaussée sont conservés aux Archives Nationales à Paris.

novembre 1788, « *un plus grand nombre de représentants pour le Tiers État aux États Généraux prochains* ».

Plus loin s'exprime M. Derrenaudes, receveur des gabelles, étranger à la communauté, mais qui a été convié à l'assemblée et qui énonce des idées généreuses (c'est peut-être la raison de sa présence ici alors que la gabelle est un des plus vifs sujets de plaintes dans le royaume) :

« *...d'après les sentiments dont j'ai fait hautement profession depuis que j'habite parmi vous, il m'était permis d'aspirer à faire corps avec les citoyens distingués par leur amour pour le bien et pour l'ordre nouveau, sur lequel reposera désormais le bonheur public (...). Réformer les abus de tout genre par des lois rédigées et promulguées au milieu de son peuple, et enfin faire disparaître, autant que la constitution monarchique le permet, tous les privilèges humiliants et onéreux, vestige toujours subsistant du gouvernement féodal (...). Renforcer autant qu'il est possible le pouvoir législatif de nos États Généraux...* ».

La nature des propos ci-dessus laisse penser que M. Derrenaudes imaginait un projet politique plus avancé puisqu'il sous-entend les limites de la constitution monarchique et qu'il attend que l'on confie aux États Généraux un pouvoir législatif, ce qui n'est pas du tout prévu à l'origine et que seuls les libéraux envisagent. La preuve est fournie plus loin :

« *... Que l'Ordre nombreux du Tiers État, sortant enfin d'une dépendance humiliante, va reprendre l'exercice des droits que lui donnent les travaux de toute espèce dans une Nation à la fois agricole et commerçante (...) il doit résulter de cette égalité dans les contributions la concorde, l'harmonie et tous les salutaires effets qui en découlent naturellement* ».

À l'issue de ces délibérations, trois syndics furent élus, un pour chaque Ordre, et chargés de demander aux autres villes du diocèse de Lavaur<sup>153</sup> de tenir des assemblées sur le même thème ; ce fait souligne que, dans la région, Revel était donc une des premières à manifester cet élan réformateur.

Dans les semaines qui suivent cette assemblée, les textes réglementant les assemblées des différentes communautés parviennent dans celles-ci et Revel procède à l'élection des députés devant représenter la ville à Castelnau-dary à partir du lundi 16 mars. Les trois Ordres sont très inégalement représentés, avec 4

députés pour le Tiers État (dont le juge royal de la ville), 3 députés pour le clergé (dont le curé de Couffinal) et 6 députés pour la noblesse. De son côté, la paroisse de Dreuilhe, indépendante de Revel, a délégué 3 députés, 2 pour le Tiers État et 1 pour le clergé. Ces députés portent avec eux le ou les cahiers de doléances de Revel dont il ne reste malheureusement aucune trace aujourd'hui, comme pour la plupart des cahiers de la Haute-Garonne. Le 26 mars, la noblesse de la sénéchaussée du Lauragais achève son cahier de doléances et élit son député pour les États Généraux de Versailles ; il s'agit du marquis de Vaudreuil. Le même jour le Tiers État clôture ses opérations et élit comme députés MM. Martin Dauch<sup>154</sup> et de Guilhermy, ce dernier l'emportant devant M. Cailhasson de Calvairac, député de Revel.

### ALARMES À REVEL ET DANS LES ENVIRONS

Durant le printemps 1789 aucun événement majeur ne vient troubler la ville de Revel dont le conseil politique s'occupe d'affaires ordinaires comme la « *locaterie* » du Pati Saint-Antoine en délibération du 11 juin au 19 juillet. Il est évident toutefois que les événements de Versailles et de Paris ne sont pas méconnus : Gustave Doumerc, dans son histoire de Revel, citait une lettre de M.Faure-Lajonquière évoquant des festivités importantes après le rappel de Necker et il datait ce courrier du 12 juillet. Cette date est sûrement erronée vu que Necker a été renvoyé le 11 juillet (ce qui est une des causes du 14 juillet) et que le roi l'a rappelé le 16 ; les nouvelles de Paris mettant près de 6 jours pour parvenir en région toulousaine, il semble plus probable que la lettre ait été écrite le 22 juillet, soit une bonne semaine après la prise de la Bastille. Toujours est-il que ce soir-là musique, feu de joie et tirs de boîtes à feu animent la place centrale :

« *... les particuliers des couverts ont mis des chandelles à leurs fenêtres. Jugez par là, mon cher ami, si nous savons mettre un prix à la résistance que nos députés ont faite* ».

<sup>153</sup>. L'appartenance de Revel au diocèse de Lavaur, avant la Révolution, est originale dans cette partie du Lauragais où la plupart des paroisses dépendaient de l'Evêque de Toulouse ; elle a sûrement contribué aux hésitations que la municipalité a manifestées après l'été 1789, lorsqu'il lui a fallu choisir son rattachement à un département, soit celui du Tarn, soit celui de la Haute-Garonne.

<sup>154</sup>. Joseph Martin Dauch fut le seul député qui refusa de prêter le serment du Jeu de Paume, le 20 juin 1789. Par la suite, il s'opposa à toutes les réformes de la Constituante ; du fait de son effacement, on ne sait pas très bien ce qui motiva son attitude.



Ouverture des États Généraux.



Serment prêté dans le « Jeu de Paume » à Versailles.

Par ailleurs Faure-Lajonquière écrit :  
 « cette idée que les Français sont enfin libres donne à mon cœur une énergie que le bien seul de ma patrie pouvait porter à ce point ».

Une grande liesse se manifeste donc au lendemain du 14 juillet, mais elle fait vite place à de vives inquiétudes comme la période révolutionnaire va, plusieurs fois, en provoquer dans la ville et ses environs.

Le 2 août, à 1 heure de l'après-midi, le conseil est réuni pour des affaires ordinaires ; le registre de délibérations ne mentionne aucune particularité et signale la clôture de la séance. Ce même registre est rouvert à la même date, mais malheureusement sans mention de l'heure, et note que l'on a assemblé toute la communauté (conseil) et tous les habitants de la paroisse dans l'église Notre-Dame de Grâce, l'Hôtel de ville se trouvant insuffisant :

« ... a été proposé par M. Dirat, premier Consul-Maire, que plusieurs citoyens de cette ville ayant reçu des nouvelles qui paraissent nécessiter des précautions pour se préserver de l'irruption d'un grand nombre de brigands qui ravagent la plaine de Montauban, il serait à propos d'user du privilège accordé à la ville de Revel en 1773 par M. le Comte de Périgord, Commandant de la

Province, de lever une troupe bourgeoise <sup>155</sup> pour veiller à la sûreté des habitants (...). Délibéré d'une commune voix, l'assemblée a adhéré avec acclamation à la nomination des officiers et leur a laissé le choix de nommer leurs lieutenants et bas officiers ».

Le 23 août, le secrétaire fait un bilan des événements :

« Le 3 septembre, assemblée pour former les compagnies bourgeoises, survint M. Blaquière la Tour, de Sorèze, avec un autre exprès qui nous annonçèrent que les brigands étaient aux portes de Sorèze et qu'on nous priaient de vouloir leur donner du secours. On fit sonner le tocsin de la générale dans la ville (...) Dans le même instant cette fausse alarme fut répandue dans toute la contrée et je reçus plusieurs lettres de la part des consuls, qui presque toutes s'accordaient à annoncer que les brigands étaient à une lieue de chez eux. Dans cet intervalle M. d'Arboussier, seigneur de Montégut vint, à la tête de tous ses vassaux armés ; M. le Comte Philippe de Vaudreuil donna à cette occasion des marques sensibles de patriotisme étant à la tête de tous ses vassaux de Dreuilhe et Vaudreuil ». Il note encore que des troupes étaient venues prêter main-forte de La Pomarède, de Puginier, St-Papoul, Garrevagues, Gandels et autres. Tous ces événements font partie de ce que l'on appelle la Grande Peur, mouvement paysan d'une grande confusion succédant aux troubles parisiens de la première quinzaine de juillet ; comme à Revel, dans la majorité des cas les alarmes sont inutiles les brigands étant illusoire mais l'agitation est certaine.

Une autre alarme survient un an plus tard, alors que les premières réformes ont déjà été votées et que l'été a plutôt été marqué par une ambiance de concorde nationale avec la Fête de la Fédération, le 14 juillet, sur le Champ de Mars à Paris. Pourtant, dans la nuit du 19 septembre, la municipalité de Revel est avisée par deux lettres successives qu'il se prépare des événements graves dans la Montagne Noire. La première lettre a été écrite en début de soirée par le procureur de Carcassonne qui a appris que des bandes de brigands armés se sont formées dans les forêts de la montagne et projettent de détruire les bassins de St-Ferréol et du Lampy ; jugeant que Revel est la ville la mieux située pour réagir, c'est elle qu'il alerte en premier et sa missive parvient peu après minuit à la municipalité réunie

<sup>155</sup>. Cette référence à un privilège, alors que l'Assemblée Nationale va les abolir deux jours plus tard, est originale ; la création d'une milice de citoyens dans ces circonstances ne l'est pas, la plupart des villes ont fait de même à l'exemple de Paris, et de ce mouvement sortira la Garde Nationale confiée au commandement de La Fayette. Outre l'originalité du fait, il faut noter que ce privilège est révélateur de la grande diversité des libertés, plus collectives qu'individuelles, que le pouvoir avait concédées sous l'Ancien Régime.

d'urgence. C'est alors que celle-ci reçoit, vers deux heures et demie du matin, une seconde lettre émanant cette fois de la municipalité de Castelnaudary qui a aussi été informée par Carcassonne et a délégué deux gardes vers dix heures. La menace insurrectionnelle paraît très sérieuse et Revel appelle au secours les gardes nationales des villes et villages voisins qui envoient plusieurs centaines d'hommes pour lesquels il faut trouver en très peu de temps des lieux d'hébergement et du ravitaillement. L'objectif déclaré de l'appel au secours était d'assurer la tranquillité publique et la libre circulation des grains. Comme durant la Grande Peur, la menace s'est avérée excessive par rapport à la réalité ; toutefois, l'information originelle comportait des éléments justes puisque, si grandes troupes de brigands il n'y a pas eu, on a constaté des dégradations au Lampy et sur la Rigole de la Montagne. Cette folle nuit n'est pas restée sans suite, la présence de centaines de gardes nationaux ayant causé des désordres, voire des dégâts, et le commandant de la garde nationale de Revel a dû rendre des comptes devant la municipalité mécontente.

À plusieurs reprises, des alertes surviendront par la suite et de nombreux courriers signaleront des « brigands » ou des « gens malfaisants », « risquant de porter préjudice à la chose publique » ; la période de la Terreur abonde en dénonciations de ce type.

Si la Révolution est souvent perçue comme une période d'agitation, de troubles et d'affrontements, elle est aussi une période de réformes et de construction d'un ordre nouveau comme l'annonçait M. Derrenaudes le 14 janvier 1789.



Médaille de membre de la Constituante.

## REVEL AU CŒUR DE LA RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE

Conformément aux vœux maintes fois exprimés dans les cahiers de doléances, l'Assemblée nationale décide de supprimer les anciennes structures politiques du royaume et, parmi elles, les communautés et leurs conseils politiques ainsi que les provinces trop grandes et trop inégalitaires. Ainsi sont créés les nouveaux découpages administratifs : départements, districts, cantons et communes avec leurs autorités respectives.

Revel est rattachée, après pas mal de péripéties, au département de la Haute-Garonne, formé en janvier 1790, on disait alors le département de Toulouse. Ville assez importante par sa population (3286 habitants intra-muros en février 1790), elle est dotée d'un rôle administratif non négligeable auquel elle semble attachée : chef-lieu d'un canton de douze communes <sup>156</sup>, elle est surtout chef-lieu de district et administre de ce fait un territoire formé par quatre cantons (Revel, St-Félix, Caraman et Lanta) et 58 communes ; un procureur syndic, élu, y représente le roi et un tribunal de district forme l'essentiel de la structure judiciaire.

Pour en arriver là, la ville a longuement hésité et son exemple est révélateur de ce qui a dû se passer dans bon nombre de régions du royaume lorsqu'il s'est agi de délimiter les nouvelles circonscriptions : les intérêts économiques mais aussi politiques ont compté autant, sinon plus, que le principe, généreux et idéaliste, de l'égalité des dimensions et des besoins des citoyens administrables. Dans chaque province de l'Ancien Régime, une commission est chargée de procéder à la délimitation des départements : en Languedoc, le marquis de Vaudreuil, député aux États généraux devenus Assemblée nationale constituante, est commissaire nommé par la nation, autant dire que Revel est bien placée pour connaître les aspects souvent méandres de ces délimitations. Le 25 novembre 1789, ayant reçu une lettre du marquis, la commune prend une première position qui montre bien son grand intérêt pour ce problème hautement politique, les termes étant on ne peut plus précis :

*« L'assemblée, pleine de confiance dans les représentants de la nation, convaincue de la sagesse des motifs qui l'ont engagée à substituer à l'ancienne division du royaume en provinces une nouvelle division en départements, persuadée qu'il est de la plus grande importance*

<sup>156</sup> Le premier canton de Revel, créé par la Révolution, ne représentait qu'une partie du canton actuel, le Nord et l'Est ; il comportait des communes qui ont été par la suite rattachées à celle de Revel (Dreuilhe, Vauré et Couffinal) ou à celle de Saint-Félix (comme la Jalabertie).

*pour le bien général de détruire ces associations qui, occupées de leur intérêt particulier et leurs privilèges, étaient presque indifférentes à l'intérêt public, persuadée que la nouvelle constitution qu'on va donner aux provinces est infiniment plus avantageuse que celle qu'elles avaient auparavant, qu'elle sera plus durable parce qu'elle sera uniforme (...). L'assemblée, considérant que dans ce moment l'organisation des assemblées provinciales est le seul moyen d'assurer la perception des impôts et de rétablir l'ordre et le calme dans le royaume (...) a été d'avis :*

*1° que l'étendue de la province de Languedoc et la diversité de ses productions semblaient prescrire la division de l'administration en plusieurs assemblées provinciales (...)*

*(...)*

*3° que les députés doivent faire l'abandon pur et simple des privilèges du Languedoc ; elle regarderait leur conservation comme nuisible au bien général, sans être d'aucune utilité à la province (...)*

*4° que, dans le cas où la province d'après le plan du comité de constitution serait partagée en six départements, il serait convenable de réunir les commissaires des six départements (...) pour diviser la masse des dettes entre les différents départements ...*

*5° il a été arrêté qu'on enverrait un extrait de la présente délibération aux députés de cette sénéchaussée à l'Assemblée nationale ainsi qu'à toutes les municipalités de la sénéchaussée et aux principales municipalités de la province.*

Le 6 décembre, ayant encore reçu deux lettres du marquis de Vaudreuil, la municipalité rend une nouvelle délibération :

*« ... a été délibéré d'une voix unanime que l'assemblée (...). Vote pour la réunion au département de Castres, motivée par la raison suivante que la proximité du chef-lieu détermine naturellement cet arrondissement et que le commerce des laines et des fabriques nous lie particulièrement avec une grande partie du diocèse de Castres et qu'au moyen de cette réunion la totalité du diocèse de Lavaur se trouvant dans le même département nous aurions toutes les facilités pour constater l'étendue des dettes du diocèse de Lavaur (...). Que cet arrondissement nous donne une occasion précieuse de renforcer notre commerce de laines et bestiaux et d'ouvrir des nouvelles branches de négoce avec l'Albigeois et le Rouergue (...) arrête en outre que messieurs les officiers municipaux instruiront par le courrier de demain M. le marquis de Vaudreuil de la présente détermination et lui offriront nos remerciements pour le zèle qu'il nous témoigne en cette circonstance vraiment essentielle et de laquelle dépend la régénération que nous désirons si ardemment... »*

On le voit, les motifs pour une réunion au Tarn sont nombreux et déterminants ; pourtant un changement d'attitude intervient dans ce mois de décembre et, le 14 janvier, une dernière délibération intervient « *in extremis* » :

*« L'assemblée de la commune de la ville de Revel (...) persistant dans ses dernières intentions qu'elle a manifestées par sa lettre du 28 décembre dernier rétractant ses précédentes délibérations (...) L'établissement d'un tribunal secondaire dans la ville de Revel est des plus avantageux tant pour la ville que pour les justiciables. Le siège royal établi dans cette ville depuis sa fondation occupe plusieurs avocats qui peuvent espérer être choisis dans la formation du nouveau tribunal. D'un autre côté les habitants des villes et villages qui nous environnent, obligés de se rendre deux ou trois fois la semaine dans la ville de Revel pour leurs affaires de commerce auront en même temps l'avantage de veiller à celles qu'ils auraient pendantes au siège ; d'après ces considérations, l'assemblée a unanimement délibéré que copie de la présente délibération sera envoyée à M. le marquis de Vaudreuil avec prière de solliciter vivement notre réunion au département de Toulouse... »*

Copie fut également envoyée au président de l'Assemblée nationale, ce qui prouve l'importance de cette décision de dernière minute dans laquelle le poids des hommes de justice semble l'avoir emporté sur les forces économiques.

Le 8 février 1790, en application des lettres patentes du roi exécutant le décret de l'Assemblée nationale de décembre 1789, la commune de Revel s'apprête à procéder à l'élection de son nouveau conseil municipal ; à cette date, Dreuilhe forme une commune séparée ; elle ne sera rattachée qu'en janvier 1791. Pour pouvoir mener les opérations de vote, il fallait connaître l'état de la population et le statut de ses habitants ; le registre de délibérations daté du 7 février porte les résultats de ce recensement qui établit la population intramuros à 3286 habitants parmi lesquels 410 sont classés citoyens actifs. Ces derniers sont les citoyens de la ville qui paient une contribution directe au moins égale à trois journées de travail, ce qui leur donne le droit <sup>157</sup> d'élire la municipalité et de participer aux assemblées primaires de canton qui désignent les grands électeurs chargés d'élire les députés du département ; beaucoup de citoyens de la ville sont donc tenus à l'écart du vote et on ne parle même pas des femmes ! C'est tout de même beaucoup plus que

<sup>157</sup>. L'article 1<sup>er</sup> de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen avait proclamé l'égalité des droits des citoyens mais les constituants, essentiellement issus de la bourgeoisie, avaient peur du vote populaire, surtout après les manifestations consécutives à la fuite de Louis XVI.

les représentants des trois ordres rassemblés le 14 janvier 1789 pour délibérer des réformes à venir. Ces citoyens actifs sont donc réunis le 8 février au matin dans l'église paroissiale, seul lieu assez grand pour les contenir ; à cause du service religieux la réunion est renvoyée au lendemain matin dans le couvent des Jacobins. Là on commence par l'élection du maire (ordre inverse aujourd'hui) mais des troubles, au cours du scrutin, provoquent son renvoi l'après-midi à l'église paroissiale ; entre-temps le vase renfermant les billets est surveillé par la garde nationale. Durant l'après-midi, la suite du scrutin permet d'élire maire M. Cailhasson de Calvairac qui obtient 178 voix sur 306 votants ; le scrutin pour les officiers municipaux commence à la suite et durera jusqu'au 12 février au matin pour élire 8 personnes ainsi que le procureur de la commune. Le 15 février après-midi, les citoyens actifs désignent 18 notables qui formeront avec le maire et les officiers municipaux le conseil général de la commune. Il aura donc fallu une semaine à près de 400 personnes pour élire 28 représentants, l'apprentissage du système représentatif a donc été laborieux ici comme il l'a sûrement été ailleurs.

### LES PROBLÈMES RELIGIEUX

Le clergé a joué un grand rôle dans les événements révolutionnaires de 1789, les curés rejoignant les députés du Tiers dans leur volonté de réforme ; dans un premier temps, les ecclésiastiques sont bienveillants face aux changements. La nationalisation des biens du clergé, décrétée par l'Assemblée nationale le 2 novembre 1789, provoque des réactions qui deviennent plus étendues et plus vives après le vote de la Constitution civile du Clergé le 12 juillet.

Cette constitution, condamnée par le pape, organisait l'Église dans le cadre des 83 départements, faisait des curés et des évêques des salariés de la nation et des élus. Pour en accélérer l'application, l'Assemblée exige que les ecclésiastiques prêtent serment à cette Constitution sous peine de destitution ; une minorité d'entre eux obtempère et le clergé se divise en « *jureurs* » « *assermentés* » d'une part, « *réfractaires* », « *insermentés* » d'autre part.

La plupart des curés de la région sont réfractaires comme le curé de Revel, l'abbé Joseph Roques. Les électeurs du district ne parviennent pas à lui désigner un remplaçant et les citoyens de Revel vont même jusqu'à proposer la cure au nouvel évêque de la Haute-Garonne, le père Hyacinthe Sermet, au printemps 1791.



LE PRESOIR : satire de la richesse du clergé. L'opinion critiquait surtout l'abondante fortune des chapitres de chanoines et de certains ordres monastiques.

En juin un curé est enfin élu, il se nomme Jean-Baptiste Pujade. Le registre paroissial porte mention de son installation : « *L'an mil sept cent quatre vingt onze et le dimanche dix-neuf du mois de juin avant la messe paroissiale et dans l'église paroissiale en présence de nous, maire et officiers municipaux soussignés, et du peuple assemblé le sieur Jean-Baptiste Pujade prêtre et curé de la présente ville comme il est constaté par le verbal de l'assemblée électorale du district dont l'extrait collationné ensemble l'institution canonique donnée le seize courant par M. Antoine Paschal Hyacinthe Sermet, évêque au département de la Haute-Garonne, métropolitain du Sud, nous ont été exhibés. Le dit sieur Pujade a, conformément à l'article 38 du titre 2° de la Constitution civile du clergé, prêté le serment porté par l'article 25 du dit titre et, de ce fait, avons dressé notre présent procès-verbal sur le registre de la paroisse à ce destiné...* »

Le lendemain de cette cérémonie, par ailleurs jour de la fuite du roi, des pierres sacrées sont enlevées de l'église. Les fidèles se désintéressent du nouveau curé.

Sous la terreur, l'église est baptisée Temple de la Raison et s'orne d'une statue de Marat. Une vague de déchristianisation provoque le changement de nom de plusieurs rues comme celui de plusieurs villages des environs ou même celui de certains habitants : la rue Notre-Dame devient la rue du Temple de la Raison, la rue des Sœurs devient rue de l'Égalité, celle des Frères<sup>158</sup> rue de la Montagne, la rue Saint-Antoine rue des Sans-culottes.

Des prénoms nouveaux apparaissent à l'état-civil : Messidor, Germinal, Fructidor, Decadi, la Montagne, Liberté, Marat, Le Pelletier, Mucius Scaevola<sup>159</sup>.

À l'époque où le curé Pujade entrait en fonction

<sup>158</sup>. C'est l'actuelle rue Georges Sabo.

<sup>159</sup>. En souvenir de Publius Mucius Scaevola, consul de Rome en 133 av. J.-C., qui protégea Tibérius Gracchus des patriciens en colère contre ses réformes démocratiques. La référence à la République romaine fut en effet chose fréquente, à cette époque, chez les citoyens « éclairés ».

à Revel, le curé de Dreuilhe enregistrait un baptême important dans une forme qui laissait supposer qu'il n'avait pas dû prêter le serment de fidélité à la Constitution civile :

*« L'an mil sept cent quatre vingt onze et le 25<sup>ème</sup> jour de juin a été baptisée demoiselle Charles, Gabrielle, Magdelaine, Marie, Pauline, née le 23 du susdit mois, fille de très haut et très puissant seigneur Joseph, Denis, Édouard, Bernard, comte de Latour de Lauragais, seigneur de Saint-Paulet, Gourvielle et Saint-Germain, capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans, et de très haute et très puissante dame Louise, Pétronille, Magdelaine de Rigaud de Vaudreuil, mariés... ».*

La mère de l'enfant n'est autre que la fille du marquis de Vaudreuil qui s'apprête alors à émigrer, s'il ne l'a déjà fait.

La question religieuse a été l'un des problèmes les plus importants de la Révolution car elle a scindé les Français en deux camps hostiles, un grand nombre de catholiques se retrouvant dans celui des contre-révolutionnaires. La division est exacerbée par d'autres crises, notamment la Terreur pendant la période difficile de la guerre. Durant ces mois de grande rigueur, entre septembre 1793 et juillet 1794, les autorités redoublent de menaces, de rappels à l'ordre, particulièrement sur les prix du marché et sur les réquisitions de denrées pour l'armée.

### **REVEL ENTRE TERREUR ET ANTI-TERRORISME**

Au cours de l'an III, c'est-à-dire entre le 22 septembre 1794 et le 21 septembre 1795, donc après la chute de Robespierre et la fin de la Terreur, les nouvelles autorités de la ville et du district adressent à Paris un rapport, malheureusement non daté, sur les propos et actes d'un certain nombre de Montagnards de Revel et du citoyen Calès, originaire de Cessales, député de la Haute-Garonne à la Convention.

Ce rapport permet de saisir à la fois des aspects de la Terreur à Revel et les manifestations de la réaction qui a suivi le 9 thermidor ; la vivacité des propos et la haine d'après n'ont d'égale que la sévérité de la répression d'avant. Quelques extraits de ce rapport nous éclairent sur ces moments troubles.

*« ... les vexations de tout genre, et les incarcérations sans nombre qui en ont été la suite. (...) Dans l'enceinte d'une aussi petite ville que Revel, dont la population ne se porte pas tout à fait à quatre mille âmes, cent huit individus incarcérés ! Et quels individus encore ! des femmes, on en comptait jusqu'à 42 ; des vieillards presque octogénaires, ils étaient au nombre de 12 ; des artisans chargés d'enfants et vivant au jour le jour, leur nombre se portait à 60 ; tant il est vrai que les disciples des Marat, des*

*Robespierre et des Calès ne savent respecter ni le sexe, ni la vieillesse, ni l'indigence ! »*

Dans ces passages, on trouve la dénonciation des aspects classiques de la Terreur, « mise à l'ordre du jour » en septembre 1793 et renforcée par la loi des suspects ; elle cherche à intimider les contre-révolutionnaires qui forment un ensemble aux contours très flous dans lequel les rigueurs des décrets frappent aveuglément, créant un sentiment d'insécurité dans toute la population.

Les historiens débattent encore sur les raisons profondes de cette politique : produit des circonstances difficiles (menaces étrangères aux frontières, insurrections intérieures, problèmes de ravitaillement) ou choix délibéré de la répression comme instrument d'un projet de pouvoir ? Les arguments ne manquent pas pour chaque thèse. Les vexations signalées dans le rapport évoquent sûrement les sévères mesures économiques destinées à garantir le ravitaillement et à lutter contre l'inflation galopante et qui provoquaient le mécontentement des gens ; toute protestation contre ces mesures pouvait donner lieu à des dénonciations<sup>160</sup> et, en vertu de la loi des suspects, entraîner une arrestation ; on peut penser que nombre des femmes détenues l'étaient pour ce genre de faits. Le comité de sûreté générale de Revel a maintes fois adressé des menaces à la municipalité accusée de ne pas faire suffisamment respecter le maximum (taxation des prix) sur le jardinage, c'est-à-dire les légumes vendus sur le marché. Le nombre des incarcérations, rapporté à la population, souligne l'importance de la répression mais heureusement la région toulousaine n'a pas vu fonctionner la guillotine comme Paris ou Lyon.



« Comité de surveillance de la section de 1792 ».

<sup>160</sup> La Terreur a favorisé un climat de suspicion générale et de crainte ; dans ce contexte, la délation fut courante, avec son cortège de basses vengeances, et on a même vu à Revel un homme dénoncer son propre frère, l'accusant de faire périr du foin et des grains si nécessaires en ces temps de difficultés.

De plus ce nombre concerne un chef-lieu de district et la prison de Revel a donc hébergé la plupart des prévenus de la circonscription, aussi bien des voleurs de canards, des auteurs de coups et blessures que des déserteurs ou des suspects au sens strict ; parmi ces derniers figuraient des membres de la famille Caffarelli du Falga, et le fait que l'un des administrateurs du district, signataires du rapport, appartienne à cette même famille peut expliquer la vigueur des attaques. Celles-ci témoignent de l'ambiance de réaction qui a suivi la chute de Robespierre et qui dure plus d'un an sous la Convention thermidorienne (période appelée également Thermidor du fait de son déclenchement après le 9 thermidor an II). Dans certaines régions, elle permet aux royalistes de mener une sanglante répression antijacobine et antirépublicaine que l'on appelle « *Terreur blanche* » ; dans le Lauragais la réaction ne va pas jusque là, mais les représentants du peuple, délégués de la Convention, sont parfois choqués par les excès constatés dans certaines communes.



*L'habitude ayant été prise d'adresser les messages sur des papiers à en-tête comportant de nombreux slogans et symboles révolutionnaires, le garde du magasin des fourrages de Revel voulut suivre l'exemple et dessina lui-même un bonnet phrygien en haut de ses missives.*

Certains passages du rapport des corps constitués de Revel montrent, en tout cas, la haine que la Terreur leur a inspirée :

« ..., des hommes pervers, des factieux de toute espèce se rallient encore aux maximes anarchiques et sanguinaires de l'exécrable Robespierre (...) ce monstre n'est pas mort tout entier ; il se reproduit dans les trop nombreux complices qui lui ont survécu (...) parmi ces complices nous en connaissons un qui siège encore parmi vous, son nom est Calès ».

Le rapport adressé aux comités parisiens pour être transmis à la Convention est une dénonciation circonstanciée du citoyen Calès, qui incarne ici tout ce que les corps constitués détestent et redoutent de voir revenir au pouvoir

(ils l'accusent d'avoir participé à la préparation des journées de prairial an III, c'est-à-dire des 20-22 mai 1795, ce qui devait être très grave pour lui à Paris).

Jean-Marie Calès est né à Cessales en 1757 ; médecin, il est élu député pour l'assemblée de la sénéchaussée de Castelnaudary en mars 1789 par les habitants d'Auriac-sur-Vendinelle.

Dans sa biographie<sup>161</sup>, Claude Manceron signale son installation à Revel mais sans date ; il rappelle que, conventionnel élu en la Haute-Garonne, Calès vote la mort de Louis XVI et, fait intéressant, il note que la Société populaire de Sedan l'avait dénoncé comme méprisant les sans-culottes alors qu'il était envoyé en mission dans la Marne et les Ardennes.

Manceron ne fait aucune mention de poursuites contre lui durant l'an III, ce qui laisse supposer que le rapport n'a pas été suivi : Calès est député sous le Directoire, puis maire en région parisienne jusqu'à la fin de l'Empire, et il meurt en exil à Liège en 1834. La conclusion du rapport ne manquait pas d'attaques détaillées à son sujet comme en attestent ces quelques passages :

« ..., un homme qui s'est déclaré le bouillant apôtre des Marat, des Robespierre (...) qui a signalé sa complicité avec ces monstres ; (...) qui, par ses fausses et perfides prédications, est parvenu à égayer les hommes faibles, à décider les méchants, et à en faire autant d'instruments aveugles de la plus affreuse tyrannie... »

Patriotes épris de justice, de liberté et d'égalité comme ils se présentent eux-mêmes ou bien aristocrates et scélérats, comme les appelle Calès ? La situation, pendant la Révolution, est souvent difficile à préciser tant les divisions étaient nombreuses et leurs motivations complexes. Sous le Directoire, qui forme la dernière période de la Révolution, les tensions sont toujours vives, marquées par la double menace des jacobins et des royalistes. Revel voit notamment reparaître l'influence de ces derniers.

### **REVEL AU CŒUR D'UN COMLOT ROYALISTE**

Après la Terreur, obnubilés par le souci d'en éviter toute reproduction, les législateurs thermidoriens et ceux du Directoire ne prêtent pas attention au retour en force des royalistes favorisé par les amnisties ; il semble qu'il en ait été de même dans le district et à Revel d'après deux faits marquants qui se recourent.

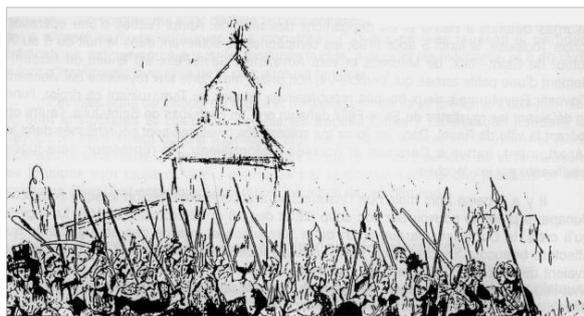
Durant l'été 1797, alors que les royalistes sont majoritaires dans les conseils législatifs à Paris,

<sup>161</sup>. Claude Manceron : *La Révolution française, dictionnaire biographique*, Renaudot, 1989.

paraît à Revel et dans son canton un journal intitulé « *l'Ami des campagnes* » dont le rédacteur se nomme Marc-Antoine Durand, homme de loi ; ce journal, hebdomadaire, paraît tous les samedis et, au total, 12 numéros seront diffusés entre le 22 juillet et le 7 octobre 1797.

À ce jour, il a été impossible d'en retrouver des exemplaires et on n'en connaît le contenu qu'à travers les minutes du procès instruit contre ses responsables en 1798. La preuve du manque de surveillance des autorités, sous le Directoire, est fournie par l'identité de l'imprimeur du journal : celui-ci est Jean-Baptiste Brumas, qui est depuis des années l'imprimeur officiel du district, c'est-à-dire l'entrepreneur chez lequel les autorités de l'administration du district font éditer toutes les circulaires et affiches destinées aux cantons et aux communes dépendant de Revel ; un homme aussi en vue pouvait-il se livrer à cette production sans une certaine bienveillance politique ?

Les articles incriminés par l'accusation tournent toujours autour des mêmes thèmes, à savoir que les députés, à Paris, sont attaqués par les Directeurs et par des « *brigands* », que l'armée ne respecte pas ses fonctions et viole la Constitution de l'an III ; on trouve même, dans celui du 9 fructidor, une attaque sévère dirigée contre le général Bonaparte. C'est à la suite du coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) que le Directoire réprime brusquement les progrès des royalistes ; de ce fait la publication de « *l'Ami des Campagnes* » est suspendue au début du mois d'octobre et ses auteurs sont poursuivis.



Une scène que la place Centrale de Revel semble ne jamais avoir connue ?...  
(Composition imaginée par B. Velay)

Le 10 juillet 1798, le tribunal criminel de Toulouse rend un verdict très sévère, dicté probablement par la volonté antiroyaliste de la période : Marc-Antoine Durand est condamné à la peine de mort, mais assortie de la contumace car il avait fui rapidement après le coup d'État du 18 fructidor.

La parution de « *l'Ami des campagnes* » est la partie visible d'un mouvement plus profond qui se développe en Lauragais à cette époque ; excédés par les problèmes économiques,

religieux et hostiles à la loi Jourdan qui crée la conscription obligatoire, nombre de paysans sont sensibles à la propagande royaliste que pouvait représenter le journal revélois. Moins d'un an après sa suspension, le Midi toulousain est le siège d'une vaste insurrection royaliste dans laquelle le Lauragais semble tenir une place déterminante : c'est l'insurrection de l'an VII, connue localement d'après les textes des interrogatoires des insurgés détenus à Revel et les dépositions des témoins. Après l'échec d'une opération contre Toulouse, le lundi 5 août 1799, les campagnes se soulèvent dans la nuit du 6 au 7, autour de Saint-Félix, de Maurens et vers Auvezines. Saint-Félix est le lieu de rassemblement d'une petite armée qui, semble-t-il, doit prêter main forte aux royalistes qui viennent d'investir Revel ; mais deux troupes républicaines, venues du Tarn, ruinent ce projet, l'une en défaisant les royalistes de Saint-Félix dans un pré, en contrebas de Saint-Julia, l'autre en libérant la ville de Revel. Dans les jours qui suivent, les royalistes sont pourchassés dans le département, battus à Caraman et écrasés à Montréjeau ; la répression sera jugée insuffisante par les Jacobins.

Il y a à peine trois mois que l'insurrection a secoué notre région lorsque Napoléon Bonaparte prend le pouvoir par son coup d'État des 18 et 19 brumaire an VIII. Le régime qu'il crée, le Consulat, marque la fin de la Révolution et suscite des changements qui affectent beaucoup de domaines, Revel subissant certains d'entre eux : les districts, qui avaient disparu en 1795, ayant été remplacés par les arrondissements, plus vastes, notre chef-lieu, de par sa population, sa distance vis-à-vis de Toulouse, avait des chances de devenir sous-préfecture. C'est Villefranche qui reçut cette fonction ; forme de compensation, le canton de Revel se trouva agrandi par la réunion de celui de Saint-Félix qui ne semblait pas politiquement sûr après l'insurrection.

Autre changement remarquable, celui intervenu le 3 février 1804, alors que s'achève le Consulat et que les tourmentes de la Révolution s'éloignent : le préfet de la Haute-Garonne nomme conseiller municipal de Revel le citoyen Marc-Antoine Durand, revenu d'exil, et qui vivra dans sa ville natale jusqu'au 6 juin 1854.

Pendant les dix ans très fertiles en événements qui forment la Révolution française, la ville de Revel a donc rencontré les différentes péripéties de ce processus incontournable de notre histoire nationale ; elle les a parfois croisées de près avec des hommes aux destins aussi différents que :

- François Cailhasson de Calvairac, son premier maire, élu selon les nouvelles modalités, devenu le premier président du Conseil général de la

Haute-Garonne, avant de siéger sur les bancs de l'Assemblée législative de septembre 1791 à août 1792.

- Jean-Marie Calès, député montagnard à la Convention, plusieurs fois désigné représentant du peuple en mission, qui a établi les écoles de santé de Paris, Angers, Montpellier, Nancy.

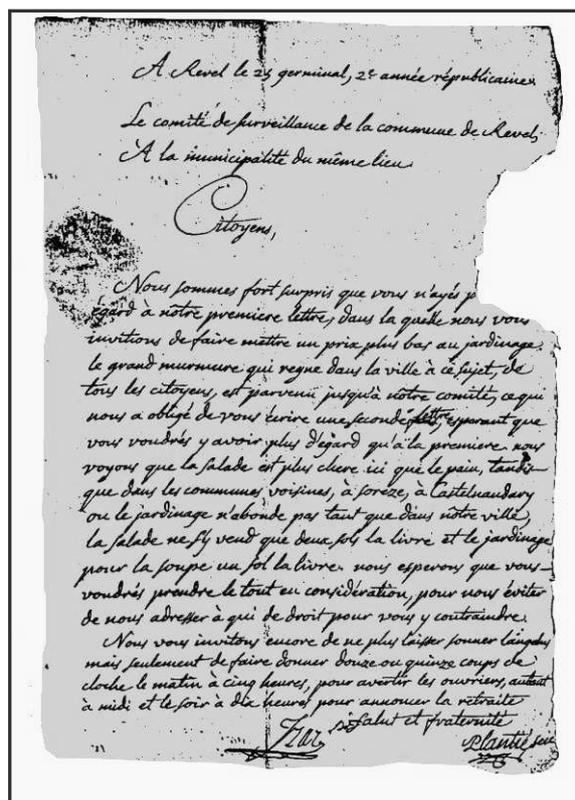
- Marc-Antoine Durand, homme de loi, notaire, militant royaliste engagé, nommé conseiller municipal par le préfet Richard, ancien conventionnel républicain.

De cette époque, Revel n'a pas gardé de traces visibles, ni monuments, ni inscriptions, ni plantations mais une abondante production de documents d'archives dans lesquels il reste encore sûrement d'intéressantes découvertes à faire car un tel épisode historique, derrière le paravent de ses grands moments, cache encore des aspects secrets.

#### ANNEXE : UN EXEMPLE DE LA TERREUR À REVEL

Ce courrier, issu des archives de la commune, constitue un remarquable exemple de ce qu'était l'ambiance de la Terreur au quotidien dans le cœur de la France rurale. La date du 23 germinal de la 2<sup>ème</sup> année républicaine correspond au samedi 12 avril 1794 ; elle peut-être, soit antérieure à l'ouverture du marché, soit juste postérieure à la tenue de celui-ci. Comme toute communauté importante, et étant de surcroît chef-lieu de district, Revel avait vu se créer un comité de surveillance ; comme dans toute la France, celui-ci avait accru son activité dans le cadre de la loi des suspects.

L'objet de la lettre concerne le défaut d'application de la loi du maximum quant aux prix des denrées de première nécessité (le jardinage désigne les légumes) et le comité justifie son « invitation » par le mécontentement populaire ; son argument est même purement économique dans la comparaison avec Sorèze et Castelnau-dary où l'offre de légumes est moindre et les prix pourtant plus bas. Le détail de la lettre fait remarquer le climat de délation qui est la règle sous la Terreur : « le grand murmure (...) est parvenu jusqu'à notre comité » ; le moyen d'action du comité sur le pouvoir municipal est la menace : « éviter de nous adresser à qui de droit pour vous y contraindre » (« qui de droit » est l'allusion au Comité de Sûreté générale, donc au risque de traduction devant le Tribunal révolutionnaire !) Autre détail, celui de la limitation des sonneries de cloches qui traduit la terreur religieuse marquée par la déchristianisation.



Texte de la lettre (dans son français).  
 À Revel le 23 germinal, 2<sup>ème</sup> année républicaine.  
 Le comité de surveillance de la commune de Revel  
 À la municipalité du même lieu.

*Citoyens,*

*Nous sommes fort surpris que vous n'ayez pas eu égard à notre première lettre, dans laquelle nous vous invitons de faire mettre un prix plus bas au jardinage.*

*Le grand murmure qui règne dans la ville à ce sujet, de tous les citoyens, est parvenu jusqu'à notre comité, ce qui nous a obligé de vous écrire une seconde lettre, espérant que vous voudrez y avoir plus d'égard qu'à la première. Nous voyons que la salade est plus chère ici que le pain, tandis que dans les communes voisines, à Sorèze, à Castelnau-dary où le jardinage n'abonde pas tant que dans notre ville, la salade ne s'y vend que deux sols la livre et le jardinage pour la soupe un sol la livre. Nous espérons que vous voudrez prendre le tout en considération, pour nous éviter de nous adresser à qui de droit pour vous y contraindre.*

*Nous vous invitons encore de ne plus laisser sonner l'angélus mais seulement de faire donner douze à quinze coups de cloche le matin à cinq heures, pour avertir les ouvriers, autant à midi et le soir à dix heures pour annoncer la retraite.*

*Salut et fraternité.*

## **SOURCES DOCUMENTAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES :**

### **DOCUMENTS :**

- 1) Archives communales :
  - registres de délibérations municipales de Revel.
  - correspondances administratives de Revel, séries Z 5 à Z 7.
  - correspondances de la Société populaire, Revel, série 12.
  - minutes du procès de Marc-Antoine Durand, 1798, Revel.
  - documents sur l'insurrection de l'an VII, série 14.

- 2) Archives départementales :
  - monographies communales des instituteurs, 1884-1886, série B 4.

- 3) Archives nationales :
  - procès-verbal de l'assemblée des trois ordres de la sénéchaussée de Castelnaudary, 7 avril 1789, série BA 30.

### **BIBLIOGRAPHIE**

DEVIC (Dom Cl.) et VAISSETTE (Dom J.), Histoire générale du Languedoc, Privat, 1872-1905. DOUMERC G., Histoire de Revel, Revel, 1976.

GODECHOT J., La Révolution française dans le Midi toulousain, Privat, 1986.

MANCERON C., La Révolution française, Dictionnaire biographique, Renaudot et Cie, 1989.

MEYER J.-C., La vie religieuse en Haute-Garonne sous la Révolution, Association des publications de l'Université du Mirail, 1982.

TAILLEFER M., La Révolution en pays toulousain, Loubatières, 1989.



## PIPPERMINT GET - 200 ANS D'HISTOIRE

Par Évelyne Fabre - Jacques Batigne

GET, c'est un goût fort de menthe poivrée, c'est une couleur : le vert profond, c'est de la fraîcheur sur la langue, c'est une bouteille aux formes... généreuses.

GET, c'est aussi REVEL et les souvenirs que nous avons tous du parfum qui s'échappait de la « *fabrique* ».

L'histoire de cette liqueur est profondément attachée à la ville de Revel dont le nom est connu depuis plus d'un siècle sur les cinq continents. Les frères GET firent preuve d'un génie inventif et d'un sens du commerce hors du commun. Ils utilisèrent, bien avant l'ère publicitaire, « *l'image* » et la « *réclame* » comme support d'une stratégie de développement commercial.

Tentons maintenant de retrouver les membres les plus marquants de cette famille qui créa l'entreprise et dont la transmission successorale se fit, le plus souvent, par les femmes.

### DÉCOR GÉNÉALOGIQUE

1787 - Arrive à Revel, Monsieur François PONS, distillateur.

Il épouse une jeune fille originaire de Sorèze et crée une distillerie dans laquelle il met au point une « *crème de menthe* » en 1796.

François PONS eut sept enfants dont Isidore-François né en 1804.

L'entreprise familiale connaît quelque réussite commerciale et Isidore-François emboîte les pas de son père sur le chemin de la fabrication et de la vente des liqueurs, aidé en cela par son représentant Pierre-Gaspard DIRAT et son préparateur, Fulcran SABLIER. À l'approche du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'entreprise familiale bénéficia d'un phénomène de mode qui voulait que les liqueurs soient largement dégustées après le café.

1814 - Par ailleurs, Jean-Pierre GET, originaire de Castelnaudary, maître-bourrelier, s'installe à Revel. Quatre enfants naissent de son mariage avec Marie SAURY.

Deux atteignent l'âge adulte : Jean GET, né le 25 février 1818 et Pierre GET, né le 25 février 1824. Après des études brillantes, les deux frères, Jean et Pierre, ne suivront pas la voie paternelle toute tracée dans la bourrellerie.

Les deux garçons prennent la route de la distillerie. 1842 - Jean GET épouse la fille du préparateur

de la distillerie PONS : Victoire Marie SABLIER. Jean est alors le comptable de la distillerie PONS. Deux enfants naîtront de cette union, Marie-Louise ISORE qui épousera un MARTIN et Antoinette qui se mariera avec un GABOLDE.

Pendant que tout ce monde se marie et met au monde des enfants, Isidore-François PONS constate, certainement avec plaisir, que son entreprise est florissante et que sa crème de menthe connaît un succès réel mais il vieillit.

1843 - Isidore-François PONS se retire et vend la distillerie à ses employés DIRAT et GET, entreprise dans laquelle est entré en 1844 le jeune Pierre GET en tant que commis voyageur.

Pierre GET, marié à Jeanne-Henriette DURAND, eut cinq enfants dont trois filles survécurent. L'une deviendra Madame ASTOR, la seconde Madame MALATERRE et la dernière Madame ASTRE.

Voilà planté le décor « *généalogique* » de la descendance des frères GET, Jean et Pierre, descendance que nous connaissons puisque toutes ces familles vivent encore à Revel.

1853 - Les deux frères GET assurent seuls la direction de la société en nom collectif DIRAT-GET.

1858 - Mort de Pierre DIRAT - nouveau changement de nom de la Société, elle devient « GET FRÈRES ».

1862 - Amélioration et affinage de la vieille recette de crème de menthe, résultat de plusieurs années de recherches conduites par les deux frères.

Un nom doit être trouvé pour ce nectar. Menthe poivrée ... « *pepper mint* » en anglais ... dit avec l'accent du Lauragais devient « *Pippermint* ». Faute d'orthographe volontaire ou pas, c'est sous ce nom que le produit partira à l'assaut commercial de la planète.

18 juillet 1868 - Dépôt de la marque de fabrique près du tribunal de première instance de Villefranche-de-Lauragais. Une bouteille particulière et deux étiquettes, la grande dite « *semelle* » et la petite, dite « *grand col* » personnalisent le contenant.

Deux cachets (placés au dessus de la cire qui recouvre le bouchon), l'un vert, l'autre blanc qui diffèrent selon la couleur de la liqueur, viennent

compléter les marques de reconnaissance de la bouteille.

1883 - Jean GET, âgé de 65 ans, qui dirige l'affaire avec l'assistance d'Auguste ASTOR, confie la direction de la « *fabrique* » à son gendre Louis GABOLDE tandis que Gaston ASTRE, gendre de Pierre, entre dans les affaires familiales.

18 juillet 1889 - mort de Pierre GET.

18 avril 1900 - mort de Jean GET.

Nouveau changement de nom. La société s'appelle désormais « *Le Pippermint* ».

Auguste, le fils unique de Jean GET, est le dernier du nom. Décédé sans descendance, la succession est désormais assurée par les gendres. Par la part active qu'elles prendront dans la direction de la S.A PIPPERMINT, les familles ASTOR, ASTRE, GABOLDE, MALATERRE, MARTIN et PROSPERT maintiendront et développeront l'entreprise, fleuron de l'industrie locale.

### **JEAN GET - MAIRE DE REVEL**

Outre le développement commercial de son industrie, Jean Get eut à cœur de participer au développement économique de sa ville et même de son département. Revel était, à l'époque, la deuxième ville de la Haute-Garonne. Entré au Conseil Municipal en 1855, Jean GET fut élu maire de Revel en 1858. Il le restera jusqu'en 1878.

Plusieurs œuvres publiques ont vu le jour lorsqu'il assurait ses fonctions électorales successives. La Nouvelle École des Frères de la Barque fut construite sous son mandat ; il sut donner l'impulsion nécessaire à l'ouverture de la ligne de chemin de fer Castelnau-à-Rivière-Verde-Revel-Castres avec édification d'une gare à Revel ; il participa à l'embellissement des allées et à l'installation de la Fontaine des Trois Grâces ; il se préoccupa de l'agrandissement de l'église Notre-Dame de Grâce et de la mise en chantier de l'Hospice dû à la générosité de Jean Joseph Roquefort décédé en 1860.

Jean GET fut aussi Conseiller Général. Il continua à œuvrer pour Revel pendant toute la durée de son mandat dans cette institution. Il était également Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Instruction Publique et membre de la Chambre de Commerce de Toulouse.

### **PIPPERMINT : à lui tout seul, une vraie pharmacopée !**

Dans les années 1850, on lui attribuait des pouvoirs divers et nombreux : aphrodisiaque, anticholérique, digestif, tonique et reconstituant.

Les marins chinois affirmaient même qu'il combattait le mal de mer sur les jonques de Hong Kong et les marins anglais, pour sa couleur lumineuse, l'appelaient le « *feu de tribord* ».

Le préparateur de la distillerie, Monsieur GALAUP, précisait : « *si tu manques d'appétit, si tu souffres de l'estomac, si tu as mal à la tête, si tu as des insomnies, si tes nerfs t'agacent bois du Pippermint* ».

En d'autres temps, on a chanté les pouvoirs du « *sirop Typhon* », mais finalement, arrivait-il à la cheville de notre liqueur locale ?

### **DU COMMERCE AU « MARKETING »**

En 1796, on est à l'aube ou à la veille de la découverte de la fameuse « *Pierre philosophale* ». Tous les alchimistes travaillent et cherchent. Tous ?

Sauf un : Jean GET, qui, lui, s'est penché sur l'amélioration de la crème de menthe et a trouvé le nectar que nous connaissons.

Le nom du breuvage, comme nous l'avons vu plus haut, résulte d'une faute - volontaire ou pas - d'orthographe. Le contenant reste à trouver, cette fameuse bouteille aux formes « *généreuses* » qui n'a pas changé depuis un siècle et demi, serait, dit-on, à l'imitation du corps d'une lampe... D'autres interprétations peuvent être données. Les vertus attribuées au Pippermint vont largement contribuer à créer les « *slogans* » et « *l'image* » du produit.

Jean GET se lance dans une véritable campagne commerciale qui fera de sa liqueur un produit diffusé sur les cinq continents.

Plus tard, les descendants des frères Get ajoutèrent peu à peu une gamme complète d'articles à l'image du Pippermint ; nous nommons aujourd'hui tout cela « *gadgets* ». Dès 1901, une affiche publicitaire, pas encore de la « *pub* » mais de la « *réclame* », vient compléter la panoplie de la parfaite « *stratégie commerciale* ». Cette affiche, dont le rôle était d'allécher le chaland, fut créée par Chéret, un des plus grands affichistes de son temps.

### **CE QUE GET A GÉNÉRÉ**

Un chef-d'œuvre de Paul Cézanne.

On ne sait si ce tableau fut peint à Aix ou à Paris. C'est vers 1890 que Paul Cézanne trouva son inspiration sur les tables. Est-il séduit par la forme de la bouteille ou par la couleur drue, verte et franche de la liqueur, par son goût suave et fort de menthe mariée à l'alcool ? Un siècle après sa naissance, le tableau est un chef d'œuvre exposé à la National Gallery of Art de Washington dont il est l'une des pièces maîtresses.

Un autre tableau ... Le Pippermint inspira Jules Chéret (1836-1932) qui plaça la célèbre bouteille dans un tableau qui fut, en 1899, reproduit en affiche grand format, « *la Verseuse* », publiée en 1901.



Et une valse...

1907 - Deux amis se présentent aux élections des conseillers du conseil d'arrondissement de Villefranche-de-Lauragais. Auguste Get (né le 2/11/1859) et Déodat de Séverac (1872-1921), musicien et célèbre compositeur de Saint-Félix-de-Lauragais. Les deux amis furent élus et fêtèrent leur victoire. Au cours des agapes qui se tinrent à Saint-Félix, Déodat de Séverac eut l'inspiration pour la création d'une valse intitulée « *Pippermint Get* ».

Deux versions de cette œuvre existent, une pour orchestre symphonique, l'autre pour orchestre d'harmonie.

### **PIPPERMINT GET AUJOURD'HUI**

C'est en 1969 que l'entreprise familiale GET Frères s'unit au groupe BÉNÉDICTINE.

De nouvelles orientations dues à monsieur Jean Claude Bezin, président puis P.D.G. de la S.A. le Pippermint GET. L'entreprise grandit encore et exporte de plus en plus en France et à l'étranger sous sa nouvelle dénomination :

**« GET 27 »**

1975 : l'unité de fabrication quitte l'ancienne « *fabrique* » située au centre de Revel pour s'installer en zone industrielle.

Ainsi, le maintien de la production revéloise est assuré.

Le 23 février 1977, les premières bouteilles de GET 31 sortent de l'usine de Revel.

Le 2 avril 1985, GET 27 enlève le haut et n'a plus qu'une seule étiquette, en 1969 il en avait 6. Par la suite, en 1987, dans le cadre d'une offre publique d'achat, le groupe MARTINI & ROSSI reprend la société BÉNÉDICTINE GET.

Quelques années après, en 1991, GET quitte définitivement Revel en Lauragais pour s'installer dans une usine moderne à Gémenos (Bouches-du-Rhône). En 1993, une nouvelle O.P.A. de grande envergure unit la marque américaine BACARDI (rhum blanc) au groupe

MARTINI / BÉNÉDICTINE / GET.

L'avenir commercial de ce produit traditionnel de chez nous n'est pas encore bouché.

Si le génie commercial d'avant-garde des frères GET avait permis une diffusion de la liqueur jusqu'en Indochine, la puissance commerciale d'un grand groupe, accompagnée d'un rajeunissement d'image, ont emporté la liqueur du petit monde clos et cérémonieux des salons XIX<sup>ème</sup> vers les cours de tennis et les stades où de grands verres remplis de glace rafraîchissent les sportifs après l'effort.

Bien sûr, les Revélois ont la nostalgie de leur « *fabrique* » et surtout celle du parfum qu'elle laissait échapper dans toute la ville.

Ici la menthe forte, plus loin les effluves du bois et du vernis, tout un passé d'odeurs et de vie qui ne peut s'effacer !

On peut trouver une certaine consolation en songeant, que, malgré tout, notre Pippermint est vendu massivement et que sa politique de vente est soutenue par des investissements publicitaires sans précédent. De 400.000 bouteilles vendues en 1970, les chiffres sont de 4.000.000 de bouteilles en 1985.

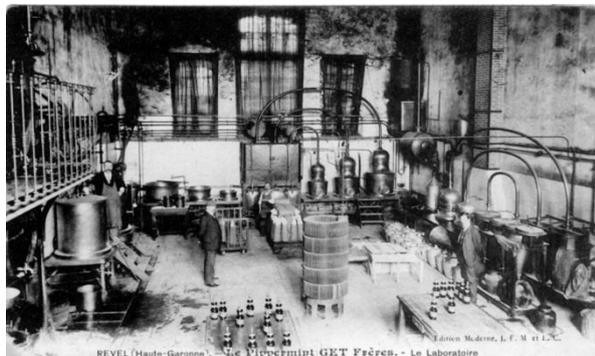
Toujours fabriqué en France, à Beaucaire dans les Bouches-du-Rhône, GET bénéficie d'un passeport de qualité incontestable et d'une authenticité qui lui ouvriront bien des portes commerciales ; demain comme aujourd'hui, « *imported from France* » reste un label prestigieux.

### LA « FABRIQUE GET » AUJOURD'HUI « ESPACE CULTUREL GET »

À Revel, la « fabrique » rachetée par la mairie est devenue un centre culturel important que tous les Revelois connaissent et apprécient.

Ici se côtoient, pour l'animation de la ville, le Ciné Get, une bibliothèque, une médiathèque, l'école de danse et de musique et diverses salles qui accueillent des expositions telle celle que nous avons eu le plaisir d'admirer en juillet et août 1996...

#### D'hier



Les cartes postales ... de la « fabrique ».

#### Et d'aujourd'hui :





Au Centre Culturel GET (dans l'ancienne « fabrique GET ») ...  
Un alambic et le buste de Monsieur Jean GET.



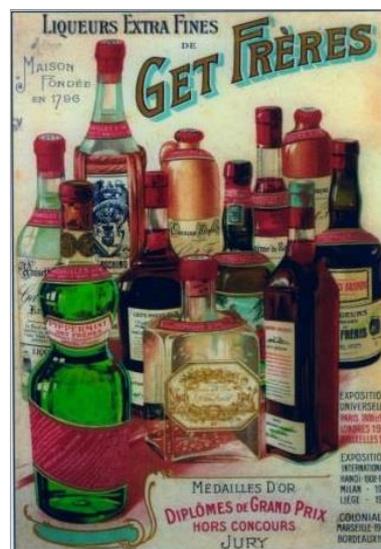
Un entrepôt au Canada.



Garlandos du Couchant à Revel ...



La publicité GET ...



## LES ANNÉES DE JEUNESSE DE VINCENT AURIOL 1884-1914

Par Jacques Batigne <sup>(†)</sup> et Paul Redon

Plus de cinquante années se sont écoulées depuis que, le 16 janvier 1947, un enfant de Revel accéda aux plus hautes fonctions de la République Française, après un vote majoritaire du Congrès (ensemble des 932 parlementaires du Conseil de la République, le Sénat de l'époque, et de l'Assemblée Nationale ou Chambre des Députés) réuni à Versailles ce jour là.

Il s'agit de Vincent Auriol, qui devient ainsi, par cette élection, le premier président de la IV<sup>ème</sup> République.

Élu pour sept ans, il le restera jusqu'en 1954. Cela, après trente-cinq années d'engagement politique et de vie publique, durant lesquelles il aura été élu maire de Muret (1925-1935), Conseiller Général et Président du Conseil Général de la Haute-Garonne (1925-1945), Député (1914-1936), nommé par deux fois Ministre (Ministère des Finances en 1936, Ministère d'État en 1945), élu Président de l'Assemblée Constituante en 1946.

Deux mois après l'élection de 1947, les 15 et 16 mars, il effectue son premier voyage présidentiel sur sa terre natale en Haute-Garonne, à Toulouse, Revel et Muret.

Après la journée toulousaine du samedi, fort chargée en réceptions et visites, c'est le dimanche que notre petite cité, en grande liesse, accueillera dans l'allégresse et l'affection, son enfant Vincent Auriol, devenu le premier des Français. L'après-midi de cette belle journée sera consacrée à sa ville d'adoption, Muret.



De ces visites présidentielles nous retiendrons ces phrases qu'il prononça dans deux de ses multiples discours.

« ... O moun país !... Ce cri de notre « Toulousaine » retentira toujours dans mon cœur reconnaissant. Veiller sur notre France et sur la République sera, pour moi, la meilleure façon de demeurer fidèle à notre petite patrie... » et encore « ... quand vèni à Rébel, lé cor me réviscola ... ».



Après les grandes manifestations du centenaire de la naissance de notre personnalité qui se sont déroulées en 1984, il nous paraît nécessaire de rappeler quelles furent l'enfance et la jeunesse de ce simple Revéolois, grand homme politique.



### SA FAMILLE, SON ENFANCE ET SON ADOLESCENCE À REVEL

Lorsque, le 27 août 1884, naît à Revel, au quartier des Bourdettes, dans une maisonnette attenante au fournil paternel chez le modeste boulanger Auriol, un enfant que l'on va prénommer Vincent, personne dans cette famille ni dans la ville ne se doute de la haute destinée qui est réservée au nouveau-né.

L'acte de naissance extrait du registre d'État-Civil à la mairie de Revel (année 1884 sous le N° 92) nous renseigne déjà un peu sur cette famille Auriol dont le nom est très répandu dans notre région.

*« Du vingt-huitième jour du mois d'août, mil huit cent quatre-vingt-quatre, à trois heures du soir. Acte de naissance de Jules-Vincent Auriol, né le jour d'hier à six heures du soir dans la maison de son père située dans la ville de Revel, quartier des Bourdettes, fils de Jacques, Antoine Auriol, boulanger âgé de vingt-neuf ans et d'Angélique Virginie Durand, sans profession, âgée de vingt-deux ans, mariés demeurant ensemble à Revel, susdite maison. Le sexe de l'enfant qui nous a été présenté, a été reconnu être masculin.*



*Premier témoin Antoine Daydé, retraité âgé de cinquante six ans, demeurant à Revel ; Second témoin, Henri David, agent de télégraphe, âgé de trente-trois ans, demeurant au dit Revel, sur réquisition à nous faite par le dit Jacques Antoine Auriol, père de l'enfant. Lecture du présent acte a été par nous faite au comparant et aux témoins qui ont signé.*

*Constaté suivant la loi, par nous soussigné Arthur Taussac, adjoint au maire de Revel, officier de l'état-civil par délégation du maire ... ».*



Le père de Vincent, notre boulanger Jacques-Antoine, mais appelé Paul par sa famille et sa clientèle était originaire de Revel où il avait vu le jour le 22 août 1855. Il avait épousé Angélique-Virginie Durand, plus jeune de sept ans, fille d'un propriétaire cultivateur du Pont de la Mayre. Il décédera en 1933 et sa femme en 1945.

Tous deux reposent dans le cimetière de notre ville. Vincent sera leur unique enfant.

Paul Auriol avait construit sa petite boulangerie à côté de la maison de ses parents, Vincent-Antoine Auriol et Jeanne Bonhoure, venus de la Pastourie et établis jardiniers dans ce même quartier des Bourdettes.

Revel, bien qu'il y eût quelques entreprises industrielles et artisanales prospères, gardait encore beaucoup de traits d'un gros bourg rural et le patois (langue occitane) résonnait plus souvent que le français dans la boulangerie Auriol. Notre Vincent va donc passer son enfance dans ce quartier ouvert sur la nature. Grandir dans la poussière du froment et de la farine, dans le parfum du levain et du pain frais, donne des dispositions à la bonne humeur. Notre petit bonhomme, fils de cette terre lauragaise, au pied de la Montagne Noire, se révèle un enfant gai, rieur et taquin. Il adore vagabonder à travers la douce et belle campagne revéloise ; jouant, comme tous les enfants de son âge, au gendarme et au voleur, poussant même ses expéditions jusqu'aux pentes de la Pergue ou de la Fonsahuc. Il s'amusait si follement qu'un jour, en pleine bataille, avec ses camarades tout aussi excités que lui, il tira avec un pistolet à amorces et la capsule métallique vint se loger dans son œil gauche. Cet accident lui vaudra de porter un œil de verre le restant de ses jours et sera à l'âge de dix ans la première grande épreuve de sa vie.



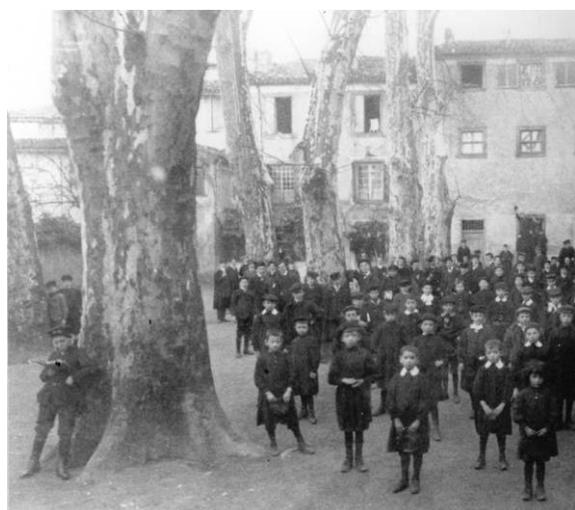
Loin de se laisser déprimer par cette malchance, il en prend son parti grâce à la gaieté permanente qui le caractérise et le pousse sans cesse au divertissement. Mais toutes ces récréations n'empêchent pas notre jeune écolier à la tête carrée et au front têtue, d'être estimé par ses

maîtres, pour son intelligence et son application au travail scolaire. En effet depuis la rentrée d'octobre 1890, Vincent est élève de l'école Notre-Dame, dirigée par les Frères des écoles chrétiennes et nouvellement installée sur les Grandes Allées. Cette école qui, depuis 1825, dispense un enseignement de grande qualité, vient de connaître des temps difficiles. Il est bon d'en rappeler les péripéties pour restituer le climat passionné de l'époque.

En 1878, les Revelois ont porté à la mairie avec une courte majorité il est vrai, leur premier maire « républicain », Paul-Antoine Sarrat, issu d'une vieille famille protestante. La nouvelle orientation politique de la municipalité coïncide avec la campagne anticléricale menée par le président du Conseil Jules Ferry pour la laïcisation de l'enseignement public.



Dès sa nomination, le maire demande au conseil municipal la création d'une école laïque. Cette demande est rejetée et ne sera finalement acceptée que deux ans plus tard. L'école communale des garçons est installée dans la maison Faure la Pomme sous la galerie du Nord ; elle est longtemps boudée par les familles. Mais en 1884, année de la naissance de Vincent Auriol, la lutte pour la laïcisation atteint son paroxysme, d'autant plus que maintenant les locaux sous le « couvert » sont insuffisants pour accueillir les nouveaux élèves.



En accord avec le préfet, Sarrat réquisitionne l'école de la place de la Barque (aujourd'hui perception) et menace les Frères d'expulsion s'ils n'exécutent pas l'arrêté. L'affaire fait grand bruit et cause une vive émotion dans la population. Le supérieur général ordonne aux Frères de rejoindre la maison mère mais les Revelois s'opposent à cette mesure qu'ils considèrent comme une capitulation et mettent les Frères en sécurité dans le bâtiment de la Verrerie au quartier de Waterloo (au-dessus du lycée). Finalement les Frères seront maintenus à Revel et s'installeront sur les Grandes Allées.

Telle est l'ambiance de guerre scolaire qui règne dans notre ville au moment où le jeune Vincent commence son temps d'écolier. Il fera ses débuts et restera à l'école des Frères, que l'on appelle maintenant « l'école libre », jusqu'en 1894. Son père Paul, qui se veut radical, le fait entrer alors à l'école laïque où il restera deux ans.

Ensuite c'est le collège (dont les bâtiments sont devenus aujourd'hui l'Hôtel de Ville) qui l'accueille pour ses études secondaires, dès le mois de septembre 1896. Six années studieuses vont s'écouler. À tout moment Vincent est un excellent élève, doué et travailleur. Son palmarès est éloquent dans toutes les disciplines et il est renouvelé chaque année. À l'issue de l'année 1900-1901, (classe de rhétorique à l'époque, première de nos jours) Vincent obtient :

- Prix d'excellence et prix du tableau d'honneur.
- 1<sup>er</sup> accessit de composition française - Prix de Version latine - Prix de Thème latin.
- 1<sup>er</sup> accessit de Version grecque.
- 1<sup>er</sup> accessit d'Histoire et de Géographie.
- 1<sup>er</sup> accessit de Mathématiques.
- Prix de Récitation et de Diction.



En 1902, il passe avec succès le baccalauréat de lettres classiques, à l'âge de dix huit ans. Mais ces succès scolaires n'impressionnent guère son père qui aurait simplement souhaité pour son fils unique qu'il lui succède à la boulangerie. Le temps passe, et voyant les très

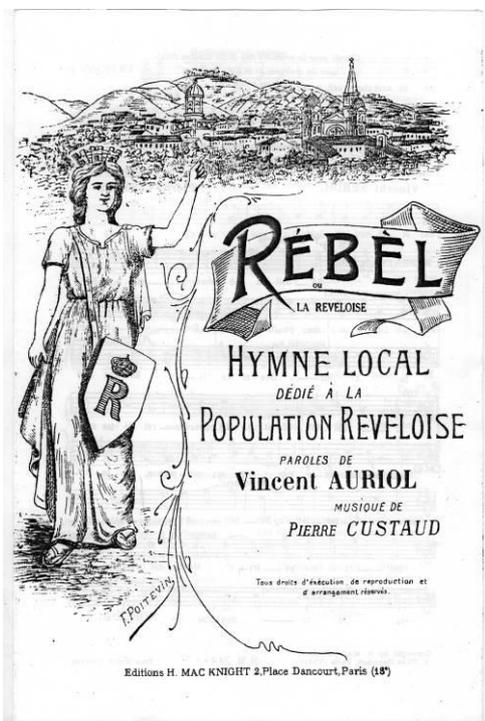
bons résultats de celui-ci, notre boulanger revélois change d'avis et dit au petit Vincent : « ... Je suis radical... Tu es intelligent. Tu feras donc des études poussées... ».

Car être radical en 1900, à Revel, c'est lire la « Dépêche de Toulouse » et établir comme un dogme le droit pour chacun de devenir quelqu'un.

Une autre école forgera, chez ce jeune homme, un caractère de travailleur et d'humaniste, celle de la maison familiale où l'on cultive l'amour du travail bien fait, la pratique des vertus claires et le bonheur de vivre simplement. Son père le lui rappelle de temps à autre :

« Atténtioun ... drollé ! Lé pa sé fa amé dé farino é pas amé dé somis... ».

(Attention... garçon ! le pain se fait avec de la farine et pas avec des songes).



Auparavant en 1900, alors âgé de seize ans, le jeune Vincent a laissé à ses compatriotes un souvenir impérissable. Il est, en effet, l'auteur des paroles d'une chanson en patois de chez nous : « Rébèl » ou « La Revéloise ». « Rébèl o moun païs »... est un hymne local dédié à la population revéloise ; la musique en est composée par Pierre Custaud, professeur de musique et chef de la Lyre Revéloise.

Elle sera jouée pour la première fois le 29 octobre 1905 par cette même Lyre, les trois couplets et le refrain étant chantés par François Roques.



« A PAUL AURIOL (1855-1933) PÈRE DU 1<sup>er</sup> PRÉSIDENT DE LA IV<sup>ème</sup> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE HOMMAGE DES BOULANGERS DE REVEL. »

Après cette enfance et adolescence studieuses passées dans la simplicité de la petite maison familiale, dans la rue qui porte aujourd'hui son nom, une plaque de marbre blanc apposée sur le mur de la maison rappelle les faits :

Vincent Auriol, à l'automne 1902, quitte sa ville natale pour poursuivre ses études supérieures à Toulouse.

### SA JEUNESSE, SES ÉTUDES, ET SA CARRIÈRE PROFESSIONNELLE À TOULOUSE

Vincent Auriol s'inscrit aux facultés de Droit et des Lettres ; il suit les cours magistraux de Maurice Hauriou, grand théoricien du droit public et de Gaston Géze, spécialiste des questions financières. Au terme de deux ans de travail acharné, il obtient le titre de docteur en droit, une licence de philosophie et le doctorat d'économie politique.



Ces deux ans de facultés sont le premier moment majeur de sa vie. C'est en effet l'époque où il fait la connaissance de Jean Jaurès, découverte qui va susciter en lui une vocation politique irrésistible. Celui-ci enseigne à l'Université de Toulouse depuis 1883, il est déjà célèbre non seulement comme professeur de philosophie mais encore pour son engagement politique en faveur des mineurs grévistes de Carmaux (août-novembre 1892) et la campagne victorieuse qu'il a conduite en leur faveur dans les colonnes de la toute puissante « *Dépêche de Toulouse* ».



Élu l'année suivante député du Tarn, il siège parmi les socialistes indépendants jusqu'en 1898. Réélu en 1902 à Toulouse, il soutient le président du Conseil, Émile Combes, un compatriote castrais, lors de la séparation de l'Église et de l'État.

Vincent Auriol devient le disciple enthousiaste de Jaurès. Il a l'impression de tout apprendre de cet homme prodigieux qui paraît tout connaître. Orateur extraordinaire, servi par une voix de bronze, Jean Jaurès séduit par la simplicité de son vocabulaire et la richesse de sa culture.

Vincent fait ses débuts dans la vie publique en devenant d'abord secrétaire de « *l'Union des Étudiants Républicains* » puis du « *Groupe Socialiste des Étudiants* » et il est, en même temps, président de « *l'Association Générale des Étudiants de Toulouse* ».



Il choisit alors la carrière d'avocat et prend rang au barreau de Toulouse en 1905 comme avocat à la Cour d'Appel où il demeurera jusqu'en 1921.



Il devient parallèlement l'avocat de la Bourse du Travail où il y défend les cheminots grévistes ; il protège les ouvriers chapeliers d'Espéras (Aude) et les « *moutonniers* » de Graulhet (Tarn). À cette même Bourse du Travail, il fait instituer un service d'accidents du travail, de consultations juridiques et médicales. Entré dans le journalisme, il devient rapidement un journaliste combatif et pas seulement par la plume et la parole car il se battit plusieurs fois en duel.

En 1907, il collabore au journal « *La CITÉ* » d'Albert Bedouce, député-maire de Toulouse ; quand, en 1909, celui-ci crée avec ses amis le « *MIDI SOCIALISTE* », Vincent Auriol en devient le rédacteur en chef. Puis il fonde le « *Syndicat de la Presse Quotidienne de Toulouse* », avec Arthur Huc et Maurice Sarraut, codirecteurs de la radicale « *Dépêche de Toulouse* ».

Dans son excellent récit (PARIS-MATCH n° 875 du 15 janvier 1966) Arthur Conte, nous dit ceci : « ... *Mais Toulouse est une ville vibrante pour toutes les idées nouvelles. Elle cultive volontiers le souvenir de Rome la républicaine et les exemples de Plutarque : d'où le Capitole* ». Un soir, Vincent Auriol entend un nommé Jules Guesde exposer les théories de Marx puis un professeur expliquer à sa manière l'année 1793. Il est à ce point fasciné par le verbe et la dialectique des deux tribuns que, pour parfaire

son discours, il s'inscrit aux cours d'éloquence du professeur Crouzet et va même écouter les prédicateurs de la cathédrale Saint-Étienne. À vingt et un ans, il rêve déjà d'être député, et député de l'extrême gauche. Il confie son secret au radical papa Auriol ; celui-ci manque de s'étouffer... puis énergiquement, menace de couper les vivres.

« *Choisis ! ou la révolution, ou ton père !* ». Mais il y a cette tête carrée... « *Va donc !* » soupire papa, « *Ça passera avec l'âge* », confie-t-il au coiffeur, un vieux républicain comme lui, qui précisément se demande depuis quelques mois de quel côté est le vrai progrès : vers la vieille république radicale ou la pimpante cité nouvelle des socialistes ? Car telle est la grande interrogation de ce temps-là. Il est le seul avocat socialiste de Toulouse : « *on n'entend que sa voix rocailleuse et chantante, roulant les « R » comme roulent les cailloux ronds du Tarn ou de la Garonne...* ».

La vie de Vincent Auriol se confond avec celle du socialisme : il y trouve sa religion, son métier, et même son épouse. Un jour de 1911, chez un vieux militant syndicaliste, Michel Aucouturier, il fait une rencontre décisive, Michèle, la fille de celui-ci, née à Carmaux le 3 mars 1896. Elle a seize ans ; ils se marieront le 1<sup>er</sup> juin 1912 en la mairie de Toulouse.



M. et Mme Auriol au temps de la Présidence ...

Le père de Michèle est un ancien ouvrier verrier, ami de Jean Jaurès et fondateur avec ses

compagnons de travail de la célèbre « *Verrerie Ouvrière d'Albi* », une des places fortes du socialisme à ses débuts.

Pour des raisons de santé, ne pouvant plus travailler comme souffleur de verre, Aucouturier exploitait avec sa femme un dépôt de bouteilles de cette même verrerie, à Toulouse, 14, rue de St-Papoul.

Comme la rencontre avec Michèle avait été le coup de foudre, les retrouvailles avec Jean Jaurès, chez les Aucouturier, sont pour Vincent l'illumination. Jaurès a alors la cinquantaine, le jeune Auriol restera à son image un socialiste sentimental.

Sous l'influence du grand tribun qui lui communiquait son enthousiasme et sa foi, il acquit la conviction qu'il était possible de préparer l'avènement du socialisme dans le cadre de la démocratie libérale et dans le respect des idéaux traditionnels de justice et de vérité.

Et c'est ainsi que Vincent Auriol passera bientôt à l'action « *... Comment faut-il s'y prendre ?* » demande-t-il à l'un de ses anciens professeurs de droit, le savant Joseph Gheusi, vieux député radical de l'arrondissement de Muret. « *Commencez à faire des auriolistes !* » lui conseille celui-ci. « *... Vous n'essayeriez qu'ensuite d'en faire des socialistes !* ».

Et le jeune avocat de discourir à travers toute la campagne garonnaise aux côtés de l'animateur socialiste du département, Albert Bedouce, se déplaçant sur un modeste vélo qu'il paie par mensualités. Propagandiste, il fait donc lui-même ses tournées à la campagne où les « *rouges* » effraient.

« *...Tempo los poulos, los socialos arriboun !* » (enferme les poules, voilà les socialos) crient les fermiers à leur femme lorsque Vincent Auriol débouche sur sa bicyclette dans la cour de leur ferme.

Candidat malheureux pour ses premières élections législatives à Muret, en 1910, il est battu par Gheusi, candidat radical.

Vincent Auriol affronte à nouveau son ancien maître en mai 1914. La toute puissante « *Dépêche* » soutient avec vigueur la candidature Gheusi. Elle ne ménage pas le jeune présomptueux qui, circonstance aggravante, est depuis peu le rédacteur en chef du « *MIDI SOCIALISTE* » et elle proclame, en fanfaronnant, qu'il a « *plus de lecteurs que d'électeurs* ».

Au premier tour l'impétueux disciple de Jaurès est distancé. Il n'obtient que 6323 voix contre 8672 à Gheusi, le modéré Deffis bloquant 4377 voix de la droite.

Mais, au second tour, les voix catholiques plutôt

que de se porter sur un radical anticlérical font bloc sur le cordial socialiste. Vincent Auriol est élu, comme par miracle, coiffant sur le poteau Gheusi tout désarmé (9977 voix contre 8859). Il devient député de la Haute-Garonne à trente ans.

Ce sont 103 socialistes qui vont siéger à la nouvelle assemblée nationale, chiffre qui n'avait encore jamais été atteint par les « *communards* ».



Pour le jeune vainqueur, tout s'annonce bien. Il « *monte* » aussitôt à Paris où il s'installe dans un petit appartement de trois pièces de la rue du Laos. Michèle s'occupe elle-même du ménage, coud ses robes et va promener seule au mélancolique Champs de Mars le garçon qui vient de naître, Paul (né le 15 septembre 1918 à Toulouse).

Député de la Haute-Garonne, son programme politique et social comporte : le service militaire de deux ans, le rapprochement franco-allemand, l'impôt sur le revenu et un système complet d'assurances sociales. Comme JAURÈS, assassiné la veille du conflit (31 juillet 1914), ce marxiste est aussi un patriote. Réformé à cause de son œil, il ne participera pas à la « *Grande Guerre* » mais le député Vincent AURIOL sera partisan d'une guerre intransigeante.

Il siège au Palais Bourbon quand Paris est sous le feu de la « *Grosse Bertha* » et, entre deux séances, il fait son apprentissage des questions financières.

Mais, en 1917, il cède à la tendance au découragement. Il fait partie du groupe des dirigeants socialistes qui demandent un passeport pour se rendre à la conférence internationale de STOCKHOLM afin d'y discuter des possibilités de rétablir la paix mais il essuiera un refus de POINCARÉ, alors Président de la

République. Il est réélu député en 1919, en même temps que BEDOUCÉ et qu'un nouvel ennemi intime radical, l'agréé Hippolyte DUCOS. Les horreurs de la guerre l'ont confirmé dans les convictions pacifistes et humanitaires. Il va reprendre le flambeau tombé des mains de son maître, JAURÈS.



« ... Après JAURÈS, Léon BLUM a été mon maître à penser ... » disait-il. En 1920, au congrès de Tours, le parti socialiste se coupe en deux.

Marcel CACHIN, entraîne derrière lui les partisans des « *Soviets* » qui fondent le parti communiste français et réussissent à conserver le journal de JAURÈS : « *L'Humanité* ».

Vincent AURIOL choisit de suivre le réformiste Léon BLUM. Entre les deux hommes c'est le début d'une amitié et d'une collaboration qui conduira plus tard au « *Front Populaire* ». Il aide BLUM à jeter les bases de la Section Française de la II<sup>ème</sup> Internationale Ouvrière (S.F.I.O.).

Dès son entrée au Parlement, où il sera facilement réélu pendant plus de trente années, Vincent AURIOL se spécialisera dans les questions économiques et financières et prendra très souvent la parole, soit à la tribune de la Chambre des Députés, soit devant la Commis-



sion des Finances pour exposer la doctrine économique de son parti.

Il restera membre de cette commission de 1916 à 1939 et la présidera plusieurs fois. Il fut l'auteur

de nombreuses propositions de lois dans lesquelles s'exprimait, là aussi, la doctrine socialiste. Dialecticien et logicien, il fut pour les divers ministres des finances un adversaire redoutable, documenté et averti.



C'est dans les années « 30 », alors que le marché du blé s'effondre, que Vincent AURIOL, à la tête d'une dure bataille économique locale, lance l'idée d'un « Comité de défense du blé ». Ce sera l'origine de la coopérative meunière de Muret qui a fêté ses cinquante ans en 1983.

À Muret, le 3 mai 1925, lors des élections municipales la liste de Vincent AURIOL fut élue au premier tour par 330 voix contre 158 à une liste radicale NOUGARO et 144 à la liste modérée de Paul COUZINET. Vincent AURIOL avait obtenu 387 voix, le dernier de sa liste 301. Il fut élu Maire de cette petite ville, sa cité d'adoption.

« Dix années d'administration Socialiste 1925-1935 » c'est le livre qu'écrira Vincent AURIOL et qu'il dédicacera en ces termes :

« à mon grand parti, dont je demeure le militant fidèle, à la population laborieuse de Muret qui, il y a vingt cinq ans, me fit son enfant adoptif, je dédie avec fierté cette œuvre municipale à laquelle mes bons camarades et moi pendant dix années d'efforts souvent ignorés ou méconnus, avons donné tout ce que avons de volonté, d'intelligence et de cœur... » Signé Vincent Auriol - Muret 5 avril 1935.

La famille AURIOL vivait, à Muret, dans une petite propriété amoureusement entretenue appelée « La Bordette... » sur les bords de la Louge (rivière de la Garonne). Ce nom rappelait celui du quartier des « Bourdettes » qui l'avait vu naître à REVEL. Mais Vincent aimait aussi se retrouver parmi ses concitoyens au café « Roussel », petit bistrot campagnard près du pont, où il pouvait palabrer durant des heures

Un peu plus tard, en juillet 1925, Vincent AURIOL fut élu Conseiller Général du Canton de CARBONNE ; il le restera jusqu'en 1947 et présidera même l'Assemblée Départementale à Toulouse en 1945. Il fit créer pour les petits agriculteurs des coopératives meunières et viticoles ainsi que de nombreuses œuvres sociales.



Réélu dans sa circonscription de Muret comme député le 22 avril 1928, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, il devient secrétaire général du groupe socialiste qu'il dirige pendant l'absence de Léon BLUM.

Il est délégué à toutes les conférences du socialisme international.

Entre les deux guerres mondiales, le nom de Vincent AURIOL était connu dans tous les milieux socialistes d'Europe.

« Son esprit objectif, a-t-on dit, sa compréhension des questions soumises à l'examen et aux discussions des Congrès qui se multipliaient en France et hors de France, le classaient comme un « debater » sachant allier la véhémence oratoire à la vigueur du raisonnement. Il possédait, à un haut degré, la connaissance des réalités et le souci clairvoyant d'envisager les conséquences de toutes les propositions susceptibles de servir de base aux négociations... ».

Le 26 avril 1936, comme le 1<sup>er</sup> Mai 1932, il sera réélu au 1<sup>er</sup> tour des élections législatives dans la

même circonscription de Muret.

Vincent AURIOL fut un des artisans de la formation du Front Populaire. Dès le mois de juin 1935, il faisait voter par le Congrès Socialiste une résolution d'action immédiate spécifiant :

- « ... *Il appartient au Parti Socialiste de prendre l'initiative d'un grand mouvement populaire pour défendre les libertés démocratiques contre les tentatives de dictatures, et le monde du travail contre les effets politiques, économiques et sociaux de la crise capitaliste... Il fait appel au Parti communiste comme aux autres Partis prolétariens et aux grandes organisations syndicales, ouvrières et paysannes. En accord avec elles, il s'efforcera de grouper toutes les organisations antifascistes et tous les éléments de démocratie qui se sont spontanément levés dans le pays, au lendemain du 6 février ...* ».

Il n'est donc pas étonnant que Léon BLUM, arrivant au pouvoir le 4 juin 1936, ait donné à Vincent AURIOL le portefeuille des Finances. C'était son premier poste ministériel mais il avait déjà derrière lui 22 années de vie parlementaire.

- « ... *Nommé ministre des Finances, dira-t-il plus tard, en raison de mon activité pendant vingt années à la Commission des Finances, je me trouvais dès mon arrivée aux prises avec un héritage accablant.*

*Syndic de faillite plutôt que gérant d'un patrimoine, j'étais en présence d'une trésorerie vide, d'une inflation illégale et occulte de douze milliards, d'une monnaie dévaluée en fait depuis trois années, au témoignage même de tous les économistes d'une crise économique sans précédent, d'une violente agitation sociale et d'une France déchirée, d'une Europe déjà en état de guerre et d'urgentes nécessités d'armements modernes jusque là négligés et inexistantes ...* ».

Au temps de ce ministère du Front Populaire, Vincent AURIOL était considéré comme un socialiste sans agressivité, un théoricien plus qu'un tribun, prisonnier à la fois de son passé, du parti socialiste et, forcément aussi, du redoutable allié, le parti communiste.

L'année suivante, dès la chute de Léon BLUM en juin 1937, dans le gouvernement de Camille CHAUTEMPS il est nommé Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Puis en 1938, dans le second cabinet de BLUM, il est chargé de coordonner, à la Présidence du Conseil, avec le titre de Ministre, les divers services ministériels.

### **SES ACTIONS DURANT LA PÉRIODE SOMBRE DE 1940 à 1945**

Arrivent ensuite les événements de 1940 ; les armées françaises sont submergées par les troupes allemandes d'Adolf HITLER. Le désastre

est consommé. À Vichy, la III<sup>ème</sup> République abdique.

Le 10 juillet de cette année là, on le retrouve parmi les quatre-vingts parlementaires qui, au casino de Vichy, votent contre la loi de dessaisissement constitutionnel et refusent d'octroyer les pleins pouvoirs au Maréchal PÉTAIN.

Comme ses collègues députés opposants, il est arrêté le 20 septembre 1940, à Muret, frappé d'une mesure d'internement et emprisonné à PELLEVOISIN, jusqu'en avril 1941, puis à VALS-les-BAINS.

Là, il va entreprendre la rédaction d'un important ouvrage : « *Hier et Demain* » qu'il dédie : « ... *à Charles de Gaulle et à ses premiers compagnons, à Léon BLUM et à mes camarades du parti socialiste, aux prisonniers de guerre et aux déportés...* ».

Il couvre des pages et des pages de son écriture hachée qu'il faudra faire déchiffrer plus tard par une demi-douzaine de secrétaires plus résignés à leur tâche que des bagnards. « ...*Eh ...bé...oui* - reconnaît t-il - *mon écriture ressemble à la rocaille de mon accent...* ». Ce livre, dans lequel il analyse les principales faiblesses des institutions et propose quelques solutions nouvelles, sera publié deux ans plus tard.

Il a là, avec lui, pour compagnons d'infortune, Jules MOCH, le vieux sénateur SCHRAMER, le souriant BLOCH-DASSAULT, le perspicace MANDEL, Paul RAYNAUD qui, tous les matins, en maillot court, couverture sous le bras, s'installe pour sa culture physique dans la petite cour entourée de barbelés et surtout son camarade de toujours, l'animateur socialiste de l'Aude, Eugène MONTEL.

Libéré de prison pour raison de santé, il sera alors assigné à résidence surveillée, consigné à son domicile par arrêté administratif à partir du mois d'août 1941.

Mais, craignant pour sa sécurité, il disparaît dans la clandestinité à partir d'octobre 1942.

Portant lunettes à verres fumés et barbe, il devient Jules MOREL ou Docteur André VIARD. On le retrouve à l'Hospice de France, près de la frontière d'Espagne, au-dessus de Luchon ou dans un hameau des montagnes de l'Aveyron. Mais on le retrouvera également, paraît-il, pour un court séjour, dans la ferme isolée d'En Prioulet, sur la petite commune de BÉLESTA-LAURAGAIS.

Il achètera cette propriété plus tard, au printemps de 1946. Il y reviendra de temps à autre pour des parties de chasse. Il vendra cette ferme en 1954 à un de nos compatriotes revéolois.

Il a surtout pour consigne, quand il se déplace, de parler le moins possible, son accent risquant

de le trahir ... Épreuve intolérable !...

Enfin en octobre 1943, muni de faux papiers par Daniel MAYER, Secrétaire général du parti socialiste clandestin, il reçoit avis de rejoindre la petite ville de CUISAUX en Saône-et-Loire, d'où il sera embarqué secrètement à bord d'un petit avion anglais pour LONDRES.

Voici d'ailleurs comment Arthur CONTE nous décrit cette évasion du territoire français : « *Une fois la nuit tombée ils se juchent sur un camion à bestiaux qui les transporte jusqu'au terrain « Orion » où doivent se poser les deux appareils « Hudson » chargés de les rafler. Dès 7 heures, la B.B.C a confirmé l'opération par message spécial : ... le chien sanglant a hurlé. Nous serons deux à entendre le chien sanglant ... Tout à coup, dans l'admirable nuit, les deux avions libérateurs se font entendre. Tandis que le premier se pose, l'autre tourne en rond au dessus du point X.*

*Quand le second atterrit à son tour, le premier accomplit la même ronde, pour convaincre les services d'observation allemands qu'il n'y a qu'un avion, effectuant une mystérieuse mission au dessus de la Saône-et-Loire. À Londres il est accueilli sur l'aérodrome par Pierre Brossolette, il se loge dans un petit hôtel de Bloomsbury ... ».*

Dans la capitale de l'ANGLETERRE, il retrouvera bien sûr le général de GAULLE.

Son épouse Michèle, restée en France, se livre aux aventures du combat des ombres. Engagée dans la Résistance, elle vécut cachée à Lyon, participant au décodage des messages chiffrés de l'État-major Allié.

Vincent AURIOL, ne restera que quelque temps dans cette ville de LONDRES, « ...à trop de brouillard !... ». Il rejoint ALGER où il va siéger à l'Assemblée Consultative que préside Félix GOUIN et d'où il lance l'hebdomadaire socialiste « *FRATERNITÉ* », avec FROMENT comme directeur administratif.

Il est en grande partie l'auteur de l'ordonnance du 21 avril 1944, prise à ALGER par le gouvernement provisoire, sur l'organisation des pouvoirs publics. Au sein de l'Assemblée Consultative, il préside la Commission des Affaires Etrangères ; on le voit soutenir l'idée d'un scrutin de liste avec représentation proportionnelle qui permettrait la formation de partis nationaux cohérents.

### **SES ACTIVITÉS POLITIQUES D'APRÈS-GUERRE**

En 1944, c'est le retour sur le sol français avec le Gouvernement Provisoire de la République Française (G.P.R.F.) issu du Comité Français de Libération Nationale, sous l'autorité du général Charles de GAULLE, celui-ci s'installant à l'Hôtel de Ville de PARIS, après la libération de la

capitale, le 25 août.

Rappelons très brièvement, au passage, quelques dates ayant marqué les grands événements qui ont permis à la France de retrouver, peu à peu, sa liberté et son unité nationale durant l'année 1944.

- 6 juin : débarquement allié en Normandie.
- 6 juillet : décret à ALGER sur les commissaires de la République et le rétablissement des libertés démocratiques.
- 11 juillet : les États-Unis reconnaissent « *de facto* », l'autorité du G.P.R.F.
- 15 août : débarquement franco-américain en Provence.
- 17 août : dernier conseil des ministres de VICHY.
- 19 au 25 août : libération de PARIS.
- 20 août : TOULOUSE se libère de l'occupant.
- 26 août : le général de GAULLE descend les Champs-Élysées.
- 2 septembre : premier conseil des ministres du G.P.R.F. à PARIS.
- 7 septembre : départ de PÉTAİN et LAVAL en Allemagne.
- 25 octobre : les Alliés reconnaissent le G.P.R.F.
- 7 novembre : Réunion de l'Assemblée Consultative, Félix GOUIN en est élu Président.
- 9-12 novembre : Congrès extraordinaire de la S.F.I.O.
- 23 novembre : entrée des troupes du Général LECLERC dans STRASBOURG.
- 10 décembre : signature du pacte franco-soviétique à MOSCOU.
- 20 décembre : création du comité d'entente S.F.I.O./P.C.F.

La libération de la France s'opère peu à peu et il faudra attendre, nous le savons, le 8 mai 1945 pour voir enfin la capitulation de l'Allemagne et la victoire définitive des armées alliées en Europe.

Le 14 mai de cette année là verra le retour de captivité de Léon BLUM ainsi que de très nombreux déportés et prisonniers.

La vie démocratique sur le territoire national reprend ses droits avec les élections municipales des 29 avril et 13 mai qui sont un succès pour la gauche.

Du 7 au 25 juin se produit l'éclatement du Mouvement de Libération Nationale et la création de l'U.D.S.R. (Union Démocratique et Socialiste de la Résistance).

Du 23 juillet au 15 août ont lieu le procès et la condamnation à mort du Maréchal PÉTAİN par la Haute-Cour.

Le Général de GAULLE le gracia.

Les 23 et 30 septembre se déroulent les élections cantonales et nous retrouvons Vincent AURIOL président du Conseil Général de la Haute-Garonne, en 1945, comme nous l'avons déjà écrit.

C'est le 21 octobre que se déroulent le premier référendum et les élections législatives ; c'est un succès pour les socialistes, les communistes et le M.R.P. (Mouvement Républicain Populaire).

Sa fidèle circonscription de Muret enverra à nouveau Vincent AURIOL siéger à la première Assemblée Nationale Constituante.

Le 13 novembre, le général de Gaulle est élu, à l'unanimité de cette assemblée, chef du gouvernement. Le général attribuera au député de Muret les fonctions de Ministre d'État chargé des rapports avec l'Assemblée et celles de délégué de la France à la première session de l'O.N.U. (Organisation des Nations Unies).

« ... Comme de GAULLE s'est toujours fait une certaine idée de la France ... » AURIOL se fera toujours « une certaine idée du Gaullisme... ». Cependant une étrange compréhension profonde se met à réunir les deux hommes, tous les deux très poètes de plume, alors que tout paraît devoir les opposer : « ... Ma parole (grogne Just Evrard, militant du Pas-de-Calais), deviendrais-tu, Vincent, plus gaulliste que socialiste ?... ».

Vincent AURIOL, siégeant à l'Assemblée de l'O.N.U. et au Conseil de Sécurité à LONDRES, au mois de janvier 1946, apprend le dimanche 20, en compagnie de Georges BIDAULT, que le général de GAULLE, vient d'annoncer sa démission de manière inopinée.

Personne, absolument personne, n'avait été prévenu de cette décision. Il s'en explique : « *Le régime exclusif des partis a reparu, je le réprouve. Mais à moins d'établir par la force une dictature dont je ne veux pas et qui, sans doute, tournerait mal je n'ai pas les moyens d'empêcher cette expérience. Il me faut donc me retirer* », dira de GAULLE.

Vincent AURIOL, rentré précipitamment à PARIS, apprend que le général aurait l'intention d'adresser un appel direct au pays, par la radio. Celui-ci prend sa plume sur le champ, pour supplier de GAULLE de garder le silence. « *Vous diviseriez le pays pour le seul avantage et la satisfaction des ennemis de la démocratie...* ». Tel est le résumé de cette missive qui sera remise en main propre, le soir même, au général par le plus proche collaborateur d'AURIOL, Jean FORGEOT. Après une longue et mûre réflexion, le général de GAULLE donne sa réponse : « *Dites, à votre ministre, que je ne parlerai pas...* ».

Il démissionne de ses fonctions de chef du

Gouvernement Provisoire de la République, confiant à son ministre d'État, Monsieur Vincent AURIOL, l'intérim de la présidence. Trois jours plus tard, l'Assemblée Constituante désignait Monsieur Félix GOUIN comme successeur du général de GAULLE et le 31 janvier AURIOL, par 457 voix sur 487, remplaçait GOUIN à la présidence de cette assemblée.

Avec ses dons éprouvés de conciliateur, il prit une part très active à l'élaboration du premier projet de constitution qui, adopté par l'Assemblée Constituante le 19 avril, fut rejeté le 5 mai par l'ensemble des électeurs français.

Vincent AURIOL sera réélu à la présidence de la deuxième Assemblée Constituante le 14 juin 1946, par 466 suffrages sur 536 votants. Dans le discours qu'il prononcera cinq jours plus tard en inaugurant ses fonctions, il demandera à ses collègues de donner un statut définitif à la République. « ... *Le peuple* disait-il, *se laisserait de trop fréquentes agitations électorales. Dirigée par des gouvernements sans plan de longue haleine et sans durée, la restauration du pays serait gravement compromise et, à l'heure où se construit péniblement la paix, que vaudrait notre influence dans le monde si les Puissances Alliées n'avaient devant elles qu'une France sans cesse secouée par des fièvres politiques !...* ».

Il terminait en rappelant que les partis politiques étaient nécessaires mais que leur action devait être subordonnée à l'intérêt national, les combats sans noblesse affaiblissant la République.

S'entremettant entre les trois grands partis (Socialiste, Communiste et M.R.P) pour tenter de rapprocher leurs points de vue, il jouera un rôle considérable pour faire aboutir le projet de Constitution de la IV<sup>ème</sup> République qui est enfin votée par l'Assemblée Constituante le 29 septembre 1946 et ratifiée par le référendum du 13 octobre suivant.

Le 10 novembre, l'on procéda à l'élection de la Chambre des Députés, désormais appelée Assemblée Nationale. Vincent AURIOL est réélu député de la Haute-Garonne. Cette première Assemblée Nationale l'élit président par 284 voix contre Marcel CACHIN et Alexandre VARENNE.

C'est en décembre 1946 qu'il assume la responsabilité de chef d'État (qui n'est pas encore désigné) lors de la formation du gouvernement, après la réunion du 23 novembre de la nouvelle assemblée.

Après les échecs de Maurice THOREZ et de Georges BIDAULT, il fait adopter, pour ne pas laisser le pays sans pouvoir exécutif, la solution d'un gouvernement de transition ne comprenant que des socialistes et présidé par Léon BLUM.

Celui-ci est investi le 16 décembre, par 575 voix sur 590 députés.

Après le vote de la Constitution et la mise en place des institutions, l'élection d'un Président de la République était devenue possible dès le mois de janvier 1947. Ce qui concrétisera la naissance de la IV<sup>ème</sup> République.

Auparavant, deux scrutins importants se dérouleront le 14 janvier pour l'installation des présidences des deux Assemblées. Le premier aura lieu au Palais du Luxembourg où nous voyons CHAMPETIER de RIBES (M.R.P) élu Président du Conseil de la République avec 129 voix au bénéfice de l'âge devant MARRANE (communiste) qui obtient également 129 voix sur 263 votants. Le second scrutin se déroulera au Palais Bourbon et l'on retrouvera Vincent AURIOL (S.F.I.O.) élu Président de l'Assemblée Nationale avec 294 voix contre Robert SCHUMAN, (M.R.P.) 194 voix et Claudius PETIT (R.D.G.) 75 voix sur 575 votants.

#### **SON ÉLECTION À LA PRÉSIDENTIE DE LA IV<sup>ème</sup> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Pourquoi l'idée de la candidature de Vincent AURIOL à la présidence de la République ne serait-elle pas partie de chez notre voisine la petite cité de CARAMAN ?

Nous relaterons à ce sujet les propos tenus par Monsieur Ernest JONQUIÈRES, Maire honoraire de BEAUVILLE, petit village à l'ouest de REVEL et à égale distance entre cette ville et celle de CARAMAN.

Nous sommes à la fin de l'automne de 1946. « *Nous étions cinq, dans une petite salle du restaurant du « Lion d'Or » alors tenu par Isidore SIRVEN, Maurice IZARD Maire du Vaux, OLIVIER Maire de Saint Julia, Roger MOMPEZAT, ancien commandant du maquis de la Montagne Noire (et comptable de la Coopérative Agricole de Caraman), Vincent AURIOL et moi-même. Au cours du repas, nous avons évoqué des souvenirs communs et, à propos de la situation du moment, les prochaines élections présidentielles. Pourquoi, après tout, notre ami Vincent Auriol ne serait-il pas candidat ? Avant de nous séparer, il nous a promis de consulter d'autres amis du parti socialiste. Comme on le sait, il a été candidat ».*

Vincent AURIOL élu Président de l'Assemblée Nationale le 14 Janvier 1947, présidera deux jours plus tard, le 16 Janvier, à VERSAILLES, le Congrès (ensemble des 932 parlementaires du Conseil de la République, ancien nom du Sénat, et de l'Assemblée Nationale) réuni ce jour-là pour l'élection du 1<sup>er</sup> Président de la IV<sup>ème</sup> République.

Quatre candidatures sont en présence. Celle de

Vincent AURIOL est soutenue par les députés socialistes et communistes après le retrait de Marcel CACHIN sur instance de Jacques DUCLOS, Vice-président de l'Assemblée Nationale. Vincent AURIOL sera élu au premier tour de scrutin avec 452 voix sur 883 votants et suffrages exprimés. (Majorité absolue à 442 voix).

Viennent ensuite, loin derrière, Auguste CHAMPETIER de RIBES (M.R.P.) avec 242 voix, Jules GASSER, présenté par le R.G.R. et l'U.D.S.R. (Rassemblement des Gauches Radicales - Union Démocratique et Socialiste de la Résistance) avec 122 voix puis Michel CLÉMENCEAU, fils de Georges, P.R.L. (Parti Républicain de la Liberté) avec 60 voix, 7 voix iront dans les divers...

Nous relevons, dans le Journal Officiel et la presse de l'époque, les paroles de Jacques DUCLOS qui a assuré la présidence de ce congrès de VERSAILLES après les résultats du scrutin.

« *... Monsieur Vincent AURIOL, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame élu Président de la République Française pour sept années, à dater de ce jour ».*



*Le plus souvent en veston dans la journée, il revêt l'habit pour les soirées, manifestations et réceptions...*

À ce moment-là, les membres de l'assemblée se lèvent et entonnent la Marseillaise. DUCLOS

assure alors le nouveau Président de l'affectueux dévouement des membres de cette assemblée : *« Soyons unis pour assurer, par un effort créateur, la prospérité de la France et la grandeur de la République, vive la France ... vive la République... »*.

Nouvelle ovation du congrès...!

Un peu plus tard, Jacques DUCLOS remet à Vincent AURIOL le procès-verbal de l'élection du chef de l'État en lui déclarant : *« En vous la nouvelle constitution de la République Française a désormais un gardien vigilant et respectueux de la souveraineté du peuple. Avec vous la République sera toujours placée sous le signe de l'union républicaine et sous le signe de tous les Français de bonne volonté... »*.

Monsieur Léon BLUM, Président du Gouvernement Provisoire, s'est ensuite exprimé en ces termes : *« ... Ce sera l'honneur et la fierté du Gouvernement Provisoire d'avoir achevé la mise en place des institutions républicaines et assuré la transmission régulière du pouvoir... Le peuple français, représenté par les élus du suffrage universel, vous a désigné pour la plus haute magistrature de l'État... »*.

Celui-ci, dès le lendemain, entouré des membres de son cabinet, donnait sa démission de Chef du Gouvernement Provisoire au nouveau Président de la République.

Après la cérémonie d'intronisation, Vincent AURIOL prononça un discours dont voici quelques extraits :

*« ... Vous m'excuserez si je parviens assez mal à maîtriser mon émotion... Je suis profondément ému de la confiance et de l'amitié dont le Parlement vient de m'honorer et de vos allocutions bienveillantes... Je tâcherai d'être digne de cette sympathie dans l'exercice de la haute fonction dont je vais assumer la charge. Pour cela il me suffira d'être fidèle à ma vie de républicain, de démocrate, de résistant, de laisser parler au-dessus des partis, dont je tiens à être l'arbitre impartial, mon amour passionné pour la France et pour la République... »*.

Ce cérémonial d'intronisation terminé et les félicitations reçues de tous les corps constitués et de la presse, Vincent AURIOL, Président de la République Française, prenait, en fin d'après-midi, la route pour PARIS et le Palais de l'Élysée.

Nous relevons également dans la presse locale : *« ... En élisant Monsieur Vincent AURIOL à la Présidence de la République au premier tour de scrutin, la majorité du Congrès a certainement voulu rendre hommage au républicain éprouvé qu'il s'est toujours montré et spécialement au temps de l'occupation et de la résistance. En même temps, le vote d'aujourd'hui exprime, sans doute aussi, un remerciement pour la parfaite*

*bonne grâce et la cordialité que le député de la Haute-Garonne n'a cessé de manifester lorsqu'il présidait les débats de l'Assemblée Constituante et plus récemment de l'Assemblée Nationale... »*.

Après son entrée en fonction au Palais de l'Élysée, Vincent AURIOL faisait cette déclaration : *« ...Je regrette de contrarier ceux qui voudraient faire de la présidence de la République une magistrature passive, silencieuse, de pure représentation... Je ne serai ni un président soliveau, ni un président personnel... »*.

*« ... Entre le mutisme et le laisser-aller, la décision et l'action effective réservée au Gouvernement responsable, il y a place pour une « magistrature morale » dont on a parlé, pour ce pouvoir de conseil, d'avertissement, de conciliation qui doit être celui du Chef de l'État. Sensible et attentif au-delà des courants d'opinions superficiels et passagers et au-dessus des heurts de partis, à la volonté profonde et permanente du pays : Défendre l'État, sa constitution, ses institutions et en même temps les intérêts permanents de la France que cet État représente, c'est ainsi que je conçois mon rôle... »*.

Après ces quelques extraits de son discours du 15 Novembre 1951, revenons en 1947, au tout début de son septennat, où nous retrouvons Vincent AURIOL et sa conception personnelle du rôle du Président de la République, qui peut paraître, à ce moment là, différente des idées socialistes qu'il a défendues pendant plus de trente années comme leader de ce parti.

*« ... Le devoir du Président n'est pas seulement de diriger les débats en donnant la parole aux uns et aux autres et en laissant juge le premier ministre. Il n'est pas besoin alors, dans ce cas, d'un Conseil des Ministres, un Conseil de Cabinet suffirait. On l'a vu ce matin, il peut y avoir des désaccords fondamentaux sur les grandes questions d'intérêt national, soit entre les ministres, soit avec la ligne générale du pays. Il faut alors concilier les désaccords, apaiser les tempéraments, arbitrer entre les diverses opinions dans le sens de la volonté populaire et de l'intérêt collectif du pays.*

*Mais mes conseils s'arrêtent au seuil de la décision. Je n'ai pas le droit de décider, j'ai le devoir d'avertissement et de conseil. Cela exige une étude complète de tous les dossiers, lecture des rapports des préfets et des ambassadeurs et de tous les documents concernant la vie économique et sociale de la nation dans la permanence de son existence... »*.

Aucune des prérogatives que lui accordait la Constitution ne devait demeurer inutilisée.

C'est un grand travailleur, ses activités sont intenses. Levé au petit matin, Vincent AURIOL fait chauffer lui-même son petit-déjeuner. À 6

heures, en pyjama et robe de chambre, il est à son bureau privé au premier étage où personne ne doit le déranger jusqu'à 8 h 30, examinant les dossiers qu'il a fait monter la veille. Il s'informe sans arrêt des événements nationaux et internationaux, apporte son point de vue qu'il défend avec autorité et compétence sur tous les projets ; il suit par la radio les débats à l'Assemblée Nationale. Il a été le premier président à utiliser cette même radio pour prononcer des allocutions.



En dehors de tout cela, il mène à l'Élysée une vie familiale avec son épouse Michèle, ses enfants et petits-enfants ; il pratique aussi l'art d'être grand-père.



Avec lui c'est la simplicité qui règne à l'Élysée. D'ailleurs, il le confirmera par cette phrase :

« ... J'entre dans un palais mais je reste avec le peuple... ».

### **SON SEPTENNAT, SA VIE À L'ÉLYSÉE DE 1947 À 1954**

Les lourdes charges qui pesaient sur Vincent AURIOL n'empêchaient pas le Président de la République et son épouse de se détendre quand ils en avaient le loisir.

La bonne humeur méridionale bousculait quelquefois le protocole. Le Président aimait qu'on rie ; son grand plaisir était d'aller au théâtre ou dans les cabarets applaudir les chansonniers. Il se déplaçait en cachette ; souvent il quittait l'Élysée couché sur la banquette arrière de la voiture de son fils pour échapper à la vigilance des services de sécurité. Il surgissait à l'improviste dans sa loge de la Comédie Française, son théâtre favori, après s'être perdu dans les couloirs en voulant emprunter l'entrée des artistes.

Vincent AURIOL était grand amateur de peinture et avec la complicité de Michèle, son épouse, l'Élysée était devenu une maison vivante. La vivacité des toiles de Rouault, Braque, Dufy, avait remplacé le charme solennel de vieilles peintures. Des cretonnes fleuries égayaient les croisées centenaires.

Tous deux étaient également de grands mélomanes, ils aimaient la musique classique, appréciaient WAGNER ; le Président jouait du violon.

Il avait aussi un petit côté sportif. Passionné de football et de rugby, il ne manquait pas, chaque fois qu'il le pouvait, d'assister aux grandes rencontres. C'était un bon joueur de pétanque mais surtout un fin pêcheur à la ligne.

À Rambouillet, on le voyait souvent en salopette bleue, la tête coiffée d'un grand chapeau de paille, pêcher au bord de l'étang du château comme il le faisait sur les bords du Bassin de SAINT-FERRÉOL, sur les bords de la Louge à MURET ou sur ceux de nos rivières pyrénéennes dans le Saint-Gaudinois, allant ferrer la truite.





Nous le voyons, en tant que Président de la République, assister aux plus importantes réunions hippiques ; aux chasses officielles il se montrera un bon tireur. Mais il lui arrivera aussi de saluer, d'un coup de chapeau, un faisan raté...! Son sens de l'humour ne le quittait jamais...



Michèle AURIOL, en première dame de France, distinguée, élégante, portant avec aisance des robes de grands couturiers, rendra tout son lustre au Palais de l'Élysée. Celui-ci est réaménagé et remeublé, la façade est blanchie. Elle s'occupera des réceptions officielles ainsi que du service social créé à l'Élysée, pour donner les premiers secours aux malheureux.



Madame AURIOL tint à mettre la République dans ses casseroles... Dans l'aile droite qui borde la cour d'honneur de l'Élysée, elle fit aménager de spacieuses cuisines puis elle engagea Monsieur TIBIER, avec mission de défendre les hautes traditions de la cuisine française. Michèle, dont les goûts sont fort simples dans l'intimité, est fort exigeante quand il s'agit d'honorer un hôte ; elle ne veut que des mets de toute première qualité. Le cassoulet, bien sûr, mais aussi la « garbure » (soupe béarnaise faite de légumes, lardons et confit d'oie ou canard) seront introduits dans les menus servis à l'Élysée.

Mais une Présidente ne doit pas seulement innover, comme toutes les maîtresses de maison elle doit aussi compter. Avec les 26 millions de francs (des années 47-54) de frais de maison, Madame AURIOL doit nourrir, habiller, rémunérer les cuisiniers, les maîtres d'hôtel, les valets de pied, les valets de chambre et les femmes de chambre de l'Élysée soit au total 24 personnes. Elle doit encore assumer les frais de réceptions. Or, un grand dîner de 100 couverts suivi d'une soirée de 1 000 personnes coûte près de 1 million...

La Présidente AURIOL n'est parvenue à équilibrer son budget que grâce à l'installation des cuisines. De la sorte, elle a pu rompre avec le traiteur. Pas un petit four, pas un sandwich, mangé au cours de son septennat, qui n'ait été fabriqué à l'Élysée !

« ... Ce n'est cependant pas la bonne tenue de ses livres de comptes qui font d'une présidente, une grande présidente... Seule l'épreuve des réceptions peut lui conférer ce titre. C'est sa grâce auprès des hôtes les plus illustres, comme auprès des visiteurs les plus humbles qui lui permet de devenir populaire... » nous dit Arthur CONTE dans son récit.

Vincent AURIOL eut, comme Président de la République, de nombreuses crises ministérielles à résoudre. Dès le début de la IV<sup>ème</sup> République, l'instabilité ministérielle se révéla beaucoup plus grande que sous la III<sup>ème</sup> République. En outre, le système politique instauré par la nouvelle constitution fut tel qu'il désigna un certain nombre de présidents du Conseil qui renoncèrent avant de se présenter devant l'Assemblée ou qui ne reçurent pas l'investiture.

Cette instabilité ministérielle démontra l'efficacité et l'utilité de la Présidence de la République, en même temps qu'elle permit à Vincent AURIOL de rendre au régime des services importants. Monsieur André SIEGFRIED écrivait à la fin de son septennat :

« ... Dans les trop fréquentes et surtout trop longues crises ministérielles, Auriol a plus d'une fois, par ses conseils, ses déclarations et même -

*ce qui était sans précédent - par ses communiqués de presse, dirigé les événements dans le sens souhaité par lui. Les constituants avaient voulu diminuer le Président ; on est heureux de constater qu'ils n'y ont pas réussi... »*

Mais cette IV<sup>ème</sup> République dut aussi faire face à la reconstruction du pays dévasté par la deuxième guerre mondiale. Et surtout, elle eut à faire face à des situations exceptionnellement graves : guerres d'INDOCHINE et d'ALGÉRIE, décolonisation de l'UNION FRANÇAISE, difficultés économiques et monétaires.

Le septennat de Vincent AURIOL se déroula dans un monde d'où la guerre n'arrivait pas à disparaître. À peine un foyer était-il éteint dans un endroit qu'il s'en rallumait un autre ailleurs.

En l'Hôtel de Ville de MARSEILLE, le 21 Septembre 1947, le Président AURIOL lançait un appel aux grandes nations pour qu'elles ne trahissent pas la cause pour laquelle étaient tombés des millions d'hommes et, le même jour, dans un discours prononcé à la Chambre de Commerce, il demandait aux Français de cesser de sacrifier l'intérêt général à l'intérêt particulier immédiat.

« ... Ne modelons pas, dit-il, la division intérieure du pays sur les divisions du monde... »

Le 6 Novembre 1951, en ouvrant la VI<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'O.N.U. qui se tenait à PARIS, le Président AURIOL exhorta les représentants des diverses puissances à avoir la ferme résolution de vouloir avant tout la paix, de la vouloir sincèrement, de ne pas accepter la fatalité de la guerre, de ne pas s'abandonner aux événements mais au contraire de les précéder, de les orienter, de les dominer à temps en assumant chacun, toutes les obligations que cette volonté de paix comporte. Il invita tous les membres de la famille des Nations-Unies à coopérer, chacun selon ses forces et ses responsabilités, à l'établissement d'un ordre mondial de justice, de liberté et de paix. C'est ce qu'écrivit Paul LESOURD dans son ouvrage : « *Les Présidents de la République dans l'Histoire de France* ».

Pour ne pas alourdir notre récit, nous énumérerons simplement les principaux événements qui ont marqué le septennat de Vincent AURIOL à la Présidence de la République Française, de 1947 à 1954.

L'excellent ouvrage de Pierre NORA et Jacques OZOUF, « *Vincent AURIOL - mon septennat 1947-1954* », relate avec une parfaite précision tous ces événements.

Durant cinq années, il s'abstient de toute intervention publique dans la vie politique française, même s'il voit la IV<sup>ème</sup> République

progressivement s'effondrer.

Pourtant, au mois de mai 1958, lors de la crise ouverte par les événements d'ALGER, il sortira de sa réserve pour aller défendre, devant le groupe parlementaire socialiste, la candidature du Général DE GAULLE à la Présidence du Conseil : la publication qu'il fit alors des lettres qu'il avait échangées avec le Général joua un rôle déterminant dans la position prise par le parti socialiste à l'égard de l'ancien Chef de la France Libre.

Il se rendra même à COLOMBEY, comme MOLLET et PINAY, pour demander à DE GAULLE de « *rétablir l'unité compromise et d'appeler tous les citoyens au respect de la loi commune* ». Il prend la plume pour confirmer sa démarche.

« ... *Cher Général, nous nous sommes naguère heurtés, même blessés, alors que mon devoir constitutionnel m'opposait à votre activité révisionniste. Mais je suis trop persuadé que vous m'avez conservé votre estime, de même que je suis demeuré fidèle à notre amitié, et qu'importe d'ailleurs de tels différends dans le drame qui, aujourd'hui, déchire la patrie... »*

« ... *Cher Président, répond le Général ... je ne saurai consentir à recevoir le pouvoir d'une autre source que le peuple ou tout au moins de ses représentants... »*

Peu après, le Général DE GAULLE devait lui offrir, dans le Gouvernement qu'il constituait, le poste de Vice-président du Conseil mais Vincent AURIOL déclina cette proposition.

Au sein du parti socialiste, il empêchera à plusieurs reprises les oppositions de se manifester. Il se montre sensible aux objections et même si elles provoquèrent parfois de sa part des violences verbales, celles-ci ne durèrent qu'un instant. Il a toujours pensé pouvoir convaincre par ses arguments oraux.

Pourtant, il entre en conflit avec Guy MOLLET, Secrétaire Général du Parti Socialiste depuis 1946. Il lui reproche notamment d'y avoir créé une organisation administrative trop stricte. Il finit par donner sa démission le 13 Février 1959, après plus de cinquante années d'activité militante dans ce parti. Michèle AURIOL, sa femme, en fait de même.

Membre de droit du Conseil Constitutionnel, en vertu de la Constitution du 4 Octobre 1958, comme ancien Président de la République, il démissionnera le 2 Juillet 1960.

De 1960 à 1962, il publie plusieurs articles dans « *La Dépêche du Midi* », critiquant les initiatives du Chef de l'État.

En 1965, il approuve la candidature de François MITTERRAND aux élections présidentielles.

Son anticléricalisme de militant socialiste s'était assagi.

Dans son livre « *Hier et Demain* », il écrit :

*« ... Il est une force morale qu'il ne faut point méconnaître, même si l'on est incroyant : c'est la religion. Il ne faut pas la railler, encore moins la persécuter ... Les luttes religieuses sont les plus douloureuses des luttes fratricides car on déchire, à la fois, le cœur des hommes et l'unité de la patrie... L'anticléricalisme eut le tort de ses excès mais il peut invoquer l'excuse du cléricalisme. La persécution antireligieuse au nom de la raison est odieuse, mais l'exploitation des sentiments religieux pour une domination politique et sociale ne l'est pas moins... ».*

Le nonce apostolique Monseigneur RONCALLI, devenu le Pape Jean XXIII, se louait de la cordialité des relations qu'il entretenait avec Vincent AURIOL, Président de la République. Il voyait en lui, l'homme pacifique et l'artisan infatigable de conciliation et de concorde.

*« ... Tous les esprits droits, ajoutait-il, en s'adressant au Président, ont pu suivre avec une admiration sincère, votre labeur quotidien : donner des conseils de modération, apaiser les différends, adoucir les rudesses, aplanir les difficultés... ».*

Ses origines méridionales en faisaient un personnage gai et optimiste, avec cette gaieté permanente ; il était loin de se laisser déprimer par l'infortune.

*« ... Un tempérament de négociateur, de conciliateur entre des thèses opposées, en même temps qu'une profonde connaissance des subtilités parlementaires et des réalités politiques. C'est ce qui caractérise Vincent AURIOL et ce qui lui permit d'être, au milieu de l'anarchie parfois créée par les partis, l'élément stable, coordinateur, régulateur. Il mit de l'ordre dans le désordre. Il sut manœuvrer sans inquiéter, user sans froisser, clarifier ce qui était embrouillé, calmer les appétits en les mettant aux prises avec les difficultés... ».*

*« ... C'est un brave homme, d'une joviale rondeur, qui dut incarner une France secouée, déchirée, ébranlée, jusque dans ses fondements, jusque dans ses assises les plus profondes, une France qui avait de la peine à retrouver son équilibre, sa stabilité et sa sagesse... Vincent AURIOL s'en tira le mieux qu'il pût, avec son sens aigu des réalités et des responsabilités... ».*

*« ... Au terme de son mandat, Vincent AURIOL eut le mérite de transmettre à son successeur une Présidence dont la fonction était intacte et même renforcée, en dépit de ceux qui avaient voulu montrer son inutilité. Si, après les bouleversements et l'agitation révolutionnaire qui*

*marquèrent les débuts du régime qui donna naissance à la IV<sup>ème</sup> République, la Présidence de la République montra son utilité et même sa nécessité, l'histoire en attribuera le Mérite à Monsieur Vincent AURIOL... ».*

Avec ces citations de Paul LESOURD, nous concluons notre septième chapitre.

### **SON PREMIER VOYAGE PRÉSIDENTIEL SUR SA TERRE NATALE, À TOULOUSE, REVEL, MURET**

Vincent AURIOL avait une grande qualité, la fidélité. Deux mois seulement, jour pour jour, après son élection à la Présidence de la République il rendait visite, en voyage très officiel, à sa terre natale et à tous ses amis Hauts-Garonnais.

C'est d'abord la métropole régionale, TOULOUSE qui l'accueillait le samedi 15 mars 1947.

*« ... Après une semaine de pluies et de bourrasques, un soleil printanier s'est levé ce matin sur Toulouse. Comme au jour de l'élection présidentielle, le temps s'est brusquement éclairci... ».*

C'est ainsi que commence le récit de cette visite présidentielle, dans le numéro spécial du « *Bulletin Municipal de la ville de TOULOUSE* » du mois de mars 1947.

Nous n'allons que très brièvement résumer ces rencontres d'un Président de la République, avec tout ce que peut comporter une visite présidentielle dans une ville comme TOULOUSE, de réceptions, d'inaugurations, de discours... etc. Pardonnez-nous ce chauvinisme, nous insisterons davantage sur sa visite à REVEL que nous avons vécue.

Journée très chargée qui débute à 8h10 du matin avec l'arrivée en gare Matabiau du train spécial présidentiel dont la locomotive est ornée, à l'avant, d'un faisceau de drapeaux tricolores.

Sur le premier quai, devant le dais de velours pourpre qui encadre l'entrée du salon de réception, les personnalités accueillent le Président de la République. Nous n'en citerons que quelques-unes : Messieurs BAYLOT, Préfet de la Haute-Garonne ; André HAURIOU et Pierre PRÉVOST, Conseillers de la République ; LAGUERRE, Préfet ; BADIOU, Député, Maire de la Ville ; GRESA, AUBAN et BOURGÈS-MAUNOURY, Députés. Messieurs les Généraux BERGERON, MONTELEY, ARLABOSSE, BARTHE et ABADIE, Commandant de la Gendarmerie.

Vincent AURIOL apparaît et descend du wagon présidentiel d'où il salue, d'un geste très affectueux, les personnalités. Il est suivi de Madame Michèle AURIOL, de son fils Paul

accompagné de son épouse Jacqueline.

Le Président est entouré de nombreux Ministres : Messieurs Paul RAMADIER, Chef du Gouvernement ; Robert LACOSTE, Ministre de la Production Industrielle ; Édouard DUPREUX, Ministre de l'Intérieur ; André MARIE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ; François MITTERRAND, Ministre des Anciens Combattants ; Ambroise CROIZAT, Ministre du Travail ; Jean LETOURNEAU, Ministre du Commerce ; Georges MARRANE, Ministre de la Santé et Monsieur DUMAINE, Chef du Protocole.

Dans la cour de la gare, une foule nombreuse, massée derrière le service d'Ordre, acclame le Président. La musique de la base aérienne joue la « *Marseillaise* ». Les acclamations redoublent et Vincent AURIOL y répond les bras levés, souriant. On le sent vraiment heureux de revoir TOULOUSE.

Monsieur BADIOU, Député-maire de TOULOUSE, prend place à ses côtés dans la longue voiture noire décapotée qui l'attend et c'est le départ du long cortège de quarante voitures qui, par les rues Bayard, d'Alsace-Lorraine et de Metz, entre deux haies d'une foule dense, conduit le Président de la République, toujours aussi acclamé, jusqu'à la Préfecture.

Là, il est accueilli par Monsieur Eugène MONTEL, Président du Conseil Général de la Haute-Garonne qui prononce un très long discours dans lequel il rend un vibrant hommage au Président Vincent AURIOL. Celui-ci, en réponse à Monsieur MONTEL, invoque tout de suite plaisamment l'impossibilité dans laquelle il se trouve, de par sa fonction, de répondre aux revendications du Président du Conseil Général.

« ... Elles touchent en effet, dit-il, les domaines propres au Gouvernement auxquels mes attributions ne me permettent pas de prendre part... »

« ... toulousain d'adoption, je préfère laisser parler mon cœur ... ». Pour remercier les cheminots d'abord, les personnalités, les troupes et le peuple de Toulouse qui lui ont fait jusqu'ici un accueil touchant, il cite ce vers de la chanson « *la Toulousaine* » « *En te besen moun cor se rébiscolo...* » (en te voyant, mon cœur se revigore).

Le Président termine son allocution par un appel à la patience et à la discipline dont la France a besoin :

« ... N'ayez qu'une passion, dit-il : la France ; qu'un culte : la République ; qu'un but : le bien public... ».

Après une importante cérémonie au monument aux Morts qui, pour la circonstance, est surmonté d'une gigantesque inscription en lettres rouges « PAX », le Président se rend à la Foire de

TOULOUSE qu'il va inaugurer. Là, il est accueilli par Monsieur BARLANGUE, Président de la Chambre de Commerce et de la IV<sup>ème</sup> Région économique et par Messieurs DUREL et LACASSAGNE, Vice-présidents du Conseil d'Administration de la Foire.

C'est à pied que le cortège présidentiel se rendra ensuite au Palais de Justice où Monsieur le Premier Président ESCUDIER, Messieurs PAGÈS, Procureur Général, GOÛT, Président de la Chambre, RABAUTE, Avocat Général, LAFAGETTE, Conseiller à la Cour et tous les magistrats de la Cour et du Parquet accueilleront le Président Vincent AURIOL.

Monsieur le Premier Président invite le Président de la République, devenu par la Constitution le premier magistrat du pays, à prendre place sur l'estrade, sur le trône des rois de France, dans la Grand-Chambre de la Cour d'Appel.

Là, plusieurs discours seront prononcés en l'honneur du Président mais aussi pour la Commémoration du V<sup>ème</sup> centenaire du Parlement de TOULOUSE.

À ceux de Monsieur le Premier Président et de Monsieur le bâtonnier, Vincent AURIOL répondra à son tour. Il dit notamment :

« ... j'ai essayé d'écrire un discours ... je n'ai pas pu ... j'ai pensé que le mieux était de me laisser aller... » « ... il m'est doux, poursuit-il, de me retrouver dans cette Grand-Chambre, qui me rappelle mes débuts tremblants... ».

Vient ensuite la réception à l'Hôtel de Ville du Capitole où un banquet est offert en l'honneur du Président de la République dans la Salle des Illustres.

Après l'important discours de Monsieur Raymond BADIOU, Député-Maire de TOULOUSE, qui commençait ainsi : « ... Lorsque le Parlement français eut choisi le premier Président de la quatrième République, une vague d'émotion et de fierté passa sur tout le Languedoc et spécialement sur le département de la Haute-Garonne et la ville de Toulouse... ». Vincent AURIOL prononça là, le premier grand discours depuis le début de son septennat dont voici quelques extraits :

« ... Ma joie est grande de me retrouver dans Toulouse, si noble par son savoir, par son labeur, par son héroïsme, si riche d'histoire, d'art et de légende... ». « ... Au nom de Monsieur le Président du Conseil et de Messieurs les membres du Gouvernement qui m'ont fait l'amitié de m'accompagner quelques heures au milieu de mes concitoyens. Je remercie de tout mon cœur ému, les parlementaires de la Haute-Garonne, dont le visage m'est si familier, les Conseillers Généraux, dont j'eus l'honneur de

*présider les travaux, les autorités et les personnalités de la ville et de la région, et cette ardente population toulousaine dont j'ai toujours admiré le loyalisme républicain et le patriotisme... Certes Messieurs, vous avez voulu fêter dans le Président de la République, un fils du Languedoc ; mais à travers ma personne, c'est votre attachement à la République et à la patrie que vous avez voulu manifester... L'amour du pays natal est le germe du patriotisme. En ce jour où je resserre mes liens avec la terre où je suis né, où j'ai grandi, je ressens plus fortement mon souci et ma volonté d'unité française... ».*

Tous ces discours furent hachés d'applaudissements et d'acclamations et le banquet se termina par « *La Marseillaise* » chantée par tous les convives.

Un peu plus tard, le Président de la République sera reçu à l'Hôpital PURPAN par Monsieur DARNAUD, Vice-président de la Commission Administrative des Hospices et par le Professeur CALVET, doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie.

Ensuite, c'est la réception à l'Université par Monsieur le Recteur DOTTIN et cette journée toulousaine du Président de la République se terminera par un grand dîner à la Chambre de Commerce où il prononcera un important discours avant de se rendre au théâtre du Capitole pour présider la soirée de gala donnée en son honneur et au bénéfice de QUEVEN et VITRY-le-FRANCOIS, villes filleules de la ville de TOULOUSE.

Le spectacle se termina par « *La Toulousaine* » chantée par les chœurs du théâtre du Capitole et la Société doyenne « *La Clémence Isaure* » avec le toujours jeune ténor Louis THARAUD.

Pour conclure la première journée du premier voyage officiel du Président Vincent AURIOL, nous reprendrons une de ses belles citations : « *... O moun païs ... !* » *Ce cri de la Toulousaine retentira toujours dans mon cœur reconnaissant. Veiller sur notre France et sur la République sera, pour moi, la meilleure façon de demeurer fidèle à notre petite patrie... ».*

C'est le dimanche 16 mars, avant de rendre visite à sa patrie d'adoption, la ville de MURET, où il terminera son premier voyage officiel, qu'il vient dans notre petite cité. REVEL, en grande liesse, accueillera dans l'allégresse et l'affection l'enfant du pays, Vincent AURIOL, devenu le premier des Français, le Président de la IV<sup>ème</sup> République.

Bien qu'étant très jeune à cette date, ma mémoire a encore en présence le déroulement de cette grande journée de fête et surtout de ses longs préparatifs. Avec des témoignages oraux de Révélois ayant vécu ces temps-là et ils sont encore nombreux, avec des documents

d'archives, de presse, des photos, nous allons vous conter comment une petite ville de province a chaleureusement accueilli un de ses enfants ayant accédé à la magistrature suprême.

Après sa brillante élection, au soir du 16 janvier 1947, du haut de notre beffroi, le résultat de ce scrutin national a retenti de façon explosive par une salve de bombes et la sonnerie de la « *grosse cloche* » qui, à l'époque, annonçait avec les sinistres, les joies et les peines.

REVEL et tous ses habitants étaient très fiers et joyeux de ce grand événement ; toute la ville a été pavoisée et des réjouissances publiques s'y sont déroulées dans un élan unanime de cordialité et de sympathie.

Mais c'est deux mois après l'annonce de l'élection de Vincent AURIOL à la Présidence de la République que notre cité se surpassa pour le recevoir. Rien ne manquait en ce dimanche printanier, ni le soleil, ni le vent d'autan.



Dans une ville de REVEL somptueusement parée, abondamment pavoisée aux couleurs tricolores, des mâts alignés en bordure des rues portaient oriflammes et drapeaux, avec pavois aux initiales V.A. et supportaient d'immenses guirlandes faites de branches de buis tressées. Ah !... Quel travail de patience avait demandé l'assemblage de tout cela... à nous, petits écoliers !... sous la conduite de nos maîtres et d'autres personnes bénévoles.

Une foule enthousiaste, tous les enfants des écoles, la fanfare, une chorale de petits écoliers chantant « *La Révéloise* » ou « *REBEL Ô MOUN PAÏS* » (chant en patois dédié à la population révéloise dont l'auteur n'est autre que Vincent

AURIOL comme nous le savons), les personnalités et Monsieur le Maire, Roger SUDRE, accueillirent à son arrivée à la Patte d'Oie le Président de la République et son cortège officiel.

Tous ses amis étaient là, se pressant lorsque celui-ci, descendant de sa voiture, se rendit dans la foule pour serrer des mains mais aussi pour donner et recevoir des accolades d'une particulière affection. Le Président Vincent AURIOL laissa là parler son cœur, percer son émotion et c'est avec une affectueuse familiarité qu'il s'adressa, en les appelant par leurs prénoms, à ses amis d'enfance, dont quelques-uns ne purent retenir leurs larmes.

D'ailleurs il dira lui-même dans ses premières paroles, ce mot en patois :

« ... *soun estabouzit ... !* » (je suis très fortement et très agréablement surpris).

Au milieu des bravos et des cris de bienvenue répondant aux souhaits et paroles d'accueil que lui adressait Monsieur le Maire, Vincent AURIOL répondit :

« ... *le cœur de celui à qui incombent les charges suprêmes de l'état, doit rester ferme. Je m'y suis efforcé hier, en dépit de toutes les marques d'affection dont j'ai été l'objet, en dépit des souvenirs de ma jeunesse qu'évoquait Toulouse, mais aujourd'hui, j'ai eu peine à retenir mes larmes à la vue de mes amis d'enfance...* ».

Le cortège présidentiel prit ensuite le chemin de l'Hôtel de Ville en passant par la Place Centrale où le beffroi, tapissé de grandes banderoles aux couleurs nationales, trônait au-dessus de la vaste toiture de sa halle. Sur chacune des parties médianes des quatre pentes du toit étaient amarrés quatre magnifiques planeurs, descendus et posés là, par le Centre National de Vol à Voile de la Montagne Noire qui marquait ainsi le quinzième anniversaire de sa création.

Par l'ancienne rue de Sorèze, le cortège, à pied, arriva dans la cour d'honneur de la Mairie sous une chaleureuse ovation de la foule. Là, après la présentation du Conseil Municipal et des personnalités locales au Président de la République, les cérémonies aux deux Monuments aux Morts et les remises de décorations, le Maire de REVEL prononça un discours de bienvenue, dont voici quelques extraits :

« ... *Si dans l'Antiquité, aux temps où l'état civil n'était pas très rigoureusement tenu, sept cités grecques ont pu se disputer l'honneur d'avoir vu naître le divin Aède des poèmes homériques, aujourd'hui la ville de Revel possède un privilège qu'aucune des communes de France, pas même Muret sur Garonne ne peut lui contester et dont elle est très fière... Vous y êtes né le 27 août*

*1884 et un registre, encore plus vénérable depuis le 16 janvier 1947, relate l'événement. Contrairement à la loi, notre secrétaire de mairie, d'une main tremblante d'émotion a encadré d'un rectangle tricolore ces lignes historiques et ajouté une mention - élu premier Président de la IV<sup>ème</sup> République le 16 janvier 1947 - je vous demande Monsieur le Président d'amnistier cet acte illégal, bien que ce pouvoir particulier ne vous soit pas reconnu par la Constitution Républicaine, par votre Constitution... ».*

« ... *Il y a quelques minutes à peine, vous avez été accueilli, à l'entrée de la ville par une délégation de vos vieux amis et par les enfants des écoles qui ont chanté votre chanson « Rebel ô moun país », que vous aviez écrite dans votre jeunesse. Vous voici maintenant dans cette mairie qui était autrefois le collège. Que de souvenirs s'attachent pour vous à ces arbres séculaires, à cette cour, à ce cadre où vous avez été élevé et où vous avez acquis la culture française que nous envient les autres peuples du monde... Dans cette cour, sur cette place, vous allez remettre aux veuves de nos morts en déportation, les insignes décernés à titre posthume à nos chers compatriotes et aussi les décorations à de valeureux résistants qui ont risqué leur vie à chaque jour de l'occupation ennemie... Puis vous irez dans votre quartier natal des Bourdettes, à cet Hospice Roquefort où ont été adoucies tant de souffrances humaines... Ensuite ce sera le collège où vous vous inclinerez devant la plaque rappelant la mémoire de vos anciens condisciples glorieusement morts pour la France. Et à la fin de ce pèlerinage à travers la ville, nous nous retrouverons plus nombreux, dans cette salle des Allées où vous avez connu, tout au long de votre longue carrière, les plus beaux succès oratoires... ».*



Et donc, après la visite de l'Hospice où le Président de la République remit également des décorations et la réception au collège où il entendit des éloges sur sa jeunesse studieuse et le brillant élève qu'il fut, Vincent AURIOL, sa

suite officielle, sa famille, ses amis et les personnalités locales se retrouvèrent autour d'une bonne table, pour cette époque-là ! En voici le menu :

Hors d'œuvre variés : Jambon d'York, saucisson, sardines, salade russe, pâté pur porc, poisson mayonnaise, vol au vent à la Reine ;

Flageolets Maître d'Hôtel, filet de boeuf rôti, fromage ;

Pâtisserie fine, fruits ;

Café, liqueurs, vins : rouge Grand ordinaire, Blanc du Gers, Montbazillac, Mousseux.



« *L'Orchestre Symphonique* » de REVEL, sous la direction de Louis PUJOL, était également présent dans cette salle du Music-Ciné pour agrémenter le banquet présidentiel mais surtout pour accompagner, à la fin du repas, tous ces enfants du pays, Vincent AURIOL en tête qui entonnèrent en chœur, la chanson en patois « REBEL Ô MOUN PAÏS ».

Le Président de la République avait auparavant pris la précaution de se « débarrasser » de sa suite parisienne, chef du protocole, gardes du corps et autres en les invitant à aller visiter le Lac de SAINT-FERRÉOL, où un fort vent d'autan soufflait et où tous ces « galonnés » eurent beaucoup de difficultés à conserver leurs têtes coiffées de la casquette officielle.

C'est ainsi que se termine cette journée solennelle pour la population de REVEL qui a fait à l'un des siens, Vincent AURIOL, devenu Chef de l'État, un inoubliable accueil, empreint de cette chaleur humaine comme l'on sait en donner dans notre Lauragais quand on reçoit un enfant du pays.

En fin d'après-midi, le cortège présidentiel se reforma et prit la route de MURET, patrie d'adoption du Président qui reçut, là encore, un accueil plus que chaleureux.

### **LES JOURS HEUREUX D'UNE PAISIBLE RETRAITE ET SES NOUVELLES VISITES À SA VILLE NATALE**

Après ce portrait de Vincent AURIOL, trop rapidement brossé, nous terminerons notre récit par les longues années qu'il vécut encore, après avoir ouvert les portes de l'Élysée à son successeur, René COTY, nouveau Président de la République, en janvier 1954.

Il avait à ce moment là 70 ans tandis que Michèle, son épouse, en avait 58. Leurs noces d'Or suivront d'ailleurs de quelques années la fin du septennat.

Les AURIOL redeviennent de simples citoyens, des gens comme les autres. Ce sera l'épanouissement pour ce couple qui a réussi sa vie conjugale en même temps que son accession au sommet de l'État. Eux qui n'avaient, pour ainsi dire, jamais vu de leur vie que des électeurs, des foules, des personnalités et des Chefs d'États, vont enfin pouvoir apprécier les bienfaits d'une liberté retrouvée.

C'est à MURET, que le couple présidentiel se retirera d'abord, après avoir quitté la capitale, le palais de l'Élysée, le protocole et tout ce que leur avait imposé ce septennat des plus hautes fonctions de la République.

Ce jour du 16 janvier 1954, avant de quitter PARIS où le Président COTY l'avait accompagné à pied jusqu'à son appartement, quai de Gesvres, en face de l'Hôtel de Ville, Vincent AURIOL se reposera seulement quelques heures. Un peu plus tard dans la journée, accompagné de toute sa famille, il prendra l'avion présidentiel (un S.O.P. Bretagne baptisé « France ») à Villacoublay et deux heures après il mettra pied-à-terre sur l'aéroport de TOULOUSE-BLAGNAC. De là, il rejoindra MURET par la route et le Président laissera éclater sa joie aux larmes en retrouvant ses compatriotes et amis Murétains ainsi que son chien IGOR, venus l'attendre à l'entrée de sa propriété « *La Bordette* ».

Pour sa première journée d'homme libre, le Président AURIOL n'est pas sorti de sa propriété dont il avait formellement interdit l'accès aux journalistes. Il s'est levé à 8h30 (alors qu'à l'Élysée il se levait à 6h) et a aidé Madame AURIOL à mettre de l'ordre dans leur maison. Il n'est sorti que quelques minutes dans le parc pour jeter du pain aux poissons.

Les premières années de cette retraite bien

méritée seront consacrées à de nombreux voyages à l'étranger. Vincent AURIOL et son épouse visiteront la RUSSIE et seront reçus officiellement à MOSCOU. Ils s'intéresseront plus particulièrement à tous les vestiges de l'histoire. Des basiliques russes, ils passeront par les monuments de Syracuse, les temples de la GRÈCE Antique, les statues grimaçantes du MEXIQUE, les splendeurs abandonnées par les siècles sur les sables ocre de la PERSE. Mais aussi dans leur propre pays, en FRANCE, ils visiteront les cathédrales de CHARTRES et de STRASBOURG sans oublier les peintures romanes des églises du Roussillon et les châteaux au soleil des Corbières.

Et puis c'est dans leur propriété du Var, à BORMES-les-MIMOSAS, au domaine du Cap-Bénat, qu'ils appellent le « *Patio* », qu'ils vont vivre des jours paisibles. Les promenades au chant des cigales avec son épouse Michèle, son chien Groenendael sur les talons, les parties de pétanque, la lecture des journaux (souvent quatorze par jour), des éditions précieuses et rares (il lit Horace et Plutarque) seront pour Vincent AURIOL les principales occupations.

Il avait annoncé à plusieurs reprises qu'il écrirait les mémoires de son septennat. Durant son mandat, il avait accumulé des notes quotidiennes du premier jour de 1947 au dernier jour de 1954.

Ses dossiers, à l'ordre chronologique apparent, dissimulaient, au bout de sept ans d'une activité souvent proche du surmenage, un chaos documentaire juxtaposant des pièces de toute nature. Des lettres, des télégrammes, des rapports, des doubles de documents, de simples articles de journaux et surtout beaucoup de notes, des brouillons griffonnés pendant les Conseils des Ministres et que le Président rédigeait ensuite en y ajoutant parfois des commentaires, des notes prises au vol parfois sur des feuilles volantes entre deux rendez-vous, au cours d'un voyage, au retour d'une cérémonie...

Mais l'essentiel de son « *journal* » consistait dans le compte rendu des principales conversations qui se déroulèrent chaque jour dans le bureau présidentiel. Entretiens d'abord transcrits par lui puis dictés à sa secrétaire personnelle Mademoiselle Madeleine GINESTI, et qu'elle a été longtemps la seule à connaître.

Au total, une masse indéfinie, énorme et difficilement maîtrisable de documents au sein de laquelle la dactylographie des seules pièces qui appartiennent au « *journal* », conversations, Conseils des Ministres et réflexions ne représenteraient pas moins de dix mille feuillets.

« ... Je dois avouer ma honte, écrit-il à Jacques

KOSCIUSKO, son ancien collaborateur, le 7 janvier 1963, *je n'ai presque rien écrit de mon « journal »*. *L'homme d'action répugne à s'écrire lui-même ... Je m'en doutais ... À ce train, j'aurai terminé sous l'inspiration de Dieu le Père !... »*

Après plusieurs essais à propos desquels il faisait toujours part de son insatisfaction, c'est au milieu de ces incertitudes sur ses projets que la mort le surprendra.

Nous savons par la suite que cette masse de documents historiques verra le jour dans une publication monumentale, réalisée en sept gros volumes, avec l'aide du C.N.R.S. et le concours de la F.N.S.P. à PARIS, sous le titre de « *Journal du Septennat* ». Les auteurs Pierre NORA, Armand COLLIN et Jacques OZOUF en feront un condensé publié sous le titre de « *Mon Septennat* » (voir notre bibliographie).

Tandis que Michèle AURIOL, son épouse, soigne ses fleurs et s'occupe de la maison, s'écoulent des jours heureux pour ce couple comblé qui, au soir de sa longue vie de combat, se souvient.

Il arrivait à Vincent AURIOL de descendre au Lavandou où, sur la place, il assistait en spectateur à une partie acharnée de boules sous les verts platanes.

Mais il n'en oubliera pas pour autant la petite cité du meuble d'art, au pied de la Montagne Noire, REVEL où sont ses racines et où reposent tous les siens.

Nous allons retrouver sa présence étroitement liée au collège de notre ville devenu aujourd'hui un Lycée qui porte son nom.

En voici l'historique.

Dans le numéro du 19 Août 1959, le Journal Officiel annonce que par arrêté du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de l'Éducation Nationale, en date du 12 Août 1959, a été approuvée une délibération du Conseil Municipal de REVEL, tendant à donner le nom de Vincent AURIOL au collège.

Voici le texte de cette délibération que le Conseil Municipal avait adoptée au cours de la séance du 7 janvier 1959.

« ... Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par une délibération antérieure, la nationalisation du Collège Communal a été demandée et que notre établissement secondaire où l'enseignement classique complet est donné, est susceptible de recevoir l'appellation de Lycée. Il lui paraît opportun de demander au Ministère l'autorisation de donner à ce Collège le nom de l'un de ses meilleurs élèves qui a honoré la République et la France, Vincent AURIOL, homme d'État, ancien Président de la République. Vincent AURIOL né

à REVEL en 1884, d'une famille très modeste, a fait toutes ses études classiques au Collège et en a été un des plus brillants élèves dans toutes les classes. Son exemple prouve qu'en République on peut s'élever de la base au sommet par ses facultés personnelles et il peut inciter les élèves actuels à mieux travailler encore. Donner le nom du plus illustre des citoyens de REVEL au Collège de sa ville natale, serait donc à la fois honorifique pour le Président et utile pour la jeunesse de nos écoles. Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire : considérant qu'en effet le Président Vincent AURIOL, ancien élève du Collège Communal, a bien mérité de voir son nom sur le fronton de l'établissement ; considérant que cette dénomination de « Collège Vincent AURIOL » rappellera aux élèves que la République permet à tous les enfants de France de s'élever selon leur capacité dans l'échelle sociale, jusqu'au plus haut degré... etc. ».

Quelques mois plus tard, ce même Journal Officiel, dans le numéro 254 du 1<sup>er</sup> Novembre 1959, publiait un décret du 26 Octobre portant : « Le Collège Municipal classique et moderne mixte de REVEL est transformé en Collège National ».

Huit mois après, le 28 Juin 1960, la presse titrait dans ses colonnes « Le Président Vincent AURIOL, assiste à REVEL au baptême du Collège National Vincent AURIOL ».



Ce baptême donna lieu, ce jour-là, à une cérémonie officielle qui fut surtout une nouvelle « étape de cœur » pour le Président qui venait refaire un pèlerinage aux sources.

Dans son discours d'accueil, Monsieur le Maire de Revel fit, en premier lieu, l'historique de la nouvelle appellation du Collège Communal devenu National en rappelant la délibération précédemment citée et les démarches de la municipalité revéloise qu'il dirigeait.

Voici quelques autres extraits de son allocution :  
« ... Et c'est pour marquer notre satisfaction, notre joie, que vous nous voyez ici réunis,

Monsieur le Président, devant ce collège qui porte désormais votre nom... Oui, Monsieur le Président, nous nous souvenons de ce beau jour de mars 1947, où la population de votre ville vous a chaleureusement accueilli après votre élection à la Présidence de la République... Mais, Monsieur le Président, cet aspect de la manifestation de ce jour n'est pas le plus important pour nous. Ce qui importe, c'est que vous sentiez, Madame Auriol et vous-même, l'affection de ceux qui vous entourent à l'évocation de vos jeunes années dans votre pays natal et de vos études secondaires dans ce collège Communal de Revel qui ne se trouvait pas à l'emplacement actuel mais là où se trouve notre Mairie... Tout le monde connaît la très belle page d'Anatole France, dans le « livre de mon ami » où l'écrivain évoque : «... Le petit bonhomme qu'il était, quand il allait au collège en sautillant comme un moineau » à travers le jardin du Luxembourg. L'élève qui allait tous les jours, du quartier des Bourdettes à l'ancien collège, Monsieur le Président, vous le voyez en ce moment par la pensée et vous voyez aussi vos parents, vos camarades, votre petite ville de Revel, le site charmant de Saint-Ferréol, les pins de Lasprades que vous avez poétiquement chantés, le déroulement des saisons, notre vent d'autan, lui aussi si poétique... C'est dans ce cadre familial, sous la direction amicale de ces vieux professeurs dont votre esprit se plaît à ranimer en ce moment le souvenir, que s'est faite votre formation intellectuelle : les études secondaires, la culture classique, les humanités, et, s'ajoutant à tout cela, l'enthousiasme pour la doctrine du socialisme humanitaire que développait alors devant les foules notre voisin Jean Jaurès. C'est dans ce creuset universitaire que vous avez puisé le sens de ce que vous aviez à faire, et que vous avez fait, en dépit des préjugés, de la mauvaise foi des adversaires... ».

« ... L'essentiel n'est pas, disait Jaurès, qu'à travers les innombrables accidents de la vie et les agitations de l'histoire, nous soyons épargnés par la faveur des hommes ou par la grâce des choses ; l'essentiel est que nous agissions selon notre idéal, que nous donnions notre force d'un jour à ce que nous croyons la justice et que nous fassions œuvre d'homme en attendant d'être couchés à jamais dans le silence et dans la nuit... » Voilà, à notre avis, la haute leçon morale que nous voulons dégager pour nos jeunes élèves qui font leurs études dans ce collège qui porte votre nom, Monsieur le Président... ».

Cette cérémonie du baptême du Collège de REVEL, en présence du Président Vincent AURIOL, avait été précédée, dans la matinée au

cinéma « *Le Royal* », par la distribution de prix aux élèves de cet établissement et, après le discours de Monsieur le Maire, Monsieur BOUDY, Principal du Collège, prononça une allocution non dépourvue d'humour, un humour très respectueux d'ailleurs et que le Président sembla apprécier.

« ...Vous venez d'écouter le palmarès de nos élèves. Avec votre permission, Monsieur le Président, je vais vous rappeler le vôtre : - Prix d'Excellence - Prix de Langue Française - premier accessit de version latine - prix de thème latin - prix de version grecque - premier accessit d'histoire et de géographie - premier accessit de mathématiques - premier accessit d'allemand - prix de récitation et de diction - premier accessit de dessin - prix du tableau d'honneur.

Ce palmarès s'est répété chaque année et nous pouvons constater que vous ne dédaigniez aucune discipline. Votre palmarès est celui d'un humaniste qu'aucune forme de culture n'a laissé indifférent ».

Monsieur le Principal a enfin indiqué au Président l'évolution du Collège depuis un demi-siècle, 435 élèves en 1960, au lieu de 65 en 1896 (aujourd'hui, 1100 élèves : 860 au lycée, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles et 240 au lycée d'Enseignement professionnel). Au collège est annexée l'école d'ébénisterie, typiquement revéloise. Il a d'ailleurs été offert à Madame Vincent AURIOL un meuble en marqueterie réalisé par les élèves de ce centre d'apprentissage.

Dernier orateur, le Président AURIOL prononça une émouvante allocution dont voici les principaux passages :

« ... Si l'honneur que les représentants de la Nation me firent le 16 janvier 1947, dans le Palais de Versailles, en me confiant la magistrature suprême de la République est le plus grand auquel un citoyen puisse aspirer, l'honneur le plus émouvant est celui de ma ville natale inscrivant mon nom au fronton de l'établissement où j'ai appris à devenir un homme... ».

Ensuite il exprima sa reconnaissance au Maire, son ami Roger SUDRE, à la municipalité de REVEL et à tous ceux qui lui avaient réservé cet honneur.

Puis il poursuivit par ces mots touchants :

« ... Les paroles si bienveillantes que vous venez, Monsieur le Maire, Monsieur le Principal, de m'adresser, le don de l'objet d'art et d'artisanat que vous venez d'offrir à ma femme, dont je vous remercie et félicite les auteurs, ajoutent à mon émotion. J'ai contracté une nouvelle dette de gratitude envers cette cité charmante et laborieuse où s'illumina ma

jeunesse et où reposent des êtres chers vers qui va ma pensée filiale, et envers cette démocratie française qui, par l'instruction dispensée à tous, permet aux enfants des familles les plus modestes de s'élever vers les plus hauts sommets ».

Et de terminer son discours par :

« ... Aujourd'hui j'ai simplement voulu ouvrir la voie aux nécessaires réparations, équité due à une République provisoirement méconnue. Mais surtout au seuil de ce collège devant lequel je me sens responsable, j'ai voulu répondre moi-même à cette interrogation de ma conscience : « Qu'as-tu fait ? »... Et je réponds à la manière de Tacite : ... J'ai maintenu ma dignité d'homme, j'ai maintenu la République et la Liberté, j'ai maintenu la France et pour sa force la concorde nationale, j'ai maintenu le patriotisme matériel et moral hérité de nos frères, j'ai maintenu la paix... L'histoire dira si, confirmant ce jugement de ma conscience, elle approuve ainsi votre décision inscrite sur le fronton et si mon nom est digne d'être retenu. En attendant, je poursuivrai modestement ma tâche d'homme jusqu'au jour, où, avec sérénité, je rejoindrai mes aînés dans la silencieuse et éternelle nuit... ».

Un vin d'honneur et un banquet, dans une hostellerie de SAINT-FERRÉOL, suivirent ces cérémonies officielles, mettant un point final à cette journée qui a marqué l'histoire de notre petite cité.

Quelques années plus tard, en 1964, au mois d'Avril, le Président Vincent AURIOL reviendra à REVEL et, dans le cadre du Collège National portant désormais son nom, il participera aux travaux de l'Assemblée Générale de l'Association des Anciens Élèves de cet établissement dont il était le Président d'Honneur. Cette réunion de travail qui se voulait amicale fut suivie d'un vin d'honneur offert par le Lycée et d'un banquet dans une auberge de notre Montagne Noire où le Président des Anciens Élèves, Monsieur Francis PUJOL, dans son discours, insista sur la gaieté qui régnait à l'occasion de cette journée au cours de laquelle chacun retrouva un peu de sa jeunesse passée. Il termina son allocution par cette belle phrase :

« ... Ce que nous faisons aujourd'hui, c'est ce que Saint-Exupéry recommandait à tout homme de faire : s'arrêter, l'espace d'un regard, d'un soupir, d'un sourire... pour regarder dans son adolescence et retrouver ainsi la vérité de la vie... ».

Le Président d'Honneur, Vincent AURIOL, le plus illustre de tous les anciens élèves, dit ensuite combien il était heureux de se retrouver au milieu de tous ses camarades et avec une grande et touchante simplicité mêla sa joie à

celle de tous.

Mais ce fut sa dernière visite dans son pays natal. Quelques mois après cette belle journée d'avril 1964, le Président Vincent AURIOL, lors d'une chute se fractura le col du fémur et dut subir une pénible intervention chirurgicale. Dans une lettre du 12 novembre adressée à son ami, Président des anciens élèves, il disait ceci :

« ... C'est à peine si je peux me lever quelques heures et, appuyé sur des béquilles, faire quelques pas. Pour un homme comme moi, qui, malgré ses 80 ans était valide et actif, c'est une épreuve très dure, vous le comprendrez d'autant plus que l'accident et que l'opération ont eu des suites sur l'état général tant au point de vue nerveux qu'au point de vue respiratoire... ».

L'année suivante, il ne put revenir à REVEL assister à la même réunion générale des Anciens Élèves, ce qu'il déplorait dans une nouvelle correspondance :

« ... Mais vous savez que je ne suis pas remis, bien loin de là, des suites de l'accident dont j'ai été victime. Je ne peux me déplacer, je marche difficilement avec des béquilles. Il m'est impossible d'assister à cette assemblée où j'aurais eu tant de joie d'être à côté de vous et de tous mes camarades... ».

Après ce premier accident dont il disait lui-même qu'il avait réussi à se faire « rafistoler », une seconde chute et une seconde fracture l'affaibliront encore plus gravement.

Et, pour comble de malheur, le premier août 1965 un incendie fait rage sur la Côte d'Azur. Le feu entoure la maison du Cap Bénat qu'il faut évacuer en toute hâte. En pleine nuit, le vieux Président devra s'enfuir en bateau et passer quatre heures en mer. Il contractera une bronchite qui contribuera à l'affaiblir davantage ; il ne se rétablira pas.

Transporté à Paris pour être confié aux soins d'un éminent professeur, ce sera son dernier voyage.

« En toute lucidité, gardant jusqu'au bout tout son sourire et le clair regard de l'optimisme, il se laisse glisser vers le néant... ».

C'est entouré de tous les siens qu'il rend le dernier soupir, le premier jour de 1966.

Sa dépouille mortelle sera ramenée en terre garonnaise où elle sera inhumée à MURET. Ses obsèques, en présence d'une foule très nombreuse de personnalités, d'amis politiques et de compatriotes, furent empreintes d'une simplicité et d'une austérité rigoureuses. Cette émouvante cérémonie célébrée dans le petit cimetière, cet ultime hommage rendu au Président Vincent AURIOL, le furent sans fleurs ni discours, selon ses ultimes volontés. Il reposera désormais sous une simple dalle de

granit.

« ... Une page de l'histoire républicaine est tournée... ».

C'est ce qu'affirmait à quelques amis François MITTERRAND venu spécialement d'HOSSEGOR pour accompagner le Président AURIOL jusqu'au bord de sa tombe.

« ... Avec lui disparaît toute une époque de la vie politique française où les vertus démocratiques et républicaines avaient un sens jusqu'aux sommets... ».

Madame Michèle AURIOL, épouse du Président, première dame de France de 1947 à 1954, décédera en janvier 1979 à l'âge de 83 ans ; elle sera inhumée également dans la plus stricte intimité et reposera à côté de son mari dans ce petit cimetière de MURET.

C'est sur cette note emplie de tristesse que nous terminerons notre récit sur la vie de cet enfant de REVEL, Vincent AURIOL, fils d'un modeste boulanger, qui, après une longue et brillante carrière politique empreinte d'humanisme et entièrement vouée au socialisme, a gravi un à un les échelons jusqu'au sommet de la République.

## BIBLIOGRAPHIE

### SOURCES DE DOCUMENTS, ÉCRITS SUR VINCENT AURIOL ET LA IV<sup>ème</sup> RÉPUBLIQUE

#### LIVRES ET OUVRAGES

- Journal du Septennat - 1947-1954 - (7 volumes) par Pierre NORA et Armand COLLIN (pour le tome I) Jacques OZOUF - Lauren THEIS - Dominique BOCHE (pour le tome VI).

Éditions publiées avec l'aide du C.N.R.S. et la F.N.S.P. en 1970.

- « Mon Septennat - 1947-1954 » par Vincent AURIOL.

- de Pierre NORA et Jacques OZOUF - chez GALLIMARD - 1970.

- Histoire des Présidents de la République d'Adrien DANSETTE - chez PLON - 1981.

- QUID des Présidents de la République - de Dominique FRÉMY - chez Robert LAFFON - 1961.

- Les Présidents - République Française - de Georges et Janine HEMERET - chez PROFIDU - 1981.

- La Quatrième République - « Hommes et Pouvoirs » de Pierre MIQUEL - chez BORDAS - 1982.

- La Vie Politique sous la Quatrième République - de Philips WILLIAMS - chez Armand COLIN - 1971.

- La Quatrième République de Jacques JULLIARD - chez CALMAN-LÉVY - 1968. Collection PLURIEL.

- La France de la Quatrième République :

. N°1 : l'Ardeur et la Nécessité.

. N°2 : l'Expansion et l'Impuissance de Jean-Pierre RIOUX - Éditions du Seuil - 1980.

- « Naissance et Mort » ...La Quatrième République. de Jacques JULLIARD - chez CALMAN-LÉVY - 1976.

- Vincent AURIOL et les Finances Publiques du Front Populaire de Jean-Pierre CUVILLIER - publications de l'Université de Toulouse-Mirail - 1978.

- Jean JAURÈS - présenté par Vincent AURIOL. Presses Universitaires de France - 1962.
- Dix années d'Administration socialiste - 1925-1935 - Commune de MURET - par Vincent AURIOL - Maire - Société méridionale d'Impression - Toulouse.
- Les Présidents de la République Française dans l'Histoire de France de Paul LESOURD - Éditions Internationales - Paris, 1960.
- Histoire de REVEL en Lauragais - de Gustave DOUMERC - Ateliers Professionnels de l'O.S.J. à ALBI, 1976.

#### REVUES ET DOCUMENTS

- Du Languedoc à Midi Pyrénées - Évolution de la Vie Régionale aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles. Archives Départementales de la Haute-Garonne Service Éducatif - 1979.
- LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ - (livre de 150 pages avec photos) Voyage Officiel de Vincent AURIOL aux États-Unis d'Amérique et au Canada 1951.
- Bulletin Municipal de Toulouse - Mars 1947 - « *Le Président de la République à Toulouse* ».
- Paris-Match - Divers numéros et en particulier : N°875 du 15 janvier 1966/N°250 du 9 janvier 1954.

#### JOURNAUX :

- « *La Dépêche du Midi* ».
- « *La République du Sud-Ouest* ».
- (Divers « *Le Midi Socialiste* » articles).
- « *L'Espoir* ».
- Mémoire de Maîtrise par Jean-François COLLONGUES Université de Toulouse le Mirail 1979.
- « *La section Française de l'Internationale Ouvrière dans la Haute-Garonne* » 1920-1930.
- « *La Quatrième République* » N°5 - 309 - Novembre 1970.
- La Documentation Photographique réalisée par la Documentation Française et l'Institut Pédagogique National – PARIS.

#### PÉRIODIQUES :

- FRANCE - « *L'Illustration* » « *Le Crapouillot* » « *Nuit et Jour* » (Divers numéros et articles).

#### LES VOYAGES DU PRÉSIDENT AURIOL

Le Président Vincent AURIOL n'effectuera que très peu de voyages hors de FRANCE durant son septennat, citons les principaux :

- En Avril 1947, voyage en A.O.F. (Afrique Occidentale Française) allant de DAKAR à CONAKRY en passant par BAMAKO et NIAMEY.
- En Mai et Juin 1949, en ALGÉRIE.
- Du 7 au 10 Mars 1950, il se rendit à LONDRES où il fut l'hôte du Roi Georges VI.
- Et du 20 Mars au 10 Avril 1951, les ÉTATS-UNIS et le CANADA le reçurent en visite officielle.

Il se vit conférer, en décembre 1954, au cours d'un congrès tenu en AUTRICHE, le titre de Président d'honneur de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants et Médaillés de la Résistance.

Vincent AURIOL met un terme à ses fonctions officielles en se retirant d'abord à MURET puis dans sa villa du CAP-BÉNAT à BORMES-LES-MIMOSAS.

#### SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION À REVEL SUR VINCENT AURIOL – LES REMERCIEMENTS ET CODES EMPLOYÉS

NOTRE RECONNAISSANCE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, REPRÉSENTÉ PAR MONSIEUR LE MINISTRE D'ÉTAT,

UN GRAND MERCI À :

- MESSIEURS LES MAIRES ET LEURS CONSEILS MUNICIPAUX DES VILLES DE REVEL ET DE MURET AINSI QU'À LEURS SERVICES DOCUMENTATION ET ARCHIVES
- MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE ET LES CONSEILLERS DE CETTE ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
- MESSIEURS LES DÉPUTÉS DE LA TROISIÈME ET CINQUIÈME CIRCONSCRIPTION DE NOTRE DÉPARTEMENT
- AU MINISTÈRE DES P.T.T. MONSIEUR LE MINISTRE, LA DIRECTION DE LA PRODUCTION, LE CHEF DU BUREAU DES ÉMISSIONS ET SES COLLABORATEURS
- LA DIRECTION DE L'ORGANISATION POSTALE À TOULOUSE
- MONSIEUR LE RECEVEUR DES P.T.T. À REVEL
- LE PRÉSIDENT, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE SERVICE DES ARCHIVES DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES À PARIS
- LA DIRECTION, LES SERVICES DOCUMENTATION ET PHOTOTHÈQUE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
- MESSIEURS ET MESDAMES LES DOCUMENTALISTES DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES ARCHIVES MUNICIPALES DE LA VILLE DE TOULOUSE
- LE CHEF DE SERVICE ET LE PERSONNEL DE L'ATELIER MUNICIPAL DE PHOTOGRAPHIE
- MADAME LA DIRECTRICE ET LE PERSONNEL DE LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT
- LES SERVICES DU CENTRE RÉGIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE
- LE PRÉSIDENT ET LE SERVICE DOCUMENTATION / REVENTE DE PARIS-MATCH
- LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PHOTO - REPORTS - SERVICES À PARIS
- LA DIRECTION DE LA LIBRAIRIE GALLIMARD
- LE SERVICE DOCUMENTATION / MODÈLES DE S.T. DUPONT, ORFÈVRES À PARIS
- LA DIRECTION ET LE PERSONNEL DE LA CARTERIE OCCITANE ET DE L'IMPRIMERIE FOURNIER À TOULOUSE
- LA DÉPÊCHE DU MIDI ET SES SERVICES DOCUMENTATION, ARCHIVES ET PHOTOTHÈQUE
- LES STUDIOS PHOTOGRAPHIQUES HARCOURT À PARIS
- JEAN DIEUZAIDE À TOULOUSE
- JACQUELINE ROUANET À REVEL
- LES AGENCES DE PRESSES ET PHOTOGRAPHES AUTEURS DES PHOTOS EXPOSÉES, POUR LEURS AUTORISATIONS DE REPRODUCTION
- LES PRÉSIDENTS ET LES MEMBRES DES AMICALES PHILATHÉLIQUES DE CASTRES, MURET ET REVEL
- MADAME LA DIRECTRICE DU LYCÉE « VINCENT AURIOL » À REVEL
- LE PRÉSIDENT ET LES MEMBRES DU SYNDICAT D'INITIATIVE DE REVEL / ST-FERRÉOL.

OUI, UN TRÈS GRAND MERCI À TOUTES LES NOMBREUSES PERSONNES PRIVÉES, QUI SOUHAITENT GARDER L'ANONYMAT POUR LA PLUPART D'ENTRE-ELLES, DE M'AVOIR CONFIE DE PRÉCIEUX DOCUMENTS ET DES TÉMOIGNAGES TOUCHANT À LA VIE DE VINCENT AURIOL,

POUR LEUR PARTICIPATION À CES MANIFESTATIONS DU CENTENAIRE DE VINCENT AURIOL, AVEC LEUR MAGNIFIQUE EXPOSITION « *HIER EN LAURAGAIS* ». NOS REMERCIEMENTS IRONT ÉGALEMENT VERS LES REPRÉSENTANTS DE :

- L'ART POPULAIRE OCCITAN
- L'INSTITUT DES ÉTUDES OCCITANES
- LE GROUPE FÉLIBRÉEN « *LA COCAGNE* »
- LE SYNDICAT DES ARTISANS DU MEUBLE D'ART DE REVEL

- F.N.S.P. - FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
- A.D.H.G. - ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-GARONNE
- C.R.D.P. - CENTRE RÉGIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE
- A.M.P. - ATELIER MUNICIPAL DE PHOTOGRAPHIE
- REPRO. - REPRODUCTION PHOTOGRAPHIQUE
- DOC. - DOCUMENT (PROVENANCE)
- YAN - JEAN DIEUZAIDE
- P.M. - PARIS MATCH
- J.R. - JACQUELINE ROUANET
- J.B. - JACQUES BATIGNE
- D.R. - DROITS RESERVÉS

## **LES ÉVÉNEMENTS DURANT LE SEPTENNAT DE VINCENT AURIOL**

1947

- Le 17 Janvier : RAMADIER est investi Président du Conseil et forme un Cabinet tripartite. Formation politique composée de la S.F.I.O., du M.R.P. et des Communistes.
- le 24 Avril : DE GAULLE définit dans une conférence de presse à la maison de la résistance alliée, le but de son mouvement R.P.F. (Rassemblement du Peuple Français). Il critique la politique du moment.
- le 4 Mai : Exclusion des communistes du cabinet de RAMADIER. Ceux-ci qui détiennent le Ministère de la Défense Nationale, mécontents sur les questions sociales et d'INDOCHINE, votent contre le Gouvernement.
- En Octobre : succès du R.P.F. aux élections municipales ; en obtenant près de 40% des voix, DE GAULLE demande la dissolution de l'Assemblée et la révision du régime électoral.
- En Décembre : scission de la C.G.T. en deux tendances. JOUHAUX quitte le Syndicat pour fonder F.O. (Force Ouvrière).

1948

- En Janvier : Le franc est dévalué de 80%.
- Le 16 Avril : Signature de la convention de coopération économique européenne (O.C.D.E.).
- En Avril : Le Gouvernement désigne huit superpréfets pour renforcer la centralisation administrative.
- Le 23 Septembre : Rétablissement de l'ancien régime électoral du Sénat. Le pouvoir de celui-ci est limité. Il participe à l'élection du Président de la République. Il ne participe pas au pouvoir législatif ; il donne son avis sur les textes votés par l'Assemblée et invite le Gouvernement à prendre certaines décisions.
- En Octobre : Le franc est dévalué de 20%.
- En Décembre : Mise en route de la première pile atomique française.

1949

- En Juin : La Bourse rétablit le marché à terme qui avait été arrêté en 1940.
- En Juillet : Signature du Traité de l'Atlantique Nord. La France fait partie de son organisme (O.T.A.N.).
- En Août : Ouverture à STRASBOURG du Conseil de l'Europe.

1950

- Le 3 Février : Le salaire minimum prend le nom de S.M.I.G.
- En désaccord sur la politique sociale, les ministres socialistes démissionnent.
- Le 30 Mars : Mort de Léon BLUM. Graves incidents à MARSEILLE, provoqués par la grève des dockers.
- Le 23 Juin : Longue crise ministérielle à la suite de la démission de Georges BIDAULT.
- En Décembre : Le Général DE LATTRE DE TASSIGNY est chargé de redresser la situation en INDOCHINE.

1951

- En Février : Démission du Gouvernement PLEVEN remplacé par le Gouvernement QUEILLE. Le socialiste T.NAEGELEN, nommé en Février 1948 Gouverneur de l'ALGÉRIE, démissionne.
- Le 17 Juin : Les élections confirment le succès du Centre au détriment des communistes et du mouvement Gaulliste, victimes du scrutin de listes avec apparentement.
- Le 23 Juillet : Mort du Maréchal PÉTAİN à l'ILE d'YEU.
- Le 8 Août : PLEVEN forme le premier cabinet de la nouvelle législature. Les socialistes passent dans l'opposition.
- En Octobre : les élections cantonales marquent un net recul des socialistes et des communistes.

1952

- En Janvier : un gouvernement Edgar FAURE remplace PLEVEN.
- Le Général SALAN est nommé en INDOCHINE en remplacement du Général DE LATTRE DE TASSIGNY.
- En Mars : mis en minorité, FAURE est remplacé par Antoine PINAY qui propose un plan de stabilisation financière approuvé par l'Assemblée. Celui-ci cumule les fonctions de Président du Conseil et de Ministre des Finances. Il lance un emprunt gagé sur l'or.
- Le 25 Juillet : le traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.) proposé par Robert SCHUMAN, entre en vigueur.

1953

- En Janvier : René MAYER forme le gouvernement. C'est le quatorzième depuis l'élection de l'Assemblée Nationale, élue le 10 Novembre 1946 et le treizième depuis l'élection de Vincent AURIOL.
- En Avril/Mai : Effondrement du R.P.F. aux élections municipales. DE GAULLE rend leur liberté aux parlementaires du R.P.F. et décide d'abandonner le mouvement.
- Le 21 Mai : Démission du gouvernement MAYER. Vincent AURIOL convoque successivement RAYNAUD, BIDAULT, MENDÈS-FRANCE et MARIE. Finalement, Jean LANIEL forme un gouvernement avec une majorité de droite.
- Le 23 Septembre : François MITTERRAND démissionne du gouvernement en désaccord sur la politique marocaine (déposition du Sultan du MAROC le 20 Août).
- Le 23 Décembre : René COTY est élu Président de la République au 13<sup>ème</sup> tour de scrutin.

Avant l'expiration de son septennat, Vincent AURIOL avait manifesté, à plusieurs reprises, le désir de ne pas se représenter. Cependant devant les difficultés qu'éprouvait le Congrès à porter sur un nom la majorité des suffrages, le parti socialiste proposa, sans succès, sa candidature. Et c'est le Sénateur indépendant, René COTY, qui devint son successeur à la première magistrature de l'État.







Grandes armoiries du Royaume de France



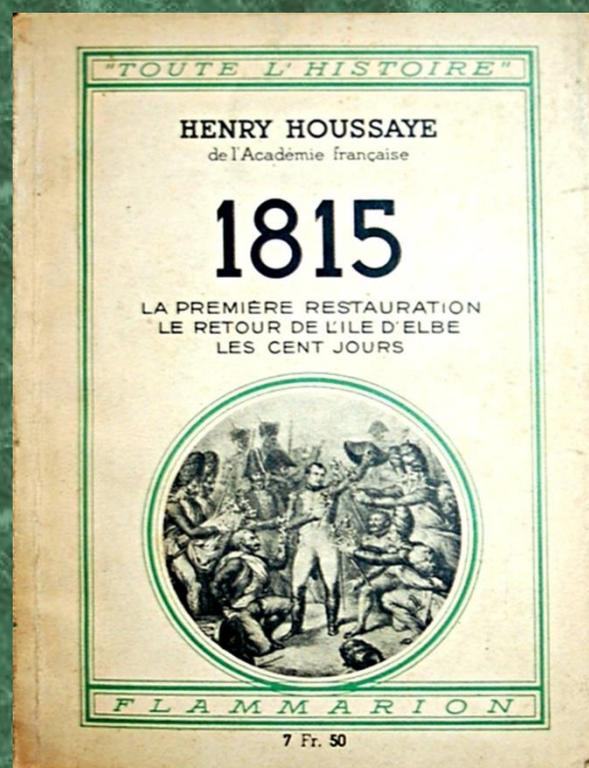
Médaille de  
Philippe VI de Valois



Le serment du jeu de paume  
bronze de Léopold Morice



Vincent Auriol  
Président de la République



La Première Restauration  
le Retour de l'île d'Elbe  
les Cent- Jours